



association
"entraide
Le Relais"

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

SOMMAIRE

- **Rapport moral**
- **Les services d'accueil, d'orientation et d'accompagnement social de tout public en difficulté :**

L'accueil de jour

- **L'insertion vers l'emploi ou aider à reprendre confiance en soi :**

Les ateliers passerelle

L'accompagnement social des bénéficiaires du RSA

- **Les actions éducatives en faveur des jeunes :**

La prévention spécialisée

- **L'insertion par l'hébergement et le logement :**

Le CHR\$ « La Maison d'Accueil »

Le SPIP : Hébergement des Placements Extérieurs

La résidence d'accueil l'Elan

La résidence sociale intergénérationnelle Sara Banzet

L'Accompagnement Social Lié au Logement

Les Logements d'Insertion

Le dispositif d'accompagnement : Logement d'abord

RAPPORT MORAL 2023 du président **AGO du 2 juin 2023**

Mesdames et Messieurs, chers membres de l'association, amis, salariés et financeurs, il me revient de vous retracer l'essentiel des événements survenus au sein de notre vie associative pendant l'année 2022. Selon nos orientations stratégiques (2019-2024) définies dans notre projet associatif et dans le respect de nos statuts, l'association Entraide le Relais a poursuivi ses activités et son développement tout au long de l'année 2022. Le contexte marqué par des éléments extérieurs impondérables, un climat anxieux et plus impactant, l'inflation généralisée, a fragilisé, avant tout, les personnes auxquelles nous venons en aide.

En janvier 2022 nous avons validé un budget conséquent de 927 K€ pour le lancement des travaux de mise aux normes et d'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement du 24 rue Saint Louis notre lieu historique pour lequel la Ville de Strasbourg a bien voulu renouveler le bail emphytéotique pour une nouvelle période de 30 ans. Je tiens au passage à leur exprimé notre vive reconnaissance pour cette confiance et leur soutien financier accordé pour les travaux.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir début mars 2022 Madame Katia Gueraçague que je salue, qui a pris ses fonctions de cheffe de service de la Prévention spécialisée et du RSA.

Le 12 mars 2022 avec la Fondation Saint Thomas nous avons, après report de l'événement, pu inaugurer la Résidence Sara Banzet en présence d'une soixantaine de personnes et ainsi faire découvrir aux invités ce nouveau lieu d'hébergement intergénérationnel.

Fin avril 2022, après le retrait du précédent architecte, le conseil d'administration a validé le choix du cabinet d'architecte Bergmann et Associés pour le projet du 24 rue Saint Louis, projet pour lequel le permis de construire sera déposé très prochainement.

Le 20 mai 2022 nous avons tenu notre assemblée générale ordinaire immédiatement suivie d'une assemblée générale extraordinaire pour une modification de nos statuts. Nous y avons ajouté que les ressources financières de l'association se composent aussi, de possibles emprunts auprès d'établissements bancaires pour ainsi nous permettre de contracter d'éventuels emprunts à l'avenir.

Le 24 juin, ici même, nous avons organisé, après plusieurs reports de date une journée festive pour remercier l'ensemble des bénévoles qui ont aidé au montage des cuisines et des équipements de nos deux résidences Mundo et Brumath pendant la période compliquée du covid. Merci à Gérard et Betty pour l'organisation de ce moment qui a permis de rassembler une grande partie de nos sympathisants actifs.

Fin octobre après de nouvelles difficultés de collaboration au sein du service administratif nous acceptons le départ de notre comptable et trouvons, après quelques mois de vacance du poste, une personne compétente pour assurer la succession sur ce poste clé pour l'association. Je salue Madame Dominique Streicher notre nouvelle comptable et lui souhaite encore une expérience épanouissante dans notre association.

Comme nous l'avons déjà exprimé dans nos objectifs stratégiques, nous essayons toujours de privilégier les rapports humains dans nos activités sociales. Mais nous avons aussi la

volonté de construire de bons rapports au sein de nos équipes de terrain, au sein de notre équipe de gouvernance et avec l'ensemble des salariés. Vous savez, ou pas, que nous accueillons les délégués du personnel, sans voix délibérative, lors de nos réunions de conseil d'administration depuis quelques années maintenant. Ceci favorise, dans l'intérêt général et collectif, une vision partagée de nos projets. Je dois reconnaître que l'exercice n'est pas toujours facile et que nous avons eu en 2022 des échanges parfois passionnés et intenses à propos de notre projet du 24 rue St Louis.

Ce qui est devant dans l'année en cours et pour 2024 à venir, concerne d'une part, sur le terrain de Mundolsheim, la tranche 2, un immeuble de 21 logements pour des personnes qui bénéficieront d'un accompagnement visant leur insertion sociale et professionnelle. Les travaux sont en cours et les murs sortiront de terre dans quelques semaines.

D'autre part, les travaux ont démarré à Brumath pour la pension de famille - Résidence d'Accueil pour 25 logements dans un même immeuble qui sera désolidarisé de l'enceinte de l'hôpital puisque ce bâtiment était initialement dans le périmètre de l'établissement de santé.

Je tiens spécialement à remercier celles et ceux qui de l'intérieur de notre association ont fortement contribué par leur régularité et leur dévouement à faire de 2022 une année de réussite collective.

Je pense aux membres actifs de notre conseil d'administration, qui s'est réuni à cinq reprises durant l'année. Merci à chacun pour les contributions apportées toujours avec un esprit de service et avec engagement. Je remercie également Adelheid pour son implication à harmoniser les points de vue entre les différents acteurs de l'association.

Je tiens personnellement à remercier toutes les personnes bénévoles d'Entraide le Relais qui par leur présence et leur dévouement participent activement à l'accueil au coffee-bar, dispensent de la formation, rendent divers services aux personnes que nous accueillons.

Je remercie également les salariés qui avez continué à accomplir vos missions avec cœur et professionnalisme.

Merci à vous les financeurs qui en 2022 nous avez donné les moyens de mettre en œuvre notre projet associatif et pour la confiance que vous nous accordez.

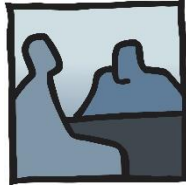
Si la revalorisation salariale par la prime Ségur a concerné une majorité de nos salariés, nous déplorons malheureusement que 12 % de nos salariés n'ont pas bénéficié du dispositif, ce qui est difficile à accepter notamment pour ceux qui font des missions équivalentes.

Je vous laisse maintenant découvrir plus en détail les rapports d'activité de nos équipes qui vous brosseront un aperçu de leur quotidien et de leur ressenti.

Merci de votre attention.

Mundolsheim le 2 juin 2022

Thierry SCHULER
Président



association
"entraide
Le Relais"

ACCUEIL DE JOUR

24 rue Saint Louis

– BP 90039 –

67065 Strasbourg cedex

Tel : 03 88 35 67 69

Mail : acjour@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Introduction	2
2	Personnes accueillies à l'accueil de jour – Généralités	3
3	Les permanences d'accueil	7
3.1	NOUVEAUTE : La permanence dans la Coffee Bar	7
3.2	Statistiques autour des contacts en matinée	8
3.3	Les types d'intervention dans le cadre de l'accompagnement social	9
4	Le Coffee Bar	11
4.1	Typologie du public	11
4.2	Statistiques autour de la fréquentation	12
4.3	Les activités collectives	14
4.4	NOUVEAUTE : Les « Coffee à la citadelle »	16
5	Les moyens du service : l'équipe, les locaux	18
5.1	Composition de l'équipe salariée au 01.01.2022	18
5.2	Instances de réflexion internes	18
5.3	Instances régulières de réflexion externes	19
5.4	Formations des salariés	19

1 Introduction

L'année 2022 s'est déroulée sur un air de retour à la « normale » avec la reprise progressive de nos activités habituelles et un contexte sanitaire moins pesant.

En effet, nous avons continué à appliquer les mesures d'accueil spécifiques au contexte sanitaire au coffee Bar jusqu'en mai 2022. Ensuite, nous avons repris un accueil sans jauge ni déplacement limité.

Nous avons également continué nos activités de domiciliation administrative, d'accompagnement social et de temps collectifs. Ces derniers ont pu être assurés avec l'implication de Mylène INTROIA, volontaire en service civique qui s'est épanouie dans sa mission. Merci à elle.

Toutefois, cette année a également apporté son lot de nouveautés.

Pour commencer, nous avons mis en place le logiciel Domifa, fourni par les services de l'Etat afin de faciliter le suivi administratif et l'activité liés à la domiciliation administrative. En complément, nous avons revu notre organisation concernant les RDV de domiciliation administrative et de réactualisation de ces dernières. La réflexion autour des délais proposés et de l'absentéisme aux RDV donnés étant toujours d'actualité.

Nous avons également introduit une permanence « délocalisée » au Coffee Bar le vendredi matin afin d'offrir un accueil différent et plus convivial aux personnes.

Enfin, l'équipe a souhaité proposer un rendez-vous hebdomadaire pendant la période estivale pour proposer aux personnes fréquentant le Coffee Bar de se retrouver autour d'activités d'extérieures au parc de la Citadelle les vendredi après-midi de juillet et août.

Et, comme tous les ans, l'équipe a également connu des changements avec un départ à la retraite et une entrée en formation d'une salariée dans le but de se réorienter.

Merci à l'équipe pour son investissement, sa vigilance et son implication dans les missions du service tout en restant focalisée sur l'accueil du public et la manière d'assurer au mieux et de manière cohérente nos missions.

2 Personnes accueillies à l'accueil de jour – Généralités

	Total		Total	18-25 ans		25-35 ans		35-50 ans		50 ans et plus	
	H	F		H	F	H	F	H	F	H	F
Personnes domiciliées	308	88	396	37		94		138		97	
Rappel 2021	285	89	374	36	15	106	28	93	20	50	26
Personnes domiciliées et accompagnées	80	23	103	3	0	28	5	31	5	18	13
Rappel 2021	75	29	104	3	0	24	7	28	6	20	16
Totaux	388	111	499	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Rappel 2021	360	118	478	39	15	130	35	121	26	70	42
Pourcentages/âge	77,89%	22,11%		8,11%		25,35%		34,88%		31,66%	
Rappel 2021	75,31%	24,69%		11,29%		34,52%		30,75%		23,44%	
Personnes fréquentant le Coffee Bar	437	67	504	43	11	130	17	162	14	102	24
Rappel 2021	324	46	370	37	7	105	14	121	13	55	13
Pourcentages/âge	86,70%	13,30%		10,71%		29,16%		34,92%		25,51%	
Rappel 2021	87,56%	12,43%		11,89%		32,16%		36,21%		18,38%	

Notons que :

- *Du fait de la mise en place de Domifa, logiciel fourni par les services de l'Etat afin de faciliter le suivi de la domiciliation administrative, nous n'avons plus accès aux données des personnes uniquement domiciliées par sexe. Certains éléments sont donc retranscrits de manière globale et non plus différenciée.*
- **La part des personnes domiciliées augmente par rapport à 2021.** Cela est notamment en lien avec l'augmentation de notre capacité de domiciliation administrative qui est passée de 350 à 450. Ce changement résulte de deux facteurs : une hausse de 50 places pour la domiciliation administrative généraliste et une hausse de 50 places d'accompagnement social RSA pour le public spécifique

dont une partie est domiciliée dans notre accueil de jour.

- La **répartition par sexe est stable concernant le public domicilié**. Les femmes restent peu présentes en soirée et ne représentent que 13.30% du public identifié au Coffee Bar.
- Les 25-35 ans sont moins présents sur les différentes missions. Sans raisons clairement identifiées, nous émettons l'hypothèse que **cette tranche d'âge a une capacité d'adaptation et de rebond plus importante** que les personnes plus âgées. Plus mobilisées et promptes à trouver un emploi, ces personnes semblent ne pas « s'installer » dans une précarité sur le long cours.
- La tranche des 35-50 ans reste la plus représentée parmi les personnes domiciliées ainsi que celles fréquentant le Coffee Bar. Cela interpelle sur **un plus grand isolement, voire un « épuisement » de personnes ayant un parcours de rue souvent long** et qui sont davantage à la recherche de lien social que d'accompagnement. Une forme de chronicisation de la précarité semble apparaître pour certains qui font preuve d'un certain fatalisme et d'un découragement à aller vers les structures d'hébergement et d'insertion, notamment le 115.
- La part des + de 50 ans a également beaucoup augmenté. Cette tendance corrobore notre analyse précédente et confirme un **lien à la précarité accrue pour cette tranche d'âge**. Nous entendons par là que ces personnes semblent davantage « installées » dans un quotidien axé autour de structures collectives et conviviales quand bien même elles ont pu trouver une solution de logement ou d'hébergement. Une « habitude » de vie précaire et un quotidien organisé depuis longtemps autour des structures associatives paraît perdurer. La recherche de lien social semble leur premier besoin.



Par ailleurs, du côté de la domiciliation :

Le changement majeur de l'année 2022 a été la mise en place du logiciel Domifa pour le suivi de l'activité de domiciliation administrative. Ce dernier permet à la fois de gérer les domiciliations en cours (entretien d'ouverture de domiciliation, d'actualisation, édition des attestations Cerfa...) mais également le flux de courriers traités ainsi que les contacts : appels téléphoniques ou passages en lien avec le courrier.

La prise en main par l'équipe de ce nouvel outil a débuté en juillet 2022 avant une utilisation quotidienne à partir du 01 août. Ce logiciel regroupe les informations administratives ainsi que les éléments en lien avec le besoin de domiciliation (hébergement, situation familiale, ressources...).

- **397 personnes étaient domiciliées au 31.12.2022.** Ce chiffre est en forte hausse par rapport à l'an dernier (332). En effet, comme nous avons pu le voir précédemment, nous avons augmenté notre capacité de places de domiciliation durant l'année 2022. Par ailleurs, nous avons repensé notre fonctionnement afin de proposer 6 RDV de domiciliation par semaine. Le but était double : réduire les délais d'attente et l'absence aux RDV. Les chiffres semblent confirmer que nous avons atteint l'objectif fixé.
- **98 personnes ont été dé-domiciliées en 2022.** Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année dernière (116). Après un rebond suite à la reprise des orientations post-Covid vers le logement et l'hébergement, il semblerait que la tendance soit revenue à la normale.
- **Sur l'année, cela représente un total de 495 personnes domiciliées.** Ce chiffre est en légère augmentation (478 en 2021). La hausse de nos capacités de domiciliation ainsi que la présence accrue aux RDV de domiciliation expliquent ces chiffres.
- Domifa nous permet également de mettre en avant une nouvelle donnée, celle du flux que représente la gestion quotidienne des courriers, colis et avis de passage réceptionnés. Ainsi, nous apprenons que sur les 5 mois d'utilisation, **nous avons reçu 3318 lettres, 144 avis de passage ainsi que 71 colis.** Cela représente en moyenne 33 éléments réceptionnés par jour. Il est utile de rappeler que ce traitement nécessite un temps conséquent : récupération du courrier à la poste, tamponnage de la date de réception, saisie dans le logiciel puis distribution dans les pochettes des personnes.

« **Hébergement** » (évoqué au cours de l'entretien préalable à la domiciliation ou de réactualisation)

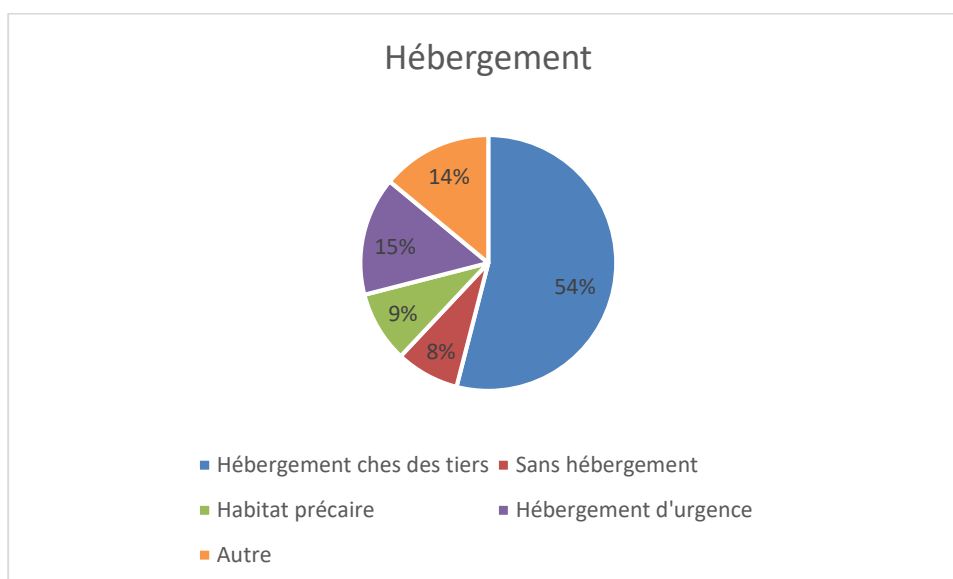
Pour rappel, lors de l'entretien de domiciliation ou de réactualisation de cette dernière, cette question est centrale pour justifier le besoin de la personne d'ouvrir une adresse dans notre accueil de jour.

Aussi, nous avons établi 6 cas de figure :

- *Sans solution d'hébergement*, c'est-à-dire que les personnes dorment à la rue ou sous tente sur l'espace public.
- *Habitat précaire*, pour les personnes dormant dans un véhicule, une caravane, un abri de jardin, un garage...
- *Hébergement d'urgence* pour les personnes au 115, ou dans des structures d'urgence longue.
- *Hébergement d'insertion* pour celles hébergées en CHRS, structure de stabilisation ou autre.

- Hébergement chez des tiers.
- Autre : hôtel (auto-financé), auberge de jeunesse...

Voici leur répartition :



- La répartition des types d'hébergement est quasiment identique à celle de l'année passée.
- La **part des personnes hébergées par des tiers reste la plus importante**. Toutefois, il nous paraît essentiel de rappeler que ce chiffre revêt **des réalités bien différentes**. En effet, certaines personnes sont hébergées de manière stable et durable chez un membre de la famille ou un ami. D'autres sont soutenues par un ensemble de personnes et sont donc amenées à changer régulièrement de lieu d'hébergement, avec tout ce que cela induit en mouvement, recherche de solutions, transport des affaires... Quoi qu'il en soit, ces solutions restent transitoires et, même après des années, elles peuvent atteindre leurs limites et la personne hébergée peut donc **se retrouver dehors du jour au lendemain**. Aussi, nous n'estimons pas envisageable de considérer ces hébergements comme satisfaisants, ni permettant aux personnes d'y recevoir leur courrier de manière sécurisée et durable.
- La **part des personnes sans solution est restée stable à 8%**. Beaucoup de personnes ayant été prises en charge durant la Covid sont toujours hébergées, notamment à l'hôtel. Cela se répercute par une hausse de 2% des personnes hébergées en structure d'urgence.
- Enfin, concernant le SI-SIAO, **32 demandes de prise en charge ont été enregistrées** pour l'Accueil de Jour sur l'année 2022 et 67 si l'on inclut les demandes instruites pour les personnes accompagnées dans le cadre du RSA ou

la Prévention Spécialisée. Cette donnée n'était pas isolée les années passées et il est donc difficile d'apprécier une évolution. On peut toutefois noter que sur les 103 personnes accompagnées, **toutes ne sollicitent pas un hébergement**. La demande première reste et demeure un logement.

3 Les permanences d'accueil

Nous accueillons les personnes sans RDV du mardi au vendredi de 9h à 12h. Ce temps permet aux personnes de venir récupérer leur courrier, solliciter une domiciliation administrative, appeler le 115, poser des questions sur leur situation, être écoutées...

L'accueil se fait alors dans les bureaux au premier étage. En complément du bureau d'accueil, un bureau d'entretien permet de recevoir les personnes pour les RDV en lien avec la domiciliation administrative ou lorsque l'échange nécessite davantage de discrétion. La salle d'attente, située de l'autre côté de la coursive est également mobilisée. Toutefois, nous constatons que, bien souvent, les personnes ne s'y installent pas pour prendre connaissance de leur courrier et repartent directement. Les différents espaces ne peuvent accueillir beaucoup de personnes en même temps et l'équipe avait donc le sentiment que certaines personnes ne restaient pas alors qu'elles auraient eu besoin d'échanger.

3.1 NOUVEAUTE : La permanence dans la Coffee Bar

Partant de ce constat, nous avons décidé de « délocaliser » la permanence sociale du vendredi matin au Coffee Bar.

Cela permet à la fois d'accueillir les personnes dans un espace plus grand, équipé de tables et d'assises mais également de proposer un thé ou un café aux personnes présentes.

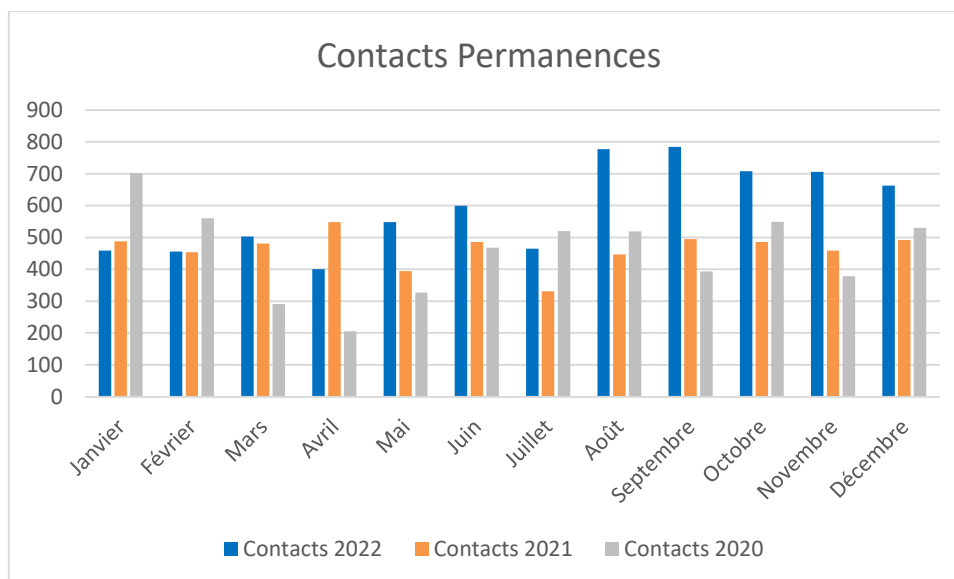
Le but est finalement de proposer à des personnes qui peuvent ne pas oser ou se sentir à l'aise de nous solliciter au milieu de la fréquentation de matinée de **trouver un cadre plus propice**.

Ce temps est également pensé pour que les personnes puissent faire de petites démarches en nous ayant à « portée de main » en cas de question ou si besoin de conseils. En effet, nous ne sommes pas en mesure de répondre à toutes les sollicitations des personnes qui se présentent à nous, même lorsqu'elles sont déjà accompagnées. L'idée est donc de leur offrir un espace plus adapté pour compléter leurs dossiers avant que nous ne les revoyions ensemble.

Ce temps n'est toutefois pas un Coffee Bar en matinée et il nous faudra donc veiller à préserver sa spécificité.

3.2 Statistiques autour des contacts en matinée

L'histogramme suivant représente les contacts mensuels lors de la permanence en 2022, 2021 et 2020.



Notons que :

- Nous avons mis en place le logiciel Domifa au 01/08/2022 et cela a engendré une hausse des contacts : d'une part car une personne qui appelle en matinée, puis vient récupérer son courrier est saisie deux fois là où elle n'était notée qu'une fois sur notre ancien système. D'autre part, le logiciel étant en lien avec la domiciliation administrative, **nous l'utilisons également pour des personnes venant pour leur courrier au Coffee Bar**. Ces dernières sont donc enregistrées hors temps de matinée. Ainsi, la fréquentation n'est pas comparable par rapport aux années précédentes mais rend davantage compte de l'activité que génère la domiciliation administrative de manière transversale.

Nous souhaitons également travailler à un outil permettant d'apprécier la fréquentation et l'implication spécifique du vendredi matin en terme de démarches. Nous espérons pouvoir développer cet aspect dans le prochain rapport d'activité.

3.3 Les types d'intervention dans le cadre de l'accompagnement social

Du fait de notre mission d'accueil de jour proposant un accompagnement social global et « généraliste », **nous sommes amenés à travailler différentes problématiques en fonction des demandes et situations des personnes.**

Ainsi, le travail de l'équipe est important en terme de diagnostic et de repérage des difficultés et compétences, exprimées ou non par les personnes. Cela nécessite de l'écoute, de l'attention et une veille législative importante concernant les dispositifs existants. De même, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance des partenaires associatifs et institutionnels pour pouvoir orienter au mieux les personnes.

A nouveau, notre travail est pensé comme une « porte d'entrée » qui peut permettre au public que nous rencontrons de trouver les bons interlocuteurs et de solliciter des dispositifs adaptés à leurs situations. La finalité est pour nous que les personnes aillent de plus en plus vers le droit commun, tant en ce qui concerne les droits sociaux que les structures d'accompagnement mises en place. Avec l'accès au logement ou à l'hébergement et la « sortie de la rue », il est pour nous évident que l'accompagnement doit évoluer en conséquence et que la référence doit se faire à un autre endroit.

Les thématiques abordées sont donc diverses et se répartissent en 9 champs :

- Accès aux droits
- Administratif
- Aides caritatives
- DALO, ACD, FSL
- Financier
- Hébergement (115/SIAO)
- Logement d'insertion
- Logement autonome
- Soutien psychologique et relation d'aide.

De plus, nous pouvons être amenés à orienter les personnes vers des associations partenaires dans le cadre de problématiques spécifiques type santé (Boussole, Médecins du Monde, ALT, Ithaque...), endettement (Crésus, ADF...) ou insertion professionnelle.

La plupart des accompagnements se traduisent par un **croisement de 3 thématiques en moyenne**. Nous ne sommes pas en mesure d'aller plus loin dans l'analyse des chiffres de la base de données. En effet, des données semblent être manquantes concernant certaines situations et les chiffres ne reflètent donc pas la réalité.

En ce qui concerne les demandes d'accompagnement, elles sont reparties à la hausse en 2022. Cela est notamment en lien avec l'augmentation du nombre de personnes domiciliées.

Nous avons donc dû remettre en place une liste d'attente. Au 31/12/2022, elle comportait **32 ménages en attente d'une proposition d'accompagnement**.

Nous avons accueilli avec beaucoup de satisfaction la mise en place des équipes dites Ménages aux Droits Incomplets (MDI) par la Ville de Strasbourg et le département. Aussi, rares sont les familles toujours en attente au niveau de l'accueil de jour. Mais les personnes isolées représentent toujours un public très sollicitant.

Nous avons notamment constaté depuis le printemps 2022 une forte présence d'hommes issus d'Afghanistan, du Soudan, de la Somalie notamment, qui ont fait leur parcours de demande d'asile dans un autre département avant de venir s'installer sur Strasbourg. Ils sont parfois isolés ou accompagnés de leurs familles. Bénéficiaires du RSA ou pouvant y prétendre, ils entreprennent souvent des démarches de transfert de dossier CAF qui peuvent prendre plusieurs semaines voire plusieurs mois quand cette démarche croise celles en lien avec la réception de l'acte de naissance de l'OFPRA par exemple.

Ne pouvant être accompagnés par le service RSA de notre association sans une orientation par la plateforme 1 d'accompagnement mise en place conjointement par la CAF et l'Eurométropole, ils sont pourtant **en demande d'hébergement et d'aide administrative**. C'est par ailleurs un public peu francophone face auxquels nous sommes parfois en difficulté pour expliquer le fonctionnement des structures et administrations françaises. Cela est d'autant plus vrai avec la multiplication des démarches dématérialisées qu'il leur est totalement impossible de réaliser seuls.

Ce constat et ces difficultés ont déjà pu être partagés dans le cadre des réunions de Veille Sociale qui regroupent l'ensemble des structures de Veille Sociale et sont animées par le SIAO et la Ville de Strasbourg. Une réflexion plus large sur l'accueil de ce public spécifique pourrait être lancée pour réfléchir collectivement à leur accueil et leur accompagnement.

Pour ce public notamment mais plus largement, **les relais auprès de partenaires sont en effet rares**. Nous profitons de notre lien avec le Point Accueil Solidarité pour la réalisation de démarches en ligne ponctuelles ou des orientations caritatives en attendant que nous ayons des disponibilités. Par ailleurs, nous avons pris le parti d'orienter certaines personnes bénéficiant de ressources et souhaitant accéder à un logement vers le Bureau d'Accès au Logement (BAL). Ce partenariat fonctionne bien et est efficace. Nous ne pouvons toutefois pas y orienter toutes les personnes que nous rencontrons.

Nous sollicitons également de plus en plus les écrivains publics afin d'aider les personnes à compléter des dossiers.

Enfin, nous avons reçu un soutien conséquent de la Fondation Abbé Pierre via la mise à disposition de chèques de service. Le montant total mis à disposition était de 2000€ répartis entre les services d'accueil de jour et de Prévention Spécialisée. Ce sont en tout **57**

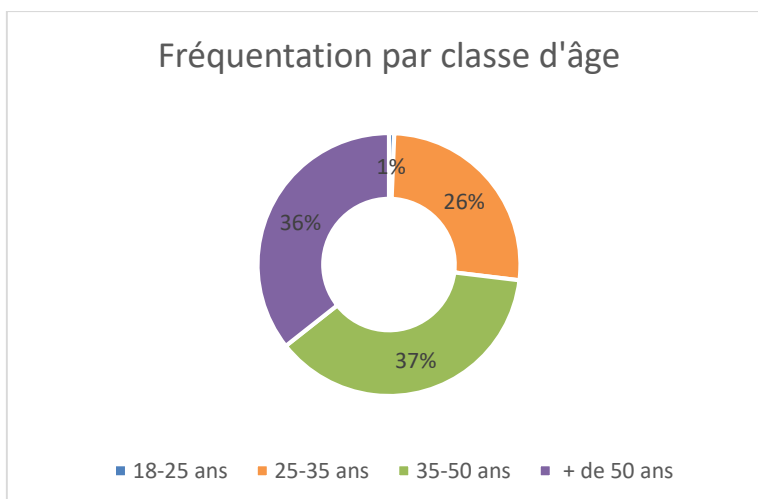
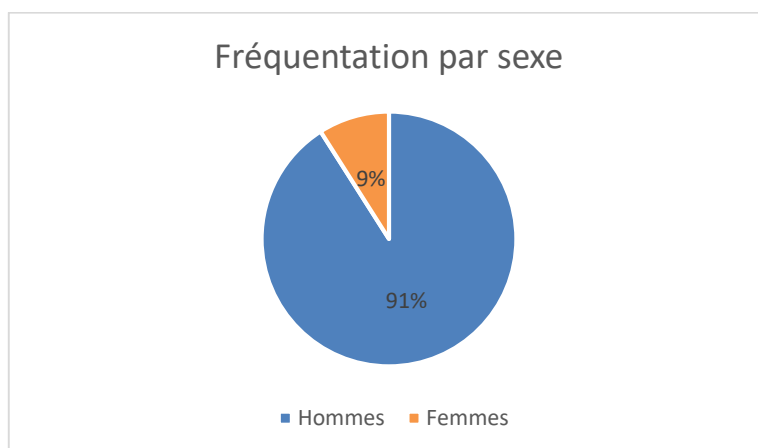
ménages accompagnés par l'équipe, sans ressources et sollicitant des aides caritatives qui se sont vus remettre 30€ de chèques de service.

Ce soutien a été plus qu'apprécié par notre public qui est habituellement davantage dans une place de receveur que d'acteur en mesure d'aller faire des courses de manière autonome dans un magasin.

4 Le Coffee Bar

4.1 Typologie du public

Suite à la réflexion sur la différence observée entre le pourcentage de femmes identifiées comme fréquentant le Coffee Bar et le quotidien que nous vivons, nous avons choisi de rendre à nouveau compte de la typologie du public que nous accueillons. Aussi, nous vous proposons deux graphiques montrant la répartition par sexe et par âge des passages enregistrés au Coffee Bar.



Notons que :

- En terme de passage, les femmes sont peu présentes. Le décalage entre le pourcentage de femmes identifiées et la présence rend également compte d'une **présence plus ponctuelle**. Elles semblent moins à l'aise de fréquenter un accueil principalement masculin. Toutefois, le pourcentage est stable d'une année sur l'autre (6% en 2021).
- Ce sont ainsi **les 35-50 ans qui sont les plus présents au quotidien**. Il s'agit déjà la classe d'âge la plus identifiée parmi le public accueilli au Coffee Bar et ce depuis plusieurs années.
- Cependant, la part des 35-50 ans présents au Coffee Bar est revenue à un niveau post-Covid avec une fréquentation de 35% contre 49% en 2021. Il semblerait donc que ce public ait davantage pâti de la crise sanitaire, du moins soit celui le plus en demande de lien social.
- Les 18-25 ans, bien que présents sont **moins réguliers dans leur venue** (3% de la fréquentation en 2021). Le travail initié avec la Prévention Spécialisé afin de proposer à ce public de s'inscrire dans le lieu a été « mis à mal » par les mesures sanitaires et la période d'accueil sur le pas de la porte. En effet, posé dans des squats ou des hébergements d'urgence, ce public a moins perçu l'intérêt pour lui de venir vers nous.

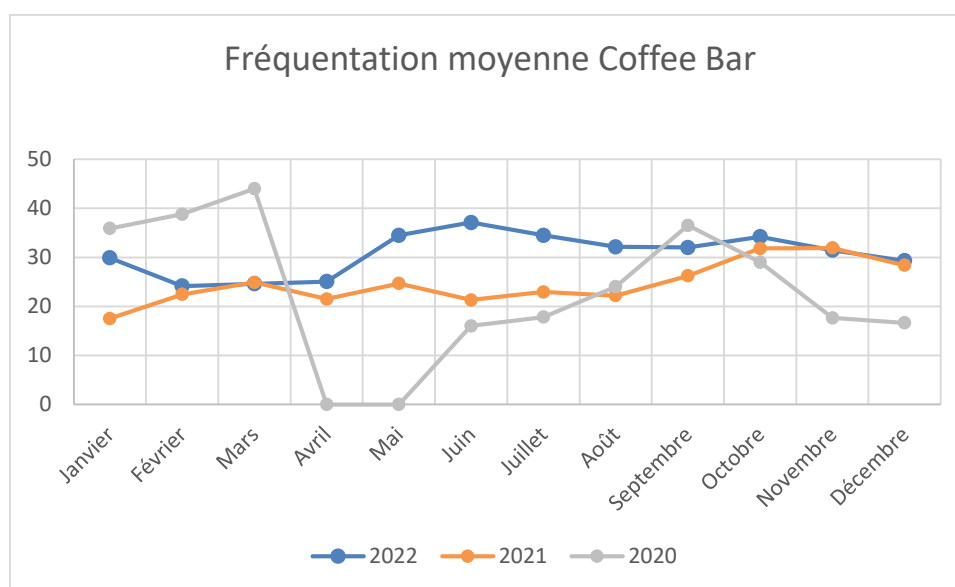
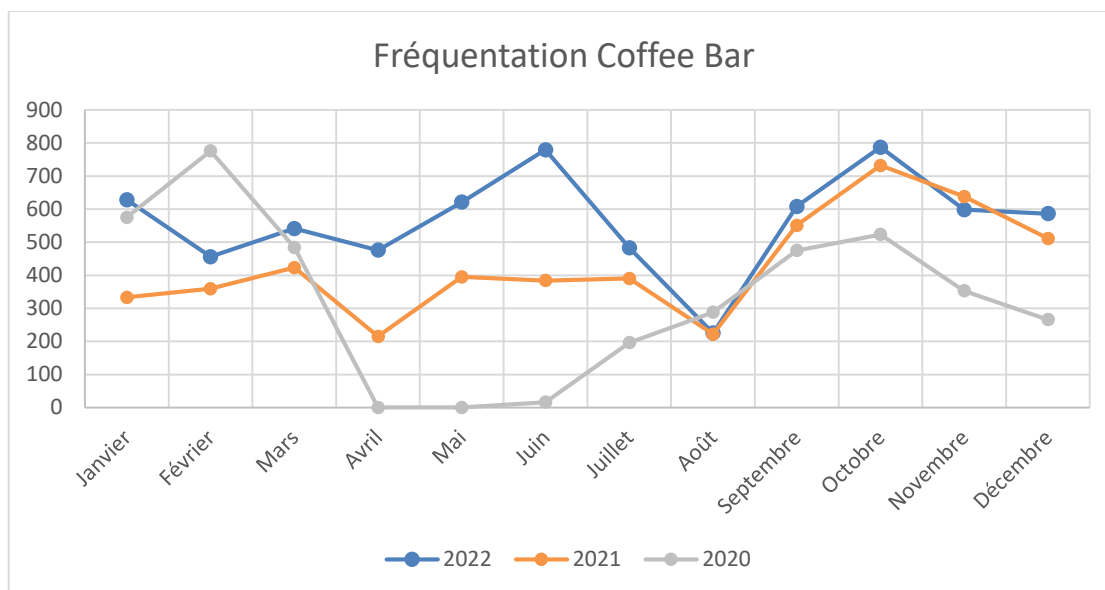
4.2 Statistiques autour de la fréquentation

La fréquentation du Coffee Bar est **supérieure à celle de l'année passée**, sachant que nous repris l'accueil sans jauge ni limite de déplacement en mai 2022.

Le mois de juin a ainsi connu une forte hausse de la fréquentation. En effet, plusieurs personnes se disaient fatiguées de ces mesures et faisaient part de leur incompréhension ne considérant plus le risque de manière aussi prégnante que l'équipe. Par ailleurs, les différentes modalités d'accueil entre les structures ont pu perturber certaines personnes.

Revenons maintenant à la fréquentation totale et moyenne pour 2022 en comparaison avec 2020 et 2021.

Voici donc ces deux tableaux :



Notons que :

- La fréquentation a été **plutôt stable sur le début de l'année** jusqu'à la levée des dernières restrictions comme nous avons déjà pu le voir.
- La baisse des ouvertures sur les mois de juillet et août se ressent au niveau de la fréquentation globale mais l'on peut voir qu'en moyenne, la fréquentation est restée identique. **Ces deux mois « allégés » ne semblent pas conduire à une perte de public.**

- Il est toujours intéressant de voir que ces éléments qualitatifs ne représentent pas forcément les ressentis de l'équipe. En effet, **les mois d'hiver leur paraissent souvent plus chargés du fait de personnes restant dans le Coffee Bar plus longtemps** et une certaine tension liée au manque chronique de places d'hébergement, même en période hivernale. Toutefois, les pics habituellement observés aux inter-saisons, mars et octobre, ne sont plus si marqués en 2022.

4.3 Les activités collectives

Nous avons fait le choix de regrouper les différents aspects des activités collectives sous un seul et même chapitre pour ce rapport d'activité.

En effet, les visées et objectifs de ces différents temps se rejoignent et il nous paraît donc cohérent de ne plus les dissocier les uns des autres. Par ailleurs, **ces actions s'inscrivent maintenant dans le quotidien de notre service.**

Grâce notamment à l'investissement de volontaires en service civique, nous avons la possibilité de proposer aux personnes accueillies de partager des moments autour d'ateliers, de repas collectifs, de sorties... C'est toutefois une activité qui demande du temps et de la disponibilité. Ainsi, la fin d'année a été moins pourvue, du fait notamment de l'absence de volontaire en service civique suite à la fin de mission de Mylène INTROIA au mois de juillet.

Voici un exemple de ce que nous avons pu proposer lors du premier semestre de l'année 2022 :

The image shows a planning calendar for January and February 2022. It is divided into three vertical sections: a title page on the left, a January page in the middle, and a February page on the right. The title page is black with white text, the January page is teal, and the February page is orange. Each page lists activities with their dates, times, and locations.

Month	Date	Activity	Time	Location
JANVIER	SAMEDI 8 JANVIER	Atelier galette des rois	14h-17h	Coffee Bar
	MERCREDI 12 JANVIER	Visite de Musée	de 14h à 17h	
	DIMANCHE 16 JANVIER	Sortie Théâtre	à 16h	
	MERCREDI 19 JANVIER	Projection Cinéma	de 14h à 17h	
	MERCREDI 26 JANVIER	Repas Collectif	10h-14h	Coffee Bar
FÉVRIER	SAMEDI 5 FÉVRIER	Sortie Spectacle	à 17h	
	MERCREDI 16 FÉVRIER	Projection Cinéma	14h-17h	Coffee Bar
	MERCREDI 23 FÉVRIER	Repas Collectif	10h-14h	Coffee Bar

Additional information from the planning page:

- PLANNING 2022
- JANVIER & FÉVRIER
- association "entraide Le Relais"
- MERCI DE VOUS INSCRIRE AUPRÈS DE L'ÉQUIPE !



En plus de ce planning, nous créons pour chaque activité une affiche distincte qui est affichée une dizaine de jours à l'avance pour « lancer » les inscriptions.

Comme vous pouvez le voir, nous tâchons de proposer des **activités variées qui ont lieu tant dans nos locaux qu'à l'extérieur**. Cela vise notamment à offrir la possibilité à notre public de découvrir des lieux où il n'oserait pas aller en temps normal. C'est également pour nous un moyen de faire découvrir aux personnes des lieux où elles peuvent ensuite se rendre de manière autonome.

De même, certaines sont gratuites (ateliers du samedi après-midi, projection de film au Coffee Bar...), à prix libre (repas collectifs notamment) ou payantes si des dépenses sont engagées de notre côté au tarif d'un euro pour un adulte et cinquante centimes pour un enfant. Le prix ne doit pas être un frein pour pouvoir participer aux activités.

Nous notons toutefois que les sorties culturelles n'ont pas eu de succès. Aussi, les sorties au musée, que nous avons déjà pu proposer par le passé avec un certain succès n'ont cette fois-ci pas trouvé leur public. Il en va de même pour les sorties aux spectacles organisées en partenariat avec l'association Tôt ou t'art.

Nous avons également pu bénéficier du **soutien du service des sports de la ville de Strasbourg** qui a mis à disposition des différentes associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité des places pour différents types d'évènements sportifs. Ainsi, nous avons pu accompagner différents groupes à des matchs de hockey sur glace, waterpolo mais également à la SIG et au Racing. Ces moments sont toujours appréciés par les personnes que nous accueillons. Certaines renouvellent ensuite l'expérience via des billets que nous tenons à leur disposition.

Enfin, **les activités autour de l'alimentaire restent les plus plébiscitées**. En effet, nous avons en moyenne 4 personnes pour les repas collectifs. Concernant les samedi après-midi, la participation pour la confection des galettes, crêpes, mannele... est variable. Toutefois, il n'est jamais difficile de distribuer ce qui est produit durant l'après-midi ! **La faim reste une réalité pour le public à la rue !**

Un bon exemple est le barbecue organisé le 09/08 dernier au jardin des Deux-Rives qui a vu se réunir plus d'une vingtaine de personnes, qu'elles soient isolées ou en famille, domiciliées, accompagnées ou bien fréquentant le Coffee Bar. Ce fut un temps propice aux rencontres, aux échanges informels et aux jeux.

4.4 NOUVEAUTE : Les « Coffee à la citadelle »

Dans le cadre de l'aménagement estival des ouvertures du Coffee Bar, l'équipe a souhaité proposer un RDV régulier aux personnes accueillies afin de permettre de garder le lien tout au long de l'été, notamment lors de la fermeture.

C'est ainsi qu'avec l'aide d'un vélo cargo loué auprès de Vél'hop, les collègues ont proposé des temps de rencontre autour d'un café et d'activités au parc de la citadelle. Boomerang, foot, basket, badminton, autant de sports autour desquels les échanges ont été nombreux et chaleureux.

Cette initiative sera sans nul doute reconduite cette année.



5 Les moyens du service : l'équipe, les locaux

5.1 Composition de l'équipe salariée au 01.01.2022

Statuts	Personnes
5 éducateurs spécialisés, 3 moniteurs éducateurs	Nathan ACKERMANN 0.8 ETP Lionel AMMEL 0.5 ETP Fanny ANGLADE 1 ETP au PAS Margot KESSLER 1 ETP Rosalie KLEIN 1 ETP Carole JACOB 0,8 ETP au PAS Marie SEILER 0.8 ETP Marie-Laure WEISS 0.5 ETP Ariane YATMAZ 1 ETP
1 chef de service	Lionel AMMEL
Personnels administratifs (direction, secrétariat, comptabilité)	Adelheid TUFUOR, directrice Claudia ZIOLKOWSKY, secrétaire Valérie JUNIET, comptable
Personnel d'entretien	Fahima NAGI
Totaux	

5.2 Instances de réflexion internes

Réunion d'équipe	Analyse des pratiques, programmation	Les jeudis, 3h	Ensemble de l'équipe
Réunion de l'ensemble des salariés de l'association	Travail sur thématiques, infos salariales, projets associatifs	Trimestrielle, 2h	Ensemble de l'équipe
Travail avec la psychologue	Analyse des pratiques, supervision	Mensuelle, 2h	Ensemble de l'équipe
Rencontre de l'équipe de direction de l'association	Question d'encadrement, fonctionnement globale de l'association, orientations	Bimensuel, 3h	Chef de service

5.3 Instances régulières de réflexion externes

Rencontre veille sociale « 115 »- SIAO urgence organisée par les services de la Ville	Echanges de pratiques, connaissance réciproque, (in)formation sur des thématiques transversales	3h trimestrielles	Chef de service
--	---	----------------------	--------------------

5.4 Formations des salariés

Premiers secours en Santé mentale	14h	2 salariés
Introduction aux conduites addictives pour les professionnels du social	7h	1 salariée
Bases en addictologie	7h	1 salariée

Ateliers « Passerelle »

6 rue des imprimeurs

67200 Strasbourg

Tel : 03 88 10 34 45



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Chantier Participatif avec Haies Vives d'Alsace en décembre 2022

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 – Code APE 8790B



association
"entraide
Le Relais"



www.bas-rhin.fr

Strasbourg.eu
eurométropole



Ce projet est cofinancé
par le Fonds social européen
dans le cadre du programme
opérationnel national
«l'Emploi et Inclusion» 2014-2020
UNION EUROPÉENNE

Sommaire

1	Rappel des objectifs	3
2	Les moyens	4
2.1	Les salariés et intervenants.....	4
2.2	Les moyens matériels et techniques	4
3	Etat des lieux.....	4
3.1	Tentatives d'ouverture	4
3.2	Un accompagnement personnalisé	5
3.3	Nos limites et nos possibles dans l'accompagnement	5
4	Les actions réalisées	6
4.1	Phase d'accueil	7
4.2	Orientation vers la structure.....	7
4.3	Personnes présentes dans l'action.....	8
4.3.1	Caractéristiques des personnes	8
4.3.2	Bénéficiaires du RSA :.....	10
5	Les modalités de mise en œuvre.....	10
5.1	Les ateliers collectifs	10
5.1.1	Chiffres et présentations des ateliers collectifs en quelques lignes.....	10
5.1.2	Témoignage de l'équipe encadrante.....	12
5.2	Suivi individuel	14
5.3	Partenariat et ouverture	14
5.4	Les sorties et évolutions	14
5.4.1	Quels contrats de travail, quelles formations ?	15
5.5	Analyse de ces sorties.....	15
6	Projet 2023 :.....	16
	CONCLUSION.....	16

1 Rappel des objectifs

Le dispositif des ateliers Passerelle tente d'accompagner des personnes isolées, en situation d'exclusion sociale et éloignées de l'emploi.

Une majorité des personnes accueillies sont bénéficiaires du RSA mais nous accueillons également des personnes bénéficiant d'autres allocations ou sans ressource.

Notre objectif est de permettre aux participants de s'engager dans un projet concret. Par le biais du dispositif, les personnes ont l'occasion de retrouver un rythme, de sortir de leur isolement afin de s'envisager à nouveau. La participation aux ateliers vise la revalorisation des personnes, la mise en avant de leurs compétences, leur permettre de se confronter aux autres et de travailler sur des freins identifiés afin qu'elles se rapprochent de l'emploi quand cela est possible.

L'action se réalise en conformité avec le cahier des charges de l'Atelier Passerelle validé par la Collectivité Européenne d'Alsace début 2014 et s'inscrit dans le cadre du programme opérationnel FSE 2021-2022.

2 Les moyens

2.1 Les salariés et intervenants

Service administratif : 0,16 etp (charges indirectes)

Accompagnement social et suivi pédagogique : 1 etp travailleur social

Coordination du projet : 1 etp

Encadrant-formateur : 0,50 etp

Service entretien - nettoyage : 0,34 etp (charges indirectes)

Prestataires externes avec des compétences spécifiques selon les activités proposées

2.2 Les moyens matériels et techniques

3 bureaux d'accueil pour les intervenants et les usagers

2 salles de réunion et d'accueil des ateliers pour les activités de groupe

1 espace cuisine pédagogique

1 terrain de plantation, 2 serres

Véhicules mis à disposition par l'association selon les besoins



3 Etat des lieux

3.1 Tentatives d'ouverture

Après un temps de démarrage et d'intégration au sein du collectif proposé, nous incitons régulièrement les personnes à découvrir de nouveaux lieux, d'aller à la découverte d'autres structures culturelles ou associatives afin de favoriser leur insertion sociale de façon durable. En effet, il nous paraît important qu'elles ne se focalisent pas uniquement sur les ateliers passerelle d'Entraide le Relais mais qu'elles puissent aussi trouver leur place dans d'autres sphères. Dans cette perspective, nous avons pu proposer 4 ateliers photos avec

visites d'expositions, 6 sorties « découvertes de lieux culturels/de socialisation », 10 rencontres festives/moments de convivialité, 4 sorties nature et 1 chantier participatif.



Atelier photo et visite médiatisées

A Stimultania octobre 2022

3.2 Un accompagnement personnalisé

Poursuivre l'accompagnement individuel au-delà des 2 années de parcours s'est représenté en 2022 de façon ciblée. Ce choix s'est fait uniquement pour les personnes dont la concrétisation d'un projet devait aboutir plus tardivement ou pour les personnes nécessitant un accompagnement vers l'extérieur plus progressif. En effet, certains usagers ont besoin de se retrouver en bout de parcours (une fois qu'ils n'ont plus accès aux ateliers collectifs d'Entraide le Relais) pour faire la démarche d'aller vers l'extérieur. Afin que cela ne se fasse pas de façon brutale, nous continuons notre accompagnement individuel jusqu'à ce qu'un relais fiable et durable avec une autre structure se mette en place. Ce relais n'est pas toujours simple à trouver surtout pour les personnes souffrant d'un handicap. Cette prolongation d'accompagnement individuel s'est fait également pour des personnes ayant trouvé un emploi en Structure d'Insertion par l'Activité Economique, afin de soutenir ce changement et faire en sorte que les personnes n'abandonnent pas trop rapidement, face aux difficultés que peut représenter une reprise d'activité.

3.3 Nos limites et nos possibles dans l'accompagnement

Nous avons été à nouveau confrontés à de sérieuses limites lorsque l'orientation aux ateliers Passerelle est imposée à la personne dans le cadre d'une référence RSA.

Sans adhésion de sa part, il nous est difficile de l'accompagner et de la remobiliser. L'accompagnement se transforme alors en relances régulières, par téléphone, par courrier, à des entretiens individuels qui servent essentiellement à réaliser des démarches administratives mais l'intégration dans les ateliers collectifs est difficile voire impossible. La mobilisation des personnes est compliquée aussi lorsqu'elles ont d'importants problèmes de santé ou lorsqu'elles ont des enfants en bas-âge.

11 personnes ont trouvé un emploi durant leur parcours aux ateliers, 5 ont pu réaliser une formation, 1 personne a pu se tester lors d'un stage et 2 personnes ont été réorientées vers un référent/dispositif d'insertion professionnelle. Dans ce cadre le travail de partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique, les conseillers emploi de la C.E.A et de Pôle emploi est primordial.

L'insertion professionnelle reste compliquée pour une part de notre public trop éloigné de l'emploi, trop marginalisé. Pour ce public, notre objectif sera davantage de les aider à sortir de l'inactivité, de conduites addictives et de les orienter par la suite si possible vers du bénévolat ou des activités en centre socioculturel.



*Atelier semis avec un autre service de l'Association, « Les Marmites »
Mars 2022.*

4 Les actions réalisées

4.1 Phase d'accueil

	2021	2022
Nombre d'entretiens d'inscription	39	58
Nombre d'entrées dans l'action	27	41

Nous avons accompagné **41** nouveaux participants en 2022 sur **68** usagers.

Nous sommes toujours confrontés à l'irrégularité de certaines personnes inscrites dans le parcours. Les personnes orientées sont parfois dans de telles difficultés qu'elles peinent à tenir leurs engagements. Crises d'angoisse, difficultés à sortir de chez elles, addictions, prise de traitements rendant les réveils difficiles, autant de freins que nous tentons de travailler avec elles.

Même si le contexte sanitaire est à présent plus favorable, ces deux années d'épidémie ne sont pas sans conséquence sur le public. En effet, nous constatons un changement réel depuis le Covid. Les personnes ont plus de difficulté à se mobiliser, à être en groupe et à trouver du sens à une reprise d'activité professionnelle. De plus, l'image de l'emploi n'est pas toujours positive pour les personnes que l'on rencontre, en lien avec des expériences passées, avec des conditions de travail à forte pénibilité vécues surtout lorsqu'il s'agit de postes pour des profils ayant peu de qualification.

4.2 Orientation vers la structure

Les personnes sont orientées vers les ateliers par les partenaires des secteurs médico-sociaux ou professionnels. Le travail partenarial est primordial et est une volonté forte de l'équipe. Il permet un regard croisé sur les accompagnements.

Les principaux objectifs des orientations évoqués par les partenaires

- Le développement de lien social et la reprise de confiance en soi.
- La reprise d'un rythme : ponctualité, travail en groupe, reprendre une activité physique en vue de la construction d'un projet professionnel ou d'une insertion sociale.
- Certains partenaires formulent une demande d'évaluation, de mise en situation se rapprochant de l'emploi. Le parcours dans les ateliers permet de situer la personne dans son parcours d'insertion professionnelle (notion d'engagement, de capacités, de régularité, de motivation...).

- Soutenir la personne dans ses démarches de soins (réduire ses consommations si elle présente une addiction/éviter une rechute en accompagnant une sortie de cure, ou alors se rendre compte de problèmes de santé en lien avec une mobilisation physique et inciter la personne à les prendre en main).

4.3 Profil des personnes présentes dans l'action

Nombre total de participants : 68

Bénéficiaires du RSA : **54**

Sans ressources : **8**

Bénéficiaires de l'AAH : **5**

Allocation délivrée par Pole emploi : **1**

79 % des bénéficiaires perçoivent le RSA.

4.3.1 Caractéristiques des personnes

Répartition par sexe :

Homme	42
Femme	26

Nous constatons que les hommes restent majoritaires (61% d'hommes et 39% de femmes). Le parcours d'insertion est proposé aux hommes et aux femmes sans discrimination. Nous assurons un accueil identique.

Tranche d'âge des usagers :

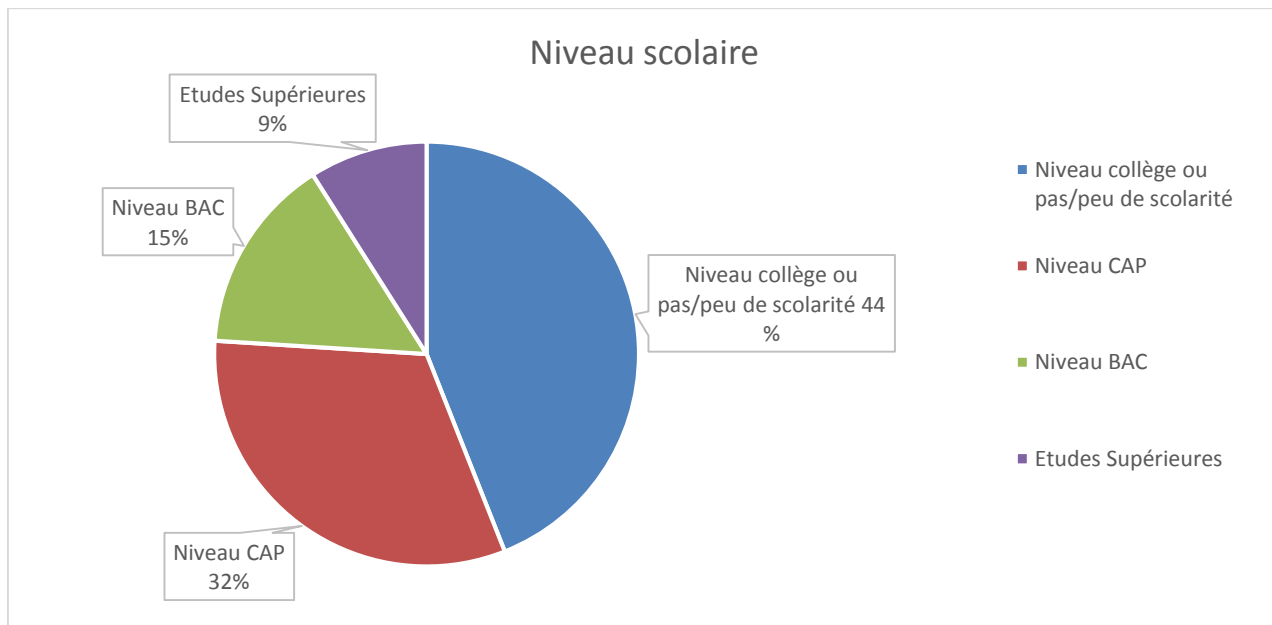
18-24 ans	4
25-44 ans	32
45-54 ans	20
55-64 ans	11
65 ans et +	1

76% des bénéficiaires ont entre 25 et 54 ans. Une majorité des personnes accompagnées cumulent les problématiques, elles sont isolées et ont une période d'inactivité professionnelle assez longue. La santé, incluant aussi les addictions, reste un frein notable pour les personnes que nous accueillons. L'isolement et la perte de confiance peuvent s'y ajouter. En 2022, nous avons accueilli 4 jeunes de moins de 25 ans, un public quasiment absent des ateliers auparavant.

Logement :

La plupart bénéficie d'un logement dans le parc locatif social. En moindre nombre, certaines personnes sont en hébergement d'urgence ou en hébergement type CHRS ou en Résidence Sociale.

Niveau scolaire :



Les chiffres démontrent un faible niveau de qualification des personnes inscrites aux ateliers Passerelle. En effet, la moitié des effectifs n'a aucun diplôme et n'est pas allé au-delà du collège. Pour ce public, nous rencontrons régulièrement des difficultés avec l'écrit, un frein notable pour le retour à l'emploi.

Cependant nous remarquons une augmentation constante du nombre de personnes ayant obtenu un diplôme supérieur au BAC. Ces personnes ont soit obtenu leur diplôme à l'étranger ou soit elles ont des problèmes de santé physiques ou psychiques entravant leur insertion professionnelle.

Les personnes sont sans emploi notamment en raison :

- D'une problématique santé ou d'un problème d'addiction
- D'une longue période d'inactivité et/ou d'un manque de qualification
- De leur âge, combiné à une longue période d'inactivité
- D'un problème de langue et/ou d'une méconnaissance du système

Nombreuses sont les personnes accompagnées ayant d'importants problèmes de santé, environ 50% de notre effectif a des problèmes d'addiction ou de santé psychique ou psychiatrique, une part non négligeable dont les difficultés entravent grandement tout projet

d'insertion professionnelle. Pour autant, le parcours dans les ateliers garde tout son sens pour ces personnes qui souffrent d'isolement et de stigmatisation dans notre société.

4.3.2 Bénéficiaires du RSA :

De manière générale, les contrats d'engagement RSA sont principalement liés à la vie quotidienne, l'emploi, la formation ou les soins. 79% de notre public est bénéficiaire du RSA, nous sommes référents RSA pour la quasi-totalité ou référents secondaires lorsque la personne est SDF et/ou a besoin d'un accompagnement administratif et social conséquent.

5 Les modalités de mise en œuvre

5.1 Les ateliers collectifs

343 ateliers ont été organisés pendant l'année soit **974.5 heures**. Soit une moyenne de 28 ateliers par mois.

Des ateliers sont proposés quotidiennement à raison d'une ou deux activités par jour. Un grand nombre d'ateliers se déroule à une fréquence régulière et fixe à l'année.

Les ateliers couvrent différents domaines et sont variés de par leur contenu et leurs encadrants. Un grand nombre de participants s'inscrivent au même atelier dans la durée, ce qui permet un réel apprentissage, une réelle découverte.

Les ateliers sont choisis dans un premier temps par les bénéficiaires en fonction de leurs projets ou de leurs envies, d'autres sont conseillés par le référent de parcours à la personne quand une difficulté est constatée et qu'un atelier peut aider à la résoudre (par exemple : participer à l'atelier Facilite ta Com pour travailler sa confiance en soi).

1326 participations aux ateliers ont été enregistrées pour l'année, dont **865** participations pour les bénéficiaires du RSA (**soit 65%**).

En moyenne, nous avons eu en moyenne 4 personnes présentes par atelier.

5.1.1 Chiffres et présentations des ateliers collectifs en quelques lignes

En 2022, nous avons proposé :

➤ **81 ateliers Cuisine :**

Cet atelier s'adresse aux personnes désirant travailler en restauration ou apprendre à cuisiner, sensibilisation aux règles d'hygiène et au rythme de ce domaine d'activité. Plaisir

de faire soi-même, d'apprendre, valorisation des compétences de chacun. Partage d'un moment de convivialité au moment du repas.

➤ **76 ateliers Jardin :**

En atelier jardin, les personnes participent à l'entretien d'un potager bio, des semis jusqu'à la récolte. Nous y gérons également l'entretien du jardin d'agrément (taille d'arbre, taille de haies, plantations, tonte...), ce qui permet à certains d'appréhender concrètement ce domaine d'activité pour une éventuelle orientation professionnelle.

➤ **36 ateliers Informatique :**

Apprendre les bases du traitement de texte et faire des démarches sur Internet (Pôle Emploi, Caf.) pour plus d'autonomie.

➤ **31 ateliers Travaux d'extérieur/projet manuel :**

Cet atelier permet de mettre en avant des compétences individuelles et à d'autre de découvrir le travail manuel. Il permet également de se tester physiquement.

➤ **28 ateliers Communication :**

Travailler la prise de parole dans un groupe, l'argumentation et l'adaptation du langage en fonction de l'interlocuteur. Améliorer sa communication de façon générale.

➤ **24 ateliers Artistique :**

Initiation à plusieurs techniques artistiques, élaboration d'un projet commun, cet atelier a pour but de redécouvrir et développer sa créativité.

➤ **19 ateliers sport, pratique de la Marche Nordique**

Principalement axés sur la pratique de la marche nordique et de la gym douce, ces ateliers visent le réentraînement à l'effort, la reprise d'une activité physique pour entretenir sa santé. En fin d'année, nous nous sommes intégrés aux ateliers sport proposés par la Ville de Strasbourg. Afin de rendre accessible ces animations proposées au grand public aux bénéficiaires des ateliers passerelle et favoriser la mixité.

➤ **16 ateliers d'écriture :**

Cet atelier tente de façon ludique et créative de développer l'aisance à l'écrit chez les participants. En développant leur imaginaire, leur vocabulaire, les personnes peuvent retrouver un plaisir d'écrire sans avoir peur du jugement.

➤ **6 découvertes de lieux culturels/de socialisation :**

Rencontres avec des associations sur le territoire : Wagon Souk, Par enchantement, jardin botanique, médiathèque.). Découvertes de lieux accessibles à tous pour favoriser l'insertion sociale des personnes en dehors du parcours aux ateliers passerelle.

➤ **5 ateliers couture :**

Initiation à la couture ou perfectionnement, les personnes ont pu faire des petites réalisations. La couture développe la minutie, la concentration, le plaisir de faire soi-même.

➤ **4 visites Culturelles et/ou ateliers photo :**

Visites d'expositions et découvertes de lieux culturels pour une ouverture vers l'extérieur. Initiation à la prise en main d'un appareil photo. Permettre une autre perception de ce qui nous entoure. Initiation à des logiciels de traitement d'image.

➤ **4 Sorties Nature :**

Temps de convivialité pendant la période estivale afin de permettre aux personnes de quitter Strasbourg, de découvrir des sites naturels et se dépenser physiquement.

➤ **10 rencontres festives/moments de convivialité :**

Réel levier d'intégration et de mobilisation, ces moments de convivialité sont primordiaux pour favoriser une bonne cohésion dans les groupes.

➤ **1 chantier participatif :**

Participer à un chantier participatif c'est participer à un chantier en collaboration avec une autre association. C'est l'occasion de mixer les publics, découvrir d'autres acteurs de la vie associative et valoriser les compétences des participants sur des projets ouverts vers l'extérieur.

Les ateliers proposés n'ont pas tous les mêmes objectifs mais ont une même visée : la réinsertion sociale et professionnelle des usagers.

5.1.2 Témoignage d'un accompagnement :

« J'ai rencontré Mr I. accompagné de son référent en mars 2022. Mr I. est sorti d'incarcération depuis peu. Il est sorti avec son simple bagage. Peu de famille, ou des liens qui se sont délités. Pas de logement. Peu d'économies, juste ce qu'il a obtenu en travaillant en prison. A 52 ans, il a tout à concevoir. Une place et des repères à retrouver. Des liens à reconstruire. Des regrets. Mais également, de la confiance à regagner et beaucoup de courage pour se ré envisager. Quand on y réfléchit, quand on y est confronté, on prend conscience de l'importance du soutien et de l'accompagnement nécessaire dans un tel contexte.

Mr I. démarre une participation aux ateliers. Malgré une nervosité palpable lors du premier atelier, il fait un retour enthousiaste. Il apprécie le cadre et les encadrants, les ateliers et plus particulièrement ceux proposés en extérieur, le fait de « faire », de se mettre en mouvement, de réaliser quelque chose de concret. Nous avons pu constater la fierté que cela lui apportait. Il aime aussi des choses simples, se retrouver avec les autres participants, l'ambiance générale, légère et rassurante. Il s'implique et fait preuve de motivation.

Dans les échanges, en entretien individuel, la bonne humeur et l'attitude positive affichées cachent un stress et un blocage bien présent. Mr I. fait ainsi part de sa difficulté à sortir de chez lui, à « affronter » l'extérieur. Il me révèle que passer la porte de son hébergement, se retrouver confronté à l'extérieur, aux gens, au monde, au rythme de la vie, à la vie elle-même, est une réelle épreuve. Et puis, il y a toutes ces évolutions, dans la ville, dans la société, et les gens qui ont changé. Mr I souhaite se centrer sur lui maintenant qu'il est dehors. Il a rompu les liens qu'il estimait toxique pour sa réinsertion. Cette démarche engendre forcément de la solitude.

Plusieurs années en prison, à vivre en huis clos ont abimé une spontanéité, une facilité d'action, banale à nos yeux. Mr I. explique se retrouver régulièrement bloqué devant sa porte, à ne pas oser la franchir. Ce qui lui permet de se lancer ? avoir un objectif, une action concrète à réaliser : un entretien avec son référent, une démarche, un atelier. En dehors de ça, difficile pour lui d'aller profiter de sa nouvelle liberté. « Vous savez, en prison on est assisté, constamment, pour tout. On peut passer des journées entières sans avoir besoin de sortir de sa cellule. Sans voir personne. »

Mr I. fait part de l'importance d'être soutenu et accompagné. Il ne se sent pas encore prêt. Il a besoin de cette aide pour se lancer progressivement et être plus armé pour s'envisager dans la société, dans le monde du travail. Comment retrouver une place ? Ses objectifs

sont simples et humbles : retrouver une « vie normale » et ne plus dépendre des minimas sociaux. D'autant que ses faibles ressources gagnées en prison ne vont pas lui permettre de bénéficier du RSA dans l'immédiat. Il doit vivre durant 3 mois avec ses petites économies. Il n'a pas trop de frais, dit pouvoir se débrouiller, mais tout de même, c'est juste, et surtout injuste. Il sent la pression, il va falloir s'y mettre, rapidement aller travailler, gagner son argent. Pas trop le temps de reprendre ses marques. De s'armer. Il faut prendre le rythme du dehors. Vite. S'adapter à une nouvelle temporalité. Suivre le mouvement pour ne pas rester sur le bas-côté.

Alors Mr I. postule, se présente à des entretiens, ne se démonte pas. Il tente, il y va. Et ça paye. Sa franchise, sa jovialité sont appréciés. Un emploi en insertion, il n'en demande pas plus pour se ré envisager. Il signe un contrat d'insertion, après un parcours de 3 mois aux ateliers. »

Ecriture croisée de l'équipe encadrante.

5.2 Suivi individuel

323 entretiens individuels ont été réalisés dans le cadre du suivi dont **58** entretiens d'accueil pour présenter le dispositif.

Constats concernant la participation des usagers :

La régularité dans le parcours et l'implication aux ateliers restent pour une grande partie des personnes accueillies une démarche difficile. La santé, qu'il s'agisse de difficultés d'ordre physique, psychique ou d'addiction, freine considérablement la volonté des participants. Il nous faut conserver le lien et relancer de manière régulière pour éviter le prolongement des absences.

Cela n'empêche pas certains de trouver avec les ateliers un point d'attache, un moyen de structurer sa semaine, une occasion de retrouver des « collègues » et de rythmer son temps.

Cette organisation une fois intégrée permet en parallèle de mettre en place d'autres démarches : des rendez-vous médicaux, des liens familiaux qui se renouent, une mobilisation plus concrète pour trouver une formation, un emploi. S'envisager à nouveau de manière concrète.

5.3 Partenariat et ouverture

Toujours dans une optique d'ouverture et de complémentarité, le service privilégie un travail de partenariat avec les acteurs de l'insertion. Les chantiers ou entreprises d'insertion sont nos interlocuteurs privilégiés lorsque les personnes sont prêtes à reprendre une activité professionnelle.

5.4 Les sorties et évolutions

10 sorties en emploi (CDD de moins de 6 mois)
11 abandons (sans donner d'explication)
8 sorties pour raison de santé
3 sorties en formation qualifiante
2 orientations vers un référent social (fin des 2 années de parcours)
2 sorties en emploi CDI
1 réorientation vers un référent professionnel (pôle emploi ...)
1 sortie car incarcération
1 stage réalisé

5.4.1 Quels contrats de travail, quelles formations ?

<ul style="list-style-type: none">• 6 CDDI (Vêtis, Horizon amitié, Régie des Ecrivains)
<ul style="list-style-type: none">• 4 CDD-mission intérimaire (BTP, soudeur, commercial)
<ul style="list-style-type: none">• 3 formations (dispositif des Etoiles et des Femmes en restauration, formation au CFPPA d'Obernai en maraichage, Formation conducteur de car).
<ul style="list-style-type: none">• 2 CDI (1 à temps plein en plonge et 1 à temps partiel en hôtellerie)
<ul style="list-style-type: none">• 1 stage en maraichage

5.5.1 Analyse de ces sorties

Les problèmes de santé restent une problématique dominante pour le public accueilli. Ainsi, la fin d'un parcours aux ateliers pour raison de santé n'est pas négligeable.

12 personnes ont trouvé un emploi, il est à noter que 10 de ces contrats sont à durée déterminée.

6 personnes ont signé des contrats aidés, contrats vraiment adaptés au public accueilli, permettant aux personnes de reprendre une activité professionnelle de façon progressive et accompagnée.

Plus la période de chômage est longue plus il est difficile d'en sortir, c'est pourquoi nous encourageons vivement nos bénéficiaires à affiner leur projet professionnel en réalisant des stages, réelle source d'opportunités professionnelles pour les personnes qui se font un réseau et se testent dans un secteur d'activité. Mais ces stages ne sont pas toujours faciles à trouver et les personnes ne sont pas toujours prêtes à travailler « gratuitement ». Il nous

faut travailler avec elles lors des entretiens individuels sur leurs représentations. Un stage demande une réelle mobilisation de la personne mais elle reste durant cette immersion bénéficiaire de l'allocation qu'elle perçoit et agit pour son insertion professionnelle future.

6 Projets 2023 :

Poursuivre et développer de nouveaux projets en partenariat avec d'autres structures pour favoriser l'ouverture vers l'extérieur du public, ces structures peuvent être à visée culturelle ou d'insertion sociale.

Proposer des moments de convivialité pour fédérer les groupes et rencontrer les personnes dans un contexte moins formel.

Nous allons accueillir en 2023, un stagiaire en formation d'art-thérapie, l'occasion de tester une nouvelle approche avec le public. Nous avons aussi pour projet d'embaucher à temps partiel une psychologue pour compléter notre équipe et donner l'occasion aux personnes très en difficulté de déposer leur histoire à un professionnel formé.

Comme avancé précédemment, nous observons un changement du public présent aux ateliers, le contexte actuel fait que les personnes les plus proches de l'emploi trouvent actuellement facilement un emploi. Ces opportunités d'insertion sont évidemment positives pour les personnes concernées mais ce phénomène nous confronte aussi à une difficulté de préserver une belle dynamique au sein de nos ateliers. En effet, restent dans nos effectifs actuels, ceux pour qui l'emploi est compliqué voire inenvisageable, la mobilisation régulière semble déjà un objectif compliqué à atteindre.

L'équipe se questionne ses pratiques pour faire face à ce changement, la présence d'une psychologue permettra peut-être de répondre mieux aux problématiques du public rencontré. Elle a également relancé une communication sur le dispositif aux différents partenaires, nouveaux partenaires, pour faire savoir qu'il y a des places disponibles. Cette communication a déjà eu son effet puisque nous avons accueilli davantage de personnes en 2022 dans le dispositif qu'en 2021 et cela semble se poursuivre en 2023.

CONCLUSION

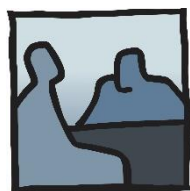


*Février 2022 : Atelier semis avec la présence de notre bénévole Alain
Présent quasiment tous les jours aux ateliers.*

Nous sommes confrontés cette année à des difficultés de mobilisation du public, les personnes inscrites dans le dispositif sont souvent irrégulières et leur investissement dans le collectif reste partiel dans certaines situations. En effet Les personnes orientées ont souvent eu des accidents de la vie qui les ont profondément marqués, deux ans d'accompagnement sont souvent nécessaires pour qu'elles regagnent en confiance. Le parcours dans les ateliers collectifs leur permet une reprise de rythme et de renouer des liens avec l'extérieur, un petit noyau a pu construire un projet d'insertion professionnelle.

L'un des principaux objectifs que nous visons pour la presque totalité de notre public est la sortie de l'isolement. Nous observons chez les personnes que nous accompagnons un réel besoin de convivialité, point d'ancrage pour fédérer un groupe qui a plaisir à se retrouver chaque semaine autour d'un projet.

Les offres d'emploi sont nombreuses dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique, les personnes les plus proches de l'emploi ont l'occasion de rebondir et quittent rapidement notre dispositif, il s'agit d'accompagner les autres peut-être plus en difficulté : encourager une participation régulière à nos ateliers collectifs, inciter aux démarches de soins, encourager les actions bénévoles quand cela est possible, ceci afin que chacun puisse trouver sa place dans notre société en pleine mutation.



Accompagnement social dans le cadre du RSA

24 rue Saint Louis
67000 Strasbourg
Tel : 03 88 24 90 64

6 rue des imprimeurs
67200 Strasbourg
Tel : 03 88 10 34 47

Mail : rsa@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

« Entraide Le Relais »

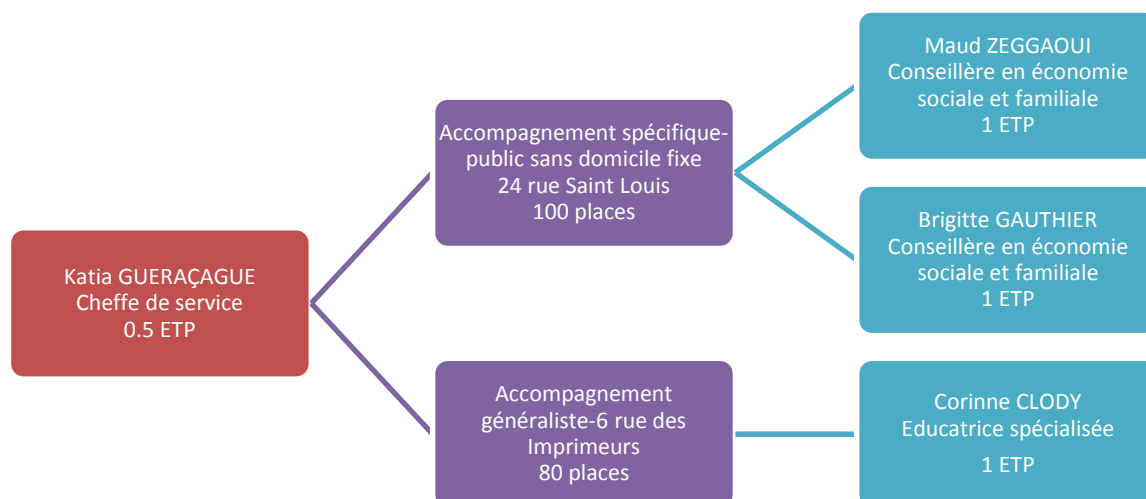
6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89
e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Présentation du service	3
2	Profil du public	4
2.1	Site 24 rue SAINT LOUIS-accompagnement spécifique.....	4
2.2	Site 6 rue des Imprimeurs-accompagnement généraliste.....	9
3	L'accompagnement social	14
3.1	Définition de l'accompagnement social +	14
3.2	La contractualisation.....	15
3.3	La permanence 24 rue Saint Louis	15
3.4	La domiciliation administrative 24 rue Saint Louis	15
3.5	Job connexion	16
3.6	Les modalités d'accompagnement et d'intervention	16
3.7	Problématiques et axes de travail avec les personnes :.....	17
3.7.1	L'accompagnement vers l'hébergement ou le logement.	18
3.7.2	L'accompagnement santé	19
3.7.3	L'accompagnement dans les démarches administratives et d'accès au droit.	20
3.7.4	L'accompagnement lorsque la communication est difficile	20
3.7.5	L'accompagnement vers la reprise d'une activité.....	21
4	Les sorties	22
	Les moyens	24
4.1	La réunion d'équipe.....	24
4.2	La réunion avec l'accueil de jour	24
4.3	Le groupe d'analyse de pratique	24
4.4	La participation au fonctionnement du dispositif RSA	25
5	Formations	25
6	Le réseau/ les partenaires	26
7	Perspectives 2023 :	26

1 Présentation du service



L'association Entraide le Relais intervient dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA depuis 1989. Cette prestation d'accompagnement venait alors compléter l'offre de service proposée par l'Accueil de jour **24 rue Saint Louis**, service historique de l'association, destiné à un public sans domicile fixe, dit « spécifique ». 50 places étaient dédiées aux bénéficiaires du RSA. En 2022, l'association propose de doubler le nombre de places, et obtient un ETP supplémentaire. En parallèle, la domiciliation administrative des bénéficiaires, gérée jusque-là par l'accueil de jour de l'association, a été reprise par le service d'accompagnement RSA.

Le second site de l'association **6 rue des Imprimeurs** propose un accompagnement social à 80 bénéficiaires du RSA depuis 2009. Ce poste d'accompagnement social a été créé à la suite de l'arrêt des activités de l'association le CAP. Basé au siège de l'association à la Montagne Verte, l'accompagnement s'adresse à un public non spécifique, principalement locataire. Ainsi, les personnes orientées vers le service connaissent des situations très variées. Elles ont toutes le point commun de cumuler des problématiques sociales qui nécessitent qu'elles puissent bénéficier d'un accompagnement régulier.

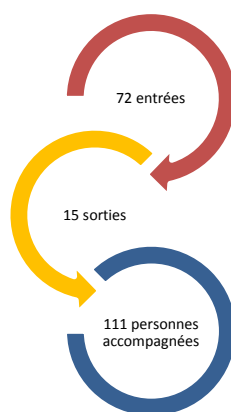
Dans la cadre de notre mission d'accompagnement social, le service assure :

- Un accueil individuel des personnes,
- Un temps d'écoute et d'échange suffisant permettant d'analyser la demande exprimée par la personne,
- À l'entrée en accompagnement un bilan complet de la situation de la personne,

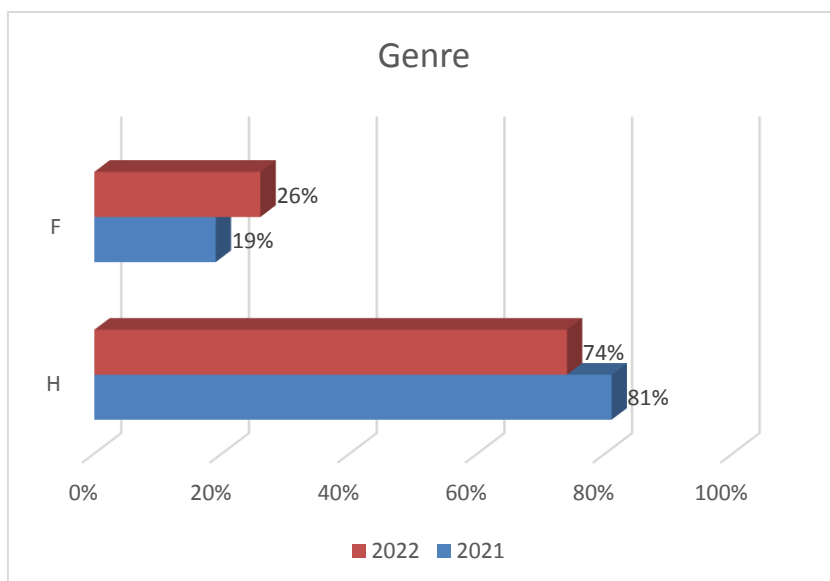
- Une évaluation des capacités de la personne à faire face à ses problématiques et à construire un projet d'insertion,
- Une programmation de rendez-vous réguliers et suffisants devant permettre l'accompagnement de la personne dans la mise en œuvre du projet élaboré avec elle,
- La contractualisation du projet d'insertion et de l'accompagnement avec l'intéressé et la CeA par le biais du Contrat d'Engagement Réciproque,
- Un rappel des droits et devoirs du bénéficiaire du RSA lorsque la situation s'impose. La personne peut être convoquée en instance de coordination voire de sanction lorsque l'intervention de l'équipe ne suffit pas.
- La mobilisation de notre réseau et des dispositifs existants selon les thématiques abordées dans l'accompagnement,
- Des visites à domicile ou sur un lieu d'hébergement, d'hospitalisation ou de cure, un accompagnement physique dans certaines démarches, si nécessaire,
- La mise à jour régulière des dossiers sur Job connexion,
- Une participation aux différentes instances du dispositif RSA.

2 Profil du public

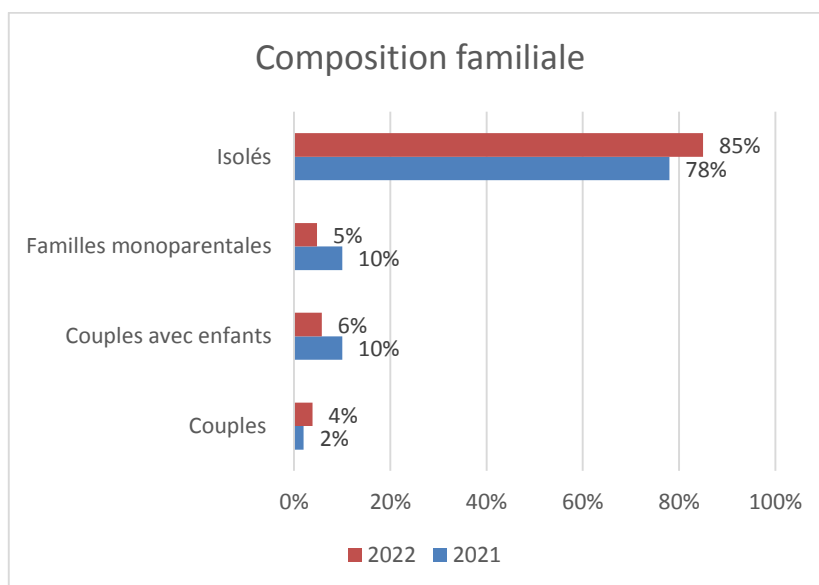
2.1 Site 24 rue SAINT LOUIS-accompagnement spécifique.



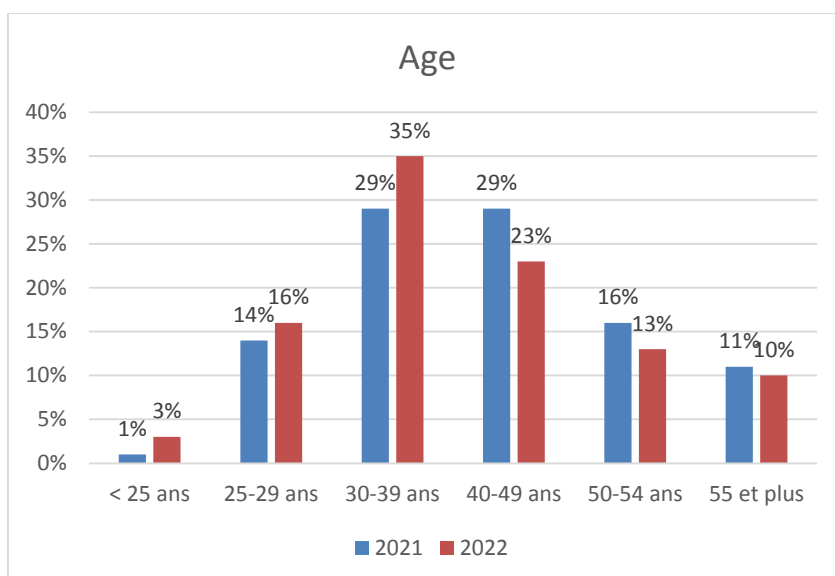
Le second poste équivalent temps plein ayant été pourvu à la fin du premier semestre, le service a connu une montée en charge progressive qui explique le nombre important de personnes entrées cette année. Dans ce contexte, une comparaison avec les données de 2021 n'est pas opportune. A noter que six personnes ont été orientées fin d'année, ce qui explique l'absence de données (item inconnu) pour une partie des tableaux, les personnes n'ayant pas été rencontrées.



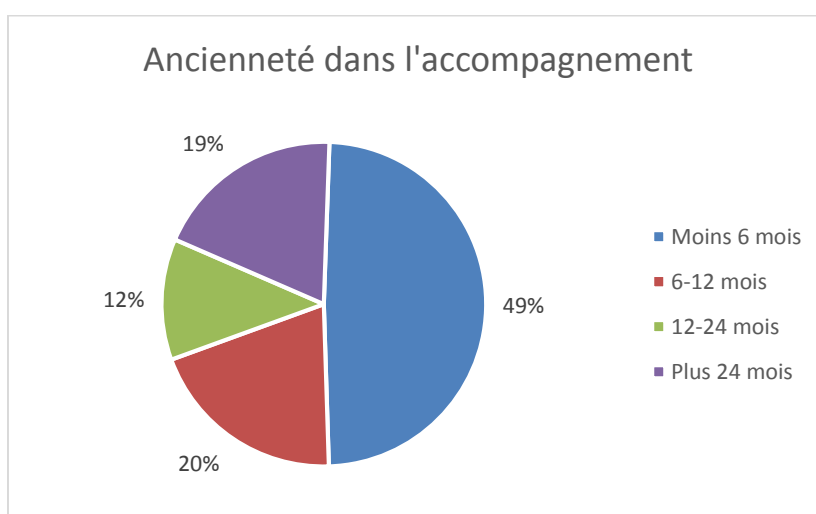
Les hommes sont majoritaires en 2022. La proportion de femmes a néanmoins augmenté. En 2022, elles représentent 1/4 des accompagnements alors qu'en 2021 elles représentaient 1/5 des bénéficiaires du RSA avec lesquels le service a contractualisé.



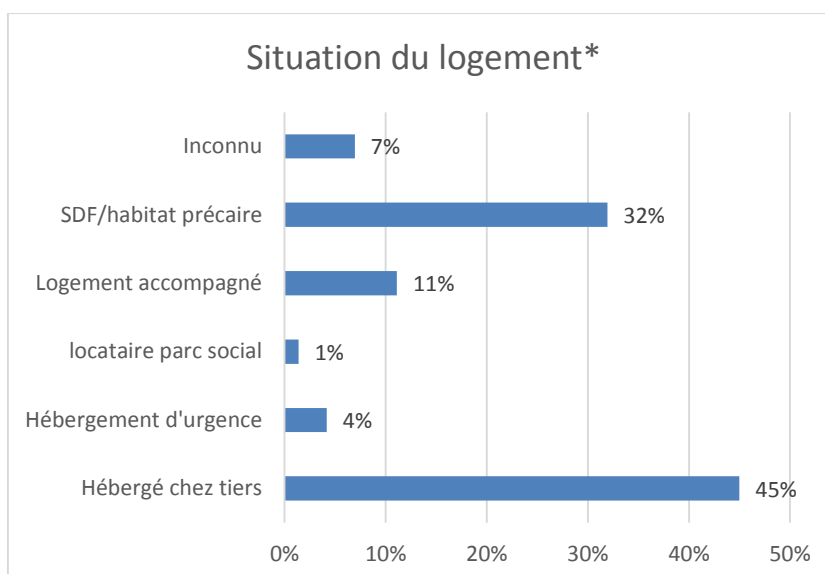
Les personnes isolées sont majoritaires et en augmentation entre 2021 et 2022. A l'inverse les bénéficiaires parents sont en nette diminution comparé à l'année précédente.



En 2022 on remarque un rajeunissement de la population parmi les accompagnements. On note une légère augmentation des bénéficiaires de moins de 25 ans en 2022, ce sont des parents qui du fait de leur situation d'enfants à charge peuvent prétendre au RSA. La tranche d'âge des 30-39 ans est en nette augmentation tandis que les tranches d'âge suivante sont toutes en diminution.

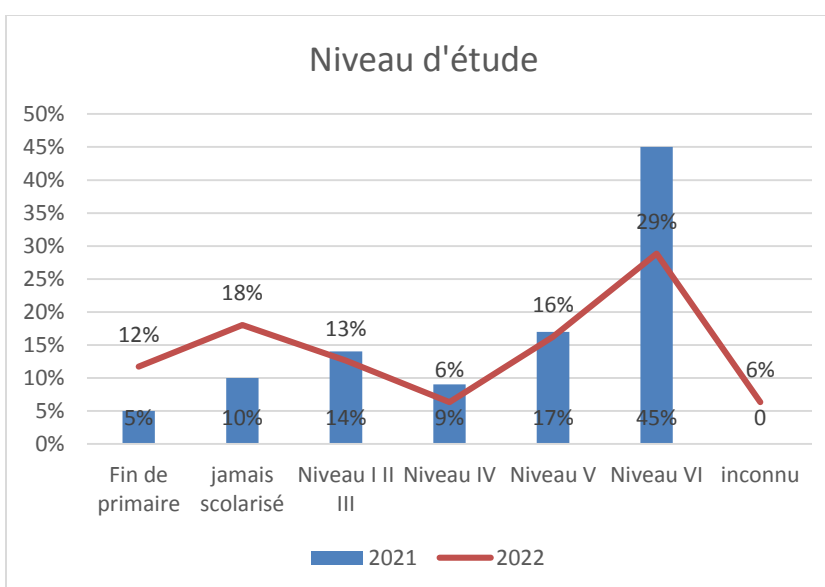


La moitié des accompagnements date de moins de six mois ce qui correspond aux 50 accompagnements supplémentaires mis en œuvre à compter du 1^{er} juin 2022. Les accompagnements longs de plus de 24 mois représentent 1/5 des bénéficiaires. Ce sont des personnes pour qui l'accompagnement social + permet de prendre le temps de travailler les problématiques les éloignant de démarches d'insertion classiques.



* à l'entrée dans l'accompagnement

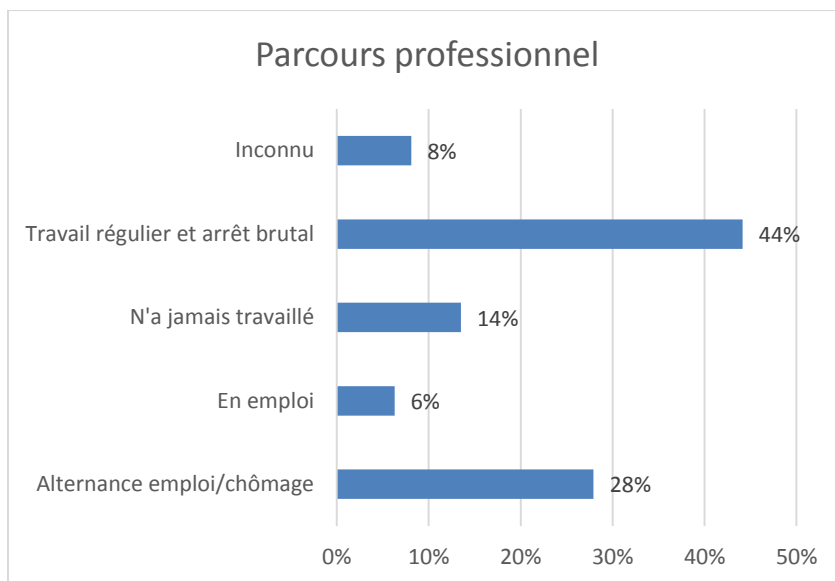
La situation du logement ou de l'hébergement est de fait très précaire sur cette structure puisque le public accompagné 24 rue Saint Louis est sans domicile fixe. 1/3 des personnes sont sans solution. 43% des personnes sont hébergées chez des tiers. Pour autant ces situations sont très précaires et il n'est pas rare que ces hébergements prennent brutalement fin. Pour les personnes statutaires, nombreuses sur le service, la carence de solution d'hébergement correspond à une rupture lorsque les personnes doivent quitter le CADA. Dans ces contextes, toutes les démarches périphériques sont complexes.



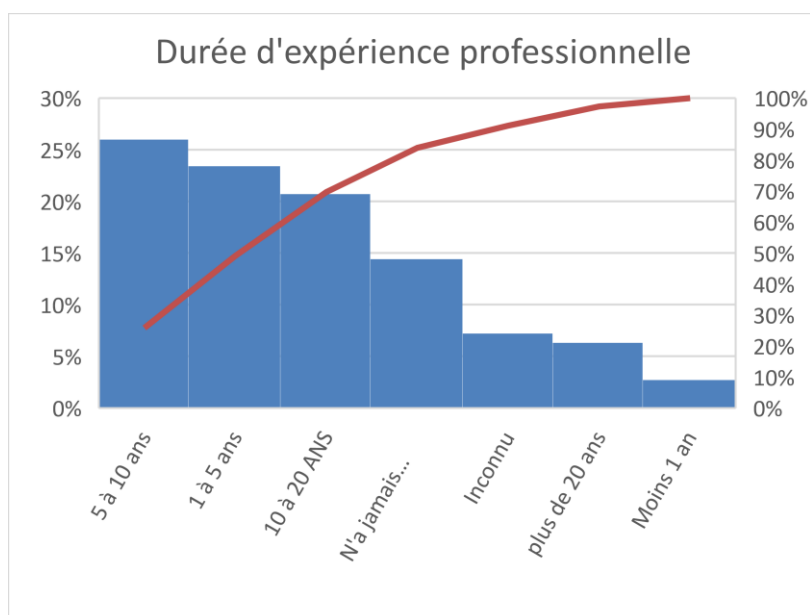
La proportion de personnes ayant été peu ou pas scolarisées est en nette augmentation. En 2022, 29% des bénéficiaires du RSA ont terminé la scolarité obligatoire. Cette proportion était beaucoup plus importante en 2021 avec presque la moitié des personnes accompagnées.

Les titulaires d'un diplôme de niveau IV et plus sont représentés dans des proportions relativement stables d'une année à l'autre.

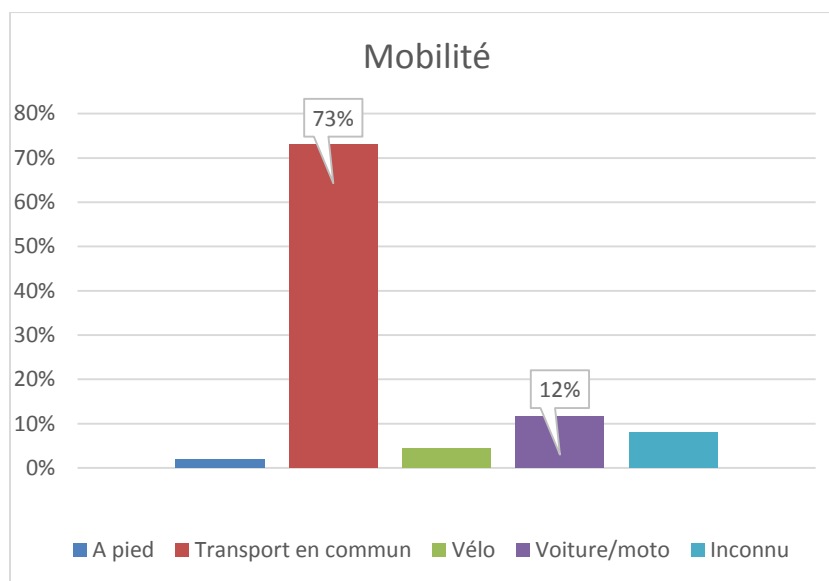
A noter que 43 personnes ont été scolarisées dans leur pays d'origine.



On peut constater que la majorité des personnes accompagnées a une expérience professionnelle dans son parcours, seuls 14% n'ont jamais travaillé. L'alternance entre période d'emploi et de chômage ne concerne que 28% des personnes tandis que celles qui ont connu un travail régulier mais avec un arrêt brutal représentent presque la moitié des personnes accompagnées. En 2022, contrairement à 2021, quelques personnes sont en emploi au début de leur accompagnement, ce sont soit des personnes qui travaillent à temps partiel et bénéficient de ce fait encore d'un complément RSA, soit des personnes qui viennent de démarrer un emploi à temps plein au moment de leur orientation.

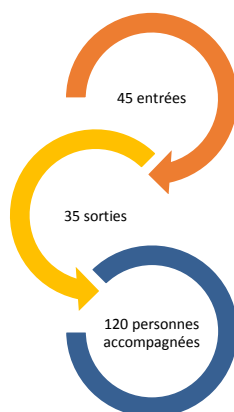


La durée d'expérience professionnelle est variable d'une personne à l'autre. Les expériences courtes entre 1 et 10 ans concernent la moitié des personnes accompagnées. Seuls 6% des personnes accompagnées en 2022 ont travaillé plus de 20 ans.

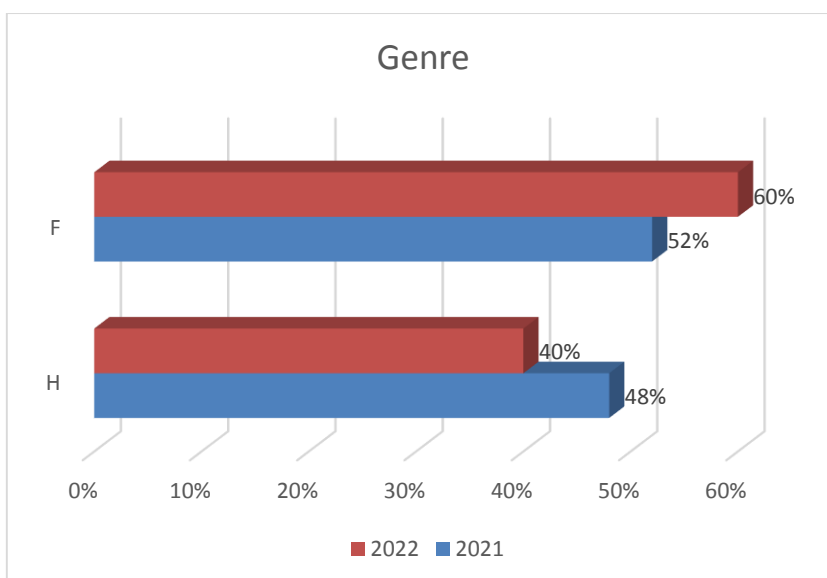


La majorité des personnes utilisent les transports en commun comme moyen de déplacement. 1/5 des personnes disposent néanmoins du permis B, 12% d'entre elles ont un véhicule motorisé.

2.2 Site 6 rue des Imprimeurs-accompagnement généraliste



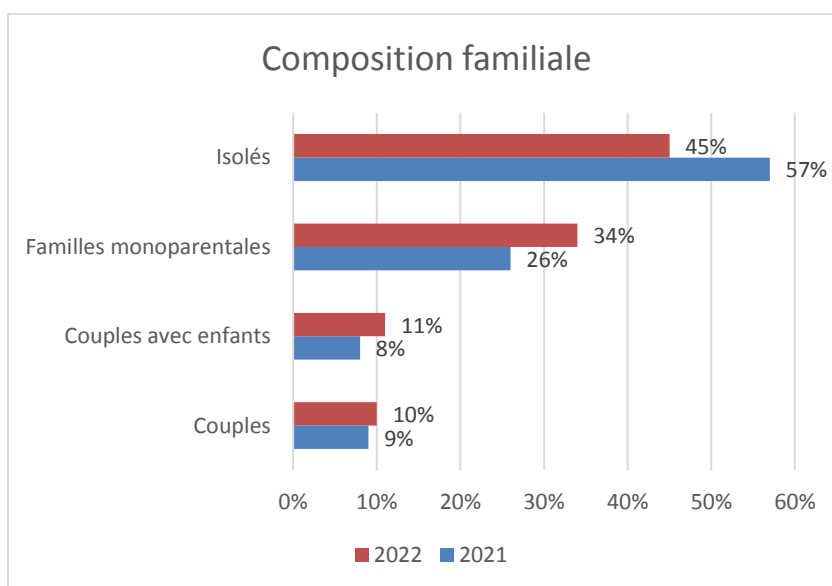
En 2022 le service a accompagné 120 personnes contre 101 en 2021 ce qui représente une nette augmentation. Fin 2022, le nombre de BRSA accompagnés était supérieur au nombre de places effectives, soit 86 au lieu de 80.



Les femmes sont majoritaires comme l'année précédente. Elles représentent 60% des personnes accompagnées.

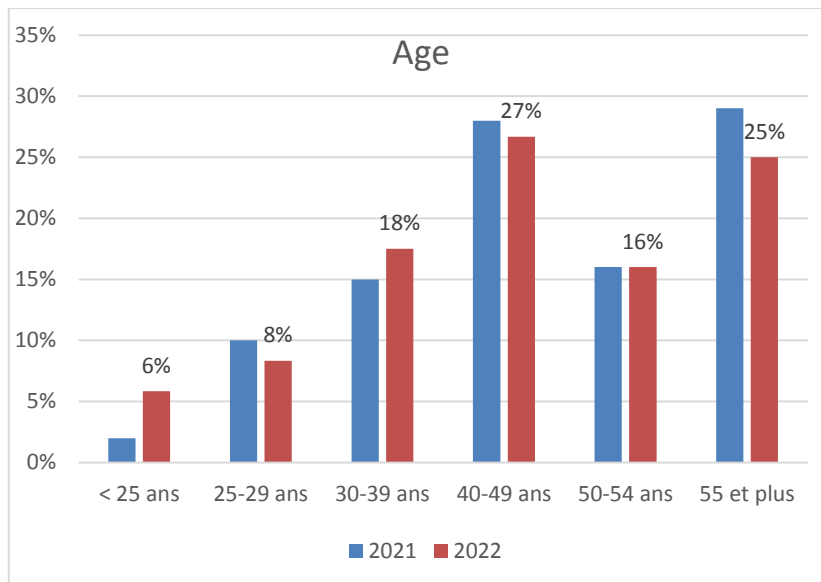
Cette proportion est en augmentation comparé à 2021 sur les deux sites de l'association.

Faut-il y voir une augmentation de la précarité des femmes ?

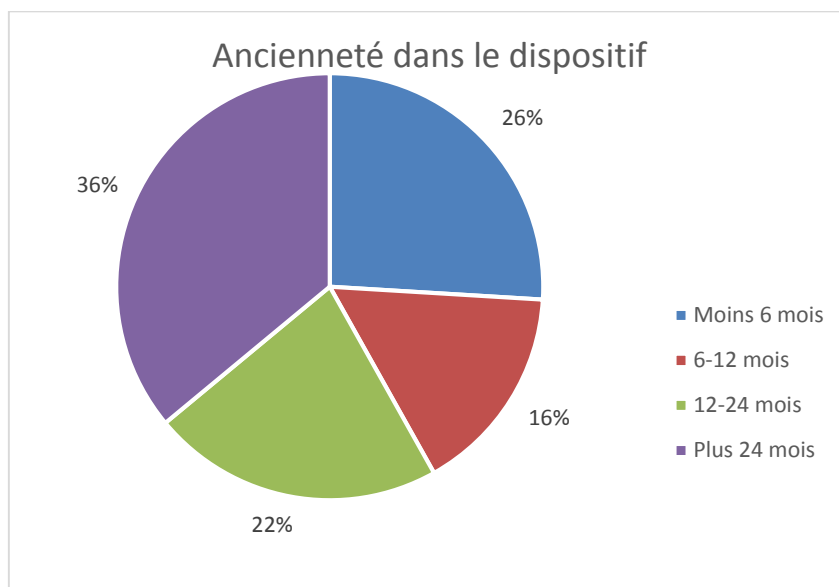


En 2022, le nombre de personnes isolées diminue sensiblement et passe de 57% à 45%.

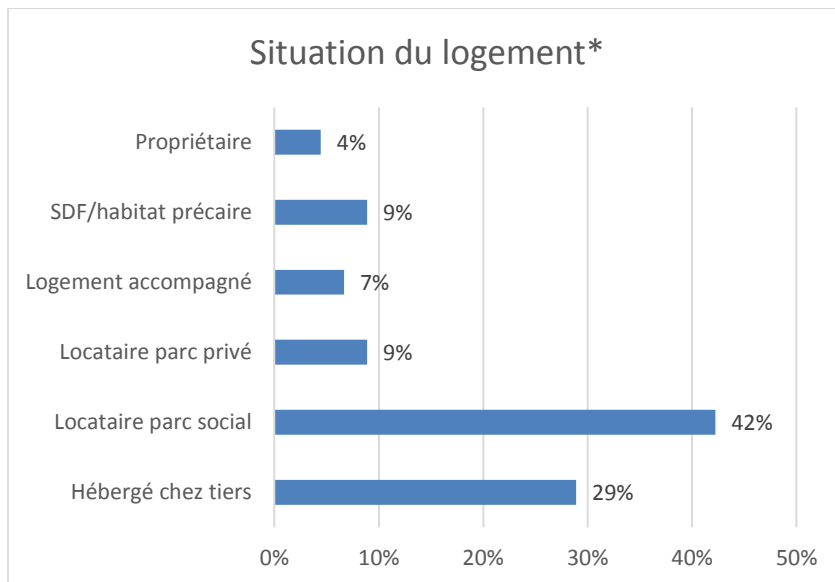
A l'inverse, les familles monoparentales sont davantage représentées avec plus d'1/3 des personnes accompagnées. Les couples avec ou sans enfants représentent 21% des situations.



2/3 des personnes accompagnées ont plus de 40 ans. La tranche d'âge des 50-54 ans reste stable d'une année à l'autre tandis que celle des plus de 55 ans est en diminution comparé à l'année précédente bien qu'elle représente encore le quart des personnes accompagnées.

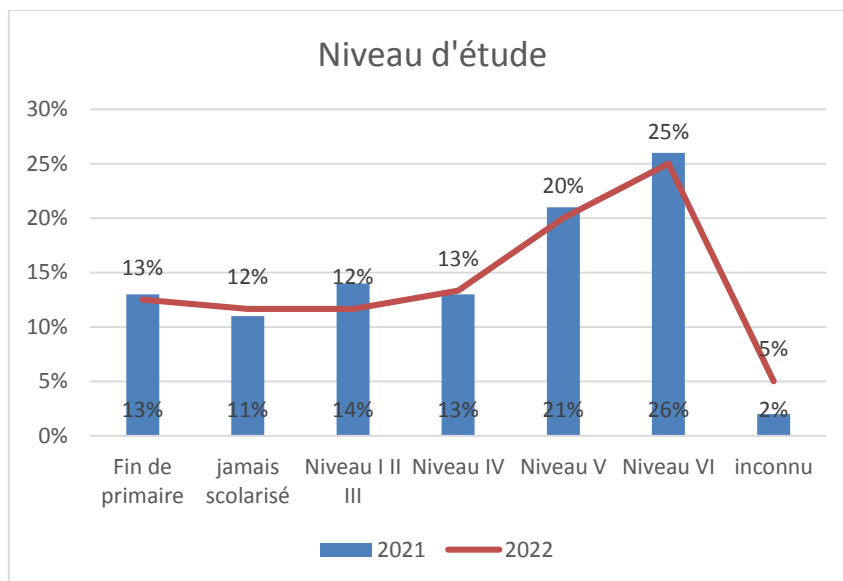


Les accompagnements longs de plus de 24 mois sont majoritaires et représentent plus d'1/3 des bénéficiaires suivis par la structure. L'accompagnement social + concerne en effet des personnes aux problématiques multiples pour lesquelles le service a besoin de temps pour accompagner les personnes dans les différentes démarches mais également en terme de cheminement pour envisager par exemple un parcours de soin. Les temps d'instruction des demandes à la MDPH (réaliser les examens médicaux, obtenir le certificat médical rempli par le médecin) et la réception d'une réponse sont aussi une explication.



* à l'entrée dans l'accompagnement

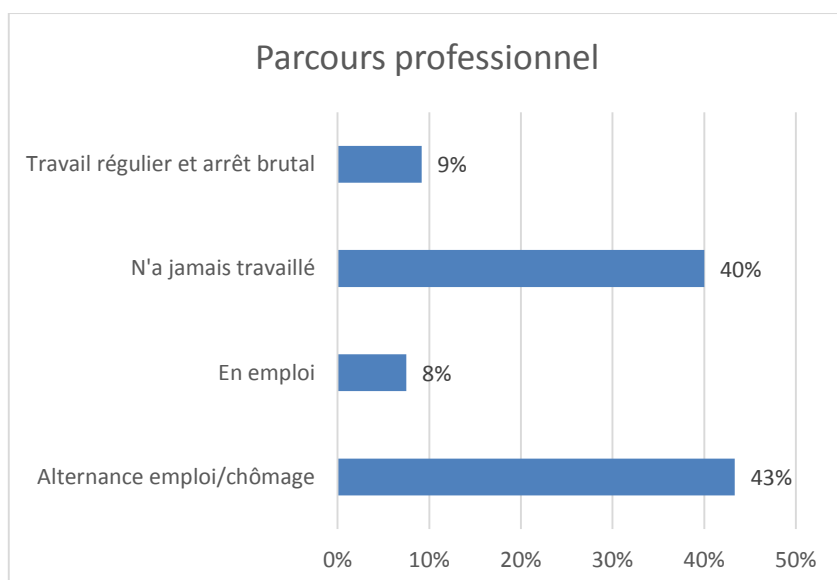
Bien que la situation locative soit prédominante parmi les personnes accompagnées sur cette structure, on retrouve tout de même presque 1/3 des personnes en hébergement chez des tiers et également des personnes en logement précaire, en l'occurrence la caravane pour ce qui concerne les gens du voyage.



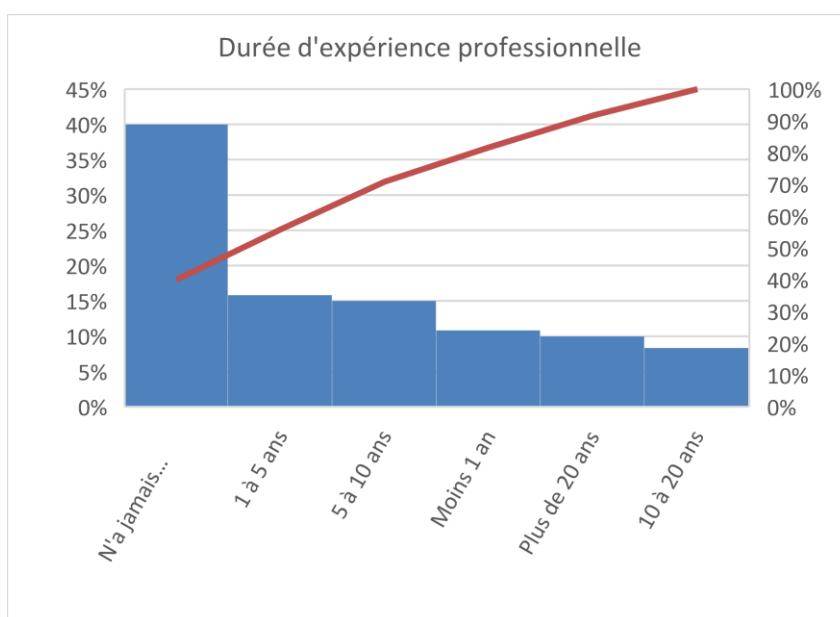
Les valeurs sont relativement identiques d'une année sur l'autre.

1 personne sur 4 a quitté l'école à la fin de la scolarité obligatoire. La proportion de personnes qui n'a jamais été scolarisée ou a quitté l'école à la fin du cycle primaire représente ¼ des bénéficiaires accompagnés.

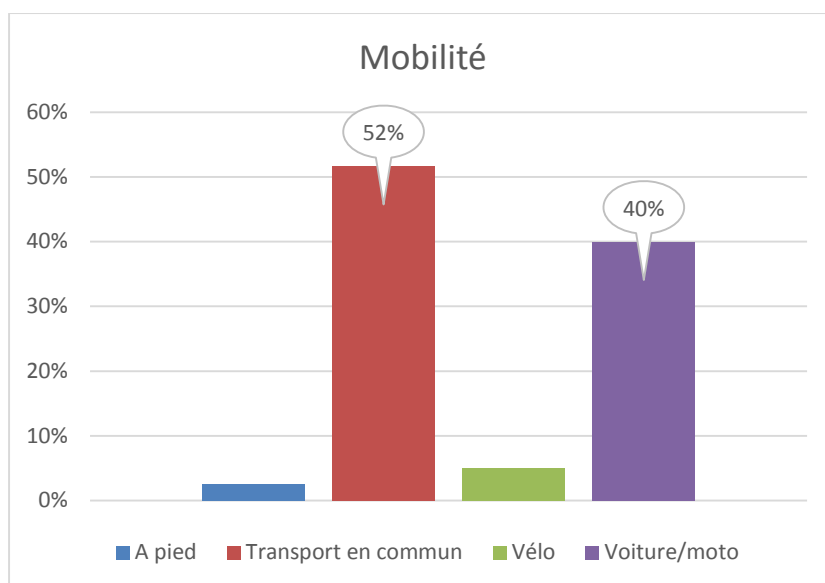
61 personnes ont été scolarisées dans leur pays d'origine.



La proportion de personnes n'ayant jamais travaillé est importante et en augmentation, 40% des situations contre 36% en 2021. Les ruptures dans l'emploi sont moins marquées sur cette structure et représentent moins de 10% des situations. 43% des personnes ont un parcours d'alternance entre emploi et chômage. Le pourcentage de personnes en emploi est en augmentation comparé à 2021.



Seuls 10% des personnes ont travaillé plus de 20 ans. Les autres ont des expériences plus courtes, dans des proportions qui varient selon la durée de l'activité salariée.



40% des personnes accompagnées se déplacent en véhicule motorisé soit par leurs propres moyens, soit en étant véhiculées par autrui. Les détenteurs du permis B représentent le même pourcentage.

Les transports en commun concernent la moitié des personnes accompagnées.

3 L'accompagnement social

3.1 Définition de l'accompagnement social +

La vocation du service d'accompagnement social RSA est de permettre aux personnes accompagnées d'être soutenues dans la levée des freins à l'accès à l'emploi qu'elles rencontrent. Il s'agit de les accompagner vers une situation sociale plus stable et plus autonome. C'est par ce biais que la majorité des personnes accompagnées peut alors se consacrer plus sereinement à son insertion professionnelle, soit par la reprise d'un emploi en autonomie soit par la poursuite d'un accompagnement professionnel. Pour les personnes qui sont plus éloignées de l'emploi et qui ont encore besoin d'un préalable, elles peuvent être orientées vers les dispositifs d'accompagnement socio-professionnel. Pour les personnes dont l'accès à l'emploi est peu envisageable, même à long terme, du fait de leur âge ou d'une problématique de santé invalidante, nous les accompagnons dans l'accès à d'autres droits correspondant à leur situation (AAH, pension invalidité, pension de retraite, ASPA...). Un accompagnement vers des activités socio-culturelles ou du bénévolat peuvent également leur être proposé, afin de valoriser leurs compétences et d'éviter une forme d'isolement social. Pour les personnes sans domicile fixe, l'accent est avant tout mis sur l'accès à un logement ou une solution d'hébergement stable.

3.2 La contractualisation

L'accompagnement des personnes est formalisé par le contrat d'engagement réciproque, CER, saisi en ligne par la référente sur la plateforme « Job connexion ». La personne accompagnée définit les objectifs qu'elle se fixe et pour lesquels elle a besoin de soutien. Les CER sont établis pour des durées courtes en début d'accompagnement ce qui permet d'effectuer un bilan et des ajustements au fur et à mesure des rencontres avec les personnes.

3.3 La permanence 24 rue Saint Louis

Sur le site du 24 rue Saint Louis, les moyens supplémentaires en 2022 nous ont permis de développer deux demi-journées hebdomadaire de **permanence** afin que les personnes accompagnées puissent se présenter spontanément en dehors des RV mensuels fixés, récupérer leur courrier et être reçues par une des deux salariées pour des petites démarches ponctuelles ne pouvant pas attendre le RV de suivi de parcours. Ces permanences ont également permis aux autres services de l'association, accueil de jour et prévention spécialisée, de nous orienter des personnes pour une première demande de RSA ou un soutien au transfert de dossier pour des personnes en provenance d'un autre département. Nous étions régulièrement en lien avec la PF1 et l'UGRSA pour proposer que ces personnes nous soient orientées afin de poursuivre l'accompagnement. Pour les personnes rencontrées, cette possibilité permet une continuité de l'accompagnement. Lors des permanences, nous avons pu constater un déficit de possibilités d'accompagnement social sur Strasbourg pour les personnes reçues notamment lorsque leurs droits ne sont pas encore ouverts, ce qui indique un engorgement ou un déficit de lieu où les personnes peuvent bénéficier d'un accompagnement pour effectuer le suivi de leur demande de RSA, de CSS, SIAO, etc.

3.4 La domiciliation administrative 24 rue Saint Louis

Nous avons également réorganisé la gestion de la **domiciliation administrative** pour les bénéficiaires du RSA en conservant un fonctionnement « partagé » avec l'accueil de jour, ce qui permet de multiplier et diversifier les créneaux durant lesquels les bénéficiaires peuvent récupérer leur courrier. Courant 2022, la gestion de la domiciliation a été dématérialisée via la plateforme numérique DOMIFA.

La proposition de domiciliation au service est systématique mais non obligatoire. 76 BRSA sur 111 accompagnés en 2022 ont bénéficié de la domiciliation administrative du service. Ce chiffre aura peut-être vocation à augmenter, les personnes arrivées en fin d'année n'ayant pas forcément encore effectué un changement.

3.5 Job connexion

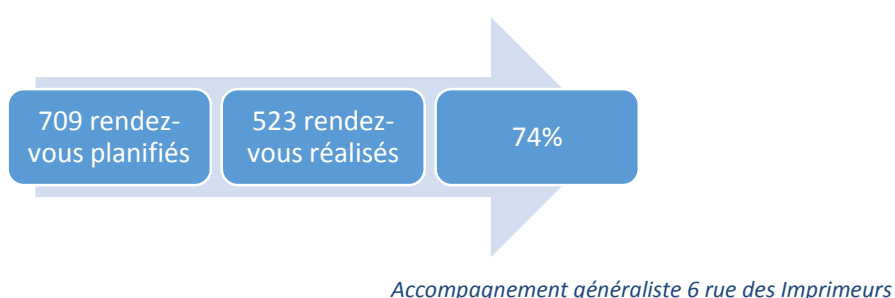
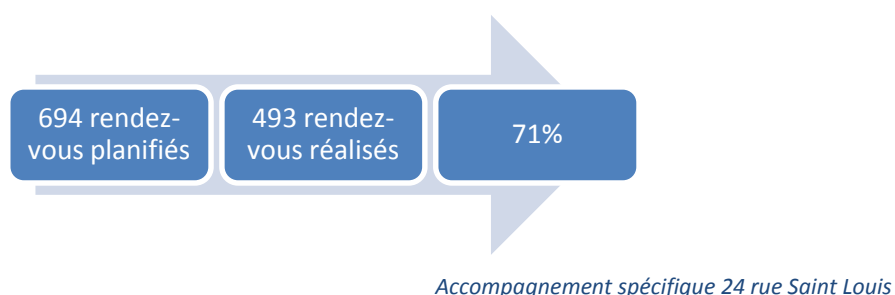
La prise en main de l'outil de gestion dématérialisé « Job connexion » mis en place en 2021 s'est poursuivi tout au long de l'année 2022. Le référent RSA accède aux dossiers individuels des personnes accompagnées et effectue les démarches liées à l'accompagnement via le site.

Les rendez-vous avec les bénéficiaires sont saisis dans l'outil de gestion ce qui génère automatiquement un sms envoyé à la personne avec la date et l'heure du rendez-vous. Les opérateurs ont la possibilité de signaler des dysfonctionnements ou proposer des améliorations dans le fonctionnement du site, ce que nous avons effectué plusieurs fois au cours de l'année 2022. Nous avons par exemple signalé l'absence de rappel automatique avant le jour du rendez-vous que les personnes accompagnées sont censées recevoir ce qui ne fonctionne pas pour tous les bénéficiaires.

L'autre limite de job connexion comme de tout site informatique est qu'en cas de « bug » lié au logiciel ou à une panne internet, les démarches inhérentes au rendez-vous sont entravées. Comme les personnes ne sont reçues en moyenne qu'une fois par mois avec des plannings « serrés », ces situations nécessitent de rattraper les démarches ce qui est chronophage.

3.6 Les modalités d'accompagnement et d'intervention

L'accompagnement social est principalement mis en œuvre dans le cadre d'entretiens individuels. Les personnes sont reçues une fois par mois au bureau. Des visites à domicile, sur un lieu d'hospitalisation ou d'hébergement peuvent être organisées exceptionnellement du fait de la charge de travail. Un accompagnement extérieur peut également être proposé lorsque la personne a besoin d'être accompagnée physiquement dans ses démarches

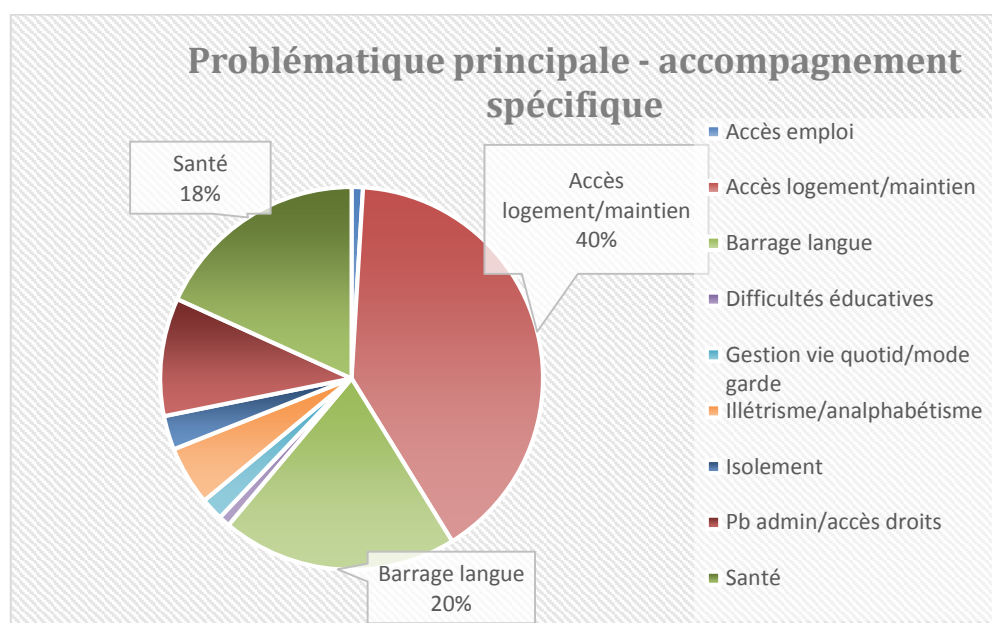


Les rendez-vous planifiés ne sont pas toujours respectés. Ils ont pu être reportés par le service pour cause d'absence inopinée de la référente mais sont le plus souvent omis par la personne accompagnée.

3.7 Problématiques et axes de travail avec les personnes :

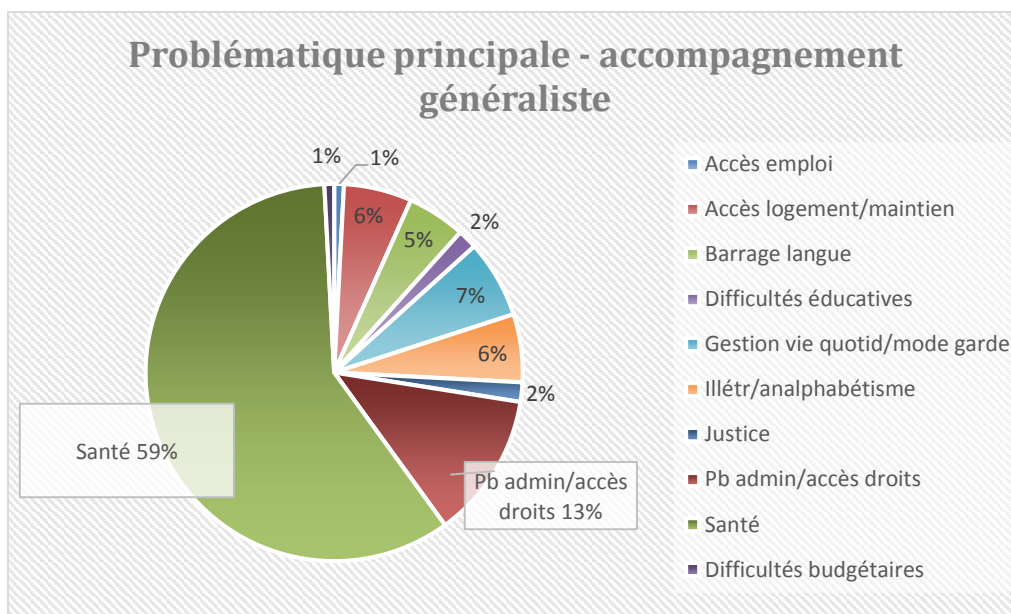
Les axes d'interventions auprès des personnes sont multiples et diversifiées en fonction des besoins et des demandes des personnes accompagnées. Il est difficile d'occulter certaines démarches même si elles ne semblent pas en lien avec l'accompagnement lié au RSA, les personnes ayant besoin de régler les problématiques périphériques pour pouvoir songer à un emploi. Cette pluridisciplinarité nécessite des connaissances sans cesse actualisées pour les référentes afin qu'elles soient en capacité de répondre aux différentes sollicitations. Pour autant, ces démarches sont chronophages et il n'est pas toujours aisé de répondre aux besoins d'accompagnement des personnes à hauteur des moyens du service.

Près de la moitié des personnes accompagnées sur les deux sites cumulent au moins trois problématiques. Elles ont été recensées pour chaque bénéficiaire par ordre de priorité.



L'accès au logement/hébergement (40%) ; le barrage de la langue (20%) et les problématiques de santé (18%) sont les problématiques principales abordées en premier lieu dans l'accompagnement.

Les difficultés administratives et d'accès aux droits prédominent ensuite dans 26% des situations. Les difficultés d'accès à l'emploi n'arrivent qu'après toutes ces problématiques et illustrent des situations dans lesquelles les personnes accompagnées ont besoin de régler des démarches avant de songer à s'inscrire dans un projet de retour à une activité ou un emploi.



Alors que la problématique logement/hébergement prédomine dans l'accompagnement spécifique auprès d'un public sans domicile fixe, au 6 rue des Imprimeurs c'est la problématique santé qui s'impose et concerne 59% des personnes accompagnées. Ce pourcentage est constant d'une année à l'autre et reste élevé. Puis viennent les problématiques administratives et d'accès au droit pour lesquelles les personnes ont besoin d'aide et de soutien dans 13% des situations.

3.7.1 L'accompagnement vers l'hébergement ou le logement.

Différentes actions sont menées pour soutenir les personnes accompagnées dans leurs démarches d'accès à un hébergement ou un logement. Pour le public sans domicile fixe, le 115 est d'abord régulièrement sollicité par le biais d'appels téléphoniques mais aussi de signalements sous forme de mails. Des demandes d'hébergement via la plateforme SIAO sont régulièrement instruites. Il est souvent difficile pour les personnes de comprendre les limites de notre intervention lorsque qu'un refus ou des délais de réponse interviennent. Nous pouvons souligner notre partenariat avec le SIAO afin que l'hébergement le plus adapté possible soit proposé aux personnes accompagnées. Les échanges ont lieu régulièrement par mail voire par téléphone. Fin 2022, une réunion nous a permis d'évoquer les situations ainsi que les dispositifs proposés.

Les demandes de logement sont réalisées dès que possible afin de bénéficier d'une ancienneté dans le dispositif. Lorsque les personnes sont prêtes à accéder à un logement autonome, l'équipe sollicite la priorisation de la demande de logement au titre de l'accord collectif départemental.

Les délais d'attribution de logement ou d'accès à un hébergement fragilisent les personnes et entravent les démarches d'insertion périphériques. Les personnes sans solution de

logement/hébergement qui dorment dehors ou dans leur voiture ne peuvent pas prioriser, à juste titre, la reprise d'une activité ou d'un emploi. En 2022, d'importants retards de traitement des demandes de priorisation au titre de l'accord collectif départemental ont été constatés. De même, les demandes de mutation pour des personnes sollicitant un changement de quartier ou de typologie d'appartement sont longues à aboutir et peuvent plonger des ménages en grande difficulté budgétaire.

Accès au logement ou à l'hébergement en 2022 en nombre de personnes



3.7.2 L'accompagnement santé

Bien que les chiffres divergent d'un site à l'autre, la prise en compte de l'état de santé des personnes accompagnées est incontournable. Les données indiquent qu'une partie d'entre elles ne pourra envisager un retour ou un accès à l'emploi.

L'accès aux soins se caractérise tout d'abord par la vérification que la complémentaire santé solidaire est effective. La mise en place de celle-ci fait partie intégrante de notre accompagnement. Nous pouvons noter un excellent partenariat avec le service de la CPAM/CMU qui apporte des réponses sous 48h maximum ce qui facilite notre marge de manœuvre pour débiter des démarches de soins.

Les problématiques sont d'ordre somatique ou psychique. Elles concernent également des conduites addictives. Elles entraînent des démarches administratives (demande MDPH ou évaluation avec le RESI) mais nécessitent aussi souvent un accompagnement vers l'acceptation de la problématique et de la démarche de soin. Le refus n'est pas toujours lié à la santé psychique, il concerne également les personnes qui craignent un diagnostic préoccupant et refusent d'engager des démarches pour ce motif. Pour d'autres, la santé ne répond pas à une nécessité lorsque la question de l'hébergement notamment n'est pas encore réglée.

Enfin, nous sommes parfois amenés à faire le lien avec les différentes infrastructures hospitalières (lors d'hospitalisations sous contrainte par exemple) pour poursuivre dans la continuité un accompagnement « très fragile ». De nombreuses démarches peuvent émaner de l'hôpital comme un dossier MDPH et se poursuivre à la sortie de l'hospitalisation. Dans ce contexte, la question de la confiance et du maintien du lien est primordiale. Santé, lien et confiance sont indissociables !

3.7.3 L'accompagnement dans les démarches administratives et d'accès au droit

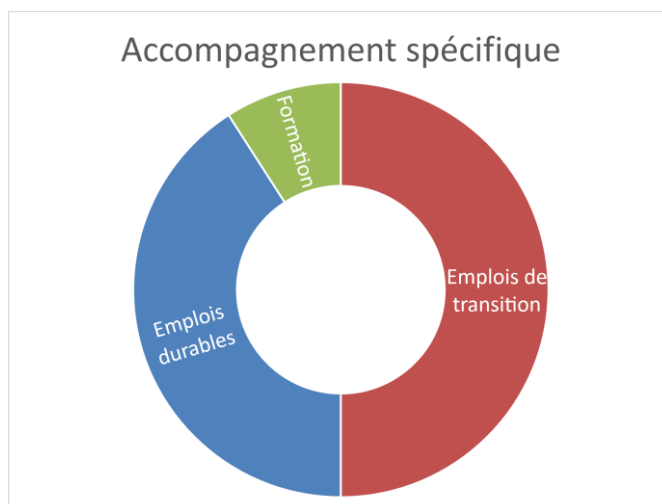
A l'aire de la dématérialisation, cette part de l'accompagnement prend une place importante mais complexe pour un public démunis vis-à-vis de ce type de démarche. Les demandes et actions auprès de la CPAM, de la CAF, de la MDPH, de Poleemploi, de la préfecture, de l'OFPPRA et du centre des impôts sont accompagnées via la référente. Ces démarches peuvent être plus ou moins longues en fonction des délais d'instruction des dossiers. Le partenariat avec le centre des impôts est fructueux et fait « gagner » de longues semaines voire de nombreux mois. La patience est souvent mise à l'épreuve pour des personnes en situation d'urgence et de grande précarité. Il faut noter que souvent, les personnes que nous accompagnons sont sans domicile fixe depuis des années et ont parcouru plusieurs villes sur le territoire. Très souvent, elles ne savent plus quelles actions ont été réalisées ni quand. Il faut « reposer à plat » toutes les démarches administratives que ce soit au niveau de l'emploi, du logement, de la santé ou du budget. De même la ligne partenaire de la CAF est un outil particulièrement précieux dans la mesure où les bénéficiaires ont du mal à contacter cet organisme, soit par manque de maîtrise de la langue soit pour des raisons de délais.

3.7.4 L'accompagnement lorsque la communication est difficile

La barrière de la langue est une problématique qu'il est important de souligner parce qu'elle ne permet pas d'échanger avec la personne accompagnée. Certaines personnes peuvent s'appuyer sur un entourage qui les aide, quelque fois les accompagne durant l'entretien, mais ce n'est pas toujours le cas. Beaucoup de personnes ont du mal à s'inscrire dans une perspective d'apprentissage soit parce qu'elles ont été peu ou pas scolarisées dans leur pays d'origine, soit parce qu'elles sont dans l'impossibilité d'investir une démarche d'apprentissage à un stade de l'accompagnement où l'hébergement n'est pas réglé par exemple. Parfois, les traumatismes subis dans leur pays d'origine, expliquent que les personnes ne soient pas en capacité de concentrer leur attention et leurs capacités mémorielles sur un apprentissage aussi difficile. Le recours à un traducteur ne peut intervenir que très ponctuellement en l'absence de budget dédié. L'accompagnement va débiter sur la sensibilisation à l'importance de pouvoir parler français pour gagner en autonomie.

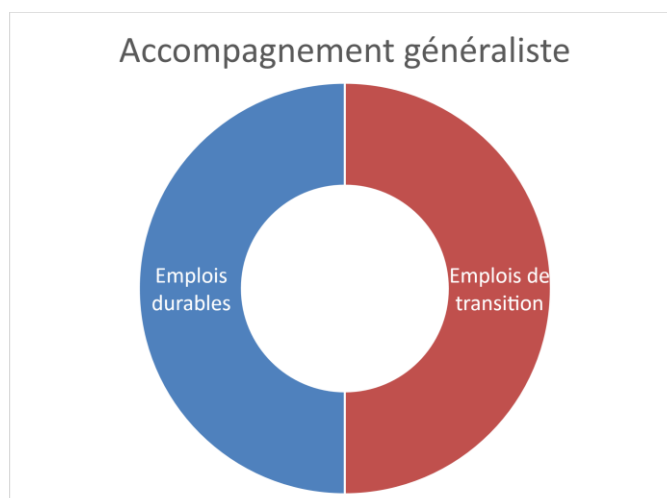
3.7.5 L'accompagnement vers la reprise d'une activité.

Les reprises d'activité concernent les personnes qui ont soit trouvé un emploi, soit démarré une formation ou se sont investis dans un engagement citoyen. Selon l'intensité et la forme de reprise d'activité, l'accompagnement se termine ou se poursuit en fonction du maintien de l'allocation RSA.



22 personnes ont repris une activité durant l'année 2022, le taux de reprise d'activité est de 20%. Les emplois de transition représentent la moitié des reprises d'activité : 6 personnes ont travaillé en intérim ou CDD de moins de 6 mois et 5 personnes dans le cadre d'un emploi d'insertion. Les emplois durables représentent 41% des reprises. Ce sont principalement des CDD de plus de 6 mois. 2 personnes ont toutefois décroché un CDI. La formation concerne 2 personnes qui suivent des cours de français intensifs.

La part de personnes qui restent dans le dispositif après une reprise d'activité est de quasi 70%. Ce chiffre est à mettre en perspective avec une date d'entrée dans l'accompagnement qui peut être récente et donc une reprise d'activité tout aussi récente.



Le taux de reprise d'activité ou d'emploi n'est que de 10% soit la moitié du taux constaté sur le service du 24 rue Saint Louis. Ce chiffre est peut-être à mettre en corrélation avec les problématiques de santé très répandues parmi le public accompagné au 6 rue des Imprimeurs. De plus, il arrive souvent que les profils recherchés par les employeurs ne trouvent pas leur correspondance auprès des bénéficiaires accompagnés soit en raison d'un manque de qualification, soit en raison du faible niveau de français.

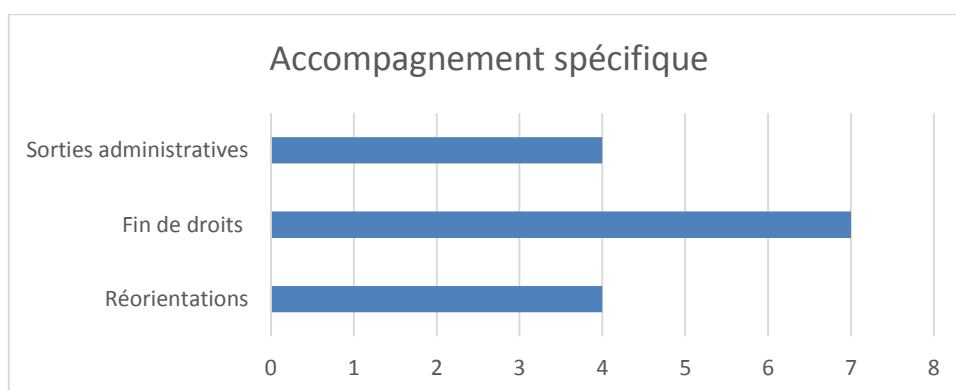
Quasi 60% des personnes accompagnées rencontrent une problématique de santé qui les freine voire empêche l'accès à une activité ou un emploi.

Parmi les personnes ayant repris une activité salariée, la part d'emplois durables est équivalente à celle des emplois de transition, soit 50% chacune. Concernant les emplois durables, 2 personnes ont obtenu un CDI, 1 personne un CDD de plus de 6 mois et 3 personnes exercent une activité immatriculée. Les emplois de transition concernent à part égale 3 personnes en intérim/CDD de moins de 6 mois et 3 personnes sous contrat d'insertion.

La part des personnes qui restent dans le dispositif après une reprise d'activité est de 83%.

4 Les sorties

Les sorties d'accompagnement peuvent prendre plusieurs formes. Soit les personnes sont réorientées vers un autre opérateur, soit elles sont en fin de droit pour le motif d'une reprise d'activité, soit enfin, elles sont soumises à une sortie administrative (fin de droits à l'issue de 4 mois sans versement pour différents motifs).



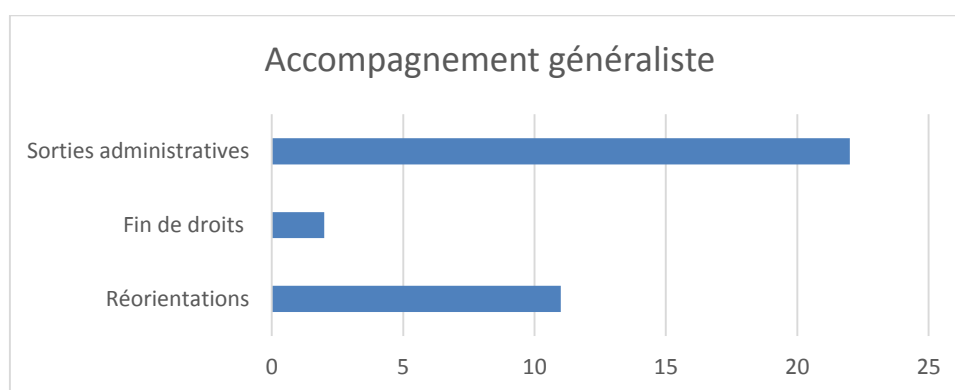
En 2022, les sorties administratives ont toutes concerné la radiation du bénéficiaire. 7 personnes étaient en fin de droits en raison de la reprise d'une activité rémunérée. Le taux de sortie lié à une reprise d'activité ou d'emploi est légèrement supérieur à celui lié à un motif administratif, respectivement 6% et 4%. 4 personnes ont été réorientées vers un autre opérateur.

Au vu du nombre important d'entrées réalisées au deuxième semestre 2022, les accompagnements ont représenté une part importante de premiers contacts avec la personne avec des bilans de situation et de nombreuses démarches autour de demandes de logement ou d'hébergement pour un public sans domicile fixe. Le taux de maintien en accompagnement, 86% est de fait très élevé cette année-là.

Dans un contexte d'accompagnement social+, les sorties en lien avec la reprise d'une activité ne sont pas les seules identifiées comme positives.

En effet, une personne qui sort du dispositif par l'obtention de l'AAH illustre toutes les démarches qui ont pu être faites au niveau de la santé et de la reconnaissance de la pathologies (travail de longue haleine). De même, une personne qui relève de notre accompagnement et est ensuite réorientée vers de l'emploi ou du socio-professionnel indique que plusieurs freins ont pu être levés et que la personne est prête à envisager des perspectives professionnelles.

La durée moyenne d'accompagnement est de 31 mois.



11 personnes ont bénéficié d'une réorientation vers différents opérateurs (accompagnement social, socio-professionnel ou professionnel).

Le taux de sortie lié à une reprise d'activité ou d'emploi est très bas, 2% et nettement inférieur au taux de sortie pour un motif administratif qui est de 18%.

La part de personnes sorties dans le cadre d'une radiation représente plus d'1/3 des personnes sorties pour un motif administratif ce qui est une proportion importante. De fait nous constatons que plusieurs BRSA n'ont pas réagi aux convocations en CTRSA sanction et ne se sont plus manifestés ensuite. La proportion de personnes qui sortent suite à l'attribution de l'Allocation Adulte Handicapé représente un peu plus d'1/4 des personnes sorties pour un motif administratif. Les autres motifs de sortie sont : les ressources du conjoint supérieures au plafond, l'incarcération, le déménagement et le décès d'une personne accompagnée.

Sur le site 6 rue des Imprimeurs, le taux de maintien en accompagnement est de 71% en 2022.

La durée moyenne d'accompagnement est de 23 mois.

Les moyens

4.1 La réunion d'équipe.

Les changements et réorganisations intervenus dans l'équipe en 2022 ont engagé une réflexion sur les besoins et le fonctionnement, entre autres, des réunions d'équipe. Celles-ci se tiennent toutes les deux semaines en présence de la cheffe de service et des trois référentes. Elles permettent d'aborder les situations qui le nécessitent et de réfléchir collégialement aux orientations qui peuvent être données à l'accompagnement dans un contexte de bienveillance. L'équipe peut aussi partager autour des pratiques et transmettre des éléments de connaissance et d'information en fonction de l'expérience et des compétences de chacun. Ces temps de réunion réguliers ont participé à la cohésion de l'équipe malgré l'organisation sur deux sites distincts.

4.2 La réunion avec l'accueil de jour

Avec l'augmentation du nombre de places 24 rue Saint Louis et l'embauche d'une cheffe de service à mi-temps sur site, le service d'accompagnement RSA s'est progressivement détaché de l'accueil de jour. La participation à la réunion d'équipe hebdomadaire de l'accueil de jour sur un temps défini a néanmoins été maintenue puisqu'une partie des bénéficiaires du RSA accompagnés par le service fréquentent également le COFFEE Bar. Les deux équipes profitent de ce temps pour échanger sur les situations communes qui le nécessitent. Il peut s'agir de s'appuyer sur les travailleurs sociaux du COFFEE Bar lorsqu'une personne a « décroché » de l'accompagnement social RSA ou à l'inverse d'une personne qui fréquente le COFFEE et qui a besoin d'ouvrir des droits et de bénéficier d'un accompagnement. Egalement lorsqu'une personne sort du dispositif RSA en fin de droit pour le motif d'une reprise d'activité par exemple, l'accompagnement social et la domiciliation administrative peuvent se poursuivre auprès de l'équipe de l'accueil de jour.

4.3 Le groupe d'analyse de pratique

Les membres de l'équipe participent à des groupes d'analyse de pratique mensuels. La cheffe de service dispose d'un temps avec les autres cadres de l'association et les référentes participent aux groupes organisés sur leurs sites respectifs. Ces temps permettent d'analyser des situations avec l'aide d'un intervenant extérieur.

4.4 La participation au fonctionnement du dispositif RSA

En 2022 le service a sollicité une rencontre avec l'équipe de l'UGRSA afin de nous présenter et de pouvoir échanger sur les questions que nous avons.

L'équipe participe aux commissions de réorientation mensuelles. Elles ont pour objet des changements de référent, des demandes de levées de suspension ou des dérogations étudiantes.

Durant le 1^{er} semestre 2022, la participation aux informations collectives de rattrapage sur le secteur de l'Eurométropole Sud a été poursuivie pour la référente en charge de ce secteur, via des entretiens téléphoniques programmés afin d'établir un premier diagnostic aidant à la désignation d'un référent de parcours. A partir du 2nd semestre, ces séances de rattrapage se sont déroulées dans les locaux de la CeA.

5 Formations

En 2022, l'équipe s'est mobilisée autour de temps de formation et de présentation de dispositifs ce qui lui permet de rester active en matière de nouveautés et de développer sa réflexion et des compétences.

- Présentation de l'outil de prescription vers la formation OUIFORM
- Présentation du dispositif ARCHIPEL par le centre de formation IFRIA. Le projet vise à faciliter les recrutements de plusieurs corps de métier dans les industries alimentaires.
- Séance de présentation en ligne de l'équipe mobile de psychiatrie périnatale de l'EPSAN.
- Séance d'éducation et de promotion de la santé sur le thème de la tuberculose dispensée par le Service de prévention santé de la CeA.
- Séance d'information organisée par le CODELICO concernant l'accès au logement des publics prioritaires du PDALHPD.
- Colloque « se séparer aujourd'hui », organisé par la Caisse d'Allocations Familiales
- Journée d'étude sur l'accompagnement des femmes victimes de violences organisée par Solidarité femmes 67.
- Madame CLODY a poursuivi en 2022 les temps hebdomadaires de remise à niveau en anglais. Elle a également pu actualiser le Brevet de secouriste du travail

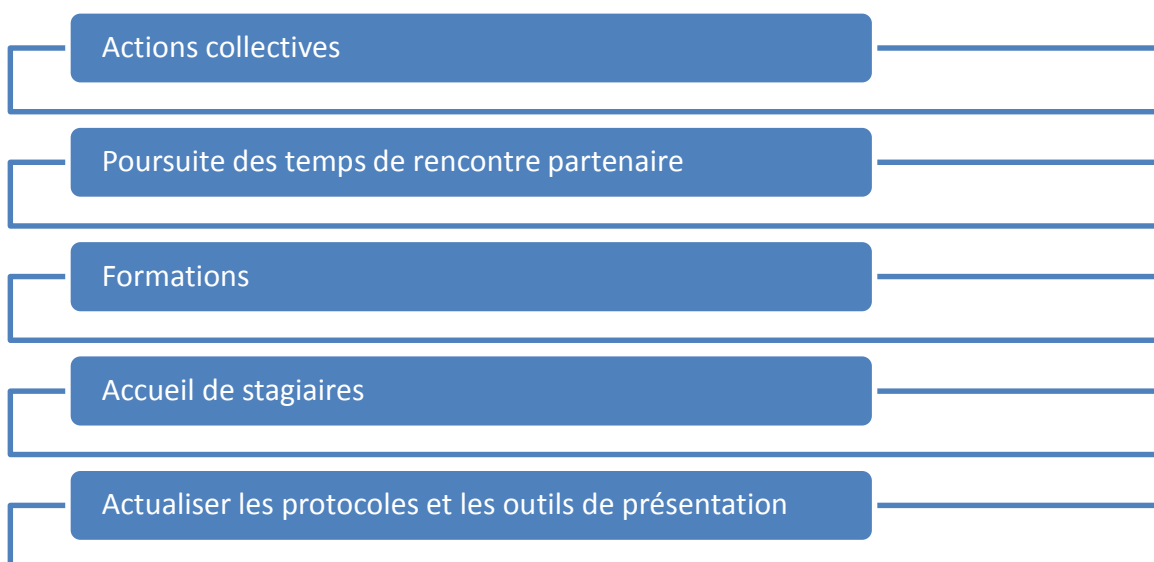
6 Le réseau/ les partenaires

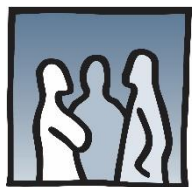
Dans la perspective de mieux appréhender les structures pour orienter les personnes vers des services adaptés à leurs besoins, l'équipe a rencontré plusieurs établissements/services en 2022 : La Bulle, le PAS Gare, les Berges de l'Ain, la résidence intergénérationnelle Sara BANZET, l'hébergement à visée professionnelle d'ANTENNE ainsi que le site d'hébergement en caravane J. BECKER qui accueille plusieurs BRSA accompagnés par le service. Nous espérons une poursuite de ces temps de rencontre en 2023.

Sur le secteur de l'Eurométropole Sud, la référente participe également à des STAMMTISCH DE L'INSERTION. Ils consistent à rencontrer des partenaires extérieurs, visiter des entreprises d'insertion, s'informer sur de nouvelles directives, etc. C'est un temps de formation mais aussi de rencontre entre les partenaires du champ social et celui de l'insertion.

Le dernier en date s'est déroulé dans les locaux de l'entreprise d'insertion EMI-CRENO à Lingolsheim.

7 Perspectives 2023 :





Prévention Spécialisée

24 rue Saint Louis

– BP 90039 –

67065 Strasbourg cedex

Tel : 03 88 23 84 84

Mail : prevention@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 – Code APE 8790B

Sommaire

Préambule	2
Introduction	3
1 L'îlot insulaire.....	5
1.1 <i>L'interinstitutionnalité</i> : Un réseau et des partenaires dans la rue.....	5
1.2 L'équipe Centre.	7
1.3 Les chantiers éducatifs.....	9
1.4 Les jeunes « incasables ».....	9
2 Le territoire de la Bourse et de l'Hôpital Civil.....	11
2.1 Le 24 rue Saint Louis : Accueil de jour Coffee Bar, domiciliation administrative et accompagnement RSA.	11
2.2 Les interventions avec le Lycée René Cassin.....	13
3 La Krutenau	13
3.1 Interventions avec le Collège :	14
3.2 Interventions avec le CSC Cardek :	14
3.3 Quartier Suisse, rencontre par la rue :.....	15
4 Les moyens	16
5 Formations :	17
6 Perspectives 2023.....	17
ANNEXE : les chiffres en lien avec l'activité.....	18

Préambule

« Mais en fait vous êtes qui ? Vous êtes en train de travailler là ? »

On est qui ? Cette question est souvent posée à l'équipe, que ce soit par les jeunes rencontrés depuis peu, ou certains qui se sont habitués à notre présence mais qui n'ont pas toujours compris.

« On est des éducateurs en prévention spécialisée, des éducateurs de rue. On bosse avec les jeunes du centre, ceux qu'on rencontre quand on fait nos tours dehors ».

Doucement ils commencent à comprendre qui on est, pour certains, parce que des éducateurs, ils en ont vu défiler un paquet tout au long de leur vie.

Notre boulot est de prévenir des risques et de la marginalisation auprès d'un public jeune, 12-25 ans, avec un mode d'intervention particulier : aller vers les jeunes, là où ils se trouvent, là où ils vivent, se regroupent. On va les rencontrer la plupart du temps dehors, dans la rue. C'est le premier pas dans la relation. Après plusieurs passages, une relation se crée, des demandes commencent à émerger.

« J'ai besoin d'une domiciliation » ou « j'en ai marre d'être dehors, j'ai besoin d'un appart ».

On part de là, de leur première demande pour ensuite composer avec eux. On les accompagne là où ils veulent aller. On essaie d'ouvrir des portes avec eux, celles de la Mission Locale, du monde obscur et inaccessible pour eux de la santé, des structures qui proposent des accompagnements sociaux. Notre objectif est d'être repérés par ces jeunes pour qu'au moment où ils auront besoin de nous, ils s'autorisent à nous interpeller.

Après, on improvise, avec eux.

Introduction

Comme chaque année arrive la période d'écriture du rapport d'activité. Un important travail de remémoration s'opère sur les événements de l'année écoulée. En 2021, l'équipe avait principalement axé cet écrit autour de la présence sociale, des actions collectives et de l'ensemble du travail mené dans les rues des différents territoires que l'équipe investit.

Pour rappel, par présence sociale, les éducateur-rices de prévention spécialisée entendent principalement une présence dans la rue, ce qu'on appelle souvent « le travail de rue ». Ce moment où les professionnels sortent physiquement de leur bureau pour aller à l'extérieur : dans la rue, les places, les parcs mais aussi dans certains territoires, les marchés, les lieux de manifestations, ... mais pour être complet dans les contours de la présence sociale, il faut aussi rajouter une présence dans des espaces de rencontre autre que l'espace public. On fait souvent référence aux centres socio-culturels, aux collègues mais aussi aux accueils de jours ou tout autre lieu où les jeunes sont susceptibles de se regrouper. D'un autre regard, les éducateur-rices vont là où les institutions ne vont pas, pour rencontrer les jeunes qui n'y vont plus. Cette dimension de présence sociale reste une base forte dans le travail mené par notre équipe tout au long de l'année 2022.

Cette année, l'équipe a souhaité mettre en avant une dynamique déjà amorcée en 2021 mais qui s'est concrètement ancrée dans la réalité de l'intervention en 2022 : travailler en impliquant tout un réseau d'acteurs et de partenaires qui touchent de près ou de loin au public jeune.

Nous avons en effet été confrontés à plusieurs situations de jeunes pour qui le relais vers d'autres associations devenait difficile, voire impossible. Comment accompagner ces jeunes si les quelques portes qu'ils leur restent à ouvrir s'éloignent, voire sont inaccessibles ? C'est notre rôle, à ce moment-là, d'inviter les différents acteurs potentiellement concernés à se réunir pour imaginer l'impossible pour ces jeunes, qui ne rentrent plus nulle part. Créer des passerelles qui prennent sens auprès de ces jeunes, autant sur des questions d'hébergement, d'accompagnement social mais aussi autour du soin devient essentiel pour éviter une nouvelle forme d'errance institutionnelle ou un cloisonnement créé par les professionnels, chacun à l'intérieur de ses murs.

Nous avons aussi observé de nouvelles pratiques dans les consommations de toxiques par l'arrivée de produits encore peu présents à Strasbourg. Un réel besoin de travailler avec les professionnels de la réduction des risques s'imposait à nous pour accompagner ces jeunes autour de la prise de ces produits.

Sur l'année 2022, une autre réalité est venue modifier le travail au quotidien, celle des mouvements au sein de notre équipe. Avec l'arrivée en mars de Katia Gueraçague, cheffe de service sur la prévention spécialisée et le service RSA, un relais, jusque-là porté

par les éducateur-rices a été assuré. L'absence d'Emmanuel KRIEG a impacté l'équipe de fait, mais des remplacements, par Dilara Simsek et par Clothilde Gainet, apprentie de l'équipe, rappelée sur un poste d'éducatrice en septembre, ont permis d'assurer les missions engagées par l'équipe. En novembre, le recrutement du demi-poste a été pourvu avec l'arrivée d'Hélène Bisch. Ce poste se décline exclusivement sur une intervention à la Krutenau, amenant aussi du relais et du soutien sur ce territoire investi depuis peu. Julie Dreyfus et Guillaume Grelier ont quant à eux été présents tout au long de l'année, assurant l'accueil et l'intégration des nouveaux venus, force d'explications et de soutien dans la démarche de compréhension de la mission de l'éducateur-rice spécialisé-e, oh combien spécifique en prévention spécialisée.

Ces mouvements ont, de fait, impacté l'équipe qui a dû s'adapter, se réorganiser et apprendre avec de nouveaux fonctionnements.

Ce rapport s'articule donc autour du récit de l'intervention en réseau et partenariat sur les trois territoires du Centre-Ville, du quartier Hôpital Civil/Bourse et de la Krutenau.

L'équipe de Prév'

1 L'Ilot insulaire

C'est le territoire historique de l'équipe de prévention spécialisée. 82% du public accompagné vient de l'Ilot insulaire. La particularité de ce territoire utilisé comme lieu de rencontre implique la mouvance constante des publics et l'évolution permanente de la présence de jeunes sur le territoire. Pour rappel, les équipes de prévention spécialisée interviennent habituellement sur des territoires périphériques, excentrés qui sont les lieux d'habitation du public visé. Cette caractéristique oriente ainsi les missions d'une équipe dans une perspective d'inclusion physique dans la ville. Pour le centre-ville, la question de l'inclusion est d'emblée plus symbolique, puisque les jeunes accèdent à la ville, ils se déplacent vers le centre-ville et d'une certaine manière font partis du centre-ville. Cependant, leur présence physique sur des lieux publics en plein centre ne les rend pas plus intégrés pour autant. Ils sont présents mais aucun lieu ne leur est dédié, ils interpellent les badauds alors que ces derniers veulent passer inaperçus dans la masse. Ils errent, se laissent porter pendant que les autres donnent tous l'impression de savoir où ils vont. Ils sont souvent assis, posés là, sur le pavé pendant que le monde bouge, court. Ils sont là mais n'appartiennent pas au même quotidien. Le fossé entre ces deux mondes éloigne la perspective de l'inclusion, au profit d'un sentiment d'exclusion, tout comme la frontière de la rue limitrophe d'un quartier périphérique. Etre présent à un endroit auquel on ne se sent pas appartenir, un endroit qui nous rappelle chaque jour que nous ne faisons pas partis de ce tout. Ces jeunes que nous connaissons depuis plus ou moins longtemps ou que nous rencontrons ont des parcours de vie qui les éloignent des institutions qui pourraient leur apporter de l'aide... à la condition de franchir leur porte. Alors précisément que ces portes représentent bien souvent toutes celles qui se sont fermées sur leur chemin, sur leurs choix.

1.1 *L'interinstitutionnalité* : Un réseau et des partenaires dans la rue

Dans une quête constante de construction de passerelles pour franchir ces frontières invisibles, le travail de partenariat tient une place essentielle dans notre action. Pour autant les relations partenariales sont fluctuantes, souvent personnes-dépendantes et parfois non efficaces. Depuis 2020, l'équipe a développé une pratique de partage de temps de travail de rue avec l'association Vila'Je et l'EMR (Equipe Médico-sociale de Rue de la ville). En ont découlé des rencontres mensuelles d'échange autour de nos observations sur le territoire centre-ville et sur les mouvements de groupes, nos pratiques respectives et notre pratique commune en construction. La meilleure connaissance des pratiques respectives et des professionnels de chaque équipe nous permet d'adapter les réponses que nous apportons aux jeunes et de se saisir de l'expertise de chacun pour que les réponses soient

complémentaires, plutôt que superposées ; adaptées, plutôt que répétées. C'est là que se joue l'interinstitutionnalité pour notre équipe. Toujours dans l'objectif d'aller vers ceux qui adhèrent le moins ou se retrouvent exclus des dispositifs existants, les rencontres mensuelles ont été proposées à d'autres institutions en lien avec les jeunes rencontrés au centre-ville. Ainsi, la rencontre régulière entre Ithaque, ALT, Vila'Je, l'EMR et notre équipe a donné une autre dimension à la dynamique interinstitutionnelle en 2022. Médecin de Monde a également ponctuellement participé à ces rencontres. Ce réseau s'est défini au fur et à mesure autour d'un mode d'intervention : le travail de rue. Aller vers les personnes qui ne sont pas ou plus en capacité de venir jusqu'à l'institution, c'est l'engagement qu'ont pris deux institutions incontournables pour les problématiques rencontrées du public que nous accompagnons : ALT et Ithaque. En effet, le relais sur l'expertise de la réduction des risques dans les consommations et la problématique addictive était nécessaire, tant dans l'accompagnement individuel que dans l'intervention auprès de groupes de jeunes, notamment de la place Kleber et de la place de la République.

Ainsi, l'association **Ithaque** a développé une équipe « travail de rue » constituée de deux binômes : un.e salarié.e du CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues) et un.e salarié.e d'Argos (salle de consommation à moindre risque). Chaque binôme intervient une fois par semaine et permet ainsi à notre équipe d'avoir un relais chaque mardi et vendredi. Cette intervention, mise en œuvre depuis avril 2022, a rapidement permis de créer de nouvelles passerelles entre la rue et les institutions. Elle a également favorisé une fluidité tant de la parole libérée du public accompagné qu'entre les professionnels. Les orientations entre les services et l'adaptation des propositions de solutions s'en voient clairement améliorées : relais d'accompagnements, matériel de réduction de risques liés à la consommation encore plus accessibles, et même petits soins infirmiers sur leur point de manche !

En parallèle, une convention de partenariat a été signée avec l'association **ALT**. Elle permet à l'équipe de faire du travail de rue une fois par semaine avec une salariée du CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), Imen AMAMRI. La représentation d'une institution incarnée par une personne permet de donner réalité et humanité à ce qui attend les jeunes derrière la porte qu'ils ont tant d'appréhensions à ouvrir. Pour notre équipe, c'est l'opportunité de créer une autre passerelle pour les jeunes, et nous l'espérons, vers un relais d'accompagnement psychologique. La proximité géographique entre le CSAPA d'ALT et les jeunes rencontrés à la place de la République nous ouvre également des perspectives à poursuivre en 2023. Dans le cadre de cette convention, des rencontres entre les équipes ont également été organisées (CJC consultations jeunes consommateurs, PAEJ point d'accueil et d'écoute jeune), ainsi que des temps de formation,

toujours dans un objectif de meilleure interconnaissance des professionnels, favorisant les orientations efficaces et les relais opérants.

Avec l'**EMR**, la complémentarité de nos actions se poursuit et s'affine au fur et à mesure des situations rencontrées. Les questions de mise à l'abri et d'accompagnement social s'articulent autour de travail de rue en commun, de passage sur les campements et autres lieux de vie, de petits déj'. L'EMR a un territoire d'intervention bien plus important (l'ensemble de l'Eurométropole) et un public cible sans limite d'âge. Ainsi le relais peut se construire autour de l'accompagnement des plus jeunes et la spécificité de notre équipe, et inversement autour du public de plus de 25 ans. Les accroches peuvent se faire avec l'une ou l'autre équipe, et le relais s'organise au cas par cas. De plus, l'EMR est un levier considérable dans les situations où l'accès aux soins est problématique : la présence d'une infirmière dans l'équipe de l'EMR nous permet d'avoir une interlocutrice santé au plus près de la rue. C'est également dans ce cadre que le Centre de Coordination et de Soins Psychiatriques de la rue de Berne a participé à une rencontre de notre réseau de partenaires, toujours dans le souci d'une meilleure connaissance des services respectifs et de leur fonctionnement, afin de préparer et orienter au plus près des besoins des personnes.

Enfin, l'équipe du centre-ville de **Vila'Je** est également présente depuis la constitution des rencontres mensuelles, puisque nous partageons le mode d'intervention et le territoire centre. Cette relation partenariale sera l'objet du prochain point « équipe Centre ».

Pour conclure sur cette démarche de réseau de partenaires, les liens étaient bien évidemment préexistants aux rencontres organisées. Ces institutions coopèrent sur le territoire depuis longtemps, chacune avec leurs approches, leur histoire, leurs équipes. Nos rencontres régulières nous permettent d'améliorer notre travail au quotidien, en continuant à interroger nos pratiques, en nous interpellant sur nos manières d'accompagner et nos limites. Ces regards croisés autour des situations ont pris une tournure autrement intéressante avec la démarche de travail de rue partagé : l'interinstitutionnalité s'incarne par la présence conjointe de différents services et non plus uniquement par la seule démarche de prévention spécialisée d'aller vers pour accompagner à pousser des portes.

1.2 L'équipe Centre.

L'équipe Centre, composée des équipes de prévention spécialisée de l'Ilot insulaire de Vila'Je et Entraide le Relais, a dessiné les objectifs 2022 autour du développement de la présence sociale auprès des jeunes de la place de la République, sur la base des accroches de l'année 2021 ; et autour d'un projet artistique commun aux jeunes de République et du centre-ville.

Au cours du printemps 2022, la présence sociale autour de la place de la République a permis à l'équipe Centre de développer des liens avec certains jeunes, autour de difficultés qu'ils ont pu confier. Les premiers accompagnements au sein de ce groupe de pairs ont pu se construire autour de difficultés liées à un mal-être et/ou l'absence de perspectives d'avenir. De même, nous avons organisé les premières sorties (baignades, accrobranche) avec différents jeunes présents place de la République. Les jeunes rencontrés autour de la place de la République peuvent être parfois en lien avec les jeunes de la place Kléber, mais ne s'organisent pas de la même manière. Ainsi leur temps de présence sur l'espace public est différent, leurs besoins et leurs situations sociales sont différents.

Pour l'équipe Centre, l'idée d'un projet de journal faisait déjà son chemin depuis un moment. Alors le prolongement du délai de la mise en œuvre du projet REAJI tombait à pic ! Nous voulions un support qui permette de travailler avec des



jeunes en individuel ou petits groupes, même si les jeunes (et moins jeunes) ne se connaissaient pas entre eux. Nous voulions que les compétences artistiques des jeunes dit « invisibles », ceux qui ne vont pas pousser les portes, soient mises en avant et que leurs voix soient portées : dessin, écriture, photo, témoignages retranscrits... Et si l'invisible laissait une trace... ça donnerait quoi ?! Avec l'aide d'un photographe à l'énergie communicative, Christoph De Barry, par le biais de la magie d'un lieu qui encre (ou ancre ?), Papier Gâchette, complétés par la modernité créative du BIG (Bureau d'Intervention Graphique), les jeunes ont pu créer, laisser libre cours à leur envie de partager et se sont exprimés : le journal de rue « les incompris » a été édité en juin 2022.

A partir de l'été 2022, les deux équipes de Vilaje et Entraide le Relais ont été confrontées à des absences qui ont impacté leur capacité à travailler conjointement. Le maintien voire le développement de leurs territoires respectifs, Halles/Tribunal et Krutenau ont également été touchés. Nous pouvons dire que le travail de l'équipe Centre n'a, dans ce contexte, pas été opérationnel entre juillet et décembre 2022, suite au départ de l'éducatrice de l'association Vila'Je. L'arrivée de son remplaçant, Cyril Dannely, en décembre 2022 ouvrira de nouvelles perspectives en 2023.

1.3 Les chantiers éducatifs.

Dans la poursuite du travail mené avec la JEEP en 2021, nous avons pu proposer deux chantiers aux jeunes désireux d'expérimenter une situation professionnelle dans un cadre très adapté. En avril et décembre 2022, deux chantiers de 4 demi-journées organisés par la JEEP et encadrés conjointement par l'encadrant technique de la JEEP et un ou deux éducateur(s) de l'équipe ont permis à 5 jeunes de mettre à l'épreuve leur capacité de mobilisation, tant en amont que pendant le chantier. Notre équipe constitue un groupe de 3 jeunes et les accompagne dans la constitution du dossier, dans la préparation pour être opérationnels. Il s'agit de lever les freins de l'accès à l'employabilité : vêtements adaptés, réveil quand on dort dehors, repas quand l'alimentation n'est pas quotidienne, stock des affaires lorsqu'elles ne peuvent pas être laissées dans la rue, solution de garde pour les animaux, etc. Nous les accompagnons également durant toute la durée des heures de chantier, ainsi plusieurs encadrants peuvent les soutenir dans la réalisation de leurs tâches, mais également dans les difficultés de concentration, de place dans le groupe, voire de comportement inadapté à un milieu professionnel. Notre présence est très appréciée des jeunes, ils se disent rassurés, mais également sont très fiers d'avoir partagé un moment de travail, ou des difficultés dans les tâches à réaliser.

L'expérience des chantiers éducatifs a permis à certains jeunes d'accéder à des formations ou des relais chantiers, pour d'autres la projection vers une insertion professionnelle devient accessible (formation, emploi, dispositif Premières Heures). Enfin, pour quelques-uns, il s'agit d'une première expérience vécue comme positive après de nombreuses situations d'échecs et de dispositifs inadaptés. Pour eux, la volonté de renouveler l'expérience est une grande victoire et leurs premiers pas vers une perspective de « réussite ». Etre arrivé au bout de 4 demi-journées de chantier n'était pas gagné d'avance, mais d'y être parvenu permet d'envisager des possibles.

1.4 Les jeunes « incasables »

Notre équipe s'est construite dans la création de lien et les tentatives d'accompagnement des jeunes les plus éloignés des dispositifs existants. Lorsque nous les rencontrons, c'est que bien souvent les portes des institutions existantes ne leur paraissent plus accessibles : école, emploi, hôpital, etc. Souvent aussi, nous disons qu'ils « n'adhèrent pas » aux accompagnements proposés : mesure de tutelle, accompagnement social à l'Etage, accompagnement Mission Locale, Maison des Adolescents, hébergement d'urgence, soins. Mais comment adhérer lorsqu'on n'est le bienvenu nulle part ?

Durant l'année 2022, notre équipe a été très impactée par des accompagnements individuels extrêmement chronophages avec une absence, voire une démission des relais. En effet, lorsque les jeunes sont exclus de l'Etage, structure d'accueil et

d'accompagnement missionnée pour le public jeune, 18-25 ans soit pour des raisons de comportement, soit pour des décisions de fin de prise en charge de certains publics, notamment les jeunes ayant une mesure de tutelle, notre équipe se retrouve à assurer temporairement l'accompagnement global de ces jeunes. Nous nous efforçons également de leur proposer un lieu où ils sont encore les bienvenus. La taille de notre équipe ne nous permet pas de pallier aux dysfonctionnements et à l'inadéquation des mesures d'accompagnement des organismes de tutelle pour un public jeune. Deux réalités de services trouvent en effet leurs limites : pour la prev, l'accueil quasi quotidien de ces jeunes n'est pas tenable, nous ne disposons ni de locaux appropriés, ni du temps nécessaire dans le cadre de notre mission d'intervention sociale. Pour les organismes de tutelle, l'accompagnement administratif proposé ne tient pas compte de la particularité du public jeune, ni des conditions de vie à la rue. La spécificité du public jeune sous tutelle, porteur de handicap, nous a rendu vigilant quant à l'absence de réponse institutionnelle pour l'accueil de ce public. Plus globalement se pose la question d'un lieu d'accueil où les jeunes, quelques soient leur spécificité (handicap, minorité, origine, style, etc) puissent se poser, se sentir accueillis sur des temps qui ne seraient ni de l'accompagnement social, ni de la prestation repas... Ce lieu n'existe malheureusement pas à Strasbourg. Nous souhaitons rencontrer les équipes des dispositifs d'autres régions, afin de garder espoir, et pourquoi pas d'initier de nouveaux horizons !

De même, la question de l'adhésion se pose également concernant l'accompagnement vers l'insertion professionnelle des jeunes. La Mission Locale propose depuis 2022 un Contrat Engagement Jeune (CEJ) en lieu et place de la Garantie Jeunes, tremplin dans un long parcours d'insertion. Cependant, son accès est conditionné à une mobilisation de 15 heures par semaine, qu'on soit à la rue ou chez ses parents. Lorsque nous expérimentons les chantiers éducatifs avec les jeunes qui sont à la rue, les leviers à soulever ne sont pas tenables sur le plus long terme. Les promesses d'un CEJ Rupture en 2023 devrait répondre aux difficultés rencontrées par les jeunes à la rue. Restera la question liée à la gestion au quotidien : la manche oblige à gérer ses besoins au jour le jour, voir heure par heure. Lorsque la projection vers l'avenir est rendue impossible, ce mode gestion est la seule issue. Au vue de cette réalité, est-ce qu'on attend des jeunes qu'ils s'adaptent aux dispositifs ou est-ce que les dispositifs se doivent de prendre en compte ces réalités et se rendre encore plus accessible ?

Les questions sont les mêmes pour les jeunes qui n'adhèrent pas aux hébergements proposés.

Notre équipe tente alors de rester en lien avec eux bien qu'aucun projet ne se dessine. Comme nous nous retrouvons sans relais au sein des murs des institutions, nous sommes amenés à tenter de construire dans la rue... Parfois, nous savons bien que les propositions

ne sont pas adaptées, que la question de l'adhésion n'est qu'une manière de renvoyer la faute à l'incapacité individuelle. Et en l'absence d'une proposition plus adaptée, nous tentons de pallier, de chercher, voire d'inventer des relais !

Mais lorsque ces jeunes vont mal, lorsqu'ils se détruisent à petit feu, pouvons-nous nous contenter de rejeter la responsabilité sur leur incapacité ? Depuis au moins deux ans, notre équipe déplore la détresse, l'impossibilité de se projeter des jeunes rencontrés et un manque de qualification pour les accompagner à déconstruire les mécanismes dans lesquels ils sont enfermés. En 2022, notre équipe s'est beaucoup interrogée sur la présence d'un psychologue dans la rue, voire au sein de notre équipe. Plusieurs perspectives ont été explorées sans qu'elles aboutissent pour l'instant. A suivre en 2023 !

Des besoins importants tant en terme de lieu d'accueil que d'interventions multiples pour répondre à la détresse des jeunes ressortent quotidiennement des observations et constats effectués dans le cadre de notre intervention. Notre équipe déplore depuis fort longtemps l'absence de relais et même de réponse en terme d'accompagnement psychologique, notamment du public jeune. La réticence des jeunes à un tel accompagnement oblige par ailleurs les professionnels à se rendre encore plus accessible, à questionner encore plus leur capacité à « aller vers ».

2 Le territoire de la Bourse et de l'Hôpital Civil.

2.1 Le 24 rue Saint Louis : Accueil de jour Coffee Bar, domiciliation administrative et accompagnement RSA.

Les bureaux du service sont localisés dans la même maison que l'accueil de jour, ACJ, et le service d'accompagnement RSA de l'association. Cette proximité permet la mise en œuvre d'un travail de collaboration autour de situations de personnes rencontrées.

Les modes d'intervention et les réponses apportées par chaque service sont complémentaires et permettent de répondre au plus près des besoins des personnes accueillies. Pour les personnes les plus éloignées, celles qui ont besoin de se sentir en confiance, celles qu'il ne faut pas « éparpiller » pour éviter de les perdre, cette proximité apporte la sécurité d'un lieu identifié. La notion de parcours n'est alors pas synonyme de rupture mais de cheminement dans un cadre sécurisé car connu.

Le travail de lien avec l'ACJ et le service RSA s'est donc poursuivi cette année, avec cependant quelques modifications à mettre en lien avec les mouvements importants de

notre équipe et de modifications de fonctionnement interne à chaque service. La complémentarité des approches est une force que l'équipe de prévention spécialisée défend et qui évolue selon les situations rencontrées et le contexte. Les modes d'intervention étant très différents, l'objectif fixé l'année dernière d'une meilleure connaissance des pratiques respectives a permis cette année une fluidité dans les orientations et la réflexion autour de situations communes. Ce travail de lien entre les services s'illustre par différentes actions :

Le travail de rue en binôme **ACJ/prévention spécialisée**, mis en œuvre depuis quelques années, apporte un autre regard pour les deux équipes et constitue une vraie passerelle. L'ACJ peut rencontrer des personnes connues du Coffee Bar dans un contexte différent ou proposer à de nouvelles personnes rencontrées de venir au COFFEE. Les jeunes rencontrés dans la rue peuvent quant à eux mettre un visage sur un membre de l'équipe de l'ACJ. Ce temps de travail a lieu le vendredi après-midi, une semaine sur deux avec une salariée de l'équipe ACJ.

La participation de la cheffe de service à la réunion de l'accueil de jour sur un temps dédié permet d'échanger autour des situations communes et des échanges réguliers interviennent également entre les salariés autour de situations ou en lien avec les compétences de chacun.

L'accueil de jour réserve par ailleurs depuis quelques années un créneau le vendredi après-midi pour les personnes rencontrées par l'équipe de prévention spécialisée afin de faciliter l'ouverture d'une domiciliation administrative. Ceux-ci sont reçus par un salarié de l'ACJ puis par un salarié de l'équipe de prévention spécialisée afin de privilégier le contact avec le service dédié à l'accompagnement des jeunes. Ce créneau a été moins investi cette année car des orientations ont pu se faire en permanence RSA pour les plus de 25 ans et l'équipe a procédé à l'orientation systématique des moins de 25 ans vers l'ETAGE lorsque c'était possible.

En 2022, un temps de rue ponctuel entre une salariée du **service RSA** et une salariée du service prévention spécialisée a également permis d'approcher des personnes qui ne faisaient pas valoir leurs droits au RSA et qui ne poussaient pas la porte du service. Certaines personnes sont en effet dans une telle situation de détresse qu'elles reculent face au chemin jalonné d'embûches qu'elles doivent parcourir pour une ouverture de droit. Ces situations entraînent une démobilité à la hauteur des démarches qu'elles doivent engager pour pouvoir solliciter le RSA. Le service RSA permet une mise en lien avec les services dédiés au traitement des demandes du RSA et limite les étapes nécessaires à l'ouverture ou la réouverture des droits. Les permanences RSA aménagées en 2022 ont permis de recevoir ces personnes.

Le COFFEE Bar est le lieu que les personnes fréquentent, où elles peuvent se mettre à l'abri, prendre une boisson chaude mais aussi être approchées par les membres de l'équipe de l'ACJ lorsqu'une demande n'émerge pas encore. C'est aussi le lieu où l'équipe de prévention peut amener des jeunes et en même temps le lieu où elle peut les rencontrer, alertée par l'équipe du COFFEE, pour qu'une rencontre s'opère. En 2022, on relève une fréquentation plus importante de jeunes avec qui l'équipe est en lien voire qu'elle accompagne. Ce sont des jeunes souvent isolés, exclus d'autres dispositifs.

2.2 Les interventions avec le Lycée René Cassin.

Les interventions avec le lycée se sont cantonnées en 2022 à la CAFET des lycéens tout au long du premier semestre de l'année. Nous avons en effet été confrontés à l'absence de demande et d'interlocuteur au niveau du lycée cette année-là remettant en question un travail commun pour la rentrée de Septembre 2022.

La CAFET est devenu un lieu « détaché » de l'établissement scolaire sans possibilité de faire le lien avec les professionnels du lycée autour des situations des jeunes accueillis durant la pause méridienne. Dans ce contexte le service a décidé de stopper cette action qui n'avait plus de sens puisqu'elle se substituait uniquement à l'absence de possibilité de restauration pour le lycée au sein de leur établissement scolaire.

Notons cependant que sur le premier semestre, la Cafet a pu accueillir 22 jeunes. Pour une grande partie, ces jeunes fréquentaient déjà la Cafet l'année d'avant, lieu devenu repère dans les espaces fréquentés par les lycéens dans le quartier. Ces temps « hors scolaire » étaient très appréciés des jeunes, comme une bulle dans leur journée de cours. Des échanges en tout genre prenaient place dans ce petit local, autant sur des questions d'égalités homme-femme, que sur la sexualité, leur rapport aux parents, les galères du lycée... A ce jour et depuis l'arrêt de la Cafet en Septembre 2022, l'équipe n'a pas pu garder contact avec les jeunes du lycée faute de sollicitation.

3 La Krutenau

Le territoire de la Krutenau a pris une place beaucoup plus importante dans le quotidien de l'équipe de Prév' sur l'année 2022. Après les premiers pas en 2021 pour relancer une action sur ce territoire désinvesti, cette année a permis à l'équipe de mener plusieurs projets avec les partenaires identifiés et de s'implanter doucement dans les rues de ce quartier. En 2021, nos objectifs consistaient à prendre contact avec deux partenaires afin de réfléchir à des actions éducatives communes : intervenir au sein du collège Caroline Aigle et travailler avec le centre socio-culturel du Cardek. En parallèle, l'équipe avait identifié un intérêt à

développer sa présence sociale dans les rues du quartier Suisse, frontière entre la Krutenau et l'Esplanade.

Pour ce rapport d'activité, nous souhaitons mettre en avant deux axes forts du travail mené sur ce quartier : le travail partenarial avec le Collège et le Cardek et le travail mené auprès des jeunes du quartier Suisse.

3.1 Interventions avec le Collège :

En 2021 – 2022 : Nous avons conventionné avec le collège autour d'interventions auprès de 7 classes de 4^{ème} sur les thématiques du vivre ensemble, du harcèlement et de la vie au collège (violences banalisées, le rapport aux autres, ...). Le bilan de ces interventions a été satisfaisant à la fois pour l'équipe de prévention et pour l'équipe pédagogique du collège. En découle une projection pour la rentrée suivante.

Septembre 2022 : Signature d'une nouvelle convention pour que l'équipe renouvelle l'intervention toujours auprès des classes de 4^{ème}. Pour cela, l'équipe d'entraide ainsi qu'une partie de l'équipe pédagogique du collège (professeurs principaux des classes de 4^{ème}, CPE, assistants d'éducation) ont bénéficié d'une formation commune dispensée par un intervenant de la CeA. Cette formation s'articule autour d'un outil de la CEA « La bête Noire » qui permet d'évoquer la question du harcèlement (victime, bourreau, témoin) avec les jeunes par le biais de jeu de rôles. Les premières interventions se sont déroulées après les vacances de la Toussaint, permettant de rencontrer l'ensemble des jeunes de 4^{ème} répartis sur 6 classes. En parallèle des interventions à l'intérieur de l'établissement, l'équipe a fixé une régularité sur des temps de présence au moment des sorties scolaires. Ces temps ont permis de revoir les jeunes autrement, de rebondir sur les échanges qui avaient eu lieu en classe mais aussi d'ouvrir la rencontre avec des jeunes d'autres niveaux scolaires.

3.2 Interventions avec le CSC Cardek :

Une prise de contact et des liens réguliers avec l'animateur jeune du Centre Socio-Culturel ont permis d'organiser une animation de rue en mai 2022 au sein du Quartier Suisse. Cette action collective découle d'observations du terrain et de constats fait par les jeunes sur le quartier suisse : « il ne se passe rien, il n'y a jamais rien à faire ! ». Les enfants, les jeunes et quelques parents présents lors de l'animation font le même constat : il y a un besoin de redynamiser le quartier, qui a vu augmenter sensiblement le nombre d'enfants et d'adolescents au sein des familles résidentes au cours des dernières années en lien avec le renouvellement des locataires. Cette animation de rue a permis d'impulser le programme d'été d'animations porté par le Cardek et la Ville au sein du quartier.

Sur des projections plus lointaines, le Cardek et notre équipe souhaitons inscrire ce temps dans la durée. L'idée d'organiser une « fête » plus qu'une animation a commencé à germer... rendez-vous en mai 2023 !

3.3 Quartier Suisse, rencontre par la rue :

Le travail de rue de l'équipe s'est renforcé depuis le début de l'année, avec au moins 2 passages en moyenne durant la semaine. Ces temps de travail de rue s'effectuent majoritairement en fin d'après-midi ou en début de soirée. C'est durant ces temps-là que de jeunes adolescents ou jeunes majeurs sont présents. L'équipe a pu être en lien avec une vingtaine de jeunes présents régulièrement sur le quartier Suisses, âgés entre 15 et 23 ans, majoritairement des jeunes hommes.

Une sortie (randonnée dans les Vosges) a été organisée au printemps 2022 avec uniquement des mineurs (14 – 16 ans), groupe mixte, suite à des rencontres faites avec des jeunes filles du collège Aigle habitantes du quartier. Depuis, nous constatons que les jeunes filles sont peu visibles sur le quartier, elles n'occupent pas les différents espaces publics, il est donc plus compliqué de garder un lien déjà établi ou de le faire perdurer. Par rapport au groupe de jeunes avec qui l'équipe est déjà en lien : la plupart sont inscrits en milieu scolaire, mais peu s'y investissent et certains sont en décrochage à partir du printemps 2022. Les premières amorces dans la rencontre avec ces jeunes s'axent donc autour de la rédaction de CV, d'informations sur les formations, et d'orientation vers les dispositifs proposés par la Mission Locale.

Nous constatons dès septembre 2022 que la plupart n'a pas été acceptée dans un établissement scolaire. La majorité a déjà eu un lien avec la mission locale plusieurs années auparavant, lien qui s'est essoufflé voire éteint avec les années. Un travail de remobilisation s'est opéré avec les jeunes en demande.

Aujourd'hui, plusieurs sont inscrits soit dans le dispositif AOA (Accompagnement Orientation Approfondie) ou CEJ. Un lien avec la Mission Locale a été mis en place et une discussion autour de l'intervention sur le quartier d'une conseillère MLPE a été imaginée. L'intérêt de cette démarche étant de créer la rencontre avec un conseiller sur le lieu même d'habitation pour éventuellement créer une passerelle avec une personne identifiée. Nous repérons aussi un manque d'information et de compréhension sur l'ensemble du système de formation (qu'est-ce qu'un apprentissage, différences entre dispositif d'insertion et formation en école, ...). L'intervention d'un conseiller mission locale pour venir éclaircir ces points voire éventuellement proposer des choses concrètes aux jeunes serait opportun.

Un autre point marque l'attention de l'équipe. Les jeunes tournent en rond. Comme évoqué précédemment, la plupart est sans activités (pro ou scolaire) mais également sans loisirs. Ils mettent en avant qu'il n'y a « rien à faire » sur le quartier, ils évoquent la

disparition du City Stade de la cité Paul Appel. Ils comparent énormément le manque d'infrastructures ou d'activités avec d'autres quartiers de Strasbourg (CSC accessibles et adaptés pour des ados/jeunes adultes, équipements sportifs).

Les jeunes ont cependant des demandes et sont force de propositions. Ils nous ont sollicité afin d'organiser un tournoi de football sur le quartier. Une mise en lien avec l'animateur jeune du Cardek a été initié pour inclure ce partenaire auprès de ce public trop éloigné du CSC et des projections d'activités ont été faites pour 2023.

Conclusion

La présence sociale régulière sur ce quartier a permis d'identifier de réels besoins. Pour autant à ce stade, l'équipe a peu de lien avec les habitants et les parents, ainsi que les petits et les jeunes filles. L'équipe a encore besoin de développer son action pour prendre une réelle place dans le quartier et être reconnue par tous les habitants.

Pour ce faire, s'impose la nécessité de maintenir une régularité dans la présence sociale sur le quartier, à un rythme suffisamment soutenu. L'arrivée d'Hélène sur le mi-temps permet un ancrage plus important sur ce quartier. Ce mi-temps a pour objectif l'investissement exclusif sur la Krutenau.

L'équipe se questionne par ailleurs sur la pertinence d'un petit local au sein même du quartier, local qui pourrait être mutualisé avec une permanence de la mission locale, du CMS, des activités pour les parents... Cela permettrait de toucher les habitants mais surtout les jeunes autrement, de pouvoir se poser avec eux pour avancer dans leurs démarches (avec présence d'un ordinateur et d'un bureau pour la confidentialité). Cet espace nous permettrait aussi d'élaborer des projets, des idées collectives. L'objectif serait de créer un lieu repère dans le quartier.

4 Les moyens

Plusieurs **instances de réflexion internes** se réunissent au sein de l'association : Une réunion d'équipe hebdomadaire, un groupe d'analyse des pratiques pour l'équipe non cadre et un pour la cheffe de service avec ses collègues cadres ainsi que des réunions de direction.

Les réunions de salariés, interrompues avec le COVID, ont pu reprendre en 2022. Des **instances de réunions externes** se réunissent par ailleurs entre la direction de l'association, la Ville de Strasbourg, la Direction du Territoire et les cadres de la prévention spécialisée de l'EMS.

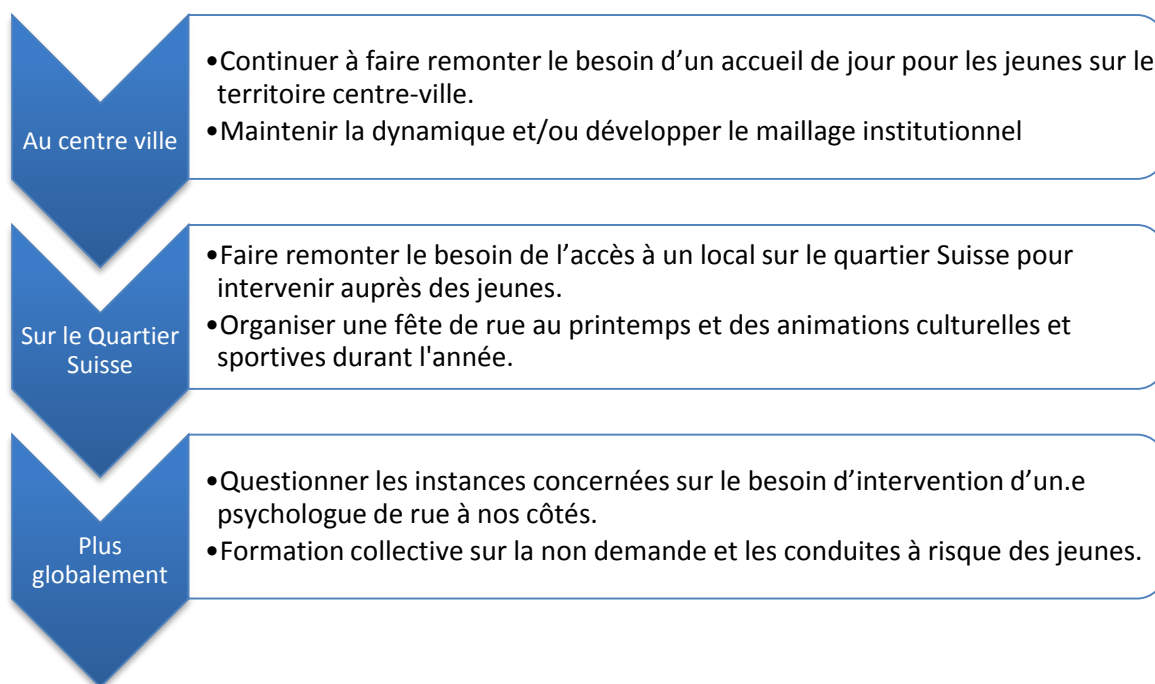
5 Formations :

En 2022, l'équipe s'est mobilisée autour de temps de formation, de journées de regroupement et de présentation de dispositifs ce qui lui permet de rester active en matière de nouveautés et de développer sa réflexion et ses compétences.

- Les enjeux du consentement – SOS Femmes Solidarité, mars 2022
- Compétences psycho sociale – CIRDD, juin 2022
- 1^{er} secours en santé mentale, Octobre 2022
- Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent – Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence canadien, septembre 2022
- Rencontres Jeunesse en Errance – Lannion, Novembre 2022
- Pratiques Numériques des jeunes – MDA de Strasbourg, Novembre 2022

6 Perspectives 2023

Au regard de l'ensemble de nos interventions et de nos observations sur l'année 2022, plusieurs perspectives se dessinent pour l'équipe.



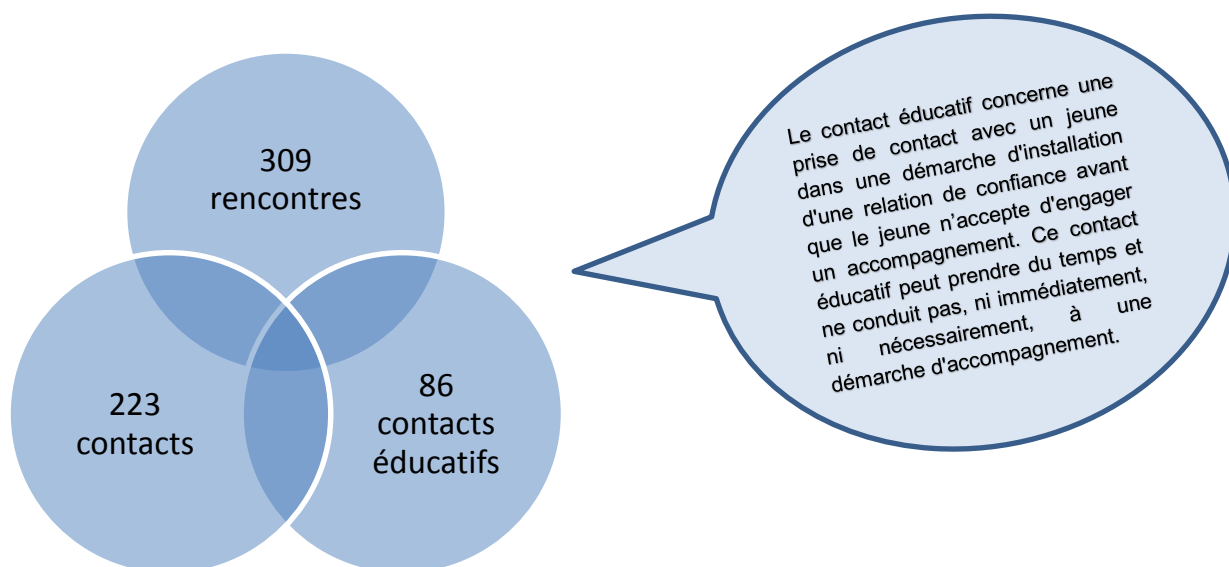
ANNEXE : les chiffres en lien avec l'activité

I. Les contacts	19
<u>Le genre et l'âge</u>	19
<u>Territoires d'intervention</u>	21
II. Les accompagnements	22
<u>Le genre et l'âge</u>	22
<u>Parcours scolaire des jeunes</u>	23
<u>Situation scolaire et professionnelle</u>	24
<u>Situation de l'hébergement</u>	255
<u>Les ressources financières</u>	266
<u>Les aides financières</u>	266
<u>Prises en charge protection de l'Enfance et/ou médico-sociales</u>	277
<u>Territoires d'intervention</u>	277
<u>Origine de la rencontre</u>	288
<u>Éléments temporels</u>	288
<u>Demande principale</u>	2929
<u>Seconde demande</u>	300
<u>Les thématiques abordées dans le cadre de l'accompagnement</u>	300

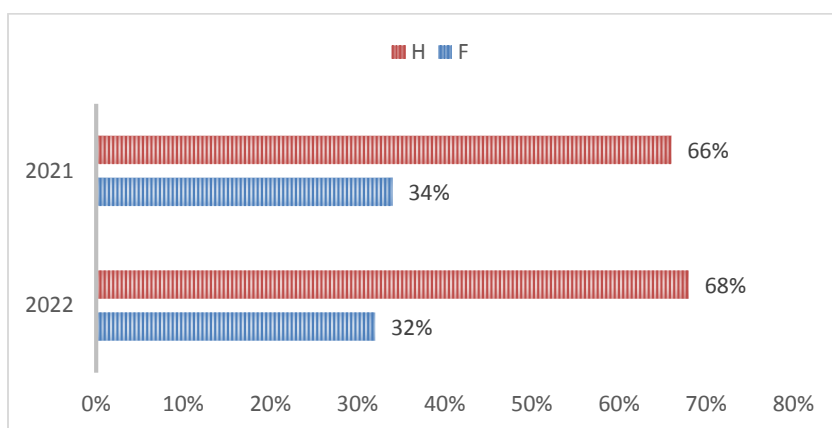
I. Les contacts

309 personnes ont été rencontrées par l'équipe en 2022 contre 353 en 2021.

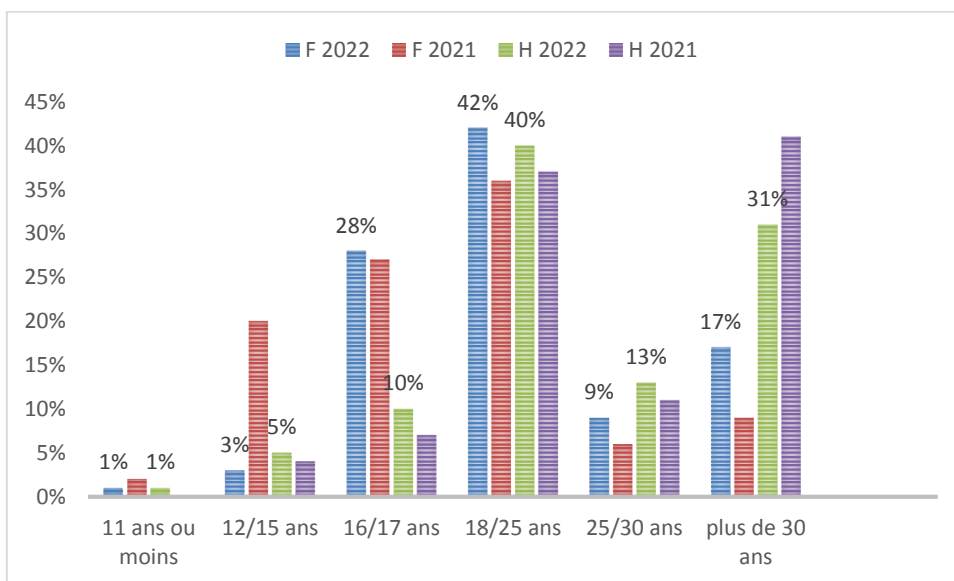
Jusqu'en 2021 l'équipe comptabilisait chaque personne saluée lors du travail de rue, qu'il y ait eu un simple bonjour ou qu'un échange intervienne. Par soucis de pertinence, l'équipe a fait le choix en 2022 de ne recenser que les personnes avec qui un échange plus conséquent a eu lieu. Par ailleurs, en raison du sous-effectif de l'équipe une partie de l'année, les chiffres ont également été impactés.



Le genre et l'âge



La proportion de femmes et d'hommes rencontrés reste quasi identique d'une année à l'autre. Les femmes ne représentent qu'1/3 du public rencontré.

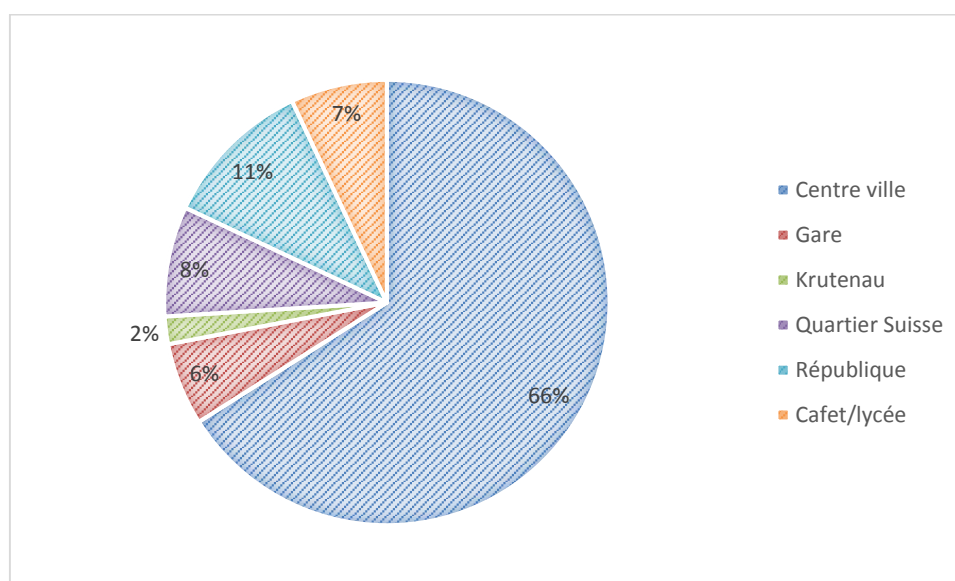


Les jeunes filles de 12 à 15 ans ne sont quasi pas représentées en 2022 alors qu'elles représentaient 20% des personnes rencontrées en 2021. La fin des permanences au Clair Foyer et des temps de CAFET des lycéens peut expliquer cette baisse. La proportion de jeunes filles de 16/17 ans est stable tandis que celle des 18/25 ans connaît une hausse en 2022. Avec 42 % des personnes rencontrées, les jeunes femmes de 18 à 25 ans sont majoritaires cette année. Le nombre de jeunes femmes de plus de 30 ans a doublé en 2022.

Le public masculin est moins jeune et ce d'une année à l'autre. En 2022 les moins de 18 ans ne représentent que 16% des personnes rencontrées contre 32% du côté des filles.

Les hommes âgés de 18 à 25 ans sont également majoritaires, cette proportion est stable d'une année à l'autre. En 2022 les plus de 30 ans sont moins nombreux que l'année précédente bien que cette tranche d'âge soit toujours très représentée parmi le public rencontré, notamment au centre-ville.

Territoires d'intervention



Le centre-ville est le territoire de rencontre le plus dense. Les 2/3 des personnes avec qui l'équipe a pu entrer en contact étaient au centre-ville. De fait, c'est un vaste territoire, lieu de rencontre entre les personnes et point de manche pour une partie d'entre eux. C'est également un lieu de passage pour beaucoup de personnes. La place de la République est un lieu de rencontre très prisé de groupes de jeunes, notamment des jeunes scolarisés en études supérieures. 11% des rencontres ont eu lieu sur cet espace.

La gare de Strasbourg, à deux pas du centre est ponctuellement investie par l'équipe éducative pour aller à la rencontre de jeunes connus, pour certains accompagnés. C'est aussi un lieu de passage très fréquenté mais également un lieu de rencontre entre groupes. Les jeunes connus, au sein de groupes, ont permis ces nouveaux contacts.

Le quartier Suisse ne représente que 8% des jeunes rencontrés, c'est un territoire que l'équipe investit seulement depuis fin 2021. L'embauche d'une salariée à mi-temps fin 2022, référente de ce territoire, permet d'envisager une augmentation du nombre de jeunes côtoyés. Par ailleurs, les collégiens avec qui l'équipe était en lien lors des interventions dans 5 classes de 4ème entre septembre et décembre 2022 n'ont pas été recensés dans ce tableau.

Les temps de CAFET au Coffee Bar avec les élèves du lycée CASSIN ont permis de rencontrer régulièrement ces jeunes entre janvier et juin 2022. La convention avec cet établissement n'a pas été reconduite en septembre 2022 faute de besoins exprimés par le lycée.

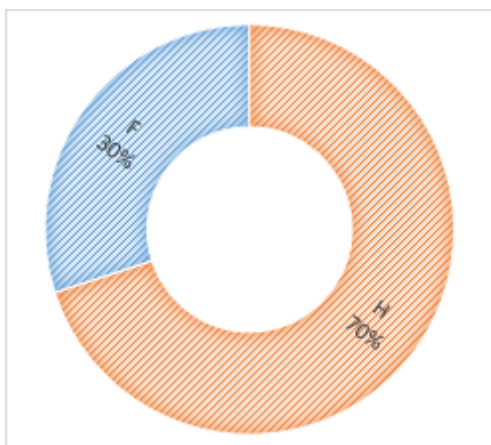
II. Les accompagnements

44 personnes ont été accompagnées par l'équipe en 2022. Le nombre de jeunes accompagnés a sensiblement baissé.

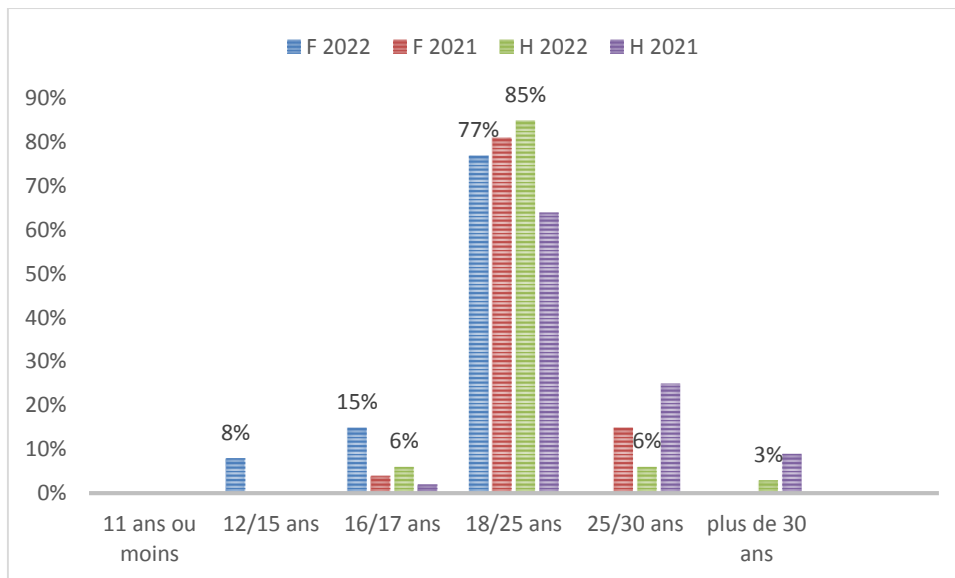
Plusieurs facteurs ont généré cette diminution des accompagnements. L'équipe, en sous-effectif une grande partie de l'année, n'a de fait, pas pu accompagner davantage de jeunes. Elle a également été amenée à prendre en charge l'accompagnement de situations complexes et conséquentes qui ont pesé dans le temps imparti aux accompagnements. L'équipe restant attentive à préserver sa présence sur le territoire.

Une partie de ces jeunes ont pour point commun d'être exclus d'autres dispositifs pour le motif de comportements agressifs, voire violents, l'équipe devenant le dernier point d'ancrage, de lien. En parallèle, les interventions en squat ont fortement diminué et par répercussion, le nombre de jeunes accompagnés dans ce cadre aussi.

Le genre et l'âge



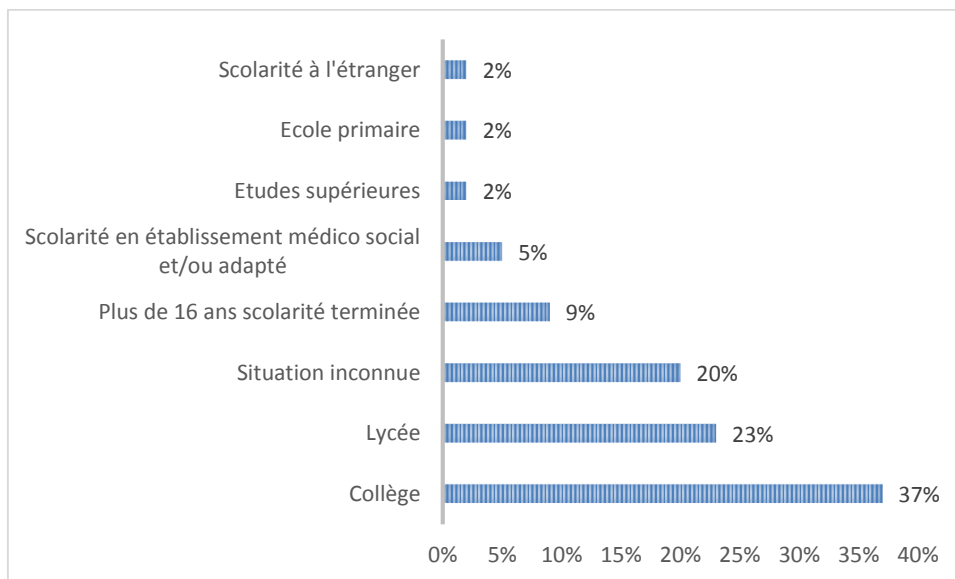
Les jeunes femmes
représentent moins d'1/3
du public accompagné en
2022.
Comparé à 2021, on note



En 2022, les 18/25 ans sont majoritaires tant du côté des femmes que des hommes avec respectivement 77% et 85% des personnes. Les autres jeunes femmes accompagnées ont toutes moins de 18 ans en 2022 alors qu'en 2021, la proportion de jeunes femmes mineures était très faible (4 %). Le nombre d'hommes accompagnés âgés de 25 à 30 ans a été divisé par 4 en 2022.

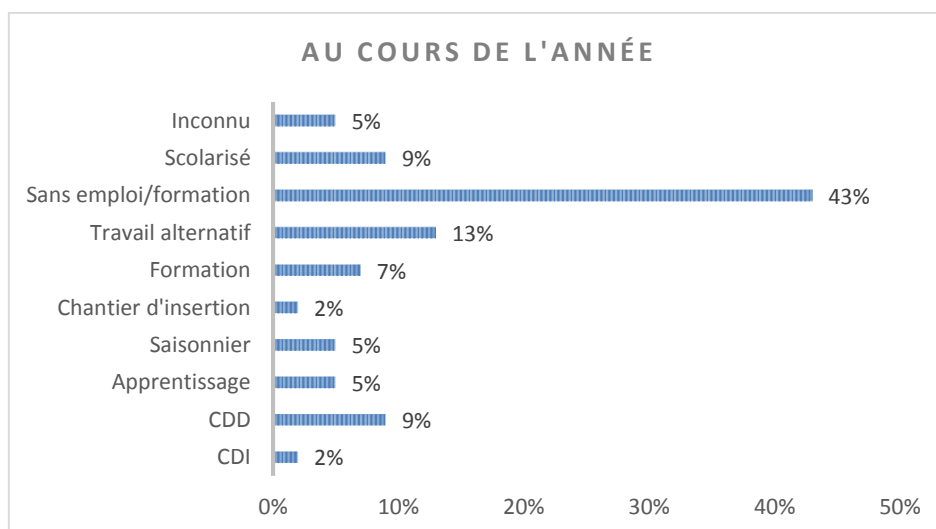
Les personnes de plus de 30 ans sont très peu représentées en 2022 et ne concernent qu'un homme, compagnon d'une jeune femme également accompagnée et âgée de moins de 25 ans. Parmi les personnes accompagnées en 2022, 5 d'entre elles sont parents.

Parcours scolaire des jeunes

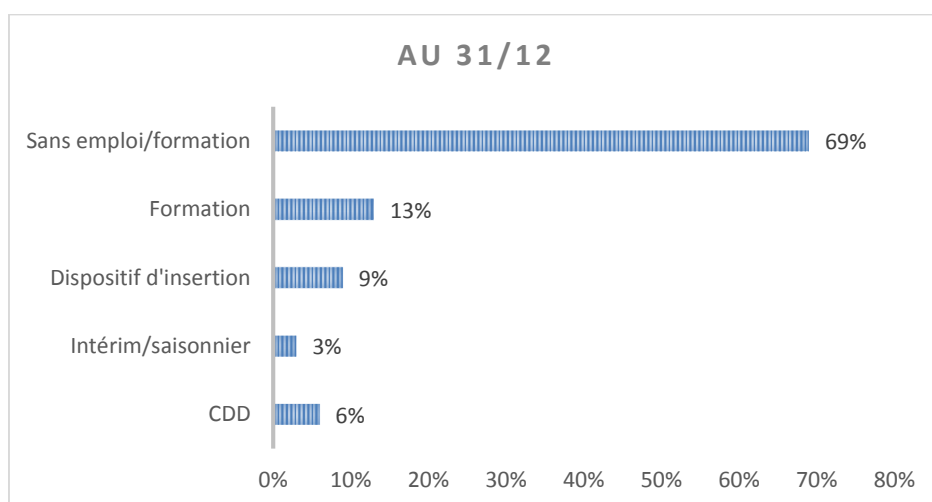


Le parcours scolaire des jeunes s'arrête souvent à la fin de la scolarité obligatoire. Parmi les situations connues, 1/4 des jeunes seulement sont allés au lycée et les études supérieures ne concernent qu'un jeune accompagné. Ces chiffres reflètent des parcours scolaires au cours desquels les jeunes se sont retrouvés en difficulté, voire en échec.

Situation scolaire et professionnelle

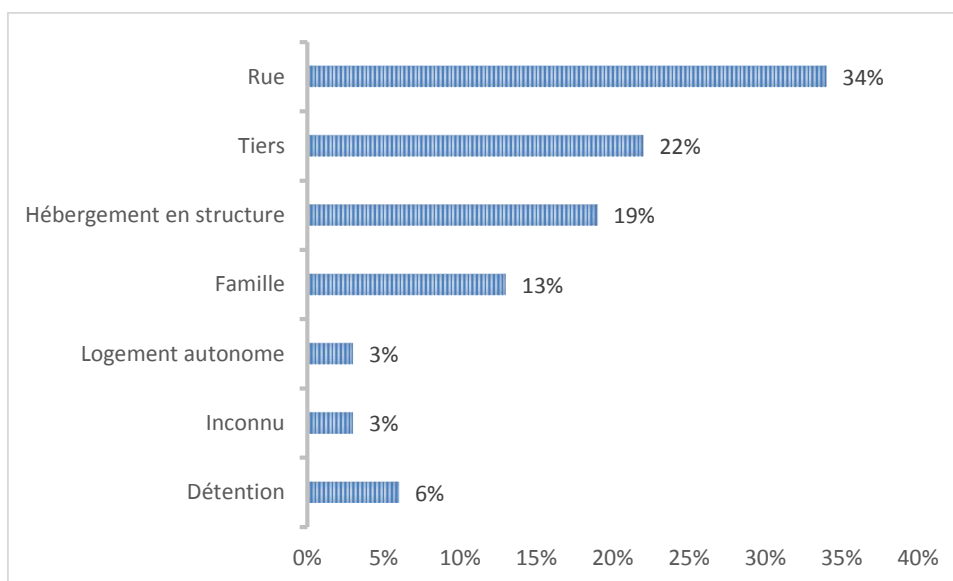


Les jeunes en emploi ne sont pas majoritaires parmi les personnes accompagnées par l'équipe. Pour autant, quasi 1/4 d'entre eux ont eu et pour certains maintenu une activité professionnelle en 2022. Les dispositifs de travail alternatif permettent aux jeunes les plus éloignés de l'emploi d'avoir une expérience professionnelle et de dégager des ressources ponctuelles (chantiers éducatifs) ou régulières (dispositif TAPAJ et « 1ères heures »). En 2022, 1 jeune sur 7 a participé à un ou plusieurs dispositifs de travail alternatif. La proportion de jeunes scolarisés est très faible, moins de 10% des jeunes accompagnés.



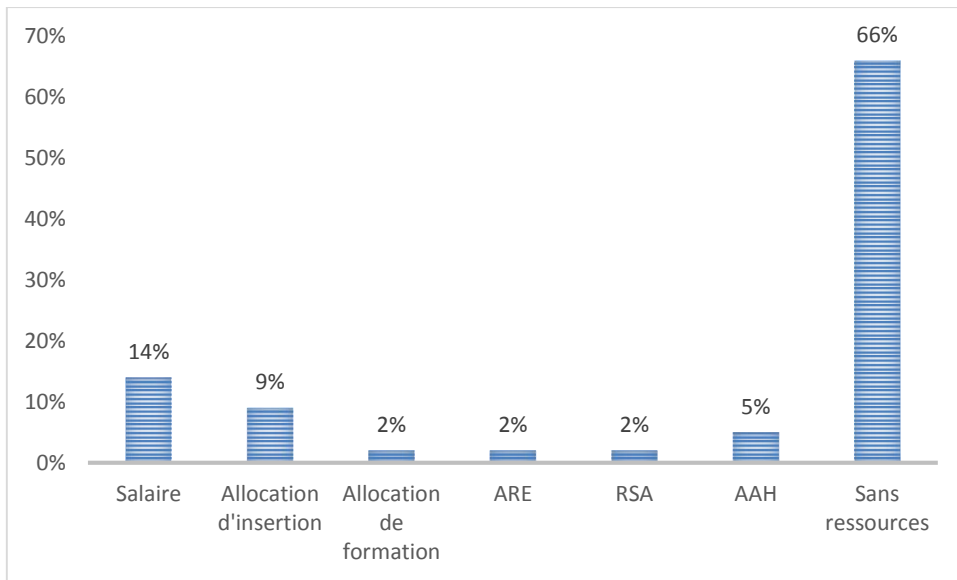
Une forte proportion de jeunes accompagnés est sans emploi et sans formation au 31/12. Moins de 10% des jeunes bénéficient d'un emploi et quelques jeunes ont pu s'inscrire au sein d'une formation. Les dispositifs d'insertion concernent 3 jeunes en PACEA, en mission par le relais chantier et participant à un dispositif 1ères heures.

Situation de l'hébergement



Seul 1 jeune sur 6 dispose d'un logement stable, principalement au sein de sa famille. La proportion de jeunes à la rue est très importante avec 34% des situations accompagnées. L'hébergement en structure ou chez des tiers concerne une grande part des jeunes accompagnés avec 41% des situations. 2 jeunes, pour qui l'accompagnement se poursuit malgré leur situation, sont détenus au 31/12. Pour ces jeunes, la visite régulière de l'éducateur-trice permet de maintenir le lien et représente souvent la seule attention d'une personne extérieure vis-à-vis du jeune.

Les ressources financières

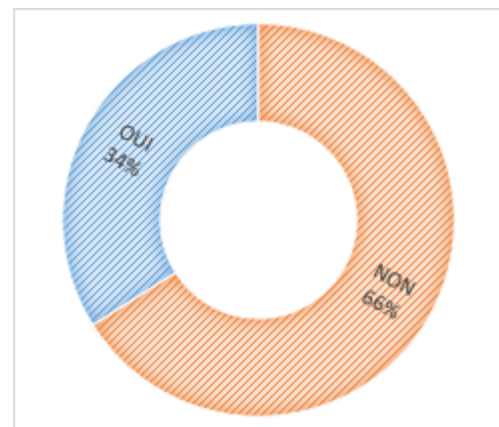


La majorité des jeunes, soit 2/3 d'entre eux, sont sans ressources. Le RSA ne concerne pas les moins de 25 ans et tous les jeunes accompagnés ne sont pas en mesure d'accéder à un accompagnement de type CEJ ou PACEA. En effet les problématiques qu'ils rencontrent ne leur permettent pas de s'inscrire dans des dispositifs à forte contrainte, notamment en termes d'accompagnement intensif et de démarches d'insertion.

Parmi les jeunes sans ressources figurent aussi ceux qui sont en famille.

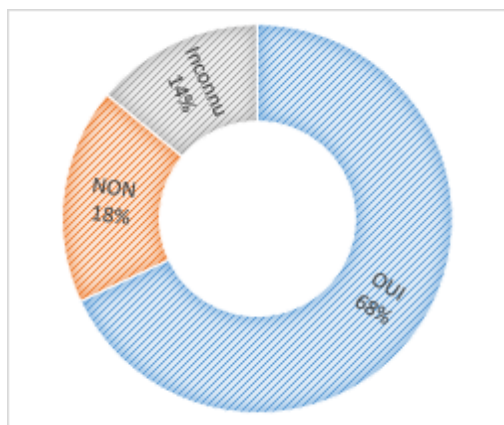
Les aides financières

1/3 des jeunes ont effectué une demande d'aide financière en 2022. Dans la majorité des cas, c'est un FAJ qui est sollicité, les jeunes ayant moins de 25 ans.



Les demandes concernent principalement des aides de subsistance. Elles peuvent aussi concerner l'achat d'un téléphone ou le coût de démarches liées à une demande de carte d'identité par exemple.

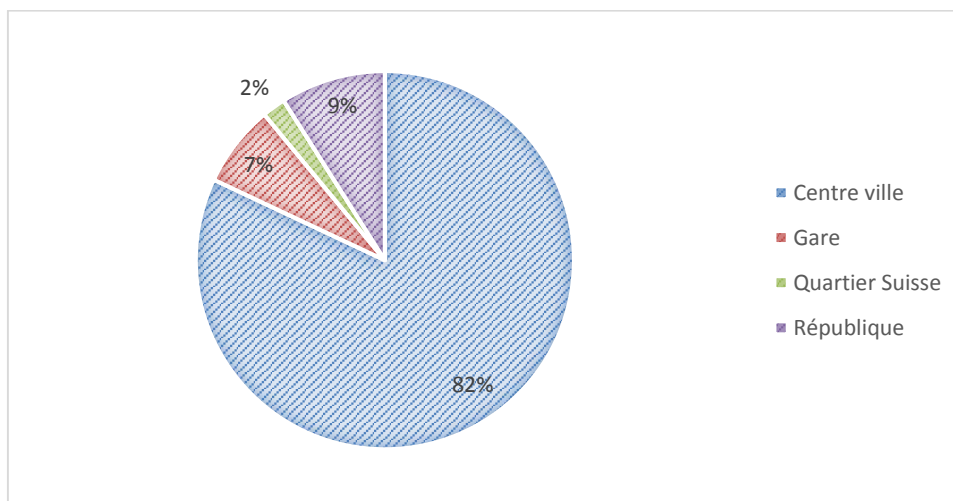
Prises en charge protection de l'Enfance et/ou médico-sociales



Les 2/3 des jeunes accompagnés ont bénéficié, au cours de leur parcours, d'une mesure de prise en charge protection de l'enfance et/ou médico-sociale connue.

La majorité des jeunes accompagnés étant majeurs en 2022, la plupart de ces mesures sont terminées. Certains jeunes avaient également bénéficié de prolongations de mesures d'accompagnements et de prise en charge jeunes majeurs.

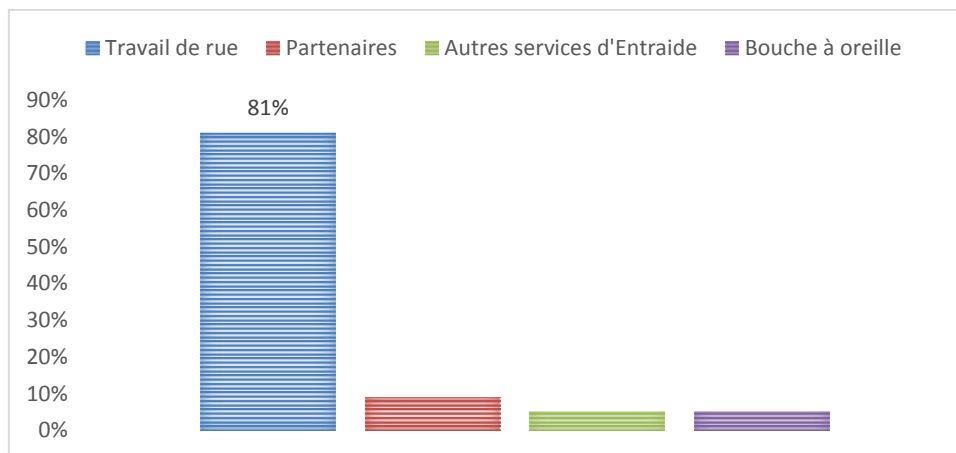
Territoires d'intervention



La majorité des jeunes accompagnés, 82%, ont été rencontrés sur le territoire du centre-ville.

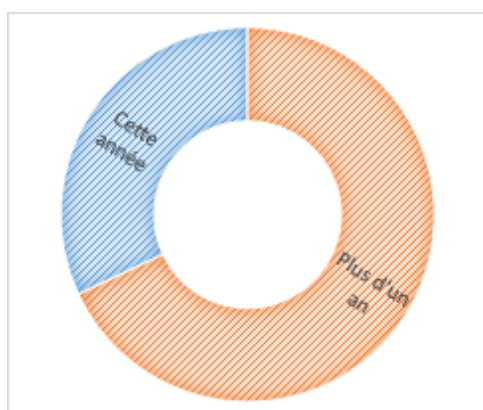
A noter que la proportion très faible sur le Quartier Suisse s'explique par la reprise de l'intervention sur ce territoire fin 2021.

Origine de la rencontre



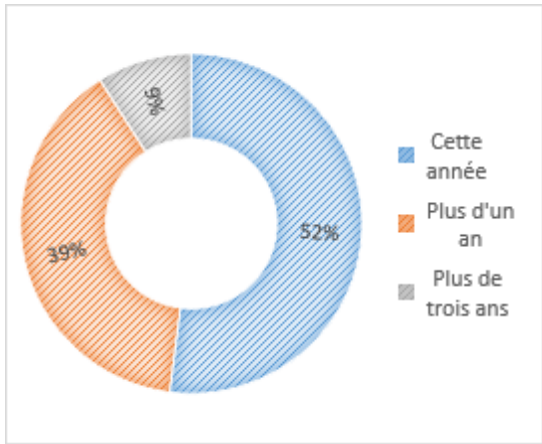
La forte proportion de jeunes rencontrés par le biais du travail de rue illustre à elle seule l'intérêt de ce type de démarche éducative pour le public visé par la prévention spécialisée.

Éléments temporels



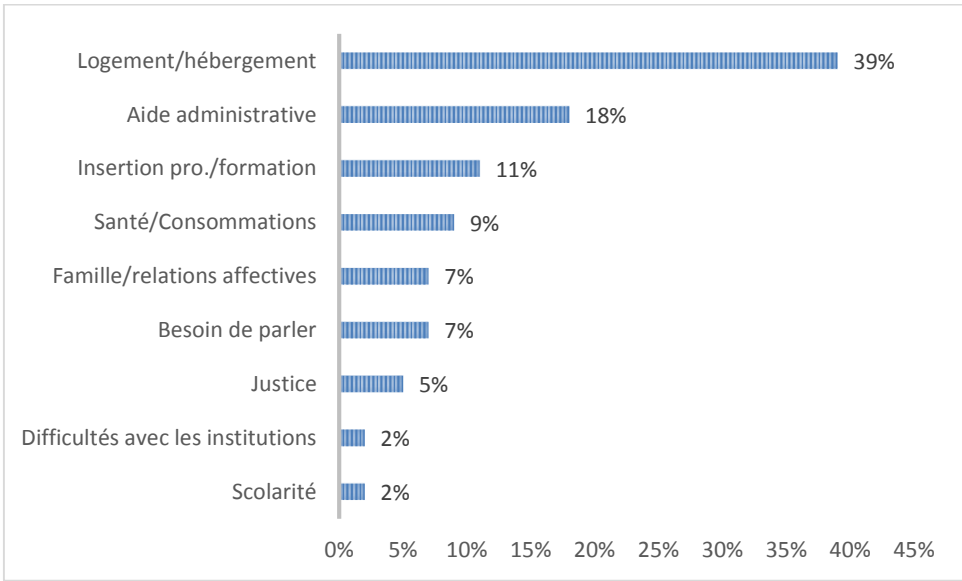
1/3 des jeunes accompagnés ont été rencontrés durant l'année en cours. Les autres sont connus depuis plus d'une année.

La moitié des accompagnements a démarré en 2022. 39% des situations concernent un accompagnement qui dure depuis plus d'un an.



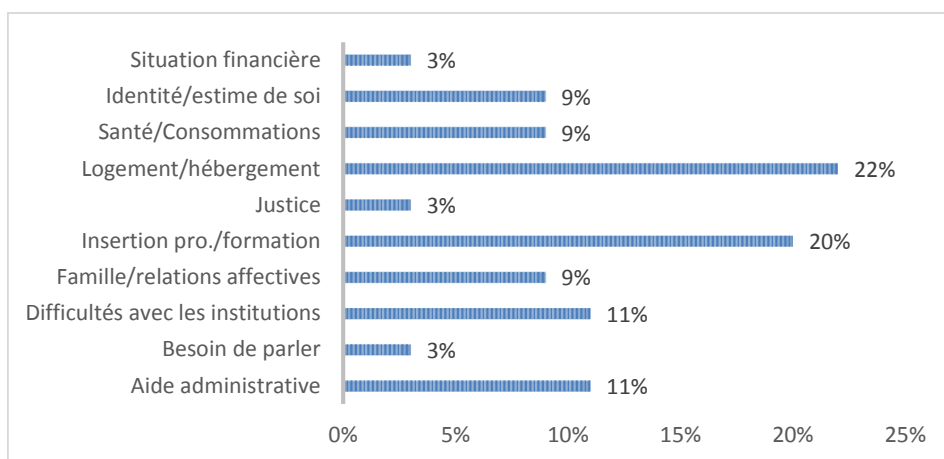
Les accompagnements longs sont plus exceptionnels et concernent soit des personnes qui bénéficient d'un autre accompagnement mais auprès de qui l'équipe maintient le lien et les démarches à la demande du jeune, soit des personnes pour qui le relais vers un dispositif d'accompagnement classique n'est pas possible.

Demande principale



Il s'agit ici d'identifier la première demande exprimée par le jeune. La recherche d'une solution en termes de logement ou d'hébergement est la première demande exprimée par les jeunes. Elle concerne 39% des situations. Viennent ensuite les demandes d'aide aux démarches administratives et celles portant sur la recherche d'une formation ou d'un emploi avec respectivement 18% et 11% des situations.

Seconde demande

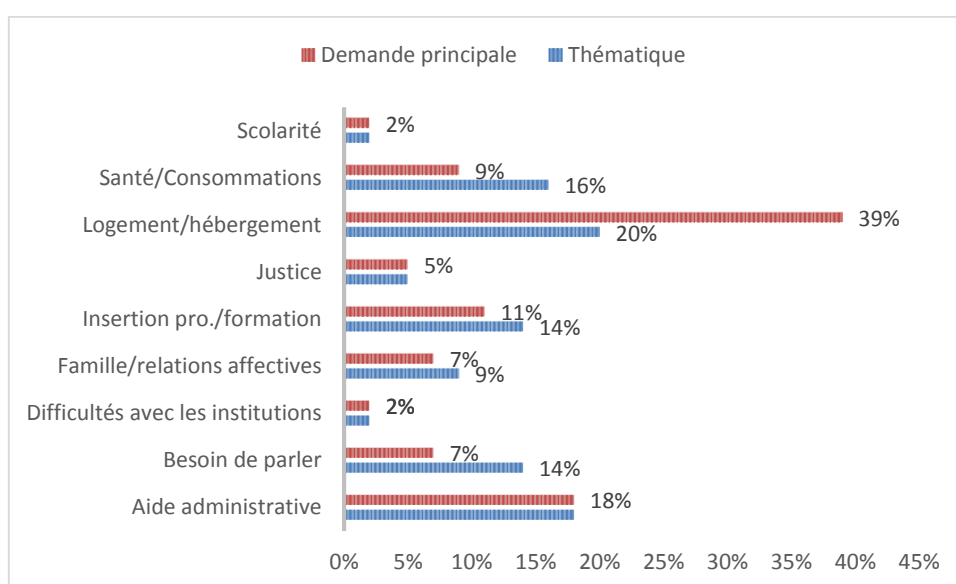


Les demandes exprimées en second lieu par les jeunes concernent toujours majoritairement le logement/hébergement mais on remarque que la demande d'accompagnement vers un emploi ou une formation peut se faire une fois la question de la mise à l'abri engagée.

A noter que 1 jeune sur 5 n'a qu'une seule demande.

Les thématiques abordées dans le cadre de l'accompagnement

Le recueil a porté sur le recensement de trois thématiques pour chaque jeune. Pour certains, l'accompagnement ne portera que sur une thématique, pour d'autres il concernera différents domaines d'intervention. Des demandes et des besoins complémentaires émergent par ailleurs souvent dans un second temps lorsque la relation de confiance s'est instaurée avec le jeune.



On constate que des écarts apparaissent entre la demande principale et les éléments travaillés avec les jeunes. Le plus significatif est le domaine de l'hébergement/logement, le pourcentage de jeunes accompagnés dans ce domaine, 26%, est inférieur à celui des jeunes en demande, 39%.

A l'inverse, l'écart constaté dans les domaines de la santé/consommations, de l'insertion professionnelle, de la famille/relations affectives et du besoin de parler illustre un accompagnement plus important que la demande exprimée au départ par le jeune.

La thématique en lien avec la famille et les relations affectives s'intensifie au cours de l'accompagnement lorsque les démarches urgentes ont été engagées mais aussi lorsque la relation éducative qui s'est instaurée permet au jeune de se confier.

Les questions d'identité/estime de soi et celles liées à la situation financière des jeunes n'apparaissent pas dans les axes d'accompagnement premiers mais dans un second temps.

La culture et les loisirs n'apparaissent qu'après les démarches prioritaires ce qui ne veut pas dire que cette thématique n'est pas proposée au début de l'accompagnement au jeune. Au contraire, des actions collectives ou individuelles sont régulièrement proposées avec l'objectif du support pour l'entrée en relation avec le jeune.

En 2022, l'équipe a organisé :

- Deux sorties estivales à la gravière
- Une sortie nature au Nideck
- Une sortie nature au Donon
- Une animation de rue Quartier Suisse

Le budget alloué dans le cadre de REAJI a été l'occasion de proposer des sorties/activités payantes autour de l'élaboration du fanzine « Les incompris » :

- Deux sorties accrobranches
- Trois ateliers de création graphique avec le Bureau d'Intervention Graphique et Papier Gâchette.



CHRS

La « Maison d'Accueil »

20 rue de la Montagne Verte
67200 Strasbourg
Tel : 03 88 10 59 07
Mail : chrs@entraide-relais.fr
Tel : 03 88 10 59 07

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89
e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Situation.....	2
1.1	Les moyens en 2022.....	2
1.1.1	L'équipe professionnelle.....	2
1.1.2	Les appartements.....	3
1.1.3	Rappel des objectifs de la prise en charge au CHRS	3
2	L'activité	4
2.1	Nombre de nuitées et taux d'occupation.....	4
2.2	Durées d'hébergement dépassant les deux ans	4
2.3	Nombre de personnes hébergées	5
2.3.1	Statut administratif.....	5
3	Les entrées au CHRS en 2022.....	5
3.1	Les ménages accueillis en 2022.....	5
3.1.1	Age des personnes entrées.....	6
3.1.2	Problématiques principales à l'entrée des personnes entrées en 2021 . Erreur ! Signet non défini.	
3.1.3	Situation par rapport à l'emploi	6
3.1.4	Situation par rapport aux ressources	7
4	Les sorties en 2021	7
4.1	Les durées d'hébergement des personnes sorties en 2022.....	7
4.1.1	Situation au regard du logement.....	7
4.1.2	Situation au regard de l'emploi	8
5	L'accompagnement au CHRS	8
5.1	Difficiles perspectives d'hébergement pour une famille monoparentale accompagnée au CHRS	8
5.2	Situation complexe de réinsertion et de voisinage d'un homme isolé en CHRS.....	10

1 Situation

La maison d'accueil œuvre pour héberger et accompagner des familles et des personnes isolées en situation de précarité et de fragilité. Nous accueillons chacun avec le respect et la dignité auxquels toute personne humaine aspire et proposons une aide à l'hébergement adaptée prioritairement aux personnes :

- Confrontées à des problèmes de logements,
- Aux revenus précaires,
- Nécessitant un projet d'insertion professionnelle,
- En danger en raison d'une situation familiale conflictuelle.

Le CHRS est habilité pour quarante places, places familles essentiellement.

1.1 Les moyens en 2022

1.1.1 L'équipe professionnelle

Effectif autorisé : 7,85 etp

Effectif présent au 31/12 : 6,89 etp

- la directrice de l'association (0,76 etp),
- la responsable comptable (0,73 etp),
- une cheffe de service (1 etp), Virginie HENNINGER
- une conseillère en économie sociale et familiale (0,7 etp), Christina AUMAILLE
- une CESF, Noémie SYLLA (0,9 etp)
- une travailleuse sociale titulaire d'un diplôme universitaire (1 etp), Anne-Sophie JANSER
- un intervenant social (0,6 etp), Michel HERRENSCHMIDT remplacé en février par Hélène BISCH
- une éducatrice spécialisée (0,86 etp) et une monitrice éducatrice (0,24 etp) détachées à l'accueil de jour.
- un agent technique et agent d'entretien (1,05 etp),

Bien que l'effectif autorisé soit de 7,85 etp, conformément à la dernière convention en vigueur, il convient de préciser que seuls 6,75 etp sont affectés au CHRS. 1,1 etp, compté sur l'effectif autorisé, est détachée à l'accueil de jour et ne travaille pas directement sur le public du CHRS.

L'astreinte de nuit est toujours mutualisée avec la résidence d'accueil et la résidence Sara Banzet de 19h à 8h en semaine et H24 les week-ends et jours fériés.

1.1.2 Les appartements

Le CHRS a disposé de 19 appartements en 2022, sur 8 adresses différentes. Notre structure fonctionne avec des appartements « diffus » et certains sont regroupés sur un même site. L'association dispose de logements loués auprès de bailleurs sociaux, de logements qui appartiennent à la SCI dont fait partie Entraide le Relais et de logements sur les sites où se trouvent des bureaux de services de l'association.

1.1.3 Rappel des objectifs de la prise en charge au CHRS

L'accompagnement global s'appuie sur un projet d'insertion individualisé que nous définissons avec chaque personne lors de son entrée dans notre établissement. Cet outil est indispensable dans la construction d'une relation de confiance où chacun peut prendre la mesure de ses engagements, de ses droits et de ses devoirs. Ce projet contient l'ensemble des objectifs de la prise en charge et les moyens utiles à leur réalisation. Sa mise en œuvre se confronte alors aux limites de la famille (santé, addictions, difficultés familiales, ...), à leurs choix et aux contraintes réglementaires et administratives.

Les référents sociaux sont chargés de l'accompagnement des personnes hébergées avec pour objectif, l'aide à la résolution des problèmes et l'accès à l'autonomie dans les domaines essentiels de leur vie : la santé, la gestion de leurs ressources, la citoyenneté, la vie professionnelle et familiale, le vivre ensemble ...

Les référents travaillent autour de 7 axes pour aider les personnes à assainir leur situation et à acquérir des réflexes de bonne pratique de vie quotidienne au niveau : **administratif, budgétaire, recherche d'emploi, familiale, recherche de logement, santé et social, le vivre ensemble.**

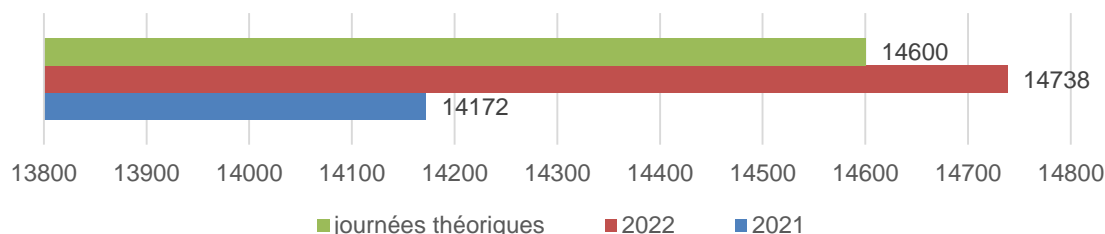
A la sortie de notre établissement, nous proposons un accompagnement des personnes relogées pour une durée de 3 mois maximum. Il s'agit là d'un suivi à la carte en fonction des besoins des personnes.

2 L'activité

2.1 Nombre de nuitées et taux d'occupation

Le CHRS est ouvert toute l'année et peut accueillir 40 personnes en file active.

Le taux d'occupation est de 101%, soit 14 738 nuitées (14 600 théoriques).



2.2 Durées d'hébergement dépassant les deux ans

La prise en charge au sein de CHRS est de deux ans maximum théoriquement. Cependant, chaque année, nous accompagnons des ménages présents depuis plus de deux ans.

Au 31/12/2022, cinq ménages – 12 personnes - sont présents depuis plus de 2 ans.

- Trois familles monoparentales :
 - Un père et ses deux enfants avec ACD validé et renouvelé mais restant sans proposition. Monsieur a fini par faire un recours DALO, ce qui a permis l'attribution d'un logement.
 - Un père et ses trois enfants dont les difficultés ont nécessité une prise en charge longue mais dont l'ACD également validé n'a pas permis une proposition de logement avant de longs mois.
 - Une mère avec sa fille dont les difficultés budgétaires et les dettes de loyer antérieures ont nécessité une prise en charge longue.
- Deux frères cohabitant, ils ont intégré le CHRS en ayant moins de 25 ans et ont été longtemps sans ressources.
- Une jeune femme de moins de 25 ans seule présentant des difficultés multiples ne pouvant aboutir à l'obtention d'un logement encore à ce jour.

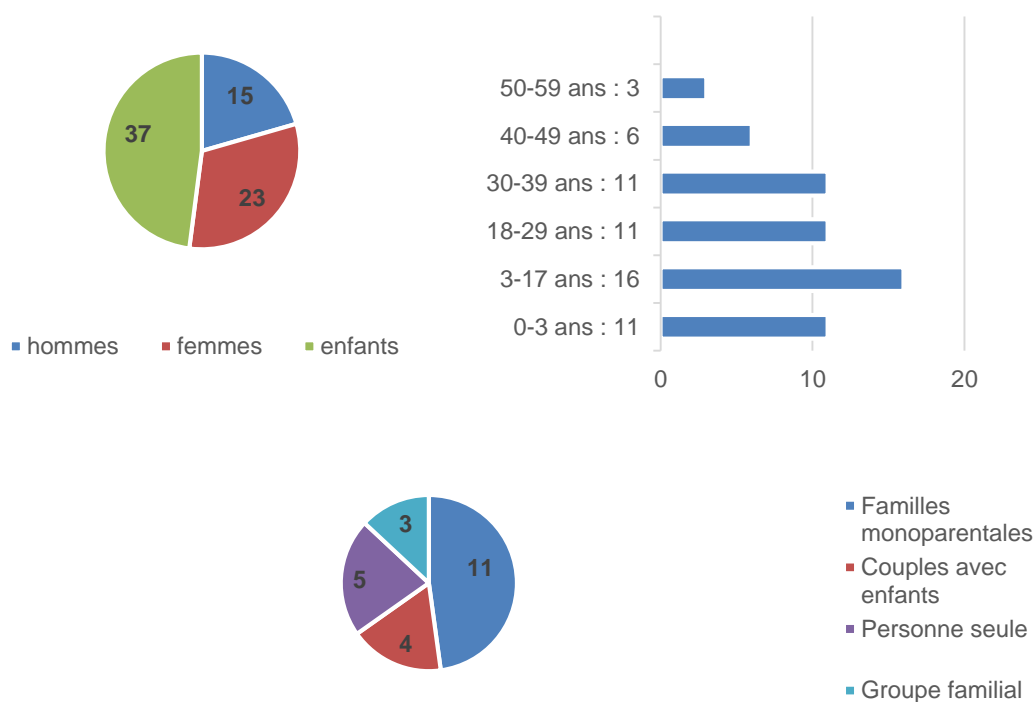
Au 31/12/2021, deux familles sont présentes depuis plus de 2 ans au CHRS.

- Une famille monoparentale avec deux enfants, présents depuis le 01/02/2019 et qui, malgré un ACD renouvelé (soit plus d'un an avec ACD validé), n'a eu aucune proposition de logement.
- Un couple avec trois enfants présents depuis le 05/11/2019. Le couple est en grande difficulté, nous n'avons pu faire d'ACD, la situation ne le permettant pas.

2.3 Nombre de personnes hébergées

2022 : 23 unités familiales soit 58 personnes hébergées dont 27 enfants.

2021 : 27 unités familiales soit 75 personnes et nous avons hébergé une mère qui a rejoint sa fille et ses petits-enfants déjà hébergés au CHRS.



11 ménages sur 23 sont des familles monoparentales.

2.3.1 Statut administratif

23 personnes ont une carte d'identité française.

10 personnes sont ressortissantes de l'Union Européenne.

18 sont régularisées.

7 personnes sont réfugiées.

3 Les entrées au CHRS en 2022

3.1 Les ménages accueillis en 2022

Personnes entrées	Personnes sorties	Personnes présentes depuis plus d'un an au 31/12/2022	Personnes entrées et sorties dans l'année
19 (35 en 2021)	20 (36 en 2021)	16 (10 en 2021)	1 (5 en 2021)

En 2022, peu de mouvements (entrées et sorties), à l'instar de l'année 2020 (crise sanitaire). Plus de ménages ont été pris en charge au-delà de 2 ans également.

Pour la personne entrée et sortie dans l'année, il s'agit d'une fin de prise en charge du fait de problématiques de comportement trop importantes au sein du CHRS.

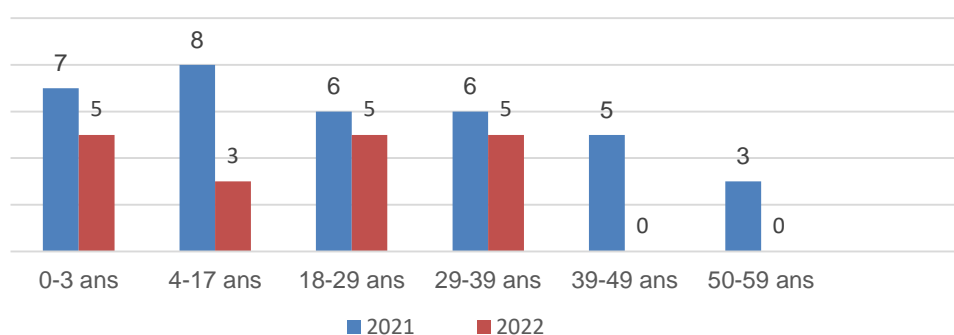
8 ménages ont intégré le CHRS, 19 personnes dont 9 enfants.

2021 : 14 unités familiales ont intégré le CHRS, dont 9 avec enfants soit 21 adultes et 14 enfants.

2020 : 7 unités familiales dont 4 avec enfants et au total 8 enfants et 12 adultes.

2019 : 11 unités familiales dont 8 avec enfants, 19 enfants et 15 adultes

3.1.1 Age des personnes entrées



Deux ménages soit trois personnes vivaient à la rue avant l'entrée au CHRS. Trois personnes étaient en résidence sociale, trois autres chez des tiers. Neuf personnes (trois ménages) vivaient en logement HLM ou privé mais ont dû quitter le domicile suite à des violences conjugales (trois mères et leurs enfants). Une personne a intégré le CHRS à sa sortie d'incarcération.

Comme chaque année, les problématiques peuvent être multiples et diverses (problème de santé, difficulté budgétaire, fuite du domicile conjugal etc.).

3.1.2 Situation par rapport à l'emploi

Sur les 10 adultes :

- 8 (80%) étaient sans emploi à l'entrée en CHRS
- 2 (10%) étaient en intérim

Depuis leurs entrées en 2022, une des personnes sans emploi est entrée en formation, les deux personnes en intérim poursuivent des contrats intérimaires, une autre suit une formation FLE.

3.1.3 Situation par rapport aux ressources

Sur les 9 adultes :

Type de ressources	Nombre de ménages :
Sans ressources	4
CAF RSA	3
ARE	1
Salaire	1

Concernant les quatre adultes sans ressources, deux personnes ont vu leurs droits ouverts par l'accompagnement CHRS. Les deux autres personnes sont les épouses de deux hommes dont l'une n'est pas en France depuis assez longtemps pour ouvrir des droits et l'autre ménage bénéficie d'un salaire dépassant les plafonds RSA.

4 Les sorties en 2022

20 personnes sont sorties du CHRS en 2022, 10 adultes et 10 enfants, soit 8 ménages.

4.1 Les durées d'hébergement des personnes sorties en 2022

Totalité des journées d'hébergement des personnes sorties en 2022 : 10 332 nuitées

Moyenne de : 517 jours

Ou en mois : 17 mois

Totalité des journées d'hébergement des personnes sorties en 2021 : 14 845 jours, soit une moyenne de 412 jours pour les 36 personnes sorties ou 13.5 mois.

Plus précisément, nombre de ménages et durée d'hébergement :

Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	Plus de 3 ans
3	3	1	1
(5 personnes)	(11 personnes)	(1 personne)	(3 personnes)

Le ménage pris en charge plus de trois ans est le ménage qui a procédé à une demande DALO afin de se voir attribuer un logement.

4.1.1 Situation au regard du logement

Sur les 8 ménages sortis :

4 ont obtenu un logement HLM,

2 sont retournés dans leur famille

1 personne a intégré le centre de semi-liberté

1 famille a quitté le CHRS sans donner d'adresse

(et 1 enfant est partie vivre avec sa mère, son père est décédé quelques mois plus tard durant sa prise en charge au CHRS.)

4.1.2 Situation au regard de l'emploi

Sur les 10 adultes :

A l'entrée	A la sortie
8 personnes sans emploi	8 personnes sans emploi
2 en CDI	2 en CDI

Les huit personnes sans emploi à l'entrée et à la sortie (ce qui concerne les mêmes personnes) rencontraient des difficultés telles que le retour à l'emploi n'a pas été possible (problèmes de santé, de langue etc).

5 L'accompagnement au CHRS

5.1 Difficiles perspectives d'hébergement pour une famille monoparentale accompagnée au CHRS

Le CHRS accompagne depuis 2019 un couple et ses enfants. Suite à la séparation des parents fin janvier 2022, nous accompagnons séparément les deux parents dans des logements et avec des travailleurs sociaux distincts. De fait, suite à la séparation et au vu de la situation de santé de la mère, le père assure presque seul la fonction parentale auprès de ses 3 enfants (10 ans, 9 ans et 2 ans), dont il apprend à s'occuper seul au quotidien. L'un d'eux est en situation de handicap.

C'est un père qui se montre attentionné mais qui semble aussi débordé par cette situation nouvelle. Nous travaillons, par exemple, durant plusieurs mois, le projet pour ses enfants scolarisés d'aller à la cantine, afin que monsieur fasse moins d'aller-retours avec son bébé et puisse avoir du temps pour lui. Réfractaire à l'idée de mettre ses enfants à la cantine, il prend finalement conscience du bénéfice pour tous. Cependant, les certificats de vaccination sont obligatoires et monsieur mettra de nombreuses semaines avant de demander au médecin et de les fournir. Une fois les enfants à la cantine, il admettra être soulagé.

Il est également, pour lui, hors de question d'envisager un mode de garde collectif pour son enfant en bas âge ; ce dernier l'accompagne donc à tous ses rendez-vous. Ceci semble lié à des valeurs profondément ancrées, et malgré un travail important sur le terrain de la parentalité, monsieur ne changera pas d'avis sur cette question.

Monsieur a par ailleurs des difficultés d'addiction et il organise régulièrement l'accès à son traitement de substitution via l'association qui l'a orienté vers le CHRS.

Sa principale difficulté est la gestion du budget familial. Une Mesure d'Accompagnement Judiciaire de Gestion du Budget Familial a été mise en place et le partenariat se déploie avec la mandataire. Ceci a permis de sécuriser la participation financière à l'hébergement.

Néanmoins, malgré cette participation régulière, les ressources liées à la situation familiale et des efforts sur le budget qui ont permis de placer en priorité sa demande de logement (ACD), l'accès au logement est compromis par une dette locative importante chez le principal bailleur de la ville. Une place dans un dispositif du type « pension de famille » serait également adapté mais supposerait, si une place se libérait, un changement de ville qui empêcherait Monsieur de bénéficier du soutien de sa famille.

Accompagner la famille vers une solution de logement adapté, dans cette situation, est complexe. La structure familiale est instable, la mère des enfants est présente de façon irrégulière.

De plus, les trois enfants ont moins de 10 ans, sont donc très dépendants du parent et l'un des enfants demande une attention, notamment médicale, supplémentaire du fait de son handicap. Le père nous paraît vulnérable (addiction, gestion budgétaire, organisation du quotidien, etc.) et l'élaboration de changements pour monsieur n'est pas simple. S'ajoute à cela un positionnement de monsieur réfractaire à demander de l'aide extérieure. Cela entraîne des renouvellements multiples du contrat, retarde l'accès d'autres familles au dispositif et maintient cette famille-ci dans l'incertitude le temps que la situation se résolve. Monsieur tient fortement à accéder au logement autonome.

Premier trimestre 2023, la famille accède au logement autonome. La MJAGBF est toujours en place. Monsieur a assuré le déménagement seul, tant bien que mal. Il refuse l'ASLL proposé, qui permettrait de continuer un accompagnement administratif et de sécuriser son emménagement, malgré nos arguments.

5.2 Situation complexe de réinsertion et de voisinage d'un homme isolé en CHRS

Le CHRS a accompagné un homme isolé d'une trentaine d'années, qui est arrivé au CHRS suite à un parcours complexe, marqué durant l'enfance par des placements.

Il est en colère contre sa situation, souhaiterait accéder à un logement mais n'y est pas parvenu jusqu'ici malgré plusieurs dossiers de demande et le passage par différents dispositifs.

Il est régulièrement en lien avec son enfant à qui il propose des activités variées dès qu'il peut le voir.

Il a exercé de nombreux emplois, est à l'aise dans les tâches manuelles et dans plusieurs fonctions ; il est capable d'avoir une bonne présentation et d'être convaincant auprès d'un employeur.

Dans le cadre de son accompagnement, le référent social l'encourage et l'accompagne dans sa recherche d'emploi. Il décroche plusieurs contrats, mais s'arrête parfois rapidement, par exemple en raison de difficultés avec sa hiérarchie. Parfois il s'accroche par nécessité et par souhait d'avancer, et parfois il abandonne, entraîné par ses difficultés relationnelles et de comportement et écopant d'une nouvelle convocation au tribunal suite à un accès de violence.

Dans un premier temps, l'accompagnement n'est pas régulier car il prétexte soit le manque de temps du fait de son travail (ce qui est vrai mais n'empêche pas de le rencontrer en soirée), soit il ne répond pas car il est dans une période où il est entraîné par d'autres priorités, ou n'est pas en forme.

La relation d'accompagnement se met en place progressivement et celle-ci évolue, notamment en autorisant l'hébergement de son fils le week-end et pendant les vacances, et en les conviant aux sorties proposées aux familles le week-end, régulièrement déclinées mais auxquelles ils participeront plusieurs fois.

Malgré cette relation de confiance qui s'installe lentement, l'orientation vers le soin concernant ses accès de colères, souvent liés à une alcoolisation et à ses difficultés, est laborieux. Des problèmes de comportement conduisent à un avertissement, suivi d'un déménagement au sein du CHRS suite à des problèmes de voisinage.

Après son déménagement, la situation se dégrade car le nouveau logement est mal isolé et le bruit l'incommode. Il s'agit d'un problème réel de l'appartement, mais il est amplifié par les difficultés de Monsieur. La situation avec les voisins devient tellement tendue que nous sommes contraints de mettre fin au contrat de Monsieur qui réagit de manière inadaptée de façon répétée.

Les représentations de Monsieur par rapport au soin et son déni de certaines de ses difficultés ont été difficiles à travailler et la prise en charge a dû prendre fin, entraînant pour Monsieur une nouvelle rupture dans un parcours complexe.

Nous avons néanmoins sollicité les partenaires pour sécuriser la sortie de Monsieur vers un dispositif d'urgence en attendant le démarrage d'un aménagement de peine.

5.3 Intervention sociale, parentalité

Suite à des crédits supplémentaires, le CHRS a pu embaucher une intervenante sociale parentalité qui avait pour objectif la mise en œuvre de différentes missions :

- accueillir l'enfant et sa famille dans leurs différences, être disponible et à l'écoute des familles ;
- faire le lien et valoriser la relation entre l'enfant et le parent ;
- favoriser l'intégration de l'enfant dans la vie sociale
- assurer du soutien scolaire régulier
- repérer les difficultés observer et échanger les informations nécessaires avec l'équipe et les parents
- accompagner les familles vers l'extérieur (PMI, crèche, école) et favoriser ainsi la socialisation de l'enfant et des parents

Plusieurs familles/enfants ont ainsi pu être accompagnés.

* A, enfant de 7 ans

A, un enfant de 7ans, originaire d'Iran a pu être accompagné. Il est entré en CP à la rentrée de septembre 2021. C'était une première scolarité pour lui, en tant qu'enfant nouvellement arrivé en France (primo-arrivant).

Dès mon arrivée en janvier 2022, Noémie, travailleuse sociale au CHRS, m'a mise en contact avec la professeure des écoles de A pour prendre le relais concernant son suivi scolaire. J'ai pu organiser et participer en février à une réunion avec celle-ci. L'objet de la rencontre était la remise du livret scolaire et le point sur ses apprentissages depuis le démarrage du CP. L'institutrice nous a fait part des nombreux progrès de A depuis son arrivée en classe de CP en terme d'apprentissage et au niveau du comportement. Le point important sur lequel il fallait surtout travailler avec lui était la lecture.

La professeure des écoles nous a également précisé que A bénéficiait de 2 aides à l'école. Il a été aidé tous les jours pendant 45 minutes par une enseignante spécialisée qui prend en charge les enfants nouvellement arrivés en France et tous les lundis par une personne qui lui lisait une histoire et le faisait parler. Celles-ci, ont perduré tout au long de l'année.

A la suite de cette réunion, j'ai pu mettre en place du soutien scolaire une fois par semaine, durant 1 heure en axant donc le travail sur la lecture. La plupart du temps, la mère de A, apprenante en français, était également présente et essayait, malgré ses difficultés, de suivre et de participer avec nous aux activités.

Fin mars, la professeure de A m'a contactée pour m'informer qu'il progressait moins qu'en début d'année et que la lecture était très laborieuse pour lui. Selon elle, un bilan chez l'orthophoniste était nécessaire. J'ai donc contacté des orthophonistes pour obtenir un rendez-vous. A est maintenant suivi par une orthophoniste.

Son enseignante a également mis en place des temps d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) après les vacances de Pâques.

Lorsque j'ai rencontré A, il ne parlait pas très bien français, comprenait difficilement ce qu'on lui disait et commençait tout juste à déchiffrer la lecture. Grâce à ce suivi régulier durant 5 mois, j'ai pu constater les gros progrès de A dans ces apprentissages en lecture, ainsi que dans sa compréhension orale et son expression orale.

Ce poste et le lien que j'ai pu créer avec l'enseignante de A ont permis de mettre en œuvre toutes ces aides (à l'école, le suivi orthophonique et le soutien scolaire) et de favoriser les progrès scolaires de A.

* B

Durant ma mission, j'ai fait la rencontre de B, une jeune femme porteuse de Trisomie 21 et de sa maman. Actuellement, B n'est plus suivie en accueil de jour et ce depuis de nombreux mois. Elle est très souvent avec sa mère, lorsque celle-ci ne travaille pas. Le COVID a eu un gros impact sur leur vie sociale et les a beaucoup isolées.

B est quelqu'un qui fait beaucoup d'activités, généralement. Je suis intervenue à domicile et nous avons pu en faire quelques-unes comme de la peinture ou encore de la cuisine. Avec l'arrivée des beaux jours, nous avons pu commencer à faire des promenades.

Je pense que cela a eu un effet bénéfique pour B qui a pu passer un peu de temps avec quelqu'un d'autre que sa famille. Lorsque les sorties ont pu reprendre, B et sa mère ont également participé à une sortie piscine et une sortie théâtre.

* La fratrie C, D, E

La famille G accompagné par le CHRS est composée de trois enfants : C 17ans, D 15 ans et E 8 ans. Ils vivent tous les trois avec leur maman. Ils sont originaires de Roumanie. Ils ont beaucoup voyagé dans différentes villes et différents pays (Roumanie, Portugal, France), ce qui a engendré un parcours de vie peu stable pour les enfants et une maîtrise de la langue française avec des lacunes, notamment à l'écrit.

Les trois enfants ont des difficultés dans leur scolarité.

C était scolarisée en seconde professionnelle à la rentrée de septembre. Elle allait très peu en cours et a très rapidement été en décrochage scolaire. Je pense qu'une des principales raisons liées à ce dernier pourrait être qu'elle n'arrivait pas à suivre les cours, notamment à cause de la langue écrite française qu'elle ne maîtrise pas bien. Elle s'est rendue à la mission locale, en février, avec une collègue travailleuse sociale, afin de trouver un accompagnement pour sa future vie professionnelle. Alina a pris la décision de quitter le lycée. J'ai pris le relais à ce moment-là. Nous avons rédigé ensemble sa lettre de démission pour informer son lycée qu'elle arrêtrait l'école, en mars. Je l'ai accompagnée au lycée et à quelques rendez-vous de la mission locale. Elle y est suivie et participe aux ateliers d'Orientation Active (AOA) qui ont pour objectif de construire son projet professionnel, de trouver une formation ou un métier qui lui plaira.

Concernant D et E, j'ai pu prendre contact avec leur école respective pour organiser des temps de réunion avec leur mère, les professeurs des différents établissements scolaires et ma collègue pour avoir un retour sur leur scolarité.

E était en CE1 en début d'année scolaire. En concertation avec la directrice de l'école et sa professeure, elles ont décidé de la remettre en CP car elle n'avait pas le niveau attendu.

D, lui, est en 4e cette année. Il a bénéficié du dispositif UPE2A, durant 1an et demi, jusqu'aux vacances de Pâques (avril). Ces prises de contact ont permis de mettre en évidence des difficultés scolaires et un fort taux d'absentéisme chez les deux enfants. La CPE de D a également pu évoquer des problèmes de comportements chez celui-ci.

En dehors du suivi scolaire, j'ai pu également apporter un soutien dans l'accès à la santé. J'ai, par exemple, pris rendez-vous chez le dentiste pour D et je l'ai accompagné à plusieurs rendez-vous.

C m'avait confié l'envie de parler à des professionnels de santé, notamment un psychologue. Suite à cela, je lui ai proposé de l'accompagner à la maison des adolescents. Elle n'y est pas retournée mais elle sait que cette structure existe si besoin.

Cours de français :

Le CHRS accueille parfois un public étranger. J'ai ainsi pu proposer de façon ponctuelle des cours de français.

J'ai pu, par exemple, travailler la lecture de syllabes avec une jeune femme.

J'ai également pu faire deux cours de français avec une femme somalienne qui ne parle pas français et ne maîtrise pas encore très bien l'alphabet. Nous avons pu revoir l'alphabet à l'oral et à l'écrit. Nous avons appris oralement à nous saluer, à nous présenter, à se

demander comment ça va. Nous avons également vu quelques noms de légumes et de fruits à l'oral et à l'écrit.

Partenariat avec « les ateliers AMASCO » :

L'association « Ateliers AMASCO » a proposé un partenariat au CHRS en pensant que leur projet associatif pourrait intéresser certaines des familles accompagnées. J'ai eu une réunion d'information avec la cheffe de projet pour qu'elle m'explique plus en détail le dispositif. Ce dernier propose une **pédagogie alternative**, basée sur l'apprentissage par le jeu. L'objectif étant de développer le **plaisir d'apprendre** et les **savoir-faire des enfants** (de 6 à 13 ans) par le biais d'ateliers ludiques et éducatifs, pendant les vacances. A l'issue de chaque semaine, un bilan est réalisé par l'équipe d'animateur et est envoyé aux parents pour leur faire un retour sur leur enfant.

Suite à cette entrevue, j'en ai parlé aux familles du CHRS pour leur proposer d'y inscrire leur enfant.

Un enfant y a été inscrit une semaine pendant les vacances de février. Le bilan de cette semaine a été très positif.

Une autre enfant hébergée au CHRS avec sa maman, y a été inscrite toutes les vacances de février, d'avril et y sera inscrite un mois durant les vacances d'été.

Sorties le samedi ou le dimanche :

J'ai pu participer à ces sorties en ciblant principalement les familles avec enfants.

Je suis, par exemple, allée avec un père et trois de ses enfants au « Vaisseau ».

Nous avons également organisé une chasse aux œufs sur le site de l'association.

J'ai également participé à une sortie piscine.

Freins / difficultés rencontrées :

Le CHRS accueille un public qui peut être difficile à mobiliser. Dans le cadre de ce poste et du soutien à la parentalité, j'ai pu être confrontée à un problème d'adhésion aux aides proposées et aux sorties de la part de certaines familles. Les difficultés auxquelles elles font face peuvent rendre compliquées voire empêcher un accompagnement.

Je pense à une famille en particulier. Je devais suivre un enfant pour du soutien scolaire. J'ai pu établir un contact avec la mère de cet enfant et l'enfant lui-même au domicile. Nous avons convenu de débiter le suivi la semaine suivante. La mère a eu des problèmes de santé. L'enfant est resté chez son père qui n'a pas donné suite à cet accompagnement proposé. La mise en place de ce dernier n'a donc pas été possible.

Léa



PLACEMENT A L'EXTERIEUR

20 rue de la Montagne Verte
67200 Strasbourg

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Le service	2
1.1	La pré-admission et l'admission	2
2	Profil des personnes accompagnées.....	2
2.1	Age et sexe	2
2.2	Situation familiale.....	3
2.3	Nombre de mesures actives en début de mois	3
2.4	Durée initiale du placement à l'extérieur	3
2.5	Fin du PE.....	4
2.6	Durée des peines.....	4
2.7	Emploi/formation des personnes présentes en 2022	4
2.8	Accès aux ressources.....	5
3	L'accompagnement des personnes en placement à l'extérieur	5
3.1	Un Placement Extérieur d'un an suite à une peine très longue	5
3.2	Un Placement Extérieur interrompu.....	6
3.3	L'accompagnement emploi par les ateliers Passerelle	7
3.4	Témoignage d'une personne accompagnée	8

1 Le service

Depuis le 01/01/2019, la convention qui lie le SPIP à Entraide le Relais permet l'accueil et l'accompagnement de six personnes en placement à l'extérieur.

L'accompagnement s'articule :

- D'une part sur un accompagnement social global à raison d'un rendez-vous hebdomadaire avec le référent social affecté au service des PE (démarches administratives liées à l'accès aux droits, à la santé et au logement) ;

- Et d'autre part sur une participation obligatoire à des ateliers de redynamisation (Ateliers Passerelle) à raison de deux demi-journées par semaine, où il est aussi proposé un accompagnement ciblé sur la recherche d'emploi et de formation

En outre, les personnes placées sous-main de justice doivent s'inscrire dans le respect du règlement de fonctionnement mis en place par l'association.

L'équipe est composée de deux travailleurs sociaux qui assurent l'accompagnement global, à hauteur de 0.4 etp. Au sein des ateliers Passerelle, une collègue assure l'accompagnement professionnel.

1.1 La pré-admission et l'admission

Nous recevons une demande de PE directement des personnes incarcérées ou par le biais des CPIP. Un rapport social est demandé au CPIP afin d'étudier la viabilité de la candidature. Lorsque nous souhaitons rencontrer le candidat, un entretien de pré-admission est alors proposé. Suite à cet entretien, nous nous laissons une semaine maximum pour apporter une réponse à la personne.

2 Profil des personnes accompagnées

2.1 Age et sexe

30 à 40 ans : 5 personnes
40 à 52 ans : 3 personnes

Nous avons accompagné huit hommes.
Les candidatures d'hommes restent largement majoritaires chaque année.

2.2 Situation familiale

Célibataire	Dont parent
8	6

Contrairement à l'année 2021, nous avons accompagné un public entouré d'une famille soutenante ou d'un réseau personnel fiable. Sur 8 personnes, 6 sont pères et les enfants vivent chez leur mère.

Indicateurs opérationnels :

- Nombre de places conventionnées : 6 places
- Nombre de jours d'accompagnement réalisés : 1231 soit taux occupation 56%
- Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 8 (11 en 2021)
- Nombre de personnes entrées dans l'année : 4 (9 en 2021)
- Nombre de personnes sorties dans l'année : 4 (9 en 2021)

Deux personnes avaient intégré le service en 2021 et étaient encore présentes début 2022. Quatre personnes ont intégré le dispositif en 2022 et sont encore présentes début 2023.

En 2022, il y a eu une révocation de mesure.

2.3 Nombre de mesures actives en début de mois

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Moyenne
2	4	4	5	5	3	2	3	3	4	5	4	3,6

2.4 Durée initiale du placement à l'extérieur

7 – 8 mois	12 mois	13-16 mois
2	4	2

Etablissement d'origine :

CD Toul : 4 Centrale Ensisheim : 1
CD Oermingen : 2 CD Ecrouves : 1

Aucune mesure de PE ab initio en 2022.

2.5 Fin du PE

4 personnes dont :

- 1 mesure révoquée
- 1 retour en famille
- 1 accès en logement autonome
- 1 rapprochement familial, logement conjoint

La personne qui a vu sa mesure révoquée a commis une agression au sein de notre structure.

La personne qui a intégré le logement de sa compagne a vu sa peine de PE basculer en bracelet électronique afin que cette dernière puisse être présente auprès de sa compagne enceinte.

2.6 Durée des peines

2 à 4 ans	5 à 8 ans	10 à 22 ans
2	3	3

La durée des peines des personnes accompagnées en 2022 est longue à très longue. Les personnes étaient toutes en CD ou en Centrale, du fait de la durée de leur peine.

2.7 Emploi/formation des personnes présentes en 2022

Une personne a signé un CDI. Très rapidement après le démarrage de son PE, la personne a retravaillé.

Deux personnes en missions intérim, le retour à l'emploi s'est également fait rapidement après le démarrage de la mesure de PE.

Une personne en formation qualifiante. L'entrée en formation était validée lors de la demande de PE et a contribué à l'accès à cet aménagement de peine.

Un CDDI, rapidement signé après le démarrage de la mesure.

Les deux personnes sans emploi/formation sont la personne dont le PE a été révoqué et une personne rencontrant des problèmes de santé dont le projet de retour à l'emploi nécessite du temps.

2.8 Accès aux ressources

L'accès aux droits (CAF, Pôle Emploi) est un des axes prioritaires vus en accompagnement. Cependant, pour toute ouverture de ressources, de nombreuses pièces administratives sont demandées et pas forcément en possession des personnes (CNI, compte bancaire, etc.). Il est alors nécessaire de réaliser ces démarches qui prennent du temps du fait des délais des administrations. Les personnes sont bénéficiaires de l'aide alimentaire en attendant l'ouverture de leurs droits.

3 L'accompagnement des personnes en placement à l'extérieur

Nous avons accueilli des personnes dont la peine était longue. Sur les huit personnes, deux étaient récidivistes. Les autres personnes purgeaient une peine liée à un délit unique. Les personnes incarcérées en CD bénéficient d'une préparation à la sortie en PE qui nous apparaît plus soutenue. Les projets sont d'avantage anticipés. A plusieurs reprises, les personnes ont été accompagnées par leur CPIP pour l'admission en PE au sein de l'association.

3.1 Un Placement Extérieur d'un an suite à une peine très longue

Suite à son entretien de pré-admission qui a eu lieu plusieurs mois auparavant, nous accueillons en Placement Extérieur un homme approchant la quarantaine, dans le cadre de la fin de l'exécution d'une peine qu'il a démarré à 19 ans.

Les défis pour lui sont de s'adapter au monde extérieur qu'il connaît par sa vie de jeune homme, par les visites de sa famille lors de ses incarcérations dans différents centres de détentions et par des permissions qui ont permis de préparer et valider son projet de Placement Extérieur.

L'accueil de Monsieur se fait en lien étroit avec son CPIP référent en milieu fermé qui le suit depuis plusieurs années et l'a aidé à s'inscrire dans ce projet d'aménagement de peine, refusé une première fois 4 ans auparavant.

Le lien est fait rapidement avec sa nouvelle CPIP en milieu ouvert pour assurer la continuité sur la situation. Nous mettons également en place un suivi avec un psychologue d'une structure en charge des auteurs de violence dès le début de l'accompagnement.

Du point de vue de l'insertion, Monsieur est inscrit aux « ateliers passerelles » et est très volontaire. Il a travaillé en détention toutefois son projet de formation est flou au départ du fait de son expérience réduite du travail hors détention, mais il trouve rapidement un emploi par le biais d'une entreprise d'insertion.

L'adaptation au quotidien n'est pas simple pour lui, mais grâce à la relation de confiance avec l'équipe et au fort soutien de sa famille, Monsieur arrive à nous interpeller sur ses difficultés quand c'est nécessaire et l'équipe à le soutenir.

Le Placement est long (12 mois) et Monsieur est bien conscient qu'il sera suivi d'une période de liberté conditionnelle. Son projet est de trouver un logement, sachant qu'il a aussi des dettes à rembourser du fait de sa peine mais il reste confiant et se sait accompagné dans ce parcours de réinsertion.

3.2 Un Placement Extérieur interrompu

Monsieur T., 41 ans, a passé au total plus de 20 ans en incarcération avec des retours à la liberté réguliers.

Le placement extérieur semble le bon outil d'aménagement de peine dans sa situation pour l'amener à un projet professionnel et vers l'hébergement.

Sa dernière peine a duré 4 ans.

Il est dépendant à un produit de substitution découvert assez jeune en détention et qui prend une grande place dans l'accompagnement, notamment à son arrivée, le temps de faire le lien avec l'association désignée dans le cadre de son obligation de soin, qui le prescrit.

Il a également un problème de santé récent, qui a été diagnostiqué suite à plusieurs hospitalisations lorsqu'il était incarcéré, et pour lequel un dossier de demande a été adressé à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Mais peu avant le début du placement, il obtient une réponse négative, qui ne reconnaît pas son handicap.

Une des démarches apparaissant comme prioritaire est donc de l'orienter vers un médecin qui puisse évaluer s'il doit faire un recours. Mais cette démarche s'avère ardue car Monsieur souhaite dans un premier temps passer par son ancien médecin de famille qui refuse finalement d'accéder à sa demande. Un point est également fait avec le psychiatre de l'association qui assure l'obligation de soin, qui conseille de refaire le dossier avec plus d'éléments plutôt que de faire un recours.

Au bout de 2 mois, Monsieur rencontre enfin une généraliste prête à l'accompagner dans ses démarches.

Malheureusement les problèmes d'addictions, les difficultés à respecter le règlement du Placement Extérieur et les difficultés familiales de Monsieur font qu'un incident grave conduit l'équipe à mettre fin au placement. Monsieur est réincarcéré.

3.3 L'accompagnement emploi par les ateliers Passerelle

Durant l'année 2022, les profils et parcours des personnes en placement extérieur étaient très éclectiques. Le point commun qui peut être relevé pour l'ensemble des personnes accompagnées à l'entrée en placement extérieur, concerne la motivation à retrouver rapidement un emploi. L'envie de se remettre en action et de gagner un salaire. Cet élan est souvent freiné lorsque les personnes se retrouvent confrontées à une nouvelle temporalité et aux changements conséquents engendrés par la sortie de prison. Malgré leur volonté, l'accès à l'emploi ne se fait pas aussi facilement. L'adaptation à l'extérieur est à prendre en considération, souvent voilée par l'euphorie de la sortie.

Dans le cadre de l'accompagnement, nous priorisons dans un premier temps les démarches administratives afin que la personne soit à jour. Mais elle doit également retrouver ses marques dans un contexte et un environnement différent.

La présence d'un entourage familial sain et soutenant joue un rôle important dans cette étape et permet aux personnes de se projeter de manière plus sereine.

Il va de soi qu'une problématique de santé doit être prise en charge pour permettre de s'envisager vers l'emploi. Pour certains, la problématique santé est trop conséquente et malgré la volonté, il est primordial d'être accompagné dans ce sens et stabilisé.

L'inscription aux ateliers passerelle reste une démarche réellement pertinente car elle permet, dès les premières semaines de placement en extérieur, de se remettre en action de manière progressive et efficace. Ceci, tant par la participation aux ateliers collectifs que par l'accompagnement individuel. Lorsque les personnes s'en saisissent, cela permet d'avoir l'élan nécessaire pour se ré envisager.

L'accès à une formation, ou une expérience de travail antérieure régulière, permet également de préparer plus facilement un retour à l'emploi. Ceci à l'opposé de personnes sans qualification, sans expérience et avec un projet professionnel flou et/ou hésitant.

Un choix d'orientation défini, l'acquisition d'une qualification dans un domaine précis restent en plus de la motivation, des éléments considérables pour une reprise d'activité. Les personnes sont ainsi plus rassurées et ainsi plus rassurantes face à un interlocuteur, qu'il s'agisse d'un futur employeur ou autre.

Nous constatons à nouveau que l'accès à un emploi en insertion reste une alternative intéressante pour les personnes en placement extérieur. En effet, la reprise d'un rythme, la confrontation au monde du travail après plusieurs années d'incarcération s'y fait plus aisément. L'embauche dans le cadre d'un contrat d'insertion est axée essentiellement sur les compétences et la motivation et non sur le parcours antérieur de la personne.

Cela permet un temps de travail hebdomadaire ajusté, un accompagnement proposé pour travailler sur un projet professionnel, l'accès à des formations et à des postes, quel que soit le parcours.

C'est un tremplin qui peut être pertinent et rassurant pour certaines personnes afin de se réadapter progressivement, se réinsérer, si tant est qu'elles s'en saisissent.

Qu'ils soient juste un point d'étape ou un réel point d'ancrage, les ateliers passerelle tentent de soutenir les personnes dans leur projet d'insertion en s'adaptant à chaque individualité.

3.4 Témoignage d'une personne accompagnée

« Par la présente, je témoigne de mon parcours de réinsertion par le biais d'Entraide le Relais pour le logement et l'accompagnement social après 6 ans d'incarcération dans le cadre d'un aménagement de peine.

Dans le premier temps, le jour 1 je fus agréablement surpris par l'appartement qui m'a été alloué, un magnifique 2 pièces sous les combles où je me suis organisé un espace de vie agréable, avec kitchenette, douche, et WC séparé, enfin isolé, contrairement à la détention ce qui pour moi est indigne.

J'ai su avec le temps, les jours défilants, me resocialiser déjà par l'intermédiaire des chantiers Passerelles où j'y ai fait des ateliers jardin, facilité ta com, informatique, artistique, travaux d'extérieur et cuisine, écriture et parfois sport. Ces chantiers d'insertion sont d'une importance vitale à ma personnalité me permettant de reprendre déjà contact avec le monde du travail, de nouer des liens sociaux avec les différents intervenants et participants où je me suis fait des connaissances et amies. Au fur et à mesure j'ai également en plus de mon suivi avec le SPIP entamé certaines démarches administratives avec l'aide du service social d'Entraide le Relais qui m'a vraiment beaucoup épaulé et accompagné socialement, ainsi que sur le plan de la réinsertion professionnelle, par le moyen de bilans trimestriels où figurait ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire, l'objectif étant à terme d'être autonome.

Entraide m'a aussi offert la possibilité d'avoir un suivi avec un psychologue de l'ARSEA qui m'aide énormément à me comprendre pour être au mieux. Je suis à ce jour quasiment à ma fin de peine, j'ai bon espoir d'avoir un logement et un travail me correspondant rapport à ma RQTH. Je suis inscrit à Pôle Emploi qui me fait suivre par l'organisme AKSIS, avec pour but l'acceptation de ma pathologie, afin de pouvoir assumer un travail correspondant à mes difficultés. Je vois mon médecin coordonnateur tous les trois mois et mon CPIP tous les deux mois avec l'obligation de voir un psychiatre chaque mois.

L'accompagnement prodigué par Entraide est avant tout extrêmement humain. Une sortie sèche aurait été à mon sens beaucoup plus compliquée ayant été beaucoup plus seul, devant trouver par moi-même ce qu'il m'aurait fallu. Par ce témoignage je veux vraiment remercier l'association Entraide qui pour moi a été d'une importance capitale, par son accueil et accompagnement. »



Résidence Accueil

« L'Elan »

112 avenue de Strasbourg
67170 Brumath

Tel : 06 42 18 21 81

Mail : residencebrumath@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Présentation du service, spécificités, prestations proposées.....	3
1.1	Rappel du cadre réglementaire	3
1.2	L'équipe	3
1.3	L'offre de logement	5
2	Les résidents.....	6
2.1	Quelques données statistiques.....	6
2.2	Les hospitalisations.....	10
3	Entrées/Sorties.....	11
3.1	Taux d'occupation annuel	11
3.2	Mouvements et durée d'occupation.....	11
3.3	Entrées 2022	11
3.4	Sorties 2022	13
4	Les modalités d'intervention sociale	14
4.1	La vie semi-collective.....	14
4.2	L'accompagnement individuel	16
5	Les temps forts de l'année.....	20
5.1	Actions de sensibilisation sur le tri des déchets	20
5.2	Atelier technique : Nettoyage des siphons.....	21
5.3	Collecte nationale de la Banque Alimentaire.....	21
5.4	Projet « Addictions précarité » avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)	21
5.5	Séjour à Gérardmer	23
5.6	Marche de la santé mentale	24
6	Perspectives 2023	24
6.1	Accompagnement autour des vacances	24
6.2	Projet d'activités socioculturelles individuelles	25

1 Présentation du service, spécificités, prestations proposées

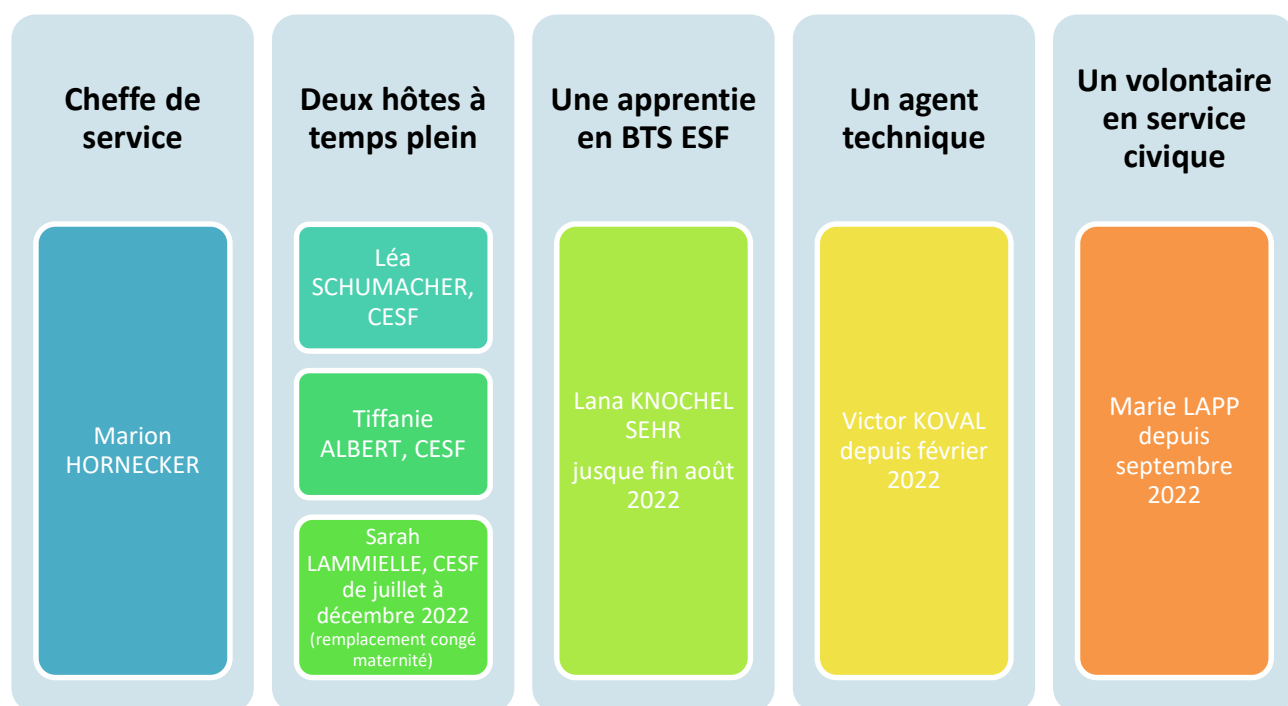
1.1 Rappel du cadre réglementaire

La création des résidences accueil (RA) découle du plan « Psychiatrie santé mentale 2005-2008 », qui faisait état d'un manque de solution de logement pour des personnes fragilisées par des troubles psychiques. Elles ont été pensées sur le même modèle que les Maisons Relais, offrant **un cadre de vie sécurisant, alliant logements individuels, espaces collectifs et présence d'hôtes en journée**. Ce cadre de vie semi-collectif permet aux résidents de s'essayer à une vie plus autonome en valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. Il s'agit d'un dispositif de logement pérenne.

L'expérimentation des RA a commencé en 2007, encadrée par la note d'information DGAS/PIA/PHAN 2006-523. Le dispositif a été pérennisé dans le cadre de la loi du 25 mars 2009 pour la MOBilisation pour le Logement et la Lutte contre les Exclusions dite loi MOLLE.

Elles répondent également aux objectifs du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées), et du plan de relance du Logement d'Abord.

1.2 L'équipe



En 2022, nous avons accueilli deux étudiantes préparant le diplôme de Conseillère en Economie Sociale Familiale : Sarah LAMIELLE et Louise NETT.

Depuis septembre 2022, l'équipe est complétée par **une volontaire en service civique**, dont la mission d'intérêt général porte plus particulièrement sur l'animation de la vie semi collective au sein de la résidence. La mission, d'une durée de 10 mois, représente un volume de 28H00/semaine. Elle est partagée avec la Résidence sociale Sara Banzet.

L'équipe éducative de la résidence a pour **missions** de :

- favoriser l'autonomie des résidents en mettant en œuvre un accompagnement de proximité individuel et collectif,
- faire vivre les espaces semi-collectifs en journée pour créer un cadre de vie sécurisant et du lien social,
- veiller au respect du règlement de fonctionnement,
- assurer la gestion locative de la résidence en lien avec le service administratif et le service technique.

Elle assure une présence quasi quotidienne du lundi au samedi sur une amplitude horaire large :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00,
- Le vendredi de 9h00 à 16h30,
- Deux samedis sur trois, une présence de 4h00 planifiée par l'hôte de service selon l'activité proposée aux résidents.

La nuit et les week-ends, les résidents bénéficient de la même astreinte téléphonique que les autres dispositifs du pôle hébergement/logement de l'association.

1.3 L'offre de logement



La résidence compte 21 logements de type T1 ou T1' meublés, d'une superficie moyenne de 23 m2.

Type	Surface	Redevance appliquée en 2022
T1	Entre 19,7 et 19,9 m2	350,31 €
T1'	Entre 20,1 et 27,6 m2	Entre 458,66 € et 461,54 €

La redevance mensuelle comprend le loyer, les charges locatives (chauffage, électricité, eau chaude) ainsi qu'un amortissement des équipements des logements.

Notre structure bénéficie à présent d'un conventionnement APL, ce qui permet aux résidents d'ouvrir droit à une allocation logement calculée selon leurs ressources.

La résidence comprend également des espaces collectifs : cuisine, salle d'activités, petit salon dans l'entrée, buanderie.

2 Les résidents

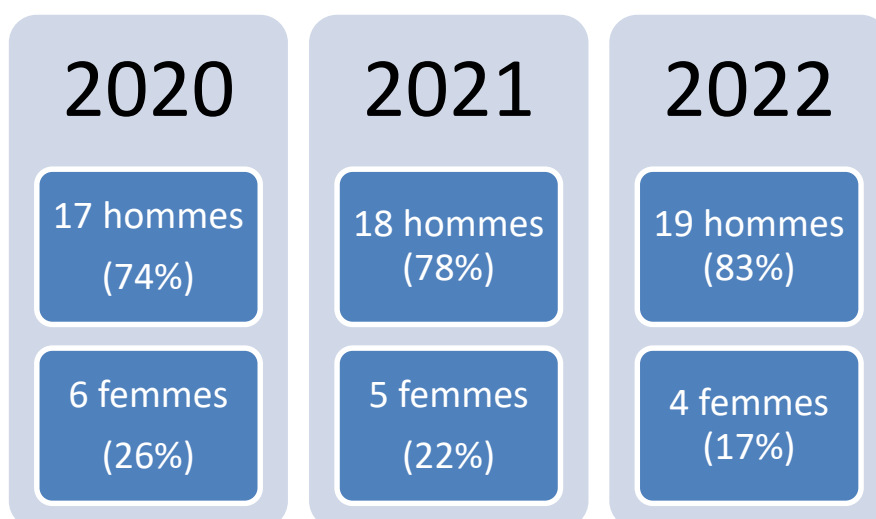
La résidence accueille des personnes majeures, sans critère d'âge, fragilisées par des troubles psychiques. Elles ont connu des parcours de vie variés (vie en famille, vie en structure, passage à la rue, avec ou sans expérience locative...).

A l'entrée dans la structure, elles sont engagées dans des démarches de soins qui leur permettent d'accéder à un logement privatif. Elles doivent disposer de ressources financières suffisantes pour assumer la charge d'un loyer, tout en ne dépassant pas le plafond PLAI (11626 € en 2022).

2.1 Quelques données statistiques

En 2022, nous avons logé et accompagné 23 personnes.

➤ Sexe :

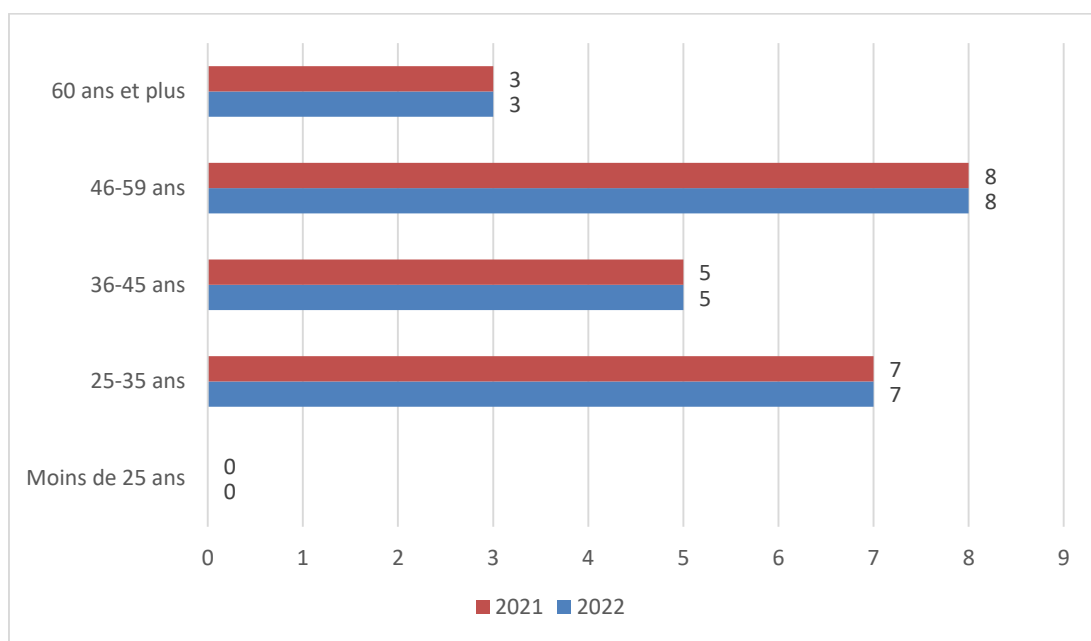


Les personnes accueillies restent majoritairement des hommes. Cela s'explique par un nombre plus élevé de candidatures masculines. En 2022, lors des deux commissions d'admission, sur les 9 dossiers réceptionnés, 8 concernaient des hommes.

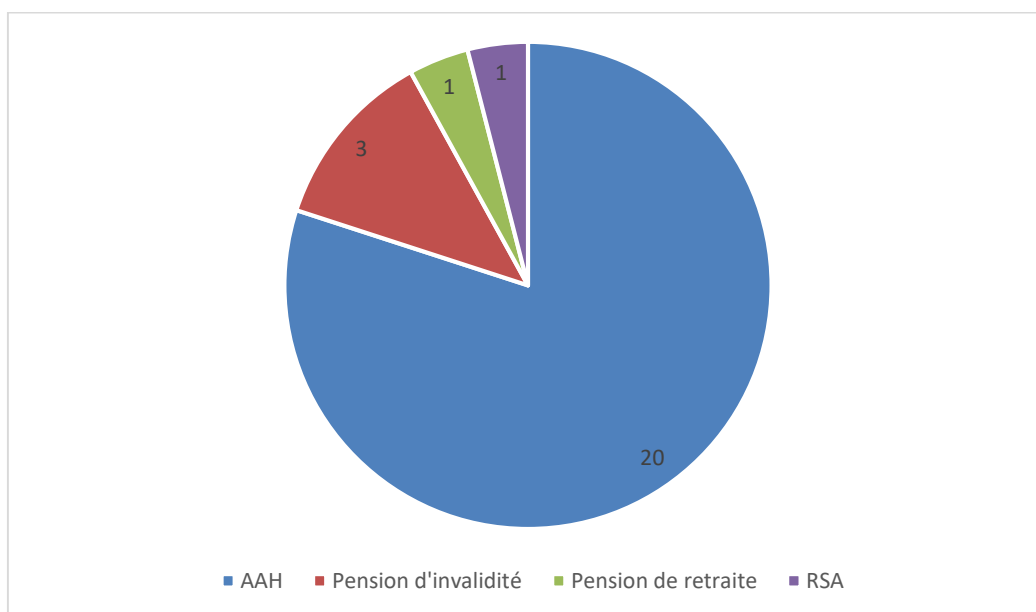
➤ Age :

Plus d'un tiers des résidents a entre 46 et 59 ans. La moyenne d'âge est de 45 ans. Cette moyenne augmente d'un an par rapport à l'an passé.

On constate un vieillissement progressif de notre public. Cet élément doit constituer un point de vigilance et faire l'objet d'une réflexion sur l'accompagnement de potentielles pertes d'autonomie et/ou de problématiques de santé somatique.



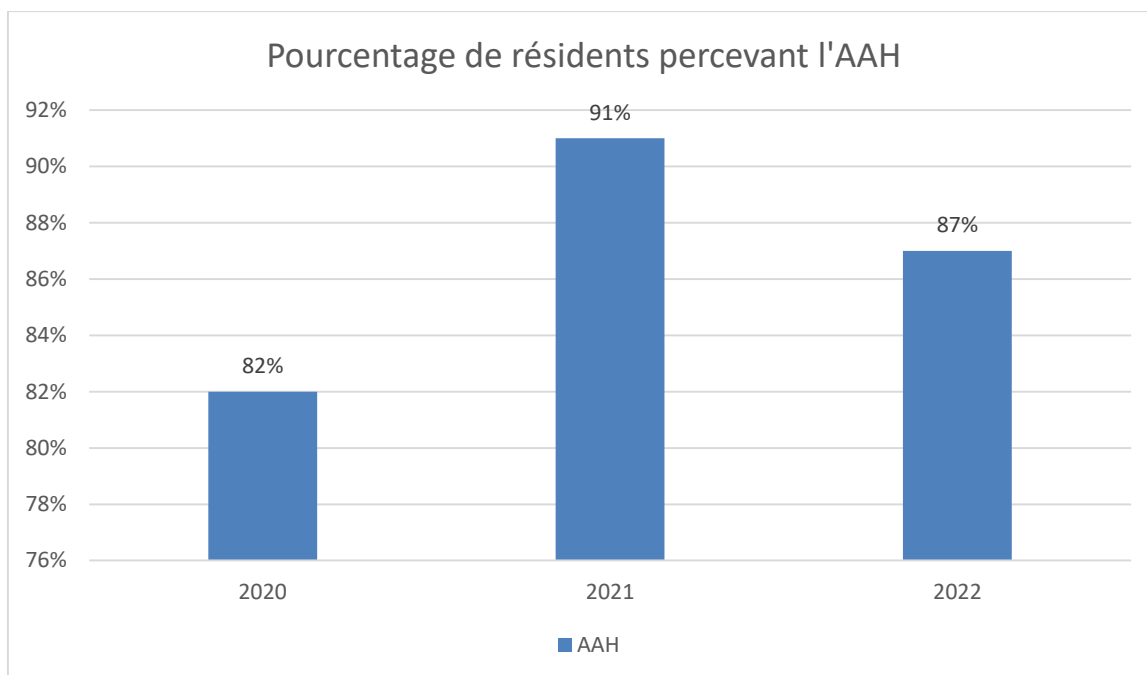
➤ **Ressources :**



Les ressources peuvent être cumulatives.

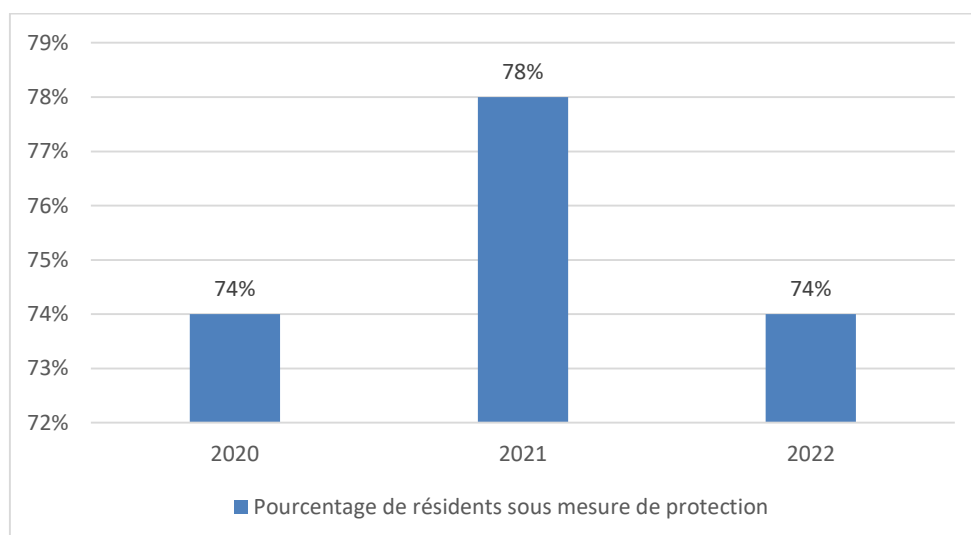
En 2022, la majorité des personnes bénéficie de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). Seules trois personnes perçoivent la pension d'invalidité, dont deux la

cumulent avec l'AAH. Une personne perçoit une pension de retraite ; auparavant elle travaillait dans un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). Une personne perçoit le Revenu de Solidarité Active (RSA) en attendant l'ouverture de son droit à l'AAH.



Au total, 87% des résidents perçoivent l'AAH en 2022 contre 91% en 2021.

➤ **Mesures de protection :**

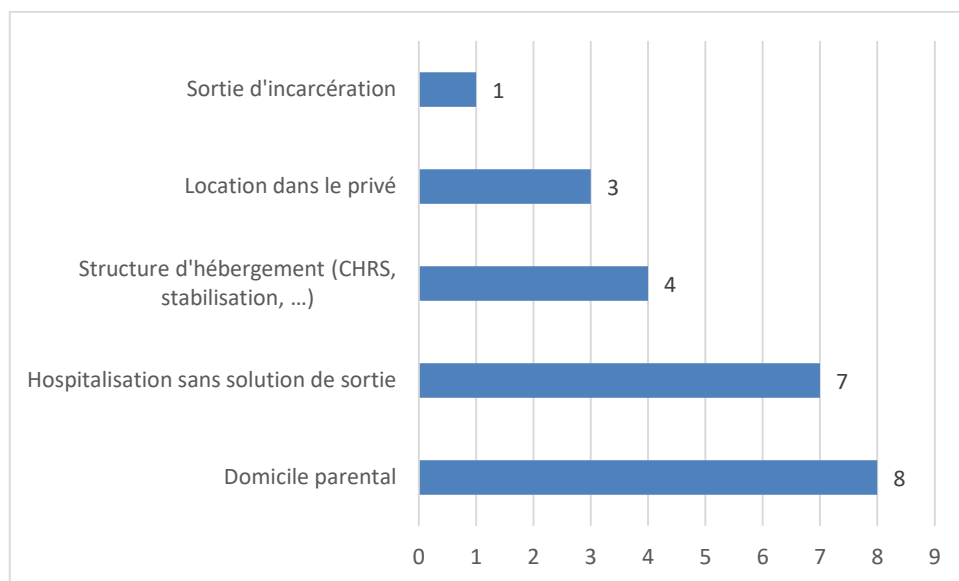


La majorité des résidents a une mesure de protection. Cela s'explique par le fait que le public accueilli peut rencontrer des difficultés de gestion, conséquence des troubles

psychiques. Selon les situations, les personnes ont besoin d'être soutenues et protégées sur le volet financier et administratif.

Le nombre de personnes qui bénéficient d'une mesure de protection est en légère baisse. Cela s'explique par l'arrivée d'un nouveau résident qui n'a pas de mesure de protection.

➤ **Situation locative antérieure à l'entrée à la résidence :**



Nous pouvons constater que le parcours du public avant l'arrivée à la résidence accueil est varié. Cependant, avant leur orientation, une majorité des personnes était hospitalisée sans solution de sortie. Une autre majorité était hébergée au domicile parental, une solution qui souvent n'était plus envisageable en raison des conflits intrafamiliaux ou bien parce que la typologie du logement n'était plus adaptée.

Concernant les résidents qui vivaient au domicile parental, nous nous rendons compte que l'autonomie dans le quotidien n'est pas forcément acquise. En effet, à leur arrivée à la résidence, nous constatons la nécessité de mettre en œuvre un accompagnement plus approfondi pour leur montrer les bases de l'entretien de leur espace de vie, l'utilisation de la buanderie ainsi que le tri de leur linge, par exemple.

2.2 Les hospitalisations

2021 : 123 jours d'hospitalisations pour 4 résidents

dont 123 jours en psychiatrie, soit 100 %

2022 : 183 jours d'hospitalisation pour 6 résidents

dont 183 jours en psychiatrie, soit 100 %

En 2022, 6 résidents sur les 23 accueillis ont eu besoin de passer quelques jours hospitalisés à l'EPSAN. On constate une légère augmentation du nombre de jours d'hospitalisation et de résidents par rapport à 2021. Les motifs et durée d'hospitalisation sont divers :

- Trois hospitalisations ont fait suite à un mal-être dû à l'instabilité de la pathologie et à un moment de fragilité,

- Une hospitalisation a été mise en place pour un résident suite au décès d'un de ses proches. Lors d'une réunion bimensuelle avec l'EPSAN, nous avons fait part de nos observations, ainsi le psychiatre et les infirmiers ont organisé une hospitalisation avec le résident afin de le soutenir dans cette épreuve,

- Pour une autre personne, l'hospitalisation a été programmée pour permettre d'encadrer un souhait de sevrage à l'alcool qui a abouti mais qui n'a finalement pas fonctionné sur la durée,

- Un dernier résident a été hospitalisé suite à une « fugue ». Il a tenté de fuir ses angoisses qui étaient liées à l'aboutissement d'un projet de déménagement. En effet, à sa demande, nous l'avons accompagné dans un nouveau projet qui était d'accéder à un logement via le dispositif LAPY de l'ARSEA.

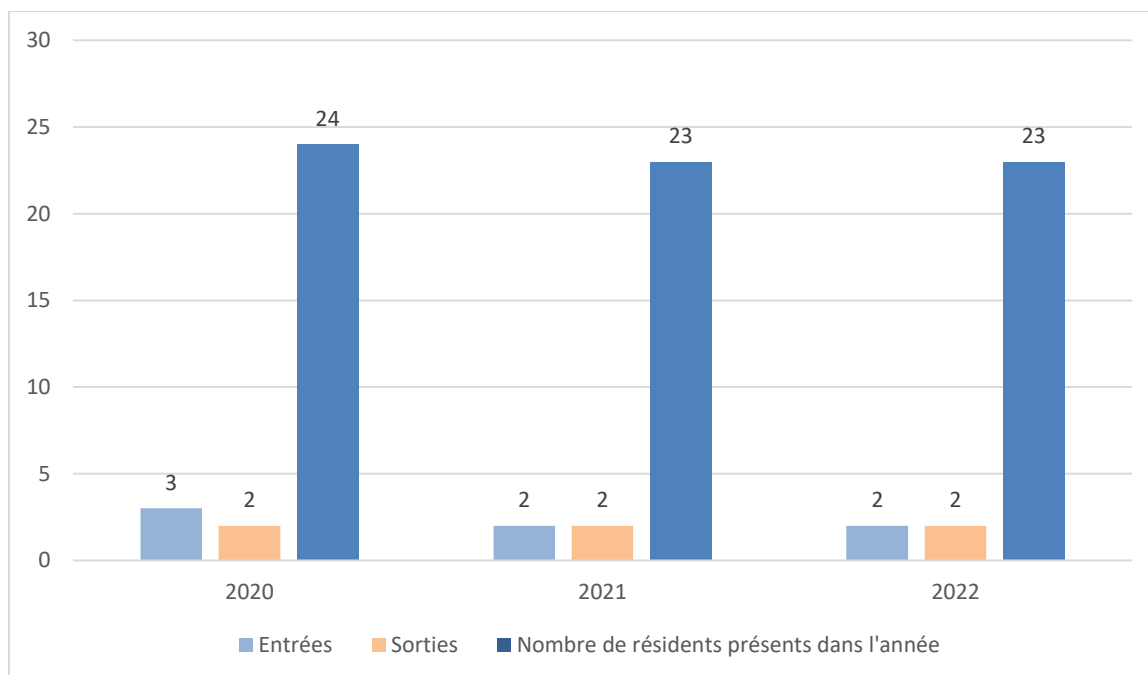
Encore une fois, l'équipe constate que le maintien du contrat de location est un paramètre important pour les résidents qui entreprennent un projet d'hospitalisation. Celui-ci se fait de façon plus sereine. Notons que grâce au lien de confiance et à la transparence des échanges avec les résidents, la majorité des hospitalisations a été faite en accord avec eux ou à leur demande. Néanmoins, une hospitalisation à la demande d'un tiers a dû être sollicitée pour un résident, en crise psychotique à la suite de la rupture de son traitement. Bien que la démarche d'hospitalisation sous contrainte était nécessaire, nous constatons que le lien avec l'équipe en a pâti à son retour à la résidence.

3 Entrées/Sorties

3.1 Taux d'occupation annuel

Le taux d'occupation annuel est de 99,2 % en 2022 (98,8 % pour l'année 2021).

3.2 Mouvements et durée d'occupation



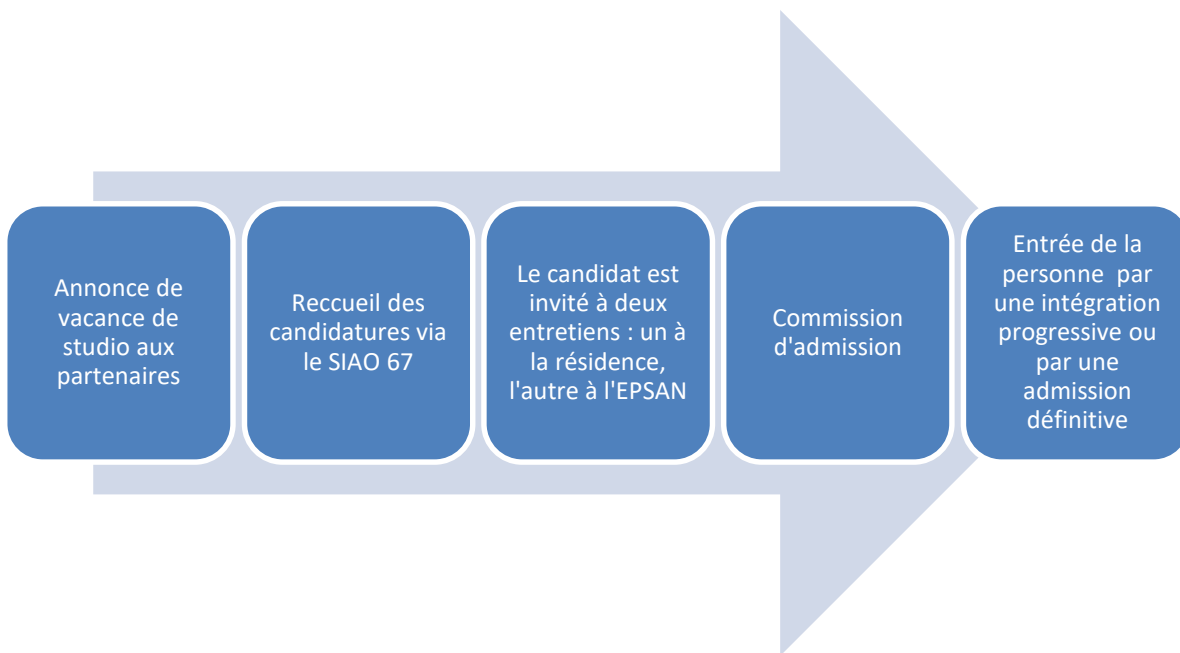
Le dispositif de résidence accueil étant un dispositif de logement pérenne, nous constatons un faible taux de rotation annuel.

Depuis l'ouverture de la résidence en octobre 2015, nous avons logé et accompagné 40 personnes.

En 2022, la durée moyenne de présence augmente à nouveau et passe à 4 ans et 10 mois (4 ans et 2 mois en 2021).

3.3 Entrées 2022

Pour rappel, il n'y a pas d'accès direct à la résidence, l'admission répond à un protocole construit et mis en œuvre avec le SIAO 67 et l'EPSAN. Il ne débute que lorsque qu'un logement est vacant. Ainsi, nous ne fonctionnons pas avec une liste d'attente.



Le logement est attribué lors d'une commission d'admission qui réunit la direction et l'équipe de la résidence, l'EPSAN, les financeurs et le SIAO 67. Elle prend en compte l'évaluation médico-sociale de la personne mais également le groupe de résidents déjà présent dans la structure. Il s'agit de favoriser la mixité des parcours et de garantir un certain équilibre de vie au sein de la résidence.

Deux commissions ont eu lieu en 2022. Quatre personnes ont été rencontrées en août 2022, six en décembre 2022.

Au cours de l'année, nous avons accueilli **deux nouvelles personnes**. Ci-dessous, nous présentons succinctement leur parcours antérieur à l'entrée à la résidence.

Extraits des bilans FSL « Accès au logement » :

- M. X est âgé de 33 ans, il est célibataire. M. X a toujours vécu chez ses parents, il s'agit d'une première expérience locative. Il se sent prêt à prendre son indépendance. L'équipe éducative sera présente pour l'accompagner dans la gestion du logement et l'acquisition des compétences de la vie quotidienne.

Concernant l'aspect administratif et budgétaire, M. X ne bénéficie pas de mesure de protection. L'équipe pourra également encadrer cet apprentissage.

M. X a intégré la résidence en décembre 2022.

- M. Y est âgé de 29 ans, il est célibataire. M. Y présente deux expériences locatives dans le parc privé interrompues et qui ont été suivies de périodes d'errances plus ou moins longues. Arrivé en Alsace, il a intégré un CHRS en août 2021, où il a pu reprendre des habitudes de vie plus saines et la vie en collectivité.

La prise en charge arrivant à sa fin et la vie en collectif devenant trop pesante pour M. Y, il a été orienté vers notre structure. La résidence lui permettra d'intégrer un logement autonome tout en gardant des liens avec son voisinage, ce qui le protégera de son isolement social.

L'équipe éducative pourra veiller à sa bonne gestion du logement et à ses relations pouvant le mettre en difficulté comme par le passé. En ce qui concerne l'aspect administratif et budgétaire, M. Y bénéficie d'une curatelle renforcée.

M. Y a intégré la résidence en septembre 2022.

3.4 Sorties 2022

Au courant de l'année, **deux personnes sont sorties** de la résidence.

La première a été accompagnée dans son projet d'accès à un logement plus autonome. Elle a ainsi pu bénéficier d'un relogement, dans le parc privé à Brumath, par le biais du dispositif LAPY de l'ARSEA.

La deuxième sortie de la résidence fait suite à la résiliation de la convention par l'association. Le résident, entré depuis deux mois à l'Elan, n'a pas réussi à s'adapter à son nouveau cadre de vie et à en respecter le règlement. La reprise de conduites addictives a fragilisé son intégration dans la résidence et a concouru à une dégradation rapide de son état de santé psychique. A cela s'est ajouté de nombreux impacts négatifs sur d'autres résidents : envahissement de leur espace de vie, taxe, incitation à la consommation de produits. Au final, le jeune homme a été hospitalisé sous contrainte par la gendarmerie à la suite de débordements dans un restaurant de la commune. L'association avait déjà pris la décision de résilier la convention.

4 Les modalités d'intervention sociale

4.1 La vie semi-collective

→ La fréquentation des espaces collectifs

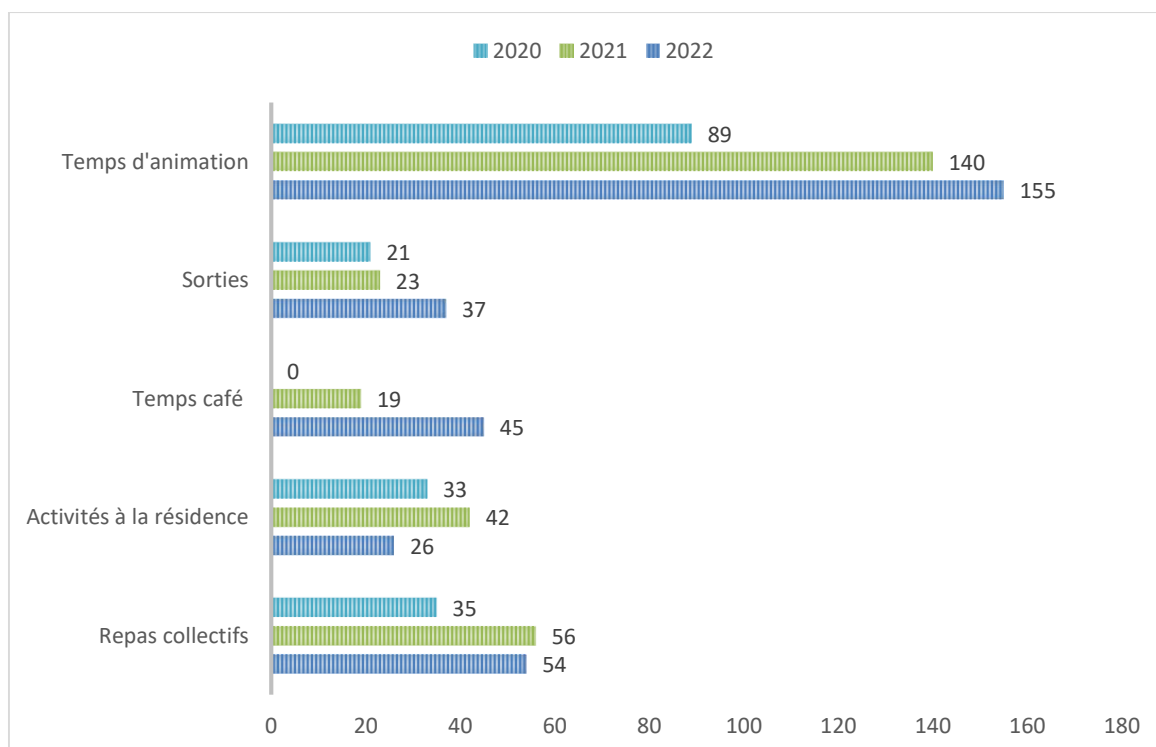


Nous constatons une légère baisse de la fréquentation quotidienne des espaces collectifs par les résidents, qui ne se ressent que peu, les espaces communs, restant fréquentés tout au long de la journée.

→ Les temps d'animation

Le graphique ci-dessous représente l'un des aspects fondamentaux du travail de l'équipe au quotidien, à savoir l'animation de la vie semi-collective.

Chaque semaine est rythmée en moyenne par quatre temps d'activités collectives : un temps café, un repas, une activité à la résidence et éventuellement une sortie selon les envies et la météo.



En 2022, nous constatons la reprise d'un rythme d'activité semblable à l'avant COVID (en 2019, 152 activités avaient été organisées).

Les activités collectives ont une importance particulière à la résidence accueil, elles reflètent le besoin quotidien des résidents et des professionnels, de créer du lien et de pouvoir partager des moments conviviaux. Les activités permettent également de rythmer la semaine des résidents et de les inciter à sortir de chez eux. Elles sont une source de stimulation dans le travail de socialisation, point essentiel pour les personnes fragilisées par des troubles psychiques.

La participation aux activités collectives est variable selon les résidents et les activités qu'ils ont à l'extérieur de la résidence (ateliers thérapeutiques à l'hôpital de jour, activités dans d'autres associations, bénévolat...).

En 2022, 21 résidents ont participé à au moins une activité collective :

- moins de 15 activités : 9 résidents,
- entre 16 et 50 activités : 5 résidents,
- entre 51 et 102 activités : 7 résidents.

→ Focus 2022

→ Le temps café

Institué à l'été 2021, le temps café est devenu un incontournable de la vie collective de la résidence. Il se déroule le lundi matin. C'est l'occasion de se retrouver après le week-end, qui parfois paraît long aux résidents qui ont peu de liens familiaux ou sociaux. Ce temps convivial leur permet d'échanger sur leur ressenti du week-end et lancer une nouvelle semaine ensemble.

Nous constatons son effet bénéfique sur la mobilisation dans le collectif. En effet, le temps café, qui ne nécessite pas d'inscription préalable et qui est peu contraignant en terme de participation, a permis de faire venir des résidents sur le collectif, qui étaient peu présents jusqu'alors. Au fur et à mesure, certains se sont également inscrits dans d'autres activités.

45 temps café ont eu lieu sur l'année 2022, ils ont réuni en moyenne 6,7 résidents.

→ Le conseil des résidents

Les conseils des résidents se tiennent une fois par trimestre, depuis 2017. Trois conseils se sont donc tenus en 2022 : en février, en mai et en octobre. Ils sont organisés

au restaurant l'Ours Blanc de Brumath, endroit convivial où nous nous réunissons autour d'une boisson. C'est un grand espace qui permet d'accueillir la totalité des résidents, contrairement à la salle d'activités de l'Elan. La présence de tous les résidents est vivement conseillée et encouragée. La directrice de l'association, la cheffe de service ainsi que les hôtes sont présentes.

Durant ces conseils, nous faisons un point sur le bilan du trimestre passé avec les activités effectuées, les entrées/sorties de résidents et/ou de salariés, les projets futurs et nous accueillons bien sûr toutes questions/commentaires venant des résidents. C'est un moment convivial auquel les résidents apprécient de participer. Il permet d'encourager la participation des résidents au fonctionnement de la structure, et ainsi de s'approprier encore un peu plus leur lieu de vie.

En 2022, 3 conseils ont eu lieu, ils ont réuni en moyenne 17,7 résidents.

→ Les activités extérieures

Nous avons constaté une forte hausse des participations lors des sorties extérieures à la résidence en 2022, puisque le nombre de participations est passé de 77 en 2021 à 132 en 2022. Cela peut s'expliquer par différents facteurs. Tout d'abord, la fin de la pandémie du Covid-19 qui a entraîné chez les résidents une forte envie de sortir de la résidence pour découvrir de nouvelles choses et visiter de nouveaux endroits. De plus, c'est un moyen pour eux de se sentir « comme tout le monde » en réalisant diverses activités sociales, qu'ils ne sont pas forcément en mesure d'accomplir seuls.

En 2022, 37 sorties ont eu lieu, elles ont réuni en moyenne 3,5 résidents.

4.2 L'accompagnement individuel

Un des objectifs du dispositif est de permettre le maintien ou le développement de l'autonomie des résidents dans leur quotidien. Ainsi, les hôtes ont une mission d'accompagnement individuel qui est ajustée à la situation, au parcours, aux besoins et aux attentes de chaque résident. Cet accompagnement n'a pas vocation à être global, sa porte d'entrée est le logement. Depuis 2017, nous bénéficions d'une subvention de la Communauté Européenne d'Alsace pour la mise en œuvre d'un Accompagnement Social Lié au Logement auprès de chaque résident. Il nous permet de donner un cadre à notre intervention, de réfléchir à notre place et rôle auprès des résidents et ainsi de nous

coordonner avec les autres intervenants (mandataires des mesures de protection, équipe médicale, ...).

489 temps d'accompagnement individuels ont été réalisés au cours de l'année :

→ **319 visites à domicile** :

Chaque résident bénéficie de visites à domicile régulières. Leur fréquence est personnalisée, définie selon les besoins et l'autonomie de chacun. Elles ont pour objectif d'évaluer la capacité du résident à entretenir et organiser son espace de vie. En cas de difficulté, l'équipe propose son expérience et son soutien dans les tâches du quotidien, ainsi que son expertise pour évaluer les besoins en termes d'achats. Lorsque le résident gagne en autonomie, la visite de l'équipe suffira à stimuler la personne qui finit par anticiper les actes. Dans le cas contraire, si la personne fait face à des difficultés cognitives ou physiques, l'équipe accompagnera la mise en place d'une aide-ménagère ; c'est le cas pour 7 résidents. Ainsi, l'équipe peut privilégier d'autres démarches en lien avec le logement et des temps d'échange de qualité. En effet, lorsque le résident est en difficulté, la question de l'entretien du logement peut être source de tension et impacter la relation de confiance qu'il aura avec l'équipe. Il est alors plus compliqué pour lui de se confier et d'aborder d'autres thématiques sur lesquelles il ressentirait le besoin de se livrer et d'être accompagné.

En 2022, nous avons mis en place un planning trimestriel des visites à domicile. En effet, nous avons constaté que les résidents les moins sollicités bénéficiaient de moins de visites, alors que l'équipe constatait un besoin d'accompagnement dans l'entretien du logement, l'appropriation et l'aménagement de ce dernier. Plusieurs sont donc passés d'une visite à domicile mensuelle à une visite à domicile bimensuelle, tri mensuelle ou encore hebdomadaire. Le planning a permis aux hôtes de projeter sur plusieurs semaines les visites à effectuer selon les fréquences définies en équipe, permettant ainsi une régularité et une équité. Les fréquences sont réévaluées trimestriellement pour les adapter aux besoins repérés. Cette nouvelle organisation explique l'augmentation du nombre de visites à domicile qui passe de 201 en 2021 à 319 en 2022.

→ 113 accompagnements physiques dans une démarche extérieure

L'équipe éducative a la possibilité d'accompagner les résidents dans des démarches extérieures. L'activation de cette option se décide en équipe au cas par cas selon la problématique repérée.

En 2022, la majorité des déplacements extérieurs concerne toujours un accompagnement aux courses dans le cadre d'un accompagnement budgétaire. C'est le cas pour deux résidents pour qui l'accompagnement est fixe. Par exemple, l'équipe éducative constatait quotidiennement que Madame X quémandait auprès de ses voisins des denrées alimentaires. Ce comportement créait des tensions au sein du collectif, mais était également le symptôme d'une mauvaise gestion de son pécule hebdomadaire. Madame X ne parvenait pas à conserver une somme suffisamment importante pour s'acheter des denrées en quantité pour tenir une semaine. Ainsi, en accord avec sa curatrice et elle-même, des bons alimentaires hebdomadaires d'une valeur de 50 euros ont été mis en place. L'équipe accompagne physiquement Madame pour la conseiller dans ses choix, afin qu'elle parvienne à utiliser ce budget de façon efficiente. Au démarrage, la veille des courses, était construite avec Madame la liste des achats, afin de réduire les tensions créées par la frustration que pouvait ressentir Madame au magasin. Depuis, Madame parvient à réaliser une liste cohérente en autonomie et parvient à être à l'écoute des conseils. La présence éducative reste nécessaire durant les courses de Madame X, pour pallier à ses difficultés cognitives qui ne lui permettent pas de calculer au fur et à mesure le coût de son panier, ce qui la mettrait en difficultés à la caisse. Cette présence permet également de canaliser les envies compulsives qu'elle peut avoir (exemple, l'achat d'une veste).

L'équipe accompagne plus ponctuellement les résidents dans l'achat de meubles, d'électroménagers ou autre matériel pour leur logement. En 2022, 7 résidents ont été accompagnés dans ce sens. L'objectif était de faciliter le rangement et l'entretien de leur logement, mais aussi de le personnaliser pour s'y sentir bien. L'équipe travaille avec la personne la budgétisation du projet d'achat et aide le résident à mettre en avant ses motivations auprès de son mandataire judiciaire, le cas échéant. Lorsque le budget est validé et attribué, l'équipe accompagne physiquement la personne pour l'achat, car les magasins spécialisés ne sont pas accessibles en transport en commun, et que l'achat en ligne avec livraison n'est souvent pas possible en raison de l'absence de carte bancaire. Accompagner la personne dans la démarche permet également de s'assurer que le budget ne soit pas détourné pour d'autres achats (dans le cas de conduites addictives, par exemple).

L'équipe constate une hausse des accompagnements pour les rendez-vous médicaux. Dans le cadre de notre partenariat avec les équipes de l'hôpital de jour de l'EPSAN, nous tentons de nous coordonner pour partager ces accompagnements physiques, qui ont souvent pour objectif de rassurer la personne pour qui la démarche n'est pas simple en raison d'un rapport au corps modifié par la pathologie psychique. Ou encore, de permettre une meilleure compréhension et une continuité des soins. Partageant leur quotidien, l'équipe constate qu'une partie des résidents se dégradent sur le plan physique. Le surpoids, une mauvaise dentition, des difficultés de mobilités nous poussent à évoquer avec eux la question de la santé somatique et les actions à mettre en place pour garantir un maintien dans le logement confortable. Par exemple, en 2022, Monsieur Y s'est vu proposer un logement qui s'est libéré au rez-de-chaussée. Ce dernier présente une rupture de ligament, associée à un surpoids et des difficultés respiratoires, rendant difficile sa montée au troisième étage où se situait initialement son logement.

Nous observons également que le sujet de la santé, autre que la santé mentale, est abordé plus naturellement lorsque la personne est stabilisée sur le plan psychique.

→ 57 entretiens au bureau

Les entretiens au bureau sont proposés aux personnes quand une démarche nécessite l'accès à un outil numérique. Ils permettent généralement de traiter des questions administratives, de prendre des rendez-vous médicaux ou encore de faire le lien avec d'autres professionnels.

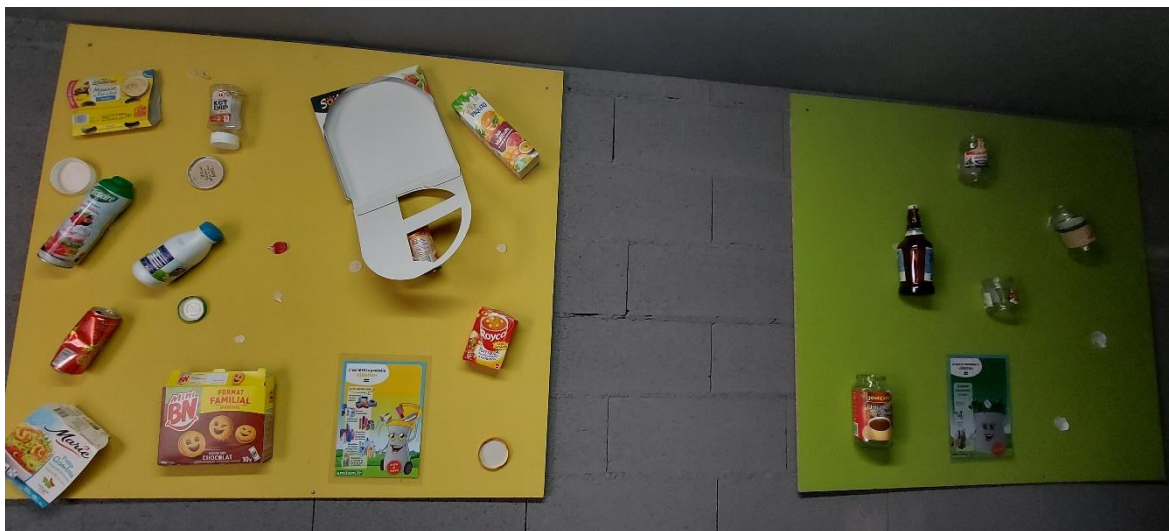
Les sollicitations des résidents au bureau sont plus souvent informelles, pour des actes courts.

La mise en place de réunions de synthèse annuelles :

En 2022, pour formaliser et valoriser le parcours individuel de la personne au sein de la résidence, l'équipe a décidé de proposer à chaque résident une réunion de synthèse annuelle. Ce temps a pour objectif d'offrir à la personne un temps d'échange en présence des partenaires médicaux et sociaux qui interviennent dans son accompagnement (psychiatre, infirmier psy, mandataire judiciaire, famille...). Ainsi, la réunion de synthèse permet de faire le bilan de l'année passée, d'entendre le résident sur ses envies/projets, de définir les objectifs d'accompagnement pour l'année à venir et de coordonner l'intervention des différents professionnels.

5 Les temps forts de l'année

5.1 Actions de sensibilisation sur le tri des déchets



Suite au constat que nous avons effectué dans le local poubelle sur la mauvaise gestion du tri des déchets, nous avons mis en place plusieurs séances autour de cette thématique. Tout d'abord le 18 janvier, trois résidents se sont mobilisés pour créer des panneaux dans le local poubelle en y accrochant des déchets en lien avec chaque poubelle, afin de faciliter le tri au niveau visuel.

Le 7 avril, nous nous sommes rendus au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) de Schweighouse sur Moder avec 18 résidents afin de visiter le centre de tri et de voir concrètement le traitement des déchets.

Pour finir, le 13 mai, les intervenants du SMITOM sont venus à la résidence pour un temps individuel avec chaque résident. 20 résidents ont été vus. Cela a permis à chacun d'entre eux de poser des questions sur les difficultés qu'ils rencontrent individuellement et les intervenants ont pu reprendre avec eux concrètement les erreurs qu'ils ont pu effectuer au niveau du tri de leurs déchets.

Globalement, nous avons pu constater une belle évolution après ces différentes interventions avec des prises de consciences et une réelle volonté de bien faire de la part des résidents.

5.2 Atelier technique : Nettoyage des siphons

Lors des visites à domicile, nous constatons régulièrement que les siphons sont bouchés. Nous avons alors sollicité l'agent technique pour mettre en place un atelier pratique autour des siphons. Deux ateliers ont eu lieu, au total 4 résidents y ont participé. Nous pouvons constater que peu de résidents se mobilisent lors d'ateliers plus techniques par manque d'intérêt. L'agent technique a informé les résidents de ce qui peut être versé dans le siphon ainsi que les différentes parties du siphon. Puis, il a laissé la place aux résidents pour manipuler un siphon et savoir comment le nettoyer avec une mise en pratique concrète. Afin de s'assurer que l'ensemble des siphons soit bien nettoyé, l'agent technique se rend dans chaque logement une fois par semestre pour effectuer l'entretien de ces derniers.

5.3 Collecte nationale de la Banque Alimentaire

Depuis l'ouverture de la résidence, l'équipe et les résidents se mobilisent pour la collecte nationale de la Banque Alimentaire. En effet, nous pouvons accéder aux produits de cette dernière, nous trouvons donc important de les soutenir. Nous avons donc mobilisé les résidents afin de distribuer les prospectus expliquant les besoins de la banque alimentaire, à l'entrée du magasin, et réceptionner les dons des clients du magasin à la sortie. 5 résidents se sont mobilisés le 25 novembre afin de soutenir la Banque Alimentaire. Ils ont été vivement remerciés par les employés communaux sur place, ainsi que par un mail envoyé ultérieurement par la mairie.

5.4 Projet « Addictions précarité : accompagner les conduites addictives pour l'insertion globale des personnes » avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)

Fin 2021, l'équipe a répondu à un appel à projet proposé par la FAS concernant la problématique des addictions. C'est une thématique qui revient régulièrement dans les accompagnements mis en œuvre auprès des résidents.

Ainsi, en 2022, 71,42% des résidents présentent des conduites addictives (tabac, alcool, drogue, jeux). Les consommations sont antérieures à leur arrivée à la résidence. De manière générale, la question des addictions peut être parlée avec les résidents concernés. Toutefois, certains ont tendance à minimiser la situation.

L'équipe a pu constater que ces consommations peuvent avoir de multiples effets négatifs pour les résidents, sur : leur santé, leur budget, la stabilité de leur pathologie

psychique, leur logement... Les conduites addictives engendrent également des impacts sur la vie semi-collective de la résidence (comportement inapproprié, conflits entre les résidents, taxes des uns et des autres, ...).

Le projet Addictions et précarité, porté par la FAS, était donc un bon moyen pour notre structure de réfléchir à notre manière de prendre en compte cette problématique.

Le financement obtenu et l'accompagnement de la FAS nous ont permis de :

- Proposer des activités de bien-être et de prévention aux résidents,
- Retravailler les outils cadres de la résidence,
- Former l'équipe,
- Conventionner avec un CSAPA.

	Intitulé de l'action	Nombre d'activités	Nombre de participants
A destination des résidents	Création d'un potager	3	6 résidents
	Art thérapie	2 séances collectives + 11 séances individuelles	8 résidents
	Médiation animale	4 séances collectives	6 résidents
	Séjour à Gérardmer	4 jours/3 nuits	6 résidents
	Café débat autour du thème des addictions	2	9 résidents
A destination des professionnels	Formation Premier Secours en Santé Mentale (PSSM)	2 jours de formation, soit 14h00	L'ensemble de l'équipe de la résidence
	Devenir formateur PSSM	5 jours de formation, soit 35h00	Une hôte de la résidence
	Formation UNAFO (<i>bilan complet dans le rapport d'activité 2023</i>)	11 jours de formation sur 5 thématiques, soit 77h00, réparties en 2023	L'ensemble de l'équipe de la résidence
	Rencontres inter Pensions de famille du département : Les addictions en PF ; Les effets des produits ; La réduction des risques	3	L'ensemble de l'équipe de la résidence

5.5 Séjour à Gérardmer

Courant septembre 2022, 6 résidents sont partis en séjour à Gérardmer, accompagnés de deux hôtes.

Le projet séjour s'est déroulé sur 6 mois, d'avril 2023 à septembre 2023, pour que les résidents participent à toutes les étapes préparatoires au départ effectif. Il s'agissait également de leur permettre de régler leur participation financière de façon échelonnée. Cette année, la participation financière des résidents a pu être complétée par un financement dans le cadre du projet Addictions et précarité, car 5 résidents participants sont concernés par des conduites addictives. Ainsi, l'un des objectifs du séjour était de « Prendre de la distance avec son(ses) comportement(s) addictif(s) ».

Avril : premier versement et signature d'un contrat d'engagement pour valider l'inscription au projet.

Juin : première réunion de préparation : choix des menus

Juillet : troisième réunion préparatoire : définition des règles de vie du groupe pendant le séjour. Discussion autour de la répartition des chambres.

Septembre : séjour du 8 au 11 septembre 2022

	Jeudi 08/09	Vendredi 09/09	Samedi 10/09	Dimanche 11/09
08H00		Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner
09H00				
10H00		Départ	Promenade au marché	Rangement/Départ
11H00				
12H00		Journée au parc de Ste Croix	Pique-nique/Lac de Gérardmer	
13H00	Départ			
14H00	Arrivée au gîte			
15H00	Visite de la ferme du bien être		Ferme aux rennes	
16H00				
17H00	Courses			
18H00	Préparation du repas	Préparation repas	Préparation du repas	
19H00				
20H00	Temps libre	Temps libre	Temps libre	
21H00				

Une réunion bilan « séjour » a été organisée le 20 septembre 2022 avec les participants. L'objectif était que chacun partage avec le groupe ce qu'il a le plus et le moins apprécié pendant le séjour. L'échange a également porté sur le fonctionnement du groupe. Les professionnelles ont pu faire part de leurs observations et recueillir l'impression des résidents. En effet, les hôtes ont rencontré de grandes difficultés à dynamiser le groupe qui, sur le moment, s'est montré peu intéressé par les activités, ralenti dans les actes du quotidien, voire parfois revendicateur. Il est à noter que ces faits sont liés à la pathologie psychique. En effet, tenir en groupe sur des journées complètes n'est pas toujours aisé pour les résidents. Ces situations peuvent être sources de tensions et de frustrations au sein d'un groupe.

Les résidents, eux, gardent un souvenir positif du séjour et sont prêts à repartir en 2023. Ils sont conscients des tensions qu'il y a eu dans le groupe et parfois du manque de cohésion. Ils admettent que leur attitude peut être variable et peu représentative de leurs compétences. Toutefois ces éléments n'ont pas remis en question le plaisir qu'ils ont pris à voyager.

5.6 Marche de la santé mentale

Le 19 octobre 2022 s'est déroulée la marche de la santé mentale à Saverne. Après une sensibilisation sur les objectifs de la marche, 8 résidents y ont participé. L'ensemble de l'équipe a partagé ce moment avec eux. Après une marche animée de 2 kilomètres où nous avons participé à la mise en place de nichoirs pour oiseaux dans les arbres, nous avons partagé une collation avec les autres participants. Les nichoirs représentaient le bien-être chez soi, dans son logement et le fait que chacun a besoin d'un endroit à lui, sécurisant pour se sentir bien, même les oiseaux.

6 Perspectives 2023

6.1 Accompagnement autour des vacances

Depuis l'emménagement au sein de la nouvelle résidence, nous avons proposé un séjour chaque année. Au vu de l'organisation et de l'énergie que cela demande, pour l'équipe et les résidents, nous avons décidé d'espacer ces départs et de proposer un séjour une année sur deux.

A la place, nous proposons aux résidents de construire leur propre projet vacances, en participant à des voyages adaptés par exemple. Il s'agit de leur faire découvrir un autre type

de séjour et de faire de nouvelles rencontres. Dans ce cadre-là, nous pouvons les accompagner individuellement afin de trouver la destination qu'ils souhaitent en fonction de leur budget.

Nous organiserons également des sorties estivales à la journée pour leur proposer des activités et/ou des lieux inhabituels comme une sortie au lac de Titisee ou encore une sortie aux thermes.

6.2 Projet d'activités socioculturelles individuelles

Nous constatons que les résidents ont parfois des difficultés à faire seuls des activités qui pourraient leur procurer du bien-être, hors de la résidence. Méconnaissance des propositions socioculturelles, crainte de rencontrer de nouvelles personnes du fait de la stigmatisation des pathologies psychiques, isolement social, problème de mobilité... Autant de raisons qui font qu'ils ne se lanceront pas à la découverte de nouvelles activités ou de nouveaux lieux.

Le principe est donc de proposer aux résidents qui ne sont pas à l'aise sur le collectif, ou qui ont besoin de passer des moments individuels, un accompagnement sur cette thématique.

Ce projet devra leur permettre de s'essayer à de nouvelles choses tout en étant accompagné et ainsi sécurisé par le volontaire en service civique. Il peut s'agir d'activités ou de démarches plus personnelles, en fonction de leur centres d'intérêts et de leurs envies. L'objectif est que le résident construise entièrement son projet, avec l'aide du volontaire en service civique, qu'il soit impliqué dans la recherche et dans la mise en œuvre de l'action choisie. Le financement de l'activité sera à la charge du résident concerné.

Par le biais de cette nouvelle action, nous cherchons à apporter aux résidents des moments de qualité, sources d'épanouissement et de bien-être, qui peuvent concourir à leur rétablissement et à la reconquête de leur citoyenneté.



Résidence sociale intergénérationnelle Sara Banzet

3 rue Amélie de Berckheim
67450 Mundolsheim
Tel : 06 22 17 19 31
Mail : residencebanzet@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Sommaire

1	Présentation du service, spécificités, prestations proposées	2
1.1	Rappel du cadre réglementaire	2
1.2	L'équipe	2
1.3	L'offre de logement	3
2	Les résidents.....	5
2.1	Le Foyer Jeunes Travailleurs	5
2.2	La résidence sociale « sénior »	8
3	Entrées/Sorties.....	10
3.1	Taux d'occupation 2022.....	10
3.1.1	Le Foyer Jeunes Travailleurs	10
3.1.2	La résidence sociale sénior.....	10
3.2	Le processus d'admission.....	10
3.3	Mouvements : en 2022, le turnover est de 31,5 %.....	13
4	Les modalités d'intervention sociale	14
4.1	La vie semi-collective.....	14
4.1.1	Les contacts quotidiens	14
4.1.2	Les temps d'activités collectives	14
4.1.3	La responsabilisation des résidents dans leur rôle de locataire	16
4.2	L'accompagnement social individuel	17
4.2.1	Le Foyer Jeune Travailleur	17
4.2.2	La résidence sociale sénior.....	20
5	Perspectives 2023.....	23
5.1	Projet séjour	23
5.2	Conseil des résidents	24

1 Présentation du service, spécificités, prestations proposées

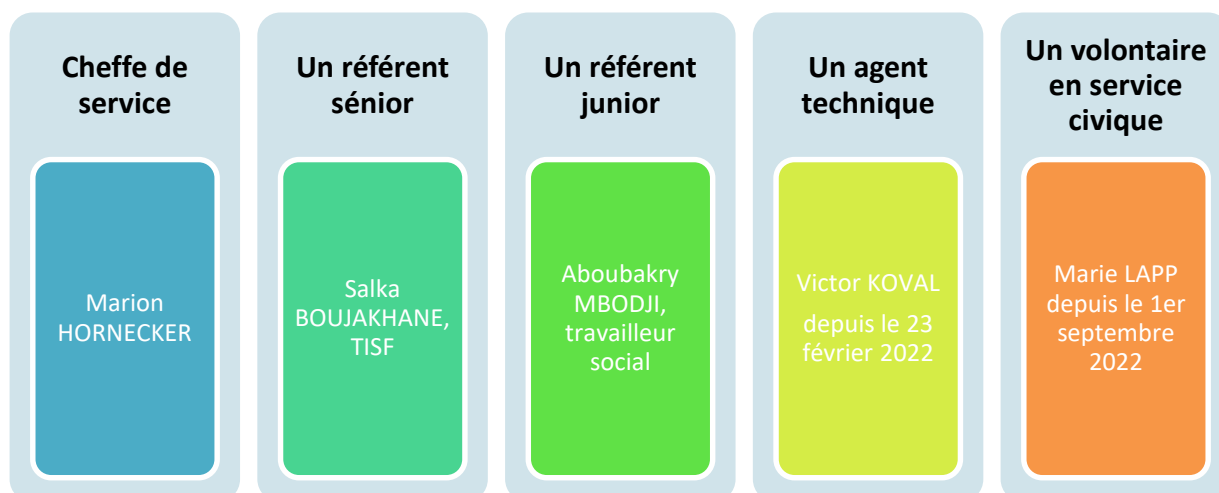
1.1 Rappel du cadre réglementaire

La Résidence intergénérationnelle « Sara Banzet » est agréée par décision préfectorale du 02/06/2017, pour une capacité de 20 places en Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) et 18 places en résidence sociale pour un public dit senior.

Son activité est encadrée par les décrets et circulaires relatifs aux FJT et aux résidences sociales.

Elle répond également aux objectifs du PDALHPD 2015-2020, (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées).

1.2 L'équipe



L'équipe éducative de la résidence a pour **missions** de :

- favoriser l'autonomie des résidents en mettant en œuvre un accompagnement de proximité individuel et collectif,
- favoriser le parcours des résidents vers le logement ordinaire,
- faire vivre les espaces de vie semi-collectifs pour favoriser les liens intergénérationnels entre résidents,
- veiller au respect du règlement de fonctionnement,
- assurer la gestion locative de la résidence en lien avec le service administratif et le service technique.

Elle assure une présence quotidienne du lundi au vendredi avec une amplitude horaire variable selon les jours d'ouverture :

- de 9Hh30 à 18H00,
- Jusqu'à 20h00 les mercredis et vendredis,
- Un samedi sur deux.

Depuis septembre 2022, l'équipe est complétée par **une volontaire en service civique**, dont la mission d'intérêt général porte plus particulièrement sur l'animation de la vie semi-collective au sein de la résidence. La mission représente un volume de 28H00/semaine. Elle est partagée avec la Résidence Accueil l'Elan.

Les résidents bénéficient de la même astreinte téléphonique que les autres services hébergement/logements accompagnés de l'association pour les nuits, week-end et jours fériés.

1.3 L'offre de logement



La résidence est composée de 38 logements individuels : 20 T1 pour le public dit junior et 18 T2 pour le public dit senior. Tous les logements sont meublés et équipés en électroménager.

La redevance locative due par les résidents comprend le loyer et les charges locatives (eau froide, eau chaude, chauffage, électricité).

Elle peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle selon l'Indice de Référence des Loyers fixé par l'INSEE. Au 1^{er} janvier 2022, nous avons appliqué une augmentation de 0,42 %.

Type	Surface	Redevances 2022
T1'	Entre 22 et 24 m2	Entre 458,95 € et 474,92 €
T1 BIS	Entre 27 et 34 m2	Entre 505,16 € et 522,73 €
T2	Entre 39 et 46 m2	Entre 522,76 € et 540,93 €

Un montant de 22 € est à ajouter à la redevance mensuelle pour couvrir les frais d'accès TNT/Internet et l'amortissement de l'équipement en mobilier et électroménager.

Le site comprend également :

- des parties communes à l'ensemble des résidents : buanderies, local vélo,
- des espaces professionnels : bureaux pour l'équipe éducative et atelier technique,
- une grande salle polyvalente aménagée pour en faire un lieu de rencontre convivial.



2 Les résidents

La Résidence sociale intergénérationnelle est destinée à l'accueil de personnes suffisamment autonomes pour vivre en logement privatif, mais dont la situation socioprofessionnelle est trop précaire pour l'accès direct à un logement autonome.

Elle a la particularité de réunir sous le même toit des juniors et des séniors :

- **Juniors** : personnes en apprentissage, stagiaires ou en emploi, sur dérogation des étudiants ; âgées de moins de 25 ans, exceptionnellement jusqu'à 30 ans ; isolées sans enfant à charge,
- **Seniors** : personnes en emploi, retraitées, bénéficiaires de minima sociaux, d'allocation chômage..., prioritairement âgées de plus de 55 ans, toutefois il y a une possibilité de dérogation à partir de 50 ans ; isolées ou en couple sans enfant à charge.

Les personnes accueillies disposent de ressources suffisantes pour assumer la charge d'un loyer tout en ne dépassant pas les plafonds PLAI (en 2022, revenu fiscal de référence inférieur à 11626 €/an pour une personne seule et 16939 €/an pour un couple). Elles ont également la possibilité d'ouvrir droit à l'Aide Personnalisée au Logement.

Enfin elles doivent justifier d'une situation administrative régulière sur le territoire français.

En 2022, nous avons logé et accompagné 47 personnes.

Nous présenterons ci-dessous des statistiques différenciées pour les **27 personnes** accueillies dans le cadre du **Foyer Jeunes Travailleurs** et les **20 personnes** accueillies dans le cadre de la **résidence sociale « sénior »**.

2.1 Le Foyer Jeunes Travailleurs

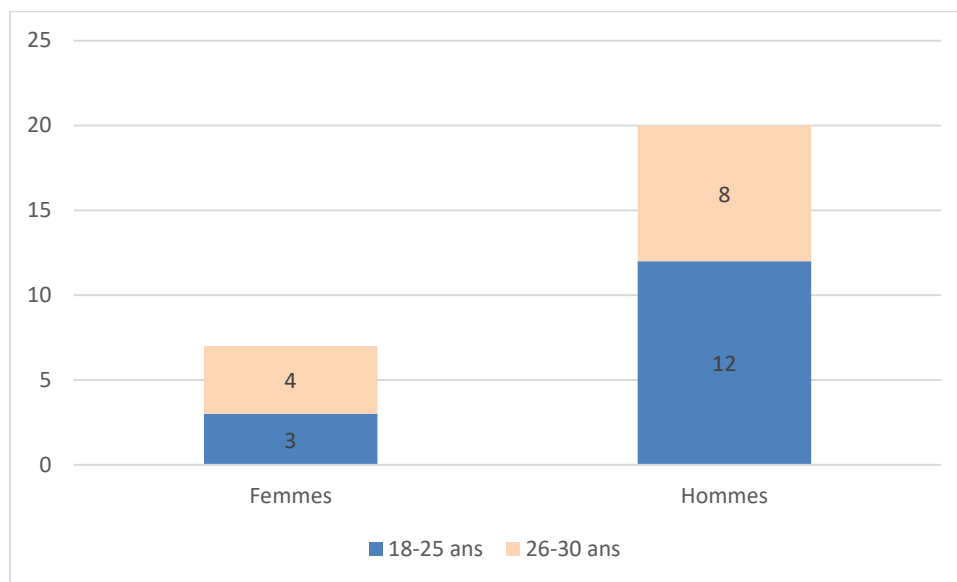
➤ **Sexe/Âge :**

En 2022, les personnes accueillies sont à nouveau majoritairement des hommes. Comme sur l'exercice précédent, cela s'explique par un nombre de candidatures masculines plus élevé, 90% des candidatures transmises par le SIAO en 2022.

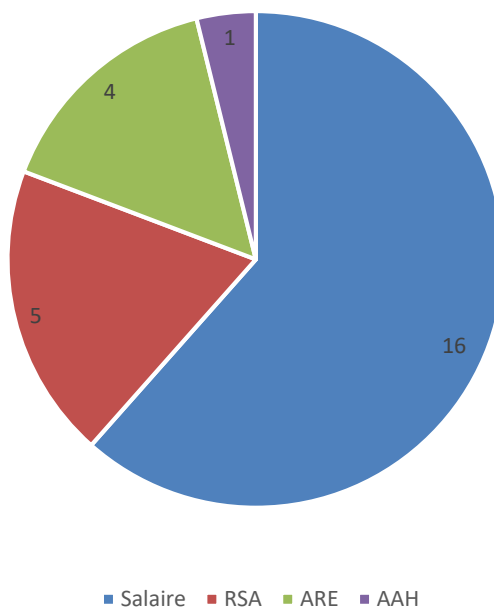
La moyenne d'âge est de 24,4 ans. Elle est en légère baisse par rapport à 2021 (24,7 ans). Pour rappel, le FJT s'adresse prioritairement à des personnes âgées de 18 à 25 ans. Nous disposons de 7 places dérogatoires pour des juniors âgés entre 26-30 ans.

Ces places étant déjà pourvues, nous avons principalement ciblé des candidats âgés de 18 à 25 ans sur l'année 2022.

Il est à noter que sur les 12 personnes âgées de 26 à 30 ans, 5 ont intégré la résidence alors qu'elles étaient âgées de moins de 25 ans.



➤ **Ressources au 31 décembre 2022 ou au moment de la sortie de la résidence :**



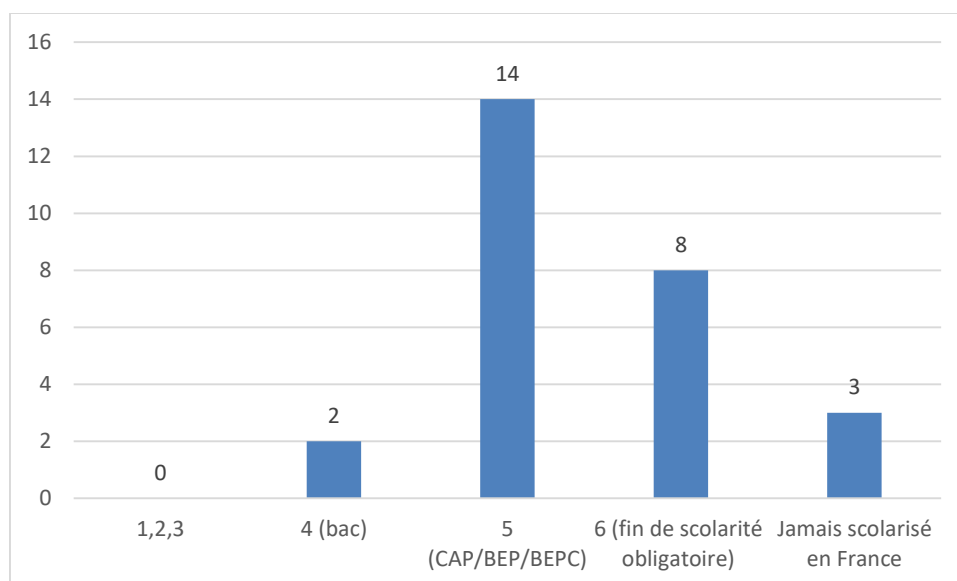
Nous constatons une nouvelle fois que la majorité des ressources proviennent du salariat, 59 %.

Sur les 27 résidents accueillis tout au long de l'année 2022, 16 ont occupé un emploi. Parmi eux, 7 étaient en CDI et 6 en apprentissage.

Les typologies de contrat sont variées et peuvent être cumulatives :

Intérim	2	CDI	7
CDDI	1	CDD	2
Apprentissage/Alternance	6	Contrat vacataire	1

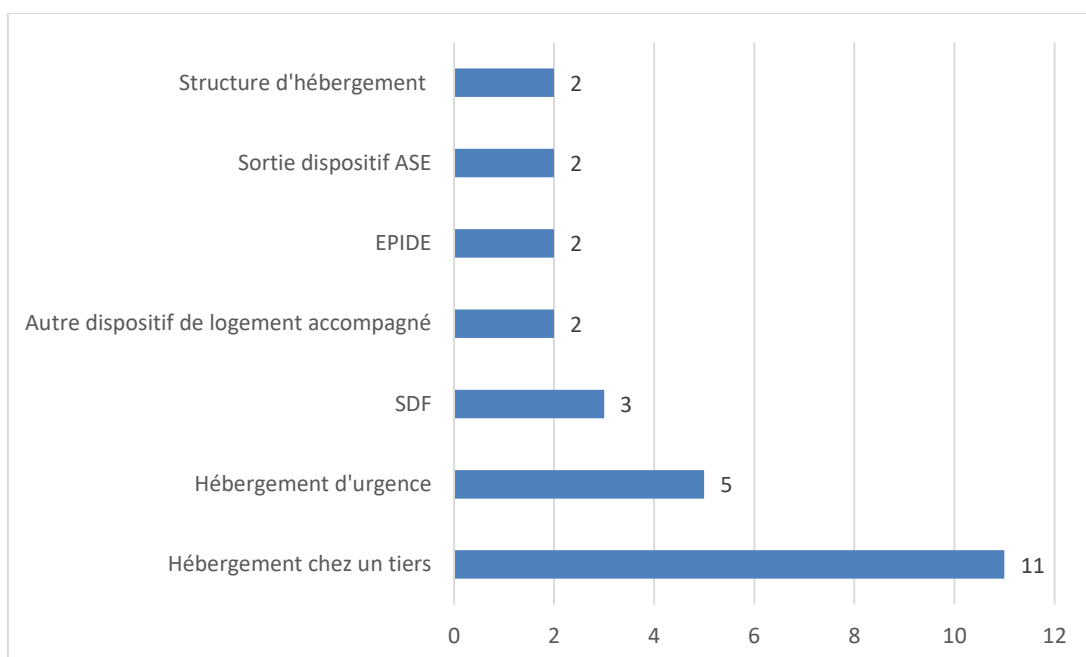
➤ **Niveau d'étude :**



Le niveau d'étude majoritaire est le niveau 5, pour 52 % des jeunes. Ce même niveau représentait 36 % des juniors sur l'année 2021. Plusieurs résidents étaient engagés dans des parcours de formation, notamment en restauration. La plupart de ces contrats d'apprentissage ont débouché sur des CDI.

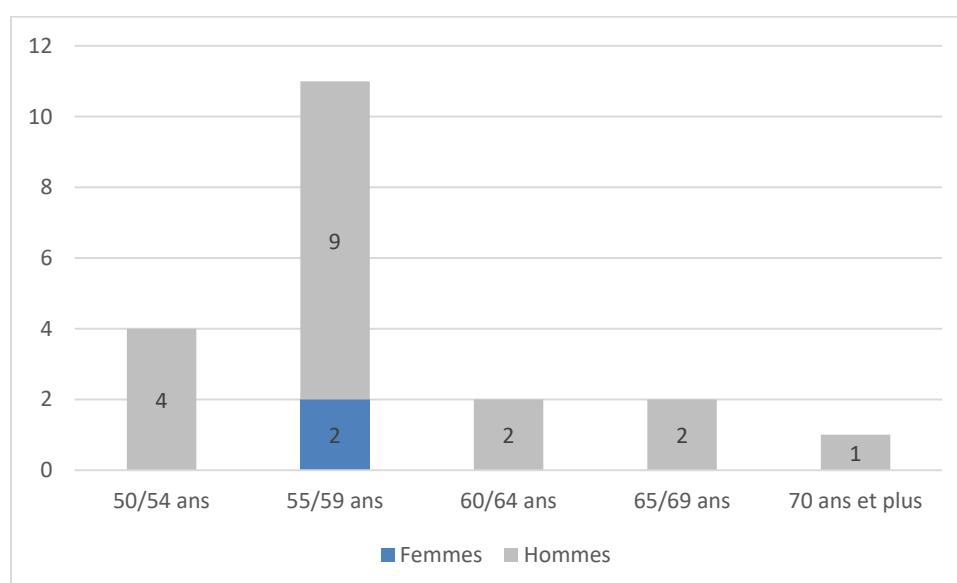
➤ **Situation locative antérieure à l'entrée à la résidence :**

La situation locative antérieure des juniors demeure variée et précaire. Ces personnes se trouvaient principalement dans des situations d'urgence (18,5%) ou d'hébergement chez un tiers (40,7%), nécessitant une solution rapide de relogement.



2.2 La résidence sociale « sénior »

➤ Sexe/Âge :



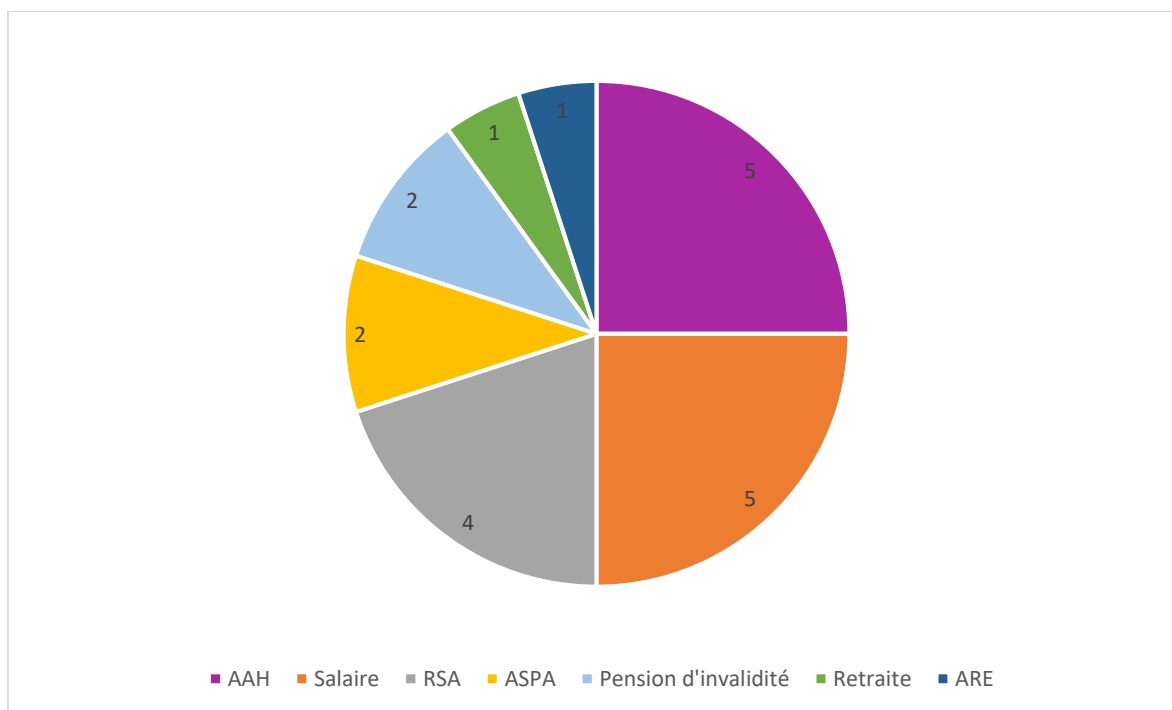
En 2022, la majorité des personnes accueillies étaient des hommes, 90% sur l'effectif total. Comme pour les juniors, cela s'explique par un nombre plus important de candidatures SIAO masculines.

Nous constatons une moyenne d'âge en baisse par rapport aux années précédentes, elle passe à 58,9 ans (60 ans en 2021).

Pour rappel, la résidence s'adresse prioritairement à des personnes âgées de 55 ans et plus. Toutefois, nous nous sommes laissés la souplesse de pouvoir accueillir des personnes à partir de 50 ans.

Ainsi en 2022, quatre personnes de moins de 55 ans ont pu vivre à la résidence.

➤ **Ressources au 31 décembre 2022 ou au moment de la sortie de la résidence :**



Nous constatons une diversité des ressources.

Nous observons une légère baisse des bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS ou ASPA), passant de 16 à 15 personnes.

Comme l'année précédente, 5 personnes ont occupé un emploi salarié au courant de l'année. Leurs emplois restent précaires : missions intérimaires ou contrats à durée déterminée en chantier d'insertion. Nous avons également une personne qui a un statut de vacataire.

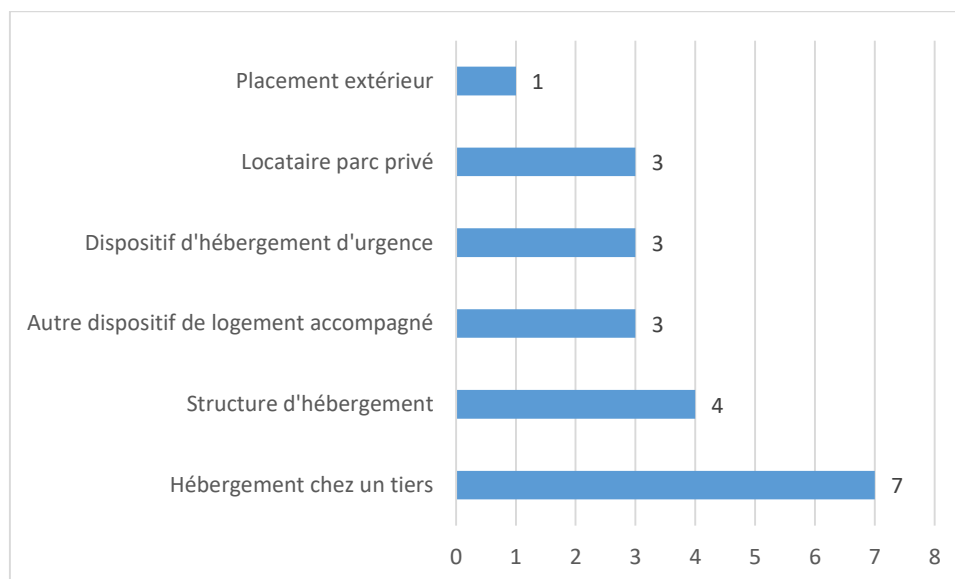
➤ **Situation locative antérieure à l'entrée à la résidence :**

35 % des personnes étaient accueillies dans un dispositif d'hébergement (urgence ou insertion) avant leur entrée à la résidence.

35 % des personnes étaient hébergées chez un tiers. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2021 (34,7%).

Ces situations étaient inconfortables et relativement mal vécues par les personnes.

Deux des personnes locataires d'un logement dans le parc privé ne pouvaient plus s'y maintenir du fait de la non adaptation en terme de ressources. La troisième vivait dans un logement insalubre, ce qui l'a conduite à se présenter en justice contre sa propriétaire.



3 Entrées/Sorties

3.1 Taux d'occupation 2022

3.1.1 Le Foyer Jeunes Travailleurs

Nous calculons un taux d'occupation de 90,26 % pour la partie FJT. Cela représente 6589 nuitées, dont 3293 pour les 18-25 ans.

3.1.2 La résidence sociale sénior

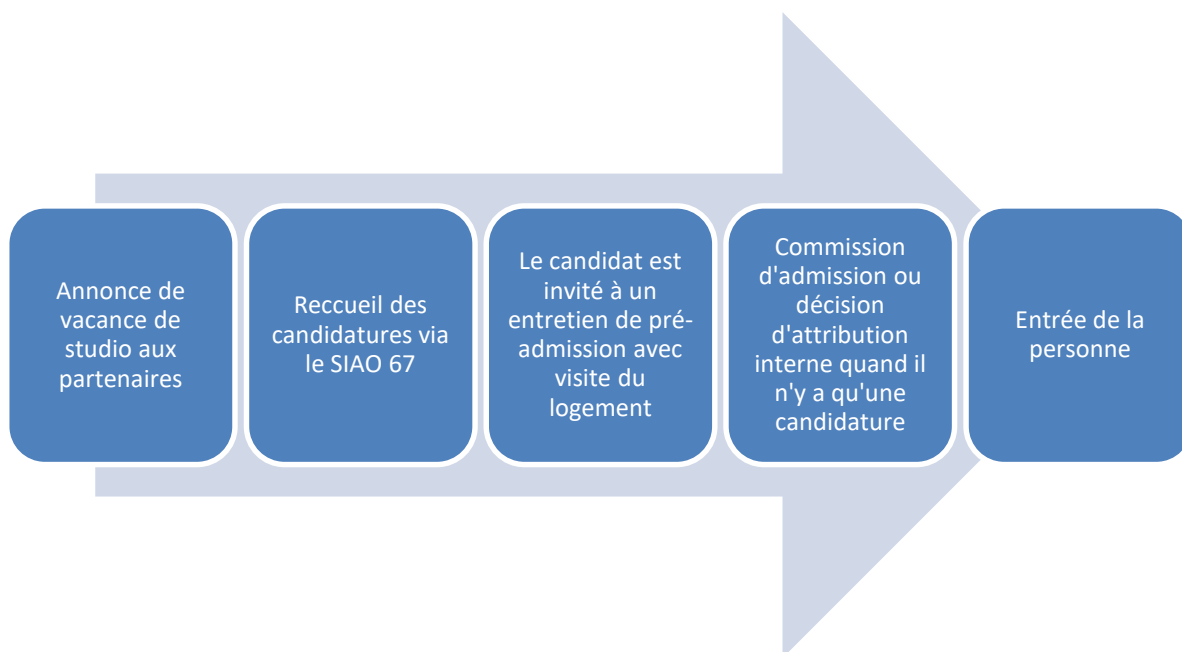
Nous calculons un taux d'occupation de 96 % pour la partie sénior. Cela représente 6307 nuitées.

3.2 Le processus d'admission

Pour rappel, il n'y a pas d'accès direct à la résidence, l'admission répond à un protocole mis en œuvre avec le SIAO 67.

Ce processus comprend plusieurs étapes qui doivent nous permettre d'évaluer au mieux la situation des candidats, leurs besoins et leurs attentes. Il s'agit également de permettre à la personne de prendre connaissance du projet social porté par notre structure, de visiter les lieux et ainsi d'avoir le choix d'adhérer ou non à l'orientation.

Le protocole ne débute que lorsque qu'un logement est vacant. Ainsi, nous ne fonctionnons pas avec une liste d'attente.



En 2022, nous avons étudié **17 candidatures** : 11 pour le FJT, 6 pour la résidence sociale sénior. 10 personnes ont effectivement intégré la résidence.

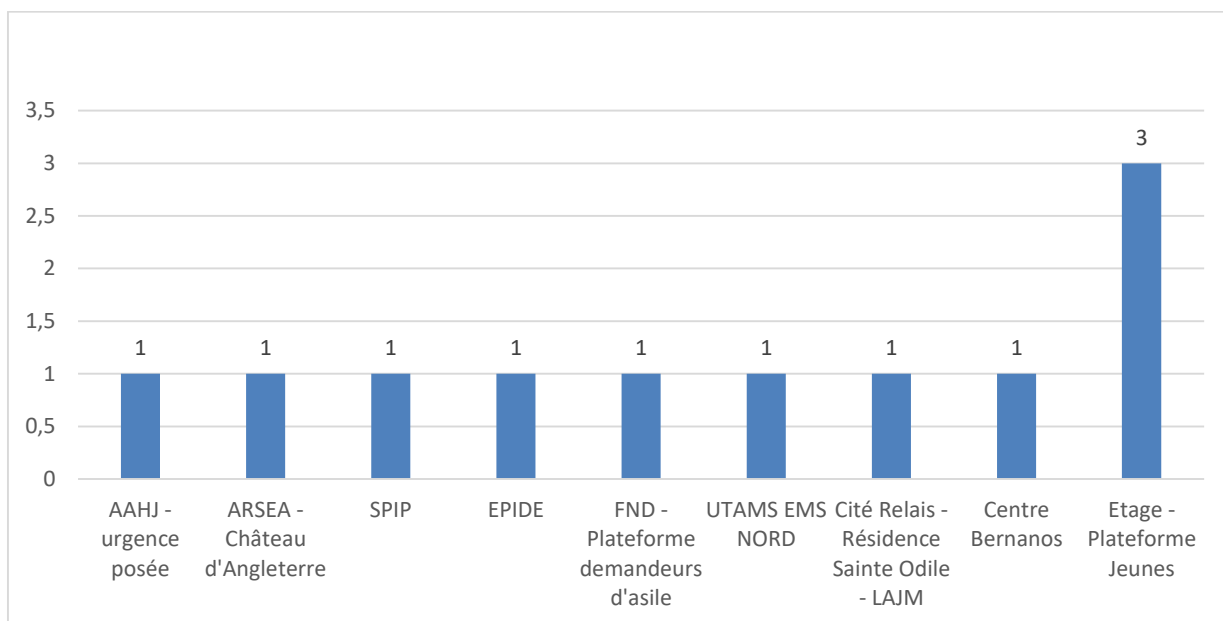
5 dossiers ont fait l'objet d'un refus par l'association après l'entretien de préadmission et étude du dossier SIAO :

- Dans deux situations, l'accès à un dispositif de logement accompagné nous a semblé prématuré au vue du manque d'autonomie et des difficultés rencontrées par les deux jeunes hommes. Nous avons préconisé une orientation vers un dispositif d'hébergement type CHRS.
- Dans trois situations, c'est l'aspect financier qui n'a pas permis de valider les dossiers. Au vu des ressources des personnes, la redevance représentait un taux d'effort trop important. D'autre part, les personnes dépassant les plafonds du FSL, l'association ne pouvait solliciter un cautionnement en cas d'impayés locatifs.

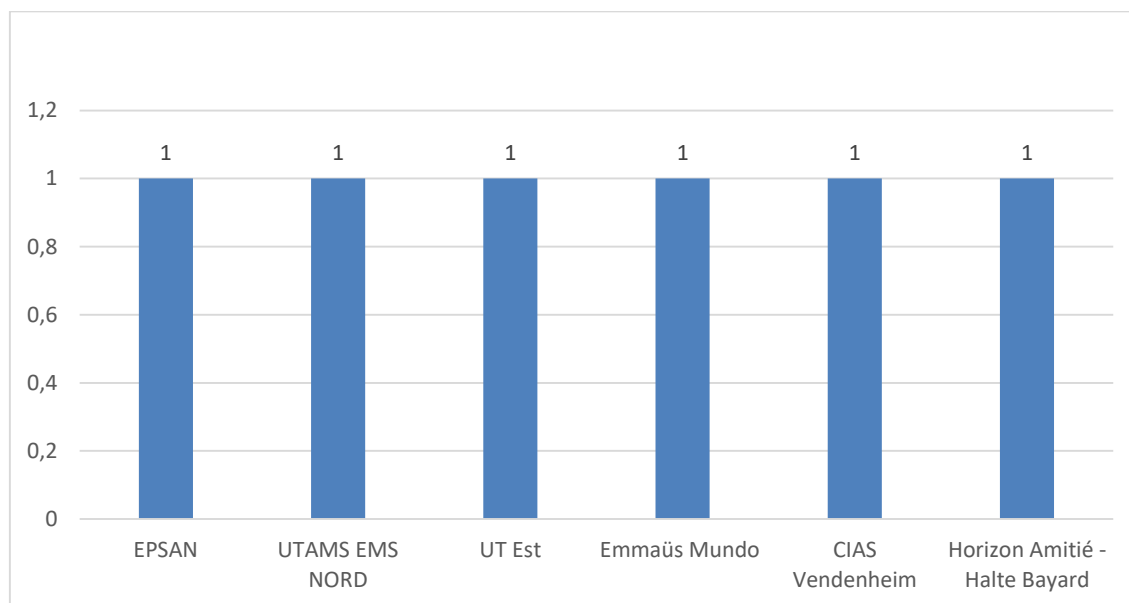
Après l'entretien de préadmission et la visite de la résidence, deux personnes n'ont pas souhaité donner suite à leur candidature.

Origine des demandes SIAO 2022 :

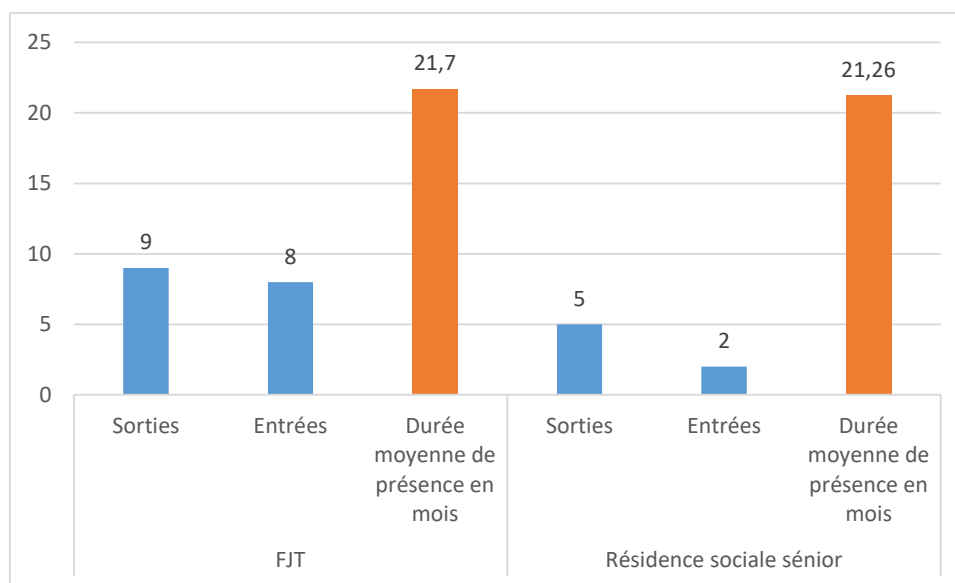
Pour le **FJT**, 9 structures étaient à l'origine des demandes SIAO.



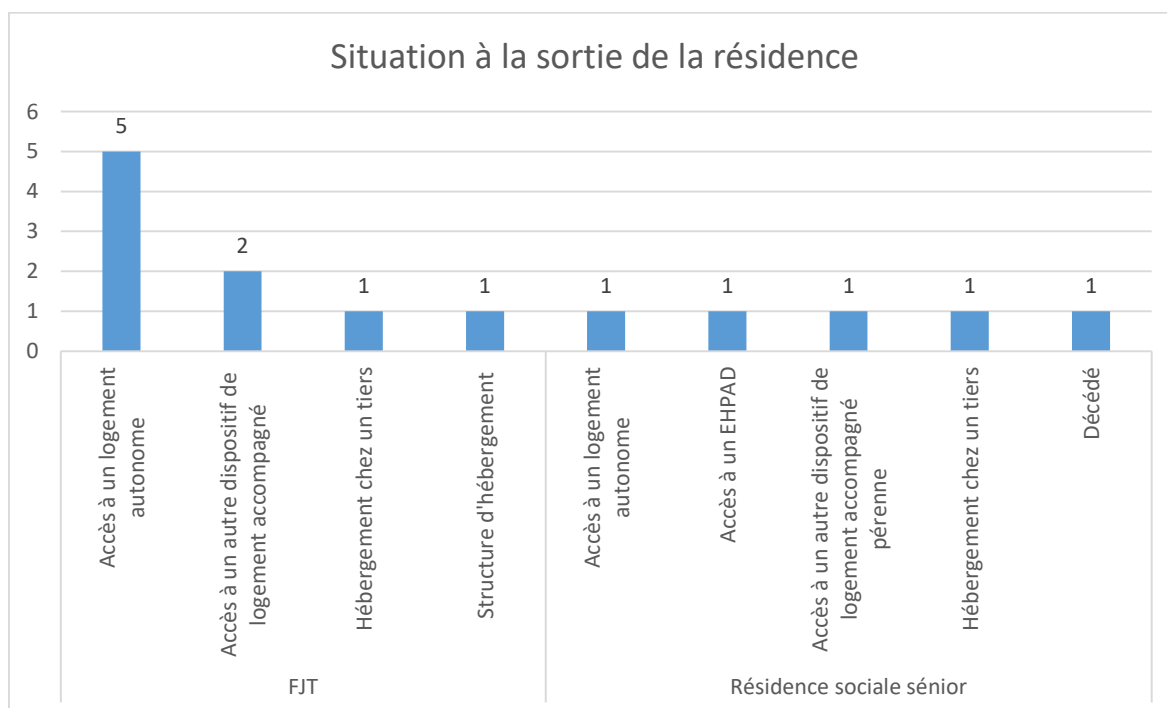
Pour la **résidence sociale sénior**, 6 structures étaient à l'origine des demandes SIAO.



3.3 Mouvements : en 2022, le turnover est de 31,5 %



Au courant de l'année, **10 personnes ont intégré** la résidence et **14 en sont sorties**. La durée moyenne de présence est de **21,48 mois**.



→ 9 personnes ont quitté la résidence à la suite de **l'aboutissement de leur projet de relogement**. Elles ont alors un préavis de 8 jours à respecter pour résilier la convention. Ce délais court prévu par la loi, leur permet de faciliter leur entrée dans un nouveau logement en évitant le cumul de deux loyers sur une période trop longue.

→ Pour trois jeunes hommes nous avons été dans l'obligation de mettre **fin à la convention suite au non-respect récurrent du règlement de fonctionnement** malgré l'accompagnement socio-éducatif en place. Dans ce type de situation, l'association est tenue de respecter un délai de préavis d'un mois pour la résiliation de la convention.

→ **Un sénior est décédé** au courant de l'année.

→ **Un sénior a abandonné son logement** en octobre 2021. Après l'engagement d'une procédure judiciaire, l'association a été autorisée à récupérer le logement en décembre 2022.

4 Les modalités d'intervention sociale

4.1 La vie semi-collective

4.1.1 Les contacts quotidiens

Nous tenons des statistiques sur le nombre de résidents que nous voyons quotidiennement. Cela inclut les personnes qui fréquentent les espaces collectifs, qui viennent nous solliciter au bureau ou tout simplement nous saluer, échanger quelques mots.

Cette démarche nous permet également de nous rendre attentifs aux personnes que nous n'aurions plus vues depuis quelques jours. Nous allons alors prendre de leur nouvelle, nous assurer que tout va bien.

En 2022, sur les 260 jours de présence des professionnels à la résidence, nous avons vu en moyenne **18 personnes par jour**, soit une légère baisse par rapport à 2021 (2 résidents par jour). Cela peut s'expliquer entre autres par les horaires de travail de certains résidents (horaires variables, notamment dans la restauration).

4.1.2 Les temps d'activités collectives

Après un démarrage timide en 2021, en 2022, notre objectif était de poursuivre le développement de la vie-collective au sein de la résidence. Pour ce faire, nous avons ciblé plusieurs axes de travail :

- Diversifier l'offre d'activités collectives,
- Instaurer un rythme régulier, d'au moins deux activités par mois,
- Recruter un volontaire en service civique.

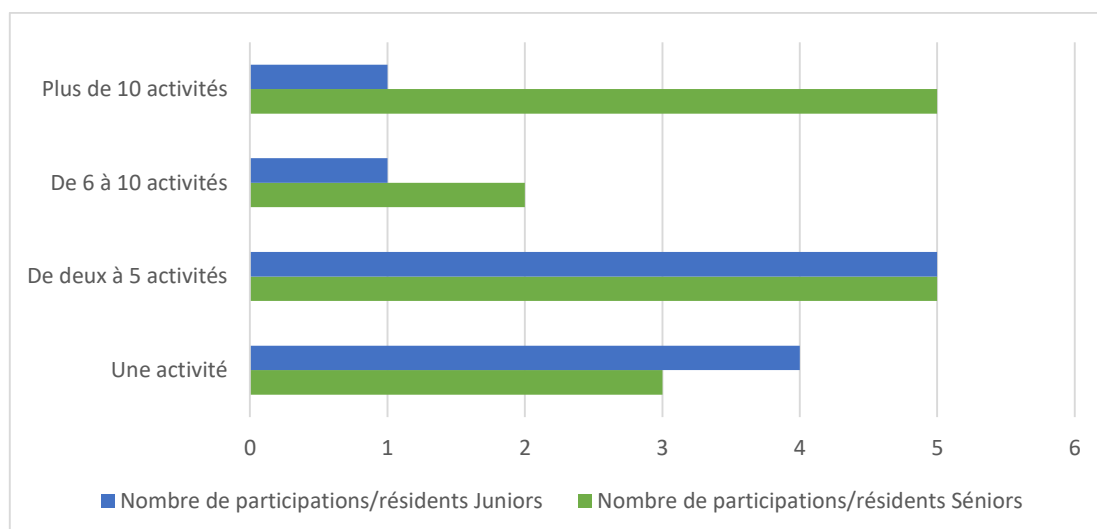
Ainsi, entre janvier et décembre 2022, nous avons proposé **29 activités collectives**. Nous avons construit un programme diversifié pouvant convenir autant aux juniors qu'aux seniors.

En terme de **fréquentation**, nous constatons que ce sont les repas qui ont mobilisé le plus de résidents :

- 10 repas collectifs, qui ont réuni en moyenne 6,1 résidents,
- 10 activités à la résidence qui ont réuni en moyenne, 4,7 résidents,
- 9 sorties, qui ont réuni en moyenne, 3,7 résidents.

Activités à la résidence	Repas collectifs	Sorties
<ul style="list-style-type: none"> •Jeux •Yoga •Tournoi de babyfoot interservices •Match de football de la coupe du monde •Bredele •Coloriage •Fête pour les deux ans de la résidence •Karaoke •Fleurissement extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> •Repas mexicain •Tomates farcies •Tartes flambées •Poulet spaetzele •Barbecue •Pizza •Burger frites •Bouchées à la reine •Repas de Noël le 23/12 	<ul style="list-style-type: none"> •Randonnée au Château du Haut-Barr •Concert de l'orchestre philharmonique •Internationaux de tennis •Journée au lac de la Pierre percée •Montagnes des singes •Cinéma •Château du Haut-Koenigsbourg •Marché de Noël de Mundolsheim •Enquête grandeur nature au château du Lutzelbourg

26 résidents, soit 55 % des personnes logées en 2022, **ont participé à au moins une activité** : 15 personnes dites seniors et 11 personnes dites juniors.



Il est à noter que les personnes ont la possibilité d'inviter une ou plusieurs personnes de leur entourage à participer à une activité.

En 2022, **7 personnes invitées** se sont ainsi jointes au groupe des résidents :

- Les trois enfants d'un résident sénior,
- Les petites-amies de trois résidents juniors,
- Un ami d'un résident sénior.

Ces personnes n'apparaissent pas dans les statistiques présentées ci-dessus.

4.1.3 La responsabilisation des résidents dans leur rôle de locataire

En 2022, deux problématiques collectives ont été travaillé avec l'ensemble des résidents :

- La gestion des buanderies :

Suite à des problèmes récurrents dans l'utilisation de ces espaces communs par les résidents, nous avons décidé de mettre en place un nouveau fonctionnement, assorti d'un règlement signé par les résidents désireux d'utiliser cet équipement. Le changement principal réside dans le fait que les personnes n'ont plus d'accès libre et illimité à ces espaces. Elles doivent à présent réserver un créneau auprès de l'équipe. L'accès aux buanderie se fait donc exclusivement sur les horaires de présence des professionnels de la résidence. S'il y a un non-respect du lieu, cela permet à l'équipe de reprendre avec le résident qui aura utilisé la buanderie en dernier. Ce nouveau fonctionnement a eu un effet positif puisque nous constatons un meilleur entretien des locaux et des machines.

- Les économies d'énergie :

Dans un contexte marqué par une crise énergétique, fin 2022, nous avons mené une action de sensibilisation auprès des résidents sur la sobriété énergétique. Cela s'est traduit par un courrier de rappel sur les éco-gestes permettant de limiter les consommations de chauffages ou d'eau. Lors des visites à domicile, l'équipe éducative s'est tenue à disposition des résidents pour rappeler ou conseiller des éco gestes.

4.2 L'accompagnement social individuel

Chaque résident bénéficie d'un accompagnement individuel au sein de la résidence. L'objectif premier étant de leur permettre de stabiliser leur situation socioprofessionnelle et ainsi faciliter l'accès à un logement autonome de droit commun.

L'accompagnement diffère selon le public, ainsi les thématiques abordées sont différentes pour les juniors et les seniors. Toutefois, le parcours individuel au sein de la résidence est ponctué par les mêmes étapes :

- La préadmission,
- L'accueil,
- L'accompagnement,
- La préparation à la sortie de la résidence.

A cela, s'ajoute une nouvelle étape formalisée en 2022. En effet, nous avons décidé de mettre en place un entretien commun entre le résident, son référent et la cheffe de service à mi-parcours. Cela nous permet de faire un bilan conjoint de l'année écoulée, d'arrêter le projet de sortie et de faire le point sur les démarches restantes, nécessaires à l'aboutissement de celui-ci.

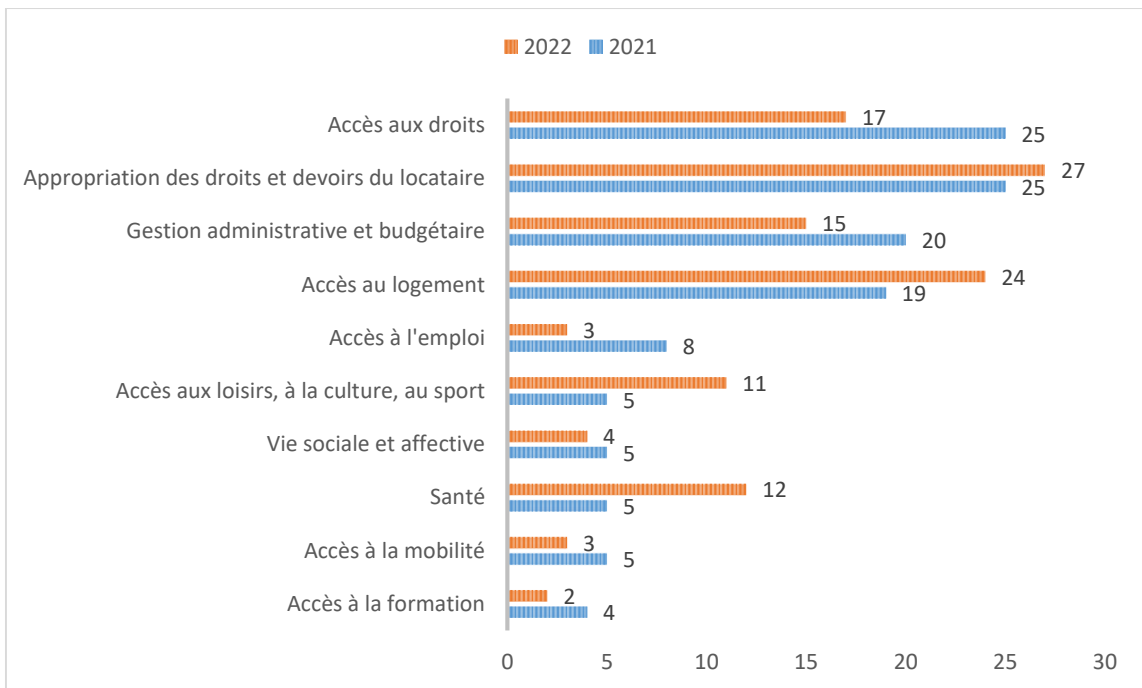
4.2.1 Le Foyer Jeune Travailleur

Les juniors bénéficient d'un accompagnement socio-éducatif global grâce au financement du FJT par la CAF.

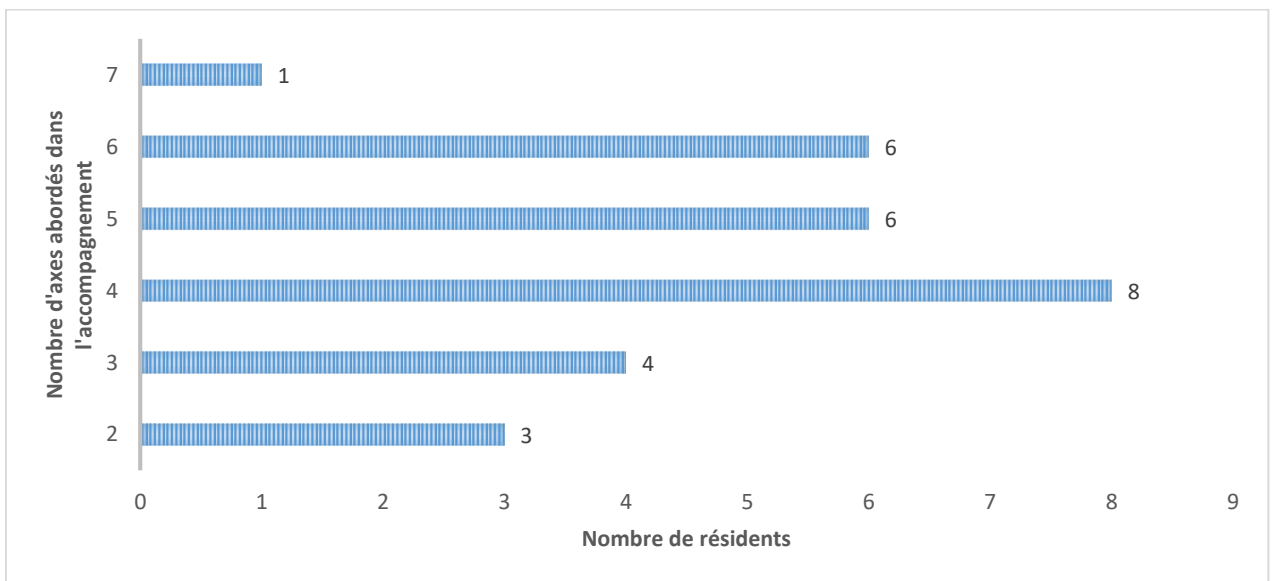
• Les thématiques abordées

Les résidents peuvent être accompagnés dans toutes les thématiques de leur projet d'insertion. Nous intervenons quand un besoin est exprimé mais également quand nous repérons une difficulté. Ainsi, les champs d'intervention sont vastes.

Nous comptons **10 thématiques** abordées dans le cadre de l'accompagnement socioéducatif.



Dans la majorité des situations, les personnes ont été accompagnées sur plusieurs thématiques, du fait d'un cumul de problématiques qui pèse sur leur parcours d'insertion. Ainsi, 74 % des jeunes logés en 2022 ont sollicité un accompagnement sur 4 axes et plus.



• Les modalités de l'accompagnement

La fréquence de l'accompagnement est adaptée à la situation de chaque jeune, selon ses projets et son degré d'autonomie. Ainsi, l'accompagnement proposé peut être ponctuel ou régulier. Il s'articule avec celui des autres professionnels intervenants dans la situation :

Mission Locale, Pôle Emploi, UDAF, EPSAN, centres de formation, instructeur de la demande SIAO, ...

En 2022, **331 temps d'accompagnements individuels** ont eu lieu.

Les rencontres peuvent prendre plusieurs formes :

- Entretien au bureau,
- Visite à domicile,
- Accompagnement physique lors de démarches extérieures,
- Entretien conjoint avec un partenaire.

• Exemple d'un accompagnement

Mme C est âgée de 30 ans. Elle est séparée de son ex-mari depuis deux ans, une procédure de divorce est en cours.

Originaire du Maroc, elle est arrivée en France en 2013. Elle a obtenu une carte de résident de 10 ans en juillet 2016.

Elle a vécu 5 années à Clermont Ferrand en logement autonome avec son ex-mari. En 2018, le couple a rencontré des difficultés conjugales, qui ont obligé Mme à quitter le domicile. Elle a alors été accueillie en foyer à Metz. Cette situation a été difficile à vivre pour Mme C, qui était alors très isolée. En octobre 2019, elle a donc fait le choix de venir vivre à Strasbourg, ayant la possibilité d'être hébergée par un tiers. Malheureusement, les relations avec l'hébergeant se sont dégradées au fil des semaines.

Mme C n'était alors plus qu'autorisée à accéder au logement pour la nuit. Elle a tenté de faire appel au 115 mais n'a pas obtenu de place. Pendant l'été 2020, elle est donc partie temporairement dans le Sud de la France chez un autre tiers.

C'est dans ce contexte que sa référente du CMS a instruit une demande SIAO avec orientation vers notre résidence sociale intergénérationnelle, sur la partie Foyer Jeunes Travailleurs. Mme C a pu intégrer notre résidence, dès l'ouverture en octobre 2020.

Depuis son arrivée à la résidence, Mme C est pleinement investie dans l'accompagnement. Nous n'observons pas de difficultés de gestion de son logement ou de son budget. Mme C a acquis les compétences nécessaires lors de sa précédente expérience locative.

L'accès à un logement au sein de notre résidence lui a permis toutefois de retrouver stabilité, indépendance et intimité. Des éléments essentiels pour elle pour envisager son avenir plus sereinement.

En parallèle, cette stabilité retrouvée a permis de l'accompagner sur d'autres thématiques tels que l'insertion professionnelle, l'accès aux droits et l'accès aux loisirs, à la culture et au sport.

Concernant le volet professionnel, Mme C a travaillé en tant que vacataire pour l'Eurométropole de Strasbourg de février 2020 à juin 2021. Elle a occupé un emploi dans un service de restauration scolaire et un service périscolaire. Elle a par la suite obtenu le même poste via la mairie de Vendenheim en septembre 2021. Elle perçoit un salaire mensuel à hauteur de 819€.

Mme C poursuit une recherche d'emploi, souhaitant accéder à un emploi stable à temps plein. Idéalement elle souhaiterait travailler en tant que secrétaire de direction, selon le diplôme qu'elle a obtenu dans son pays d'origine. Le diplôme n'étant pas reconnu en France, elle a élargi sa recherche d'emploi à d'autres secteurs d'activité tel que la petite enfance en attendant de trouver un emploi se rapprochant de sa formation.

Son projet locatif en sortie du FJT est l'accès à un logement autonome du parc social. Mme C a une demande de logement social active depuis 2019. Son contrat d'occupation arrivant à terme au sein de notre résidence, nous avons appuyé sa demande de logement social en effectuant une demande d'Accord Collectif Départemental (ACD) auprès des services de l'Etat. Ce dispositif permet de favoriser l'accès au logement social de ménages, bénéficiant d'un accompagnement social.

Les démarches entreprises par Mme C ont finalement abouti en octobre 2022 par l'attribution d'un logement social neuf, un T2 situé à Souffelweyerhseim. Mme C a été accompagnée dans toutes les étapes de son relogement. Ce qui lui a permis de se sentir sécurisée et d'entamer cette nouvelle étape de vie avec confiance.

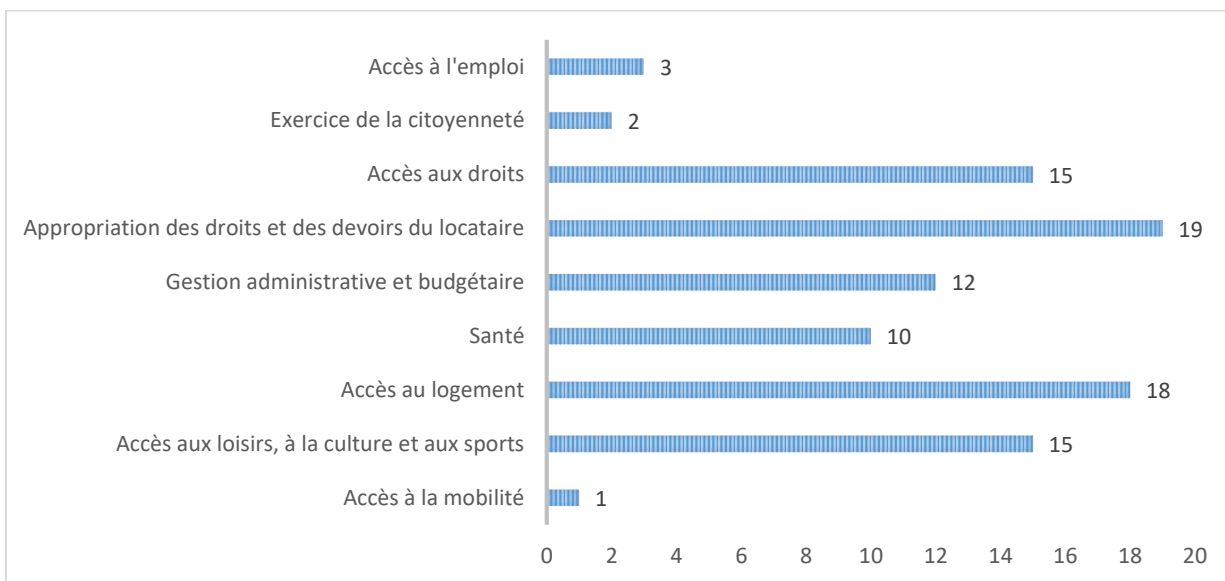
4.2.2 La résidence sociale sénior

Les seniors bénéficient d'un accompagnement principalement axé sur le logement et le quotidien grâce au financement du FSL.

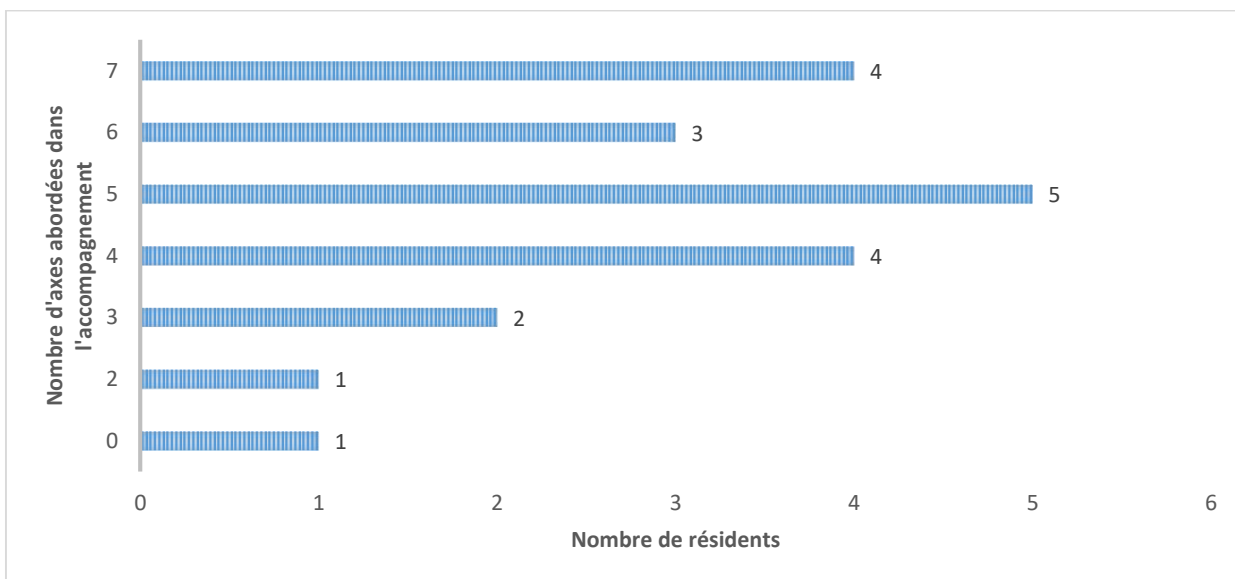
• Les thématiques abordées

Contrairement au FJT, l'accompagnement des seniors au sein de la résidence n'est pas global. Ainsi, nous intervenons sur des champs limités, en lien avec le logement et la vie quotidienne dans le logement. Quand la personne exprime le besoin d'être accompagnée sur un autre axe ou que nous repérons une difficulté, nous allons la mettre en lien avec l'institution compétente.

En 2022, **9 thématiques** ont été abordées au fil des accompagnements.



Comme pour les juniors, nous constatons un cumul de problématiques et la nécessité d'être accompagné sur plusieurs champs d'intervention pour les seniors. Ainsi, 80 % des personnes logées en 2022 ont sollicité un accompagnement sur 4 axes et plus.



Bien que l'accompagnement auprès des seniors soit limité au logement, nous constatons qu'ils sont demandeurs de contacts et de liens sociaux. Ainsi, il est très fréquent que certains viennent nous interpeller au bureau pour discuter, échanger et passer le temps. Ces échanges informels sont très importants car ils nous permettent de mieux connaître la personne, son histoire, ses attentes, ses potentiels. Autant d'éléments qui peuvent nous aiguiller sur le parcours à envisager pour la suite de la résidence.

• Les modalités de l'accompagnement

La fréquence de l'accompagnement est également adaptée à la situation de chaque séniör, selon ses projets et son degré d'autonomie. L'accompagnement proposé peut donc être ponctuel ou régulier. Nous restons vigilants à rencontrer tous les résidents afin de ne pas perdre le lien. Lorsque les demandes dépassent les fonctions du travailleur social de la résidence, nous travaillons avec d'autres professionnels : Pôle Emploi, UDAF, EPSAN, CCAS, UTAMS, ...

Les rencontres peuvent prendre plusieurs formes :

- Entretien au bureau,
- Visite à domicile,
- Accompagnement physique lors de démarches extérieures,
- Entretien conjoint avec un partenaire.

En 2022, **220 temps d'accompagnement individuels** ont eu lieu.

• Exemple de la poursuite d'accompagnement présenté en 2021

Monsieur B, âgé de 74 ans, est divorcé et n'a plus de contact avec sa famille depuis de nombreuses années.

Monsieur est retraité. A ce titre, il perçoit 147 € de retraite, 66 € de complémentaire et 653 € d'ASPA, soit un total de ressources mensuelles de 866 €.

Il connaît un parcours locatif précaire depuis une dizaine d'années. Ainsi, précédemment il était accompagné par une autre association, mais les conditions de logement n'étaient plus compatibles avec les capacités de mobilité de Monsieur.

C'est dans ce contexte qu'une demande SIAO avait été instruite avec orientation vers notre résidence. Au moment du rendez-vous de préadmission, Monsieur a exprimé son besoin de temps pour réfléchir à la solution de logement la plus adaptée. L'accès à un EHPAD lui semblait alors prématuré, un cheminement était nécessaire. Il a intégré notre résidence en octobre 2020.

Des problématiques de santé se sont ajoutées pendant son parcours à la résidence. Monsieur devenait de moins en moins autonome dans son quotidien. Nous avons réfléchi avec lui au dispositif qui pourrait lui convenir au vu de ces évolutions. Dans un premier temps, une demande de logement social a été adressée au Foyer Moderne de Schiltigheim pour l'accès à une résidence séniör pérenne. Le bailleur a validé le dossier de Monsieur B.

Parallèlement, il a également souhaité instruire une demande d'EHPAD, se sentant à présent prêt à aller vers ce type de structure.

En 2022, Monsieur a finalement décidé d'intégrer un EHPAD, et plus précisément, celui géré par l'association qui l'accompagnait précédemment. Voyant que les délais d'attribution étaient longs, Monsieur a pris l'initiative d'écrire une lettre de motivation, dans laquelle il a formulé l'envie de retourner vivre dans un secteur connu et de pouvoir être en lien avec des professionnels avec lesquels il avait fait du bénévolat au sein de l'établissement.

Cette lettre a eu l'effet escompté : peu de temps après, l'EHPAD lui a proposé une visite pour présenter son dossier d'intégration.

Monsieur B a quitté notre résidence en septembre 2022, avec un peu d'appréhension mais beaucoup de hâte, ce qui lui a permis d'ouvrir une nouvelle page de sa vie, plus adaptée à ses besoins.

5 Perspectives 2023

5.1 Projet séjour

Pour 2023, nous avons le projet de partir en séjour à Gérardmer avec 5 résidents. La destination a été choisie avec eux, ainsi que les activités. Le projet de séjour est de travailler les objectifs suivants avec les participants :

- Savoir projeter et organiser financièrement un projet,
- Accéder à un projet de séjour adapté à ses revenus,
- Participer à l'organisation sur le plan matériel, alimentaire,
- Participer à l'élaboration du plan des activités et des temps collectifs,
- Savoir vivre en collectif et respecter les règles définies au sein de ce collectif,
- Sortir de son quotidien et donc de sa zone de confort,
- S'enrichir sur le plan culturel,
- Créer du lien intergénérationnel, développer l'esprit de groupe, le partage, la solidarité.

5.2 Conseil des résidents

En 2023, nous avons le projet mettre en place un conseil des résidents et ainsi de proposer une instance qui permettra aux résidents de participer activement au fonctionnement de la résidence.

Le but sera de réunir les résidents une fois par trimestre, afin d'échanger sur le quotidien de la résidence. Activités collectives, fonctionnement, règlement, arrivées/départs, gestion des lieux de vie communs..., autant de sujets qui pourront être abordés et faire l'objet de décisions communes.

Pour démarrer, nous lancerons une élection des représentants des résidents : idéalement quatre personnes, représentantes juniors et séniors (deux titulaires et deux suppléants).

Dans cette optique, en 2023, l'équipe bénéficiera de deux jours de formation avec l'UNAF0 sur la thématique de la concertation et la participation des résidents.



association
"entraide
Le Relais"

Accompagnement Social Lié au Logement - FSL

20 rue de la Montagne Verte

67200 Strasbourg

Tel : **03 88 10 59 14**

Mail : fsl@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Eurométropole

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

1 L'ASLL sur l'Eurométropole

1.1 Objectifs

Les missions du service d'accompagnement social lié au logement s'inscrivent dans les missions globales du Fond de Solidarité Logement, créé le 31 mai 1990 (loi Besson) et appuyé par la loi relative à la lutte contre les exclusions de 1998 visant la mise en œuvre du droit au logement.

Les aides financières accordées par le FSL et l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) sont destinées à aider les ménages en difficulté à se maintenir dans leur logement ou à accéder à un logement adapté.

La libre adhésion des personnes à l'ASLL et leur volonté à améliorer leur situation est essentielle et gage d'avancées positives.

Les mesures d'accompagnement social lié au logement peuvent être sollicitées sur demande de travailleurs sociaux, bailleurs privés ou publics, ou encore faire suite à des enquêtes demandées par le tribunal.

Les missions consistent principalement en :

- Une aide à la résolution de problématiques budgétaires, locatives, énergétiques (surcoût, surconsommation) et matérielles (équipement du logement)
- Une sensibilisation à l'entretien et la bonne utilisation du logement, l'autonomie des personnes suivies étant toujours visée

Un important travail d'écoute et de médiation entre la famille et les bailleurs privés et sociaux est nécessaire, l'objectif étant de créer ou recréer de la communication entre les parties et de favoriser une bonne intégration ou un maintien des ménages dans leur logement (prévention des expulsions locatives). Lorsque cela n'est pas possible, l'objectif d'un relogement prioritaire et adapté sera visé.

1.2 Les moyens

AGREMENT POUR 37,5 Unités Valeurs (UV) pour 0,75 ETP

L'équipe : 0,75 ETP

- Cindy WEBER, CESF à mi-temps (0,50 ETP)
- Valérie BRANDT-WANTZ, Assistante de service social à quart temps (0,25 ETP).

Territoires d'intervention

Notre association est habilitée à intervenir sur les territoires suivants :

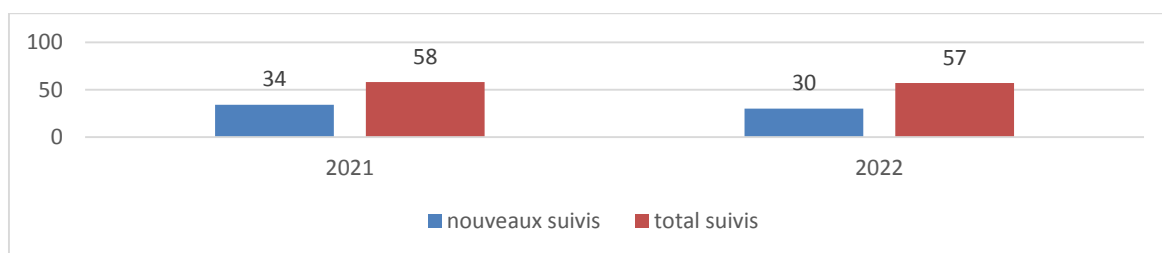
1. EMS Ville
2. EMS NORD
3. EMS SUD

1.3 Les actions menées

En 2022, nous avons accompagné au total **57 ménages, dont** 30 nouvelles mesures et 27 mesures ayant débutés avant 2022.

1.4 Bilan chiffré

1.4.1 Nombre de ménages accompagnés



Remarques :

Le nombre de ménages accompagnés est stable par rapport à l'an dernier.

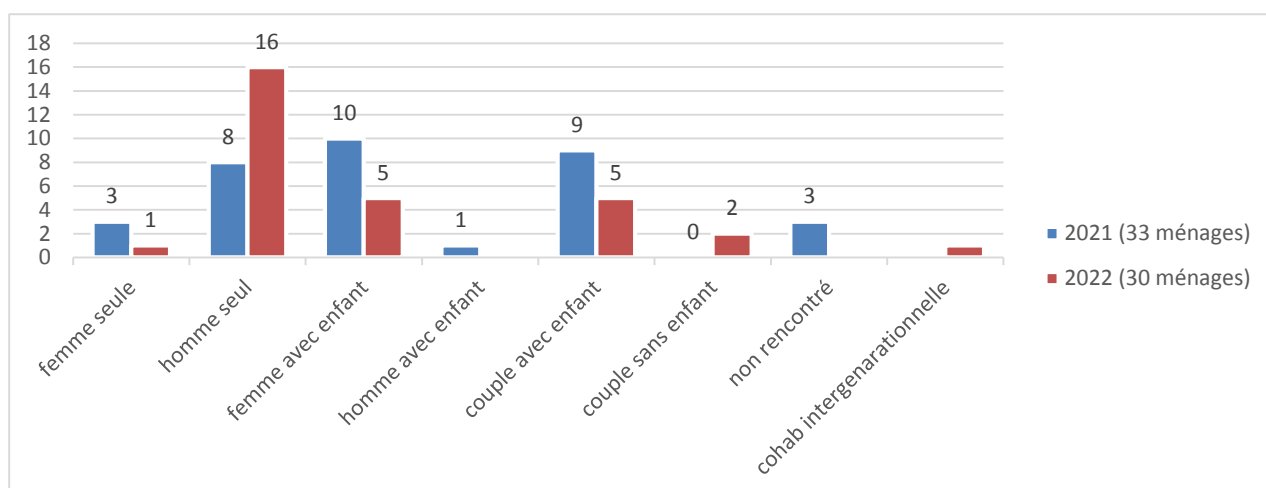
Le nombre de suivis en terme de charge de travail se calcule mensuellement en Unité Valeur (UV) : 1,3 UV par accompagnement (sauf les Bilans diagnostic qui correspondent à 1,5 UV).

Pour l'année 2022, nous avons pu déployer le nombre de mesures/UV attendus par la convention.

L'équilibre de la charge de travail est nécessaire pour mener une action tangible sur l'autonomisation des personnes et permettre des effets durables de l'accompagnement.

Une disponibilité pour des temps de formation/information (budget, précarité énergétique, évolution de dispositifs, inclusion numérique...) et pour les échanges partenariaux demeurent indispensables.

1.4.2 Composition familiale des mesures débutées en 2022



- Le public majoritaire n'est plus celui des femmes seules avec enfants mais celui des hommes seuls qui représentent plus de la moitié des nouveaux ménages orientés en 2022 vers nos services.
- Les ménages avec enfant(s) ne représentent plus qu'un tiers alors qu'ils représentaient plus de la moitié du public rencontré en 2021 (58,5 %).
- Dans cette catégorie de ménages avec enfant(s), la typologie se partage à égalité entre les couples avec enfant(s) et les femmes seules avec enfant(s).

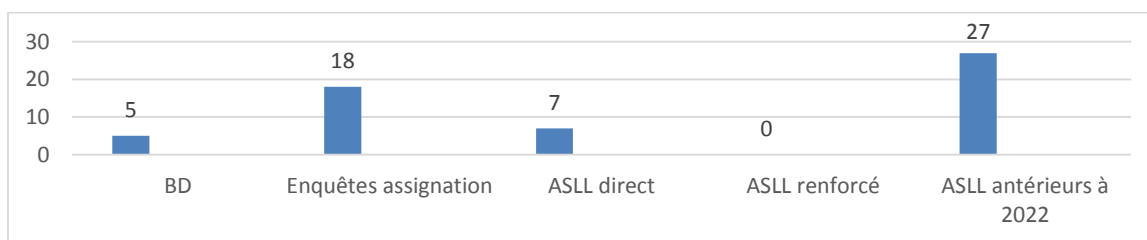
Notre intervention auprès des ménages avec enfant(s) nécessite une vigilance particulière dans le cadre des mesures d'assignation/expulsion, ainsi qu'un partenariat plus intense avec la polyvalence de secteur dans le cadre de la protection de l'enfance, et/ou avec l'UDAF.

La difficulté concernant l'augmentation du nombre d'hommes seuls se rencontre dans le cadre d'expulsions locatives, lorsqu'un relogement urgent est incontournable. En effet, les places dans les structures (hébergement ou logements temporaires) sont engorgées et les petits logements semblent également manquer dans le parc social.

1.4.3 Résultat des rendez-vous programmés sur l'EMS

Résultat des Visites à Domicile 2022				
	Programmées	Effectives	Non abouties	Annulées ou reportées
TOTAL	132	85	12	35
%	100%	64 %	9 %	27 %
Résultat des Visites bureau 2022				
	Programmées	Effectives	non abouties	Annulées ou reportées
TOTAL	93	61	12	20
%	100%	65.5 %	13 %	21.5 %

1.4.4 Mesures déléguées



57 mesures effectuées dont 30 nouvelles (53 %) et 27 ayant débuté avant 2022.

Constats sur les nouvelles mesures de 2022 :

- Alors qu'en 2021, il y avait autant d'ASLL directs (38%) délégués que d'enquêtes assignation (38%), en 2022 les ASLL « directs » représentent 23 % et les enquêtes assignation 60 %.
- Nous notons également une diminution du nombre de délégations d'ASLL directs sur les 3 dernières années. 50 % en 2020, 38 % en 2021 et 23 % en 2022. Ceci alors que le nombre d'enquêtes assignation augmente fortement. Ceci nous questionne sur l'objectif de prévention des expulsions locatives du FSL qu'il pourrait être utile de prendre plus en amont. Un rappel auprès des CMS sur la possibilité de demander des ASLL ne serait-elle pas souhaitable, comme cela fut fait il y a quelques années ?
- 4 mesures demandées par les services CHRS et logements d'insertion d'Entraide le Relais déléguées à notre service FSL.
- 8 enquêtes assignation sur 18 sont suivies d'un ASLL, soit 44 % (62% en 2021). Pour ces 8 ASLL, 2 visaient le maintien dans les lieux et 6 le relogement.
- L'ASLL permet dans certains cas une veille et un accompagnement « léger » afin de vérifier que l'installation dans le nouveau logement se déroule au mieux. Dans d'autres situations, l'ASLL est la poursuite du travail engagé par les collègues du CHRS ou du service RSA toujours dans l'optique d'améliorer l'autonomie des personnes et la stabilisation de leur situation.

Durée moyenne des ASLL terminés en 2022

	Durée moyenne en mois des ASLL terminés
2020	8,7 mois
2021	13 mois
2022	10.75 mois

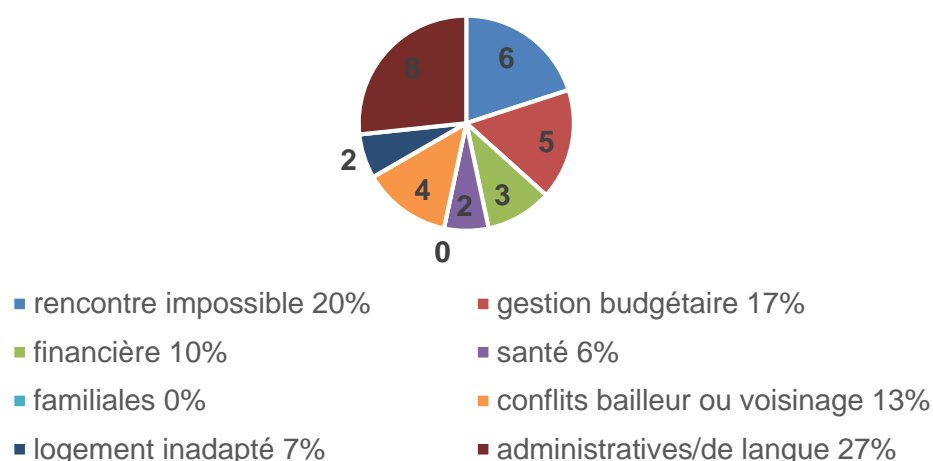
Alors que nous avons constaté une augmentation progressive de la durée moyenne des ASLL sur les 3 années précédentes, l'année 2022 fait apparaître une légère baisse.

Sur l'ensemble des ASLL terminés au courant de l'année 2022, 7 mesures ont atteint la durée maximale de 18 mois et 2 l'ont dépassée.

Les mesures les plus longues étaient liées à des besoins de relogement, notamment l'attente mutation interne dans le parc social.

L'accompagnement le plus long (24 mois) concernait une personne âgée en procédure d'expulsion. Cet accompagnement a nécessité l'élaboration de plusieurs dossiers dont dossier de surendettement, demande de sauvegarde de justice ainsi que de nombreuses démarches de relogement. L'accès à un logement du parc social (important partenariat avec le Service Habitat de l'EMS, dans le cadre d'un PPEMS) n'ayant abouti qu'au bout de 18 mois d'ASLL, la prolongation exceptionnelle de cet accompagnement a permis de sécuriser l'accès et l'installation, en lien avec la mandataire judiciaire.

Origine des principales difficultés locatives et/ou énergétiques pour les nouvelles mesures 2022



Le choix de la problématique principale est subjectif (selon l'évaluation du travailleur social), les problématiques énoncées n'étant jamais isolées. La situation est donc appréciée de manière globale. Certaines difficultés sont conjoncturelles ou circonstanciées (perte d'emploi, logement devenu inadapté, veuvage...), d'autres sont ancrées dans un fonctionnement qu'il s'agit alors de comprendre.

Cette compréhension implique une dynamique d'écoute, d'observation et d'analyse des fonctionnements/comportements, impactant de près ou de loin les difficultés repérées. L'objectif visé est de proposer des pistes d'amélioration/changements qui soient acceptés par les ménages.

La problématique liée à l'administratif et à la langue (27 %) devient, cette année, la 1ère problématique devant les difficultés budgétaires (17 %). La répartition était respectivement

de 23 % et 26 % en 2021. Nous constatons par ailleurs l'augmentation de la représentation des conflits avec le bailleur (et/ou le voisinage) : 13 % alors que cette problématique était inexistante l'année passée.

Dans le traitement de ces différentes problématiques, et pour donner quelques exemples, nous pouvons être amenées à :

- constituer des dossiers pour la mise en place de mesures d'aide à la gestion budgétaire plus « contraignantes » que ce que nous pouvons proposer dans le cadre des ASLL : MASP avec gestion (non judiciaire - compétence CeA et gestion par l'UDAF) ou judiciaire (curatelle/tutelle, MJAGBF).
- chercher des aides pour les déménagements ou pour des menus travaux locatifs (ménages avec peu de réseau personnel et/ou de ressources financières). Ceci alors que les solutions non onéreuses sont quasi inexistantes dans ce domaine.
- rechercher de solutions de financement (prêts 0%, dons, achats occasion...) pour l'achat de meubles et équipements de 1^{ère} nécessité.
- effectuer de la formation et de l'aide aux démarches numériques et administratives et/ou orienter vers des partenaires du secteurs (permanences numériques, Emmaüs connect...).
- suivre les réparations locatives incombant au bailleur, en particulier pour les ménages ne maîtrisant pas ou peu la langue française (travail de médiation, de relances, d'explications...).

1.4.5 Les ressources (nouvelles mesures 2022)



■ ressources mixtes 3%	■ RSA 27%
■ AAH, invalidité 17%	■ salaire 30%
■ chômage 7%	■ retraites, pensions 3%
■ ressources inconnues 13%	

Cette année, les bénéficiaires du RSA (8 ménages) ne représentent plus la majorité du public accompagné. Leur proportion a diminué, passant de 44 % à 27 % en 2022. A contrario, la part des ménages avec salaires a augmenté de 20% à 30 % et devient majoritaire. Néanmoins, il s'agit souvent de faibles salaires, issus de contrats aidés, intérim ou SMIC.

Certains revenus mensuels proviennent de plusieurs sources, ce qui complexifie l'ensemble des démarches administratives (Déclaration trimestrielles RSA / RSA activité, actualisation mensuelle à Pôle emploi, actualisation de situation à la CAF, actualisation de la demande de logement social...).

Suite à la réforme du calcul des Aides au Logement, les droits peuvent fluctuer tous les trimestres et nécessitent une anticipation dans la gestion des dépenses de loyer et du budget en général. Par ailleurs, il est désormais indispensable que les locataires activent leur « espace locataire » en ligne afin de suivre leurs avis d'échéance, leurs paiements et même recevoir le bail et l'état des lieux fait de façon numérique. Ces démarches apparaissent souvent ardues pour certains foyers. Les solutions de paiements sont multiples et choisies avec le ménage en fonction de leur situation et autonomie (prélèvements et virements ne sont pas toujours adaptés, voire risqués en cas de non versement temporaire des APL).

Certaines personnes continuent de vouloir régler leur loyer en espèces en particulier les foyers touchés par « l'illectronisme » (illettrisme numérique) ou par méfiance. Il est important que cette modalité de paiement demeure.

1.4.6 Situation locative en fin d'ASLL



- relogement privé 0%
- relogement public 25%
- autres 15%
- en attente de relogement 15%
- maintien 5%
- accompagnement accès stabilisé 40%

La demande d'attribution de l'ACD ne pouvant être sollicitée pour des ménages locataires en parc social, les relogements s'avèrent de ce fait plus longs et plus compliqués à mettre en œuvre que pour les ménages logés en parc privés. Cette année, cela ne concernait qu'un seul ménage.

Sur les 8 relogements aboutis, 7 ménages ont été relogés dans le parc public et un dans le parc privé. La quasi-totalité des ménages relogés (7/8) résidaient en parc privé (dont 1 résidence ADOMA).

REMARQUES GENERALES concernant l'axe de relogement

Les origines des demandes de mutation au sein du parc public peuvent être diverses :

- Raisons de santé entraînant une inadaptation du logement (ex : sans ascenseur)
- Changement de composition familiale (décohabitation, séparation, naissances...)
- Logement devenu trop cher (augmentation des charges locatives, augmentation des loyers liés à la réfection des immeubles...)
- Baisse durable des ressources impactant le taux d'effort des loyers.

Le partenariat avec les bailleurs sociaux nous apparaît primordial mais est loin d'être optimal : filtre du standard ne permettant que rarement l'accès à un gestionnaire, peu de coordonnées de contacts directs, système de scoring resté peu clair. Nous saluons néanmoins la bonne collaboration possible avec OPHEA et la signature d'une convention de partenariat entre notre Association et Habitat de l'III à Illkirch.

La réactualisation régulière des demandes de logement social continue de représenter un travail important, d'autant que certains ménages restent en difficultés pour effectuer cette démarche par eux-mêmes et de façon rigoureuse.

Les relogements aboutis :

Les recherches en parc privé sont peu exploitées, en raison de dispositifs de cautionnement complexes (VISALE) ou non compatibles du fait des critères d'accès (FSL). Une piste de partenariat serait souhaitable pour accéder aux offres de logements intermédiaires ou non conventionnés des bailleurs sociaux (loyers adaptés pour les ménages accompagnés). Seul le site BIENVEO propose quelques offres mais souvent en colocation ou trop onéreuses. Le site « le bon coin » propose également quelques offres intermédiaires de bailleurs sociaux. Néanmoins, les loyers proposés restent relativement chers.

1.5 Conclusions et perspectives

L'instauration d'une relation de confiance entre les travailleurs sociaux et les personnes accompagnées est le premier enjeu de l'accompagnement social mené dans le cadre de notre travail. C'est un préalable à l'élaboration conjointe des objectifs de l'accompagnement ainsi qu'à la bonne marche de ce travail commun mené avec les familles.

Par ailleurs, notre travail prend tout son sens lorsque la situation des ménages est appréhendée dans son ensemble, avec ses diverses problématiques et en collaboration avec d'autres partenaires.

Notre mandat ASLL vise ainsi la stabilisation des situations locatives : relogement ou maintien dans les lieux ; acquisition d'une autonomie suffisante pour les locataires entrant dans un logement ou confrontés à des difficultés budgétaires et/ou administratives.

La sensibilisation aux façons « d'habiter » et de vivre dans un logement (économie d'énergie, entretien du logement, respect des règles de la vie en collectivité, du voisinage, connaissance de l'environnement social et culturel de proximité...) est rendue possible grâce aux visites à domicile. Néanmoins, la présence de nuisibles dans certains logements nous amène parfois à préférer les RDV au bureau. Cette problématique est une source de stress supplémentaire pour les travailleurs sociaux (crainte d'une infestation au domicile personnel).

Du fait de la crise énergétique actuelle, nous constatons que certains foyers sont déjà largement impactés et mis en difficulté, voyant leurs charges mensuelles augmenter de façon conséquente d'un mois à l'autre (parfois 50 à 70 € d'augmentation du loyer résiduel non pris en compte dans le calcul des APL). Ces augmentations sont considérables et déstabilisent au plus haut point les budgets des ménages bénéficiaires de minima sociaux, déjà durement affaiblis par la hausse des prix de l'alimentation.

Néanmoins, nous voulons croire que de chaque crise peut ressortir des adaptations innovantes, des prises de conscience et des modifications d'habitudes bénéfiques à encourager et accompagner.



Accompagnement Social Lié au Logement - FSL

20 rue de la Montagne Verte

67200 Strasbourg

Tel : **03 88 10 59 14**

Mail : fsl@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

TERRITOIRE HORS EUROMETROPOLE

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	L'ASLL sur le territoire hors Eurométropole	1
1.1	Rappel des objectifs.....	1
1.2	Les moyens	1
1.2.1	L'équipe	1
1.2.2	Lieux d'intervention	1
1.2.3	Bilan chiffré, le nombre de mesures	2
1.2.4	Composition familiale	3
1.2.5	Réalisation des visites	3
1.2.6	Mesures déléguées	4
1.2.7	Durée moyenne en mois des ASLL terminés en 2021	6
1.2.8	Origine des principales difficultés locatives et/ou énergétiques en 2022.....	7
1.2.9	Ressources des foyers.....	8
1.2.10	Statut logement au début de l'ASLL	8
1.2.11	Synthèse d'un accompagnement	10
1.3	Conclusions et perspectives	13

1 L'ASLL sur le territoire hors Eurométropole

1.1 Rappel des objectifs

Les missions du service d'accompagnement social lié au logement s'inscrivent dans les missions globales du Fond de Solidarité Logement, créé le 31 mai 1990 (loi Besson) et appuyé par la loi relative à la lutte contre les exclusions de 1998 visant la mise en œuvre du droit au logement.

L'accompagnement Social Lié au Logement et les aides financières accordées par le FSL sont destinés à aider les ménages en grande difficulté à se maintenir dans leur logement, à accéder à un logement ou à réaliser une enquête sociale sollicitée par la CAF en cas d'impayés locatifs. Cette dernière mesure permet de rencontrer des personnes ou familles qui sont majoritairement inconnues des services sociaux et souvent mal logées. Ainsi, cette intervention se veut préventive.

L'adhésion des personnes et leur volonté à améliorer leur situation est la base d'un ASLL, quelles que soient les mesures déléguées par les instances décisionnelles du FSL.

Les mesures d'accompagnement social lié au logement peuvent être sollicitées sur demande de travailleurs sociaux, bailleurs privés ou publics, ou encore faire suite à des enquêtes demandées par le tribunal ou la CAF.

Les missions consistent principalement en :

- Une aide à la résolution de problématiques locatives, budgétaires et énergétiques (surcoût, surconsommation)
- Une sensibilisation à l'entretien et la bonne utilisation du logement, l'autonomie des personnes suivies étant toujours visée.

Un important travail d'écoute et de médiation entre la famille et les bailleurs est à noter : il peut garantir une bonne intégration ou un maintien des ménages dans leur logement (prévention des expulsions locatives) ou encore un relogement adapté.

1.2 Les moyens

1.2.1 L'équipe

0,80 ETP : Ludivine BONAMY, Conseillère en économie sociale et familiale.

1.2.2 Lieux d'intervention

1. UTAMS (Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale) WISSEMBOURG
2. UTAMS HAGUENAU

3. EUROMETROPOLE (à titre exceptionnel). L'accompagnement social lié au logement de deux familles a été prolongé sur l'EMS suite à l'attribution d'un logement social avant transmission aux collègues intervenant sur ce secteur.

L'association intervient sur l'UTAMS « SAUER-LAUTER » (arrondissement de WISSEMBOURG) et sur l'UTAMS « HAGUENAU ». L'optimisation des nombreux déplacements est le souci majeur de l'organisation du travail.

Pour rappel :

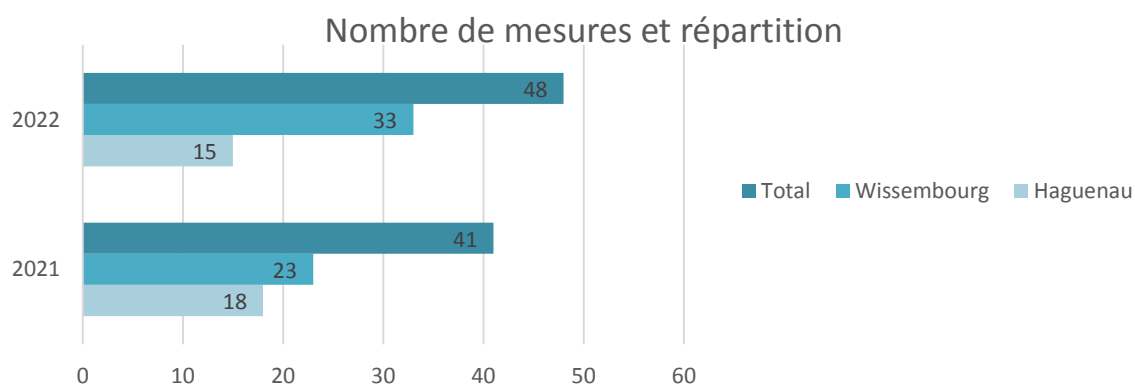
2021 : 7593 kms. Augmentation de 60% par rapport à l'année précédente. La crise sanitaire n'a plus eu d'impacts sur la fréquence et la réalisation de visite à domicile. Le nombre de mesures, après plusieurs années de baisses est redevenu à la normale. De plus en plus de ménages sollicitent un accompagnement dans les démarches en lien avec leur situation locative.

2022 : 8885 kms. Cette nouvelle hausse se corrèle avec le nombre de mesures en augmentation pour l'année 2022 et l'accompagnement au relogement de quelques familles à Strasbourg.

Les actions menées

La commission FSL nous a délégué 48 mesures à accompagner dans le cadre du logement sur le secteur Nord-Est du Bas-Rhin, ce qui représente une augmentation de près de 15 % par rapport à l'année précédente. Depuis deux années consécutives, nous sommes en augmentation de nombre de délégations attribuées.

1.2.3 Bilan chiffré, le nombre de mesures

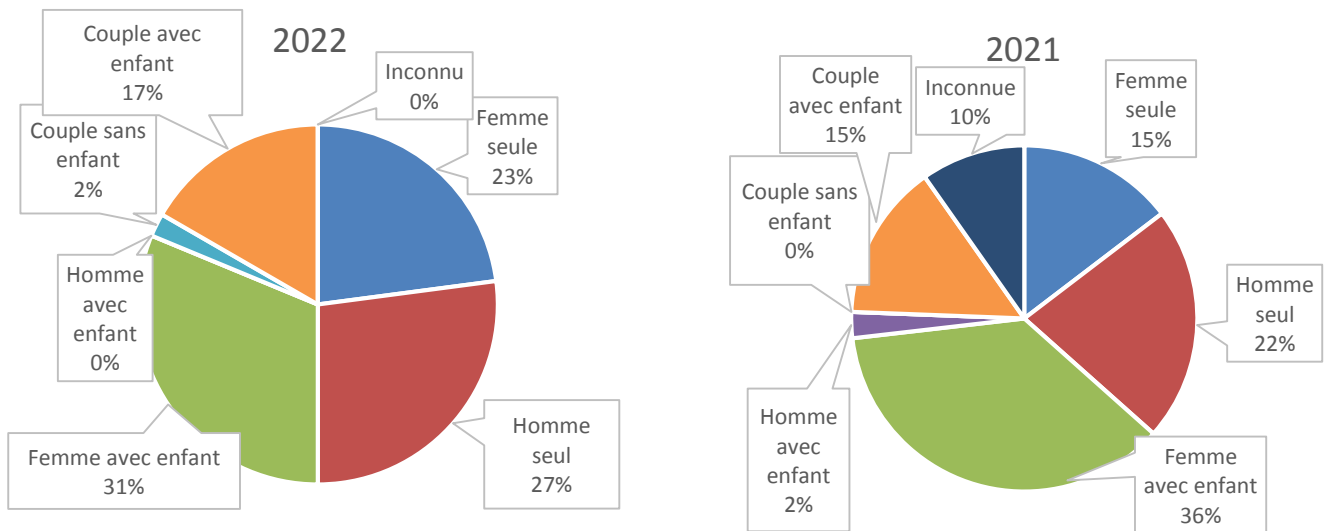


Pour l'année 2022, nous comptabilisons 48 mesures d'accompagnements. Ces chiffres représentent la globalité des mesures sur l'ensemble du territoire Nord Alsace, avec toujours une majorité de mesures pour le secteur de Wissembourg (33) contre celui de Haguenau (15).

Pour la suite de ce rapport, nous confondrons les résultats de ces deux territoires pour renseigner les données.

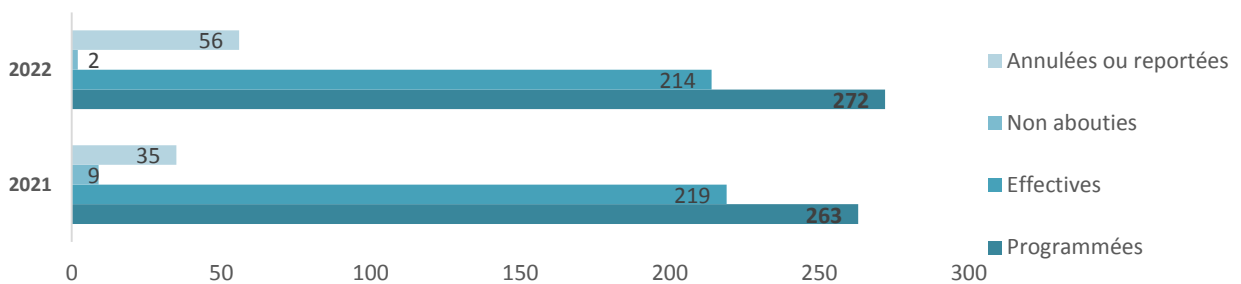
Parmi ces délégations, nous signalons que tous les ménages ont pu être rencontrés lors de la phase diagnostic, contrairement à l'année passée où cinq délégations avaient été notifiées comme des rencontres impossibles. Ainsi, nous pourrions présenter des données chiffrées complètes pour mieux observer les caractéristiques des ménages rencontrés pour cette année 2022. Pour rappel, dans les graphiques comparatifs avec les données de 2021, la donnée « inconnue » fait référence aux ménages non rencontrés cette même année.

1.2.4 Composition familiale



Nous observons que les familles monoparentales, plus précisément les femmes avec enfants pour cette année 2022, restent le principal public accompagné, soit le tiers de l'ensemble des ménages. Les personnes isolées, homme et femme confondus, représentent 50% du profil des personnes accompagnées.

1.2.5 Réalisation des visites

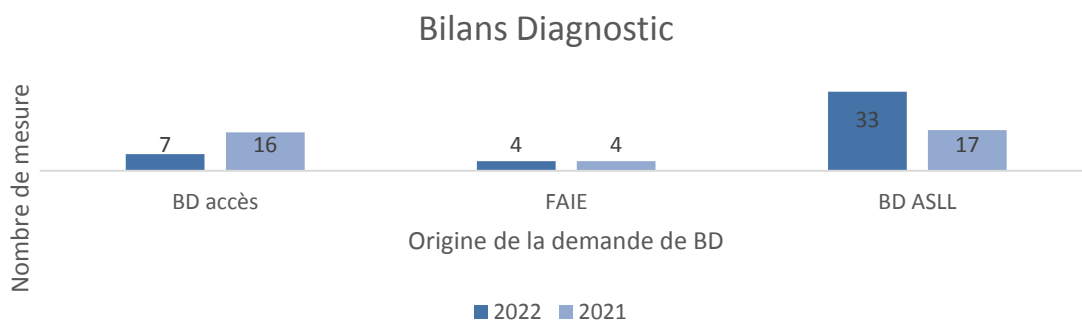


Le nombre de visites programmées a sensiblement augmenté de par le nombre de mesures. Cependant, nous notons davantage de visites annulées ou reportées, ce qui représente une quantité quasi-identique de visites effectives par rapport à l'année précédente.

Les visites à domicile sont une composante essentielle de notre travail. Nous effectuons en moyenne une visite mensuelle par ménage. Elles nous permettent de mieux appréhender la situation globale des locataires, d'observer et effectuer les constats nécessaires pour l'état du logement, de travailler avec les personnes sur les gestes essentiels pour favoriser les économies d'énergies.

1.2.6 Mesures déléguées

Il existe différents types de mesures déléguées par la commission FSL : bilan diagnostic, enquêtes ou mesure d'accompagnement immédiate. Dans chacune d'entre elles, nous observons encore des sous-catégories.



Toutes origines confondues, nous observons une augmentation de 18% des délégations de bilans par rapport à 2021.

Parmi l'ensemble de ces mesures déléguées, la totalité des familles a pu être rencontrée dans cette phase diagnostic. Cependant, neuf d'entre elles n'ont pas souhaité donner suite à un travail d'accompagnement. Différentes explications sont à prendre en compte : la situation a changé depuis la commission FSL (déménagement, ressources, santé) et la non-adhésion de la famille en sont les principales.

Au final, nous pouvons prendre en compte - au-delà de cette phase diagnostic - 39 accompagnements en ASLL effectifs.

La majorité des bilans, les BD ASLL, sont initiés par le repérage des travailleurs sociaux de terrain, qui interpellent la commission FSL pour la mise en place de ce BD. Cet élément nous fait prendre conscience que le travail partenarial est primordial pour le repérage et la prévention des situations précaires ou situations en difficultés locatives, en amont d'une procédure d'expulsion.

Entre la fin de l'année 2021 et cette année 2022, plusieurs interventions auprès des partenaires (organismes territoriales et associations) ont pu être réalisées afin de rappeler l'intervention de l'association sur le secteur avec les missions de l'ASLL.

Cette augmentation du nombre de mesures déléguées peut aussi s'expliquer par ces rencontres mais également par l'augmentation des difficultés financières des ménages et les situations de logement difficiles. Nous observons que les BD ASLL à valeur préventive sont nettement plus sollicités sur le secteur de Wissembourg, où d'ailleurs le travailleur partenarial est plus développé.

Les bilans diagnostics sont délégués pour une période de 6 semaines environ par la commission du FSL afin de faire une évaluation de la situation du ménage au regard de sa situation locative et financière. En réalisant une à deux visites à domicile, en contactant propriétaire et travailleur social instructeur de la demande, nous sommes en capacité de rédiger un bilan diagnostic de la situation. Celui-ci peut aboutir à la mise en place d'un accompagnement lié au logement, type ASLL, pour une période de six mois renouvelable. L'adhésion des personnes est requise et est primordiale pour contractualiser notre travail et construire un projet adapté aux besoins de chaque situation.

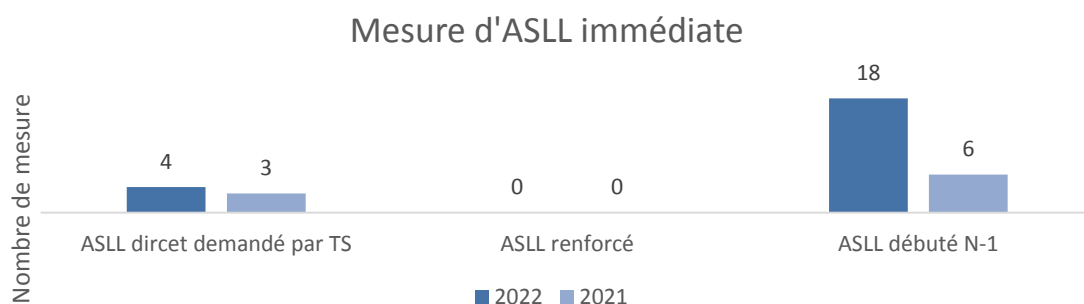
Les deux premières rencontres effectuées au domicile des locataires permettent d'évaluer quelque peu ce degré d'adhésion des familles.

Les BD accès démontrent un besoin important des familles à vouloir être accompagnées dans les démarches d'entrée dans le logement. Un grand nombre de mesure d'accompagnement ont un objectif de sécurisation pour ce nouvel accès au logement. Les démarches administratives restent souvent un réel frein pour certaines populations avec la barrière de la langue ou plus récemment la barrière numérique. L'accompagnement social lié au logement rentre parfois dans une dimension pédagogique pour un apprentissage des démarches essentielles dématérialisées : DTR à la CAF, demande de logement en ligne, ouverture de compteurs électricité, déclarations de ressources... Le territoire rural reste dépourvu d'organismes publics disponibles et accessibles pour ce type de démarches, pourtant essentielles, voire vitales au maintien des ressources des personnes accompagnées et donc à la sécurisation de leur situation.



Aucune enquête n'a été déléguée pour cette année 2022.

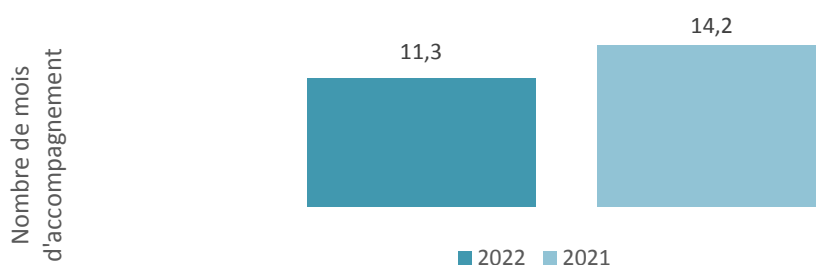
Sur le secteur Nord Alsace, ce sont les « travailleurs sociaux logement » des Unités Territoriales qui exercent les enquêtes assignation. A la différence de l'association qui n'obtiendra une délégation d'enquêtes que pour les ménages déjà accompagnés en mesure ASLL.



Quelques mesures d'ASLL direct sont sollicitées par le travailleur social. Dans ces cas, le travailleur social instructeur a, en amont, travaillé l'adhésion du ménage à la perspective d'être accompagné. Lorsque ces mesures sont directement déléguées, elles engagent aussi la relation de confiance. C'est ce dernier point qui semble difficile à accorder à un tiers interlocuteur, sans avoir eu l'opportunité de le rencontrer. C'est pourquoi il est souvent délicat de déléguer ce type de mesure directement.

Il en est de même pour la mesure d'ASLL renforcé. Cependant, à l'issue de deux bilans diagnostics, des mesures renforcées ont été justifiées et accordées, afin de pouvoir avoir la possibilité d'accompagner de manière plus soutenue les ménages en question. Dans ces situations, il est convenu d'intervenir à raison de deux visites à domicile par mois.

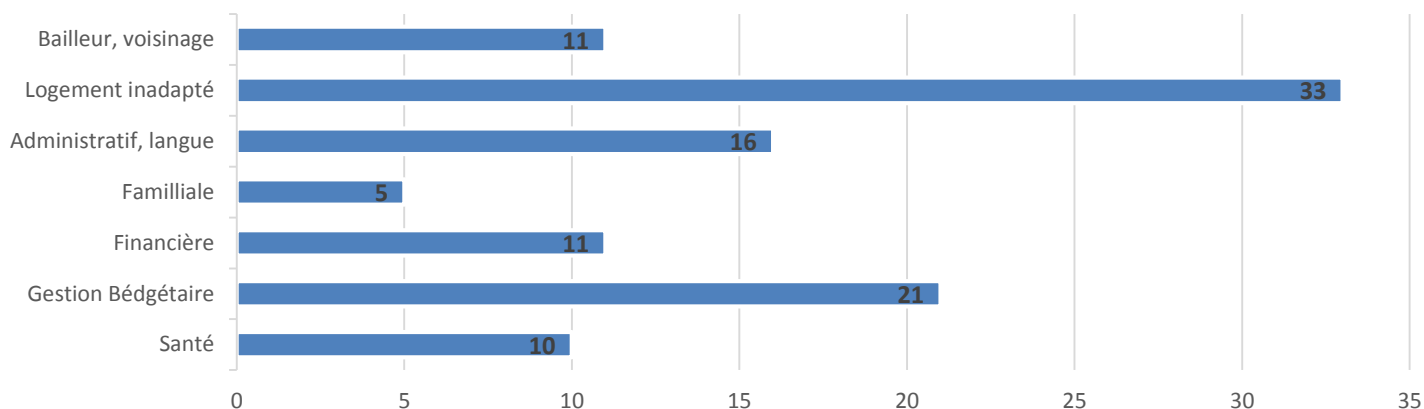
1.2.7 Durée moyenne en mois des ASLL terminés en 2022



En 2021, nous avons observé une légère augmentation du temps d'accompagnement que nous avons mis en corrélation avec la période d'attente qui s'était rallongée pour le relogement et la construction du travail partenarial en cours avec le bailleur principal du secteur nord Alsace, suite à sa fusion.

Pour cette année 2022, nous sommes revenus à une période d'accompagnement similaire à 2020. Le travail partenarial avec le principal bailleur et les autres a su prendre ses marques et se développer. Ainsi, la facilitation de ce travail semble impacter positivement le relogement et les délais d'attente.

1.2.8 Origine des principales difficultés locatives et/ou énergétiques en 2022



Les familles sont majoritairement sujettes à plusieurs problématiques.

En tête des problématiques repérées, un logement inadapté. Ce sont souvent des compositions familiales inadéquates par rapport à la taille du logement : le départ ou l'arrivée d'un enfant, une séparation. C'est aussi dans cette catégorie que nous retrouvons la totalité des personnes hébergées mais également les familles locataires de logements non conformes. Celles confrontées à des difficultés avec leur bailleur représentent 10% cette année et lorsque l'on cumule ces deux problématiques, nous atteignons plus de 40% des difficultés. Ce ratio pourra être mis en relation avec les futures données soulignant les projets de relogement des familles

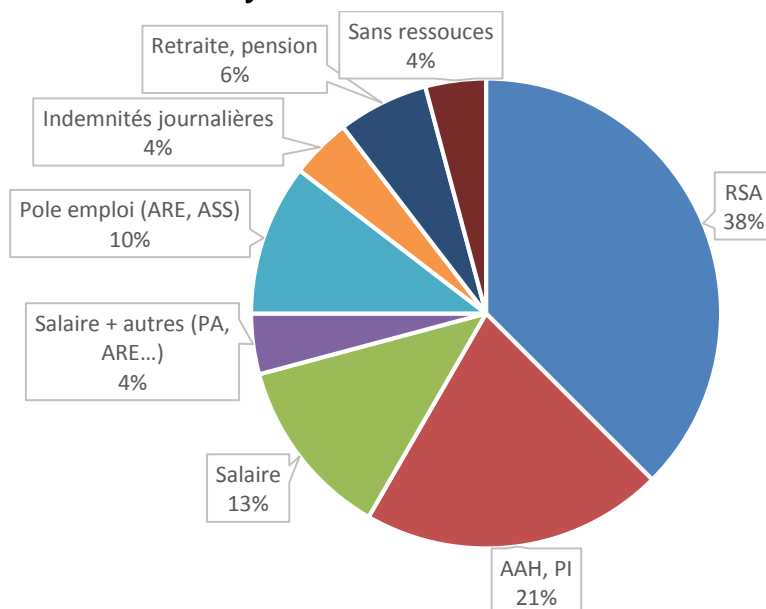
En cumulant les problématiques de gestion budgétaire et celles financières (rupture et ou baisse de ressources), nous faisons ressortir 1/3 des difficultés. Nous retrouvons une majorité de ces familles ayant ces difficultés, locataires du parc social à leur entrée dans l'accompagnement.

Ces difficultés peuvent parfois être associées aux problématiques de langues qui engendrent des problèmes de compréhension et de réalisation dans les démarches administratives et qui induisent alors des conséquences sur les ressources à percevoir et/ ou les charges à devoir. Dans le travail autour de la gestion budgétaire, la remise en question d'un fonctionnement est toujours délicate à appréhender avec les familles, elle nécessite un travail d'accompagnement au long cours. C'est avec cette relation de confiance qu'il est possible de travailler en profondeur et parfois même d'aboutir à la mise en place de solutions nécessaires et adaptées aux difficultés comme une mesure d'accompagnement social et personnalisé, voire même la sollicitation du juge des tutelles pour une mesure de protection, face à une personne vulnérable.

En ce qui concerne la baisse de ressources, elle est souvent liée à une problématique de santé, qui par effet collatéral impacte le budget du foyer et la difficulté à assurer le paiement du loyer et/ou des charges. La mise en place d'un accompagnement social lié au logement va permettre d'accompagner le public à la recherche de solutions dans la visée d'un maintien dans le logement ou au contraire travailler un projet de relogement, notamment si le logement est également devenu inadapté.

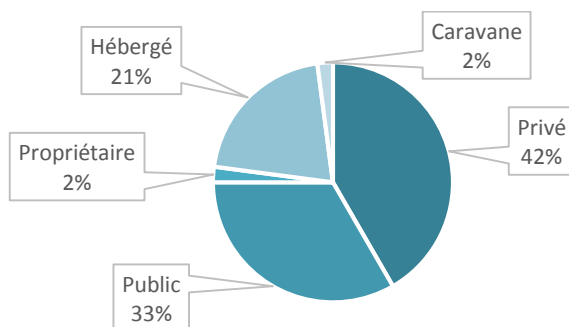
En conclusion, nous ne pouvons que relever que le lien entre ces diverses problématiques est complètement entremêlé. Ce travail d'accompagnement pluriel ne peut se faire sans le réseau partenarial de secteur avec les unités territoriales, les CCAS, les épiceries sociales, les associations, les bailleurs, etc.

1.2.9 Ressources des foyers



Tout public confondu accompagné, 79% sont sans activité et seuls 21% d'entre eux travaillent. Près des 2/3 des personnes relèvent des minimas sociaux.

1.2.10 Statut logement au début de l'ASLL



Nous notons une part grandissante des personnes hébergées ces deux dernières années. Près d'1/5^{ème} des ménages accompagnés en 2022 sont des personnes en situation d'hébergement ou vivant en caravane. Le travail d'accompagnement social lié au logement étant axé sur les publics en capacité de vivre dans un logement autonome, il est parfois difficile d'évaluer cette donnée avec ce public. Effectivement, il peut être délicat d'évaluer la capacité financière d'une personne à payer un loyer dans la régularité, tout comme il est aussi difficile d'observer son aptitude à entretenir un logement lorsqu'elle est hébergée chez une tierce personne.

En début de mesure, la majorité des familles sont locataires dans le parc privé. L'orientation vers un ASLL se justifie souvent pour un relogement en raison de ces caractéristiques suivantes :

- Inadéquation entre loyers/charges et ressources du foyer
- Inadaptation du logement en raison de la composition familiale ou problèmes de santé
- Logement énergivore
- Logement insalubre
- Procédures d'expulsion

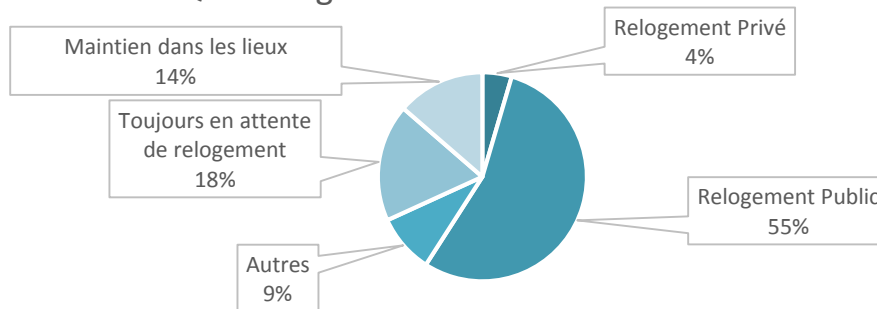
Certaines familles locataires dans le parc public entament aussi un accompagnement au relogement, plus principalement pour changer de secteur géographique ou par rapport à une situation de famille qui a changé et nécessite d'adapter la typologie du logement.

En 2022, trente ménages ont été soutenus dans un travail d'accompagnement au relogement, si nous cumulons les nouvelles mesures de l'année avec celles déjà entamées en 2021. Parmi elles, sept familles étaient déjà locataires du parc social, les autres étaient soit dans le parc privé soit hébergées. Dans ces situations, une demande de logement social est déposée et/ou mise à jour afin de pouvoir travailler par la suite en direct avec les partenaires locaux bailleurs sociaux.

Pour certains, nous pouvons poursuivre les procédures administratives en constituant une demande prioritaire avec un dossier Accord Collectif Départemental. Pour onze d'entre eux, une demande a été déposée pendant la mesure d'accompagnement et quatre avaient déjà bénéficié d'un soutien dans cette démarche par le travailleur social instructeur de la demande d'ASLL. Dans ces cas, nous pouvons reprendre la main sur cette demande, ce qui nous permet de suivre et mettre à jour ce dossier tout au long de la mesure.

Au total, huit ACD ont été validés en 2022 selon l'une des caractéristiques de situation citées ci-dessus. Quatre demandes ont été refusées, principalement pour des familles déjà locataires du parc public et trois sont encore en cours de traitement. Pour deux des familles dont la demande ACD a été refusée, nous avons pu par le biais de la procédure de mutation, procédure interne au bailleur social, obtenir le relogement de celles-ci.

Quel relogement en fin de mesures ASLL



En 2022, 22 mesures d'accompagnements ont pris fin parmi les 39 effectives. Cette fin d'accompagnement est souvent conditionnée pour l'aboutissement du relogement, après la sécurisation des premiers mois d'installation ou en ayant effectué une passation de relais vers le nouveau secteur.

Parmi ces fin d'accompagnement, en 2022, 15 familles ont pu être relogées, soit la quasi-totalité vers le parc social. Seule une personne s'est dirigée vers le parc privé, avec une spécificité cependant, une admission en résidence sénior à Wissembourg.

Cette valeur est, en partie, révélatrice du travail partenarial déployé pendant l'année 2022 avec les bailleurs sociaux, puisqu'en comparaison, en 2021, seules 5 familles avaient bénéficié d'un relogement dans le parc social.

Ensuite, quatre familles poursuivent leur projet de relogement sans mesure d'accompagnement. Ces situations concernent des familles pour lesquelles les délais d'accompagnement ont été atteints ou lorsque la mesure prend fin car le travail ne peut se poursuivre sans l'adhésion des personnes.

Enfin, seulement trois mesures d'accompagnement ont pris fin en 2022, pour lesquelles le projet de maintien dans le logement était défini. Ce travail d'accompagnement visait la sécurisation d'un accès au logement.

1.2.11 Synthèse d'un accompagnement

Monsieur R a 29 ans et avait trouvé refuge chez une connaissance, qui lui mettait à disposition son appartement dans un petit village du nord alsace. Il était dans l'urgence de devoir quitter le logement, « son ami » allant lui-même quitter le logement. Au regard de cette situation et suite à un accompagnement de secteur précédent, l'assistante sociale avait alors sollicité une mesure d'ASLL direct.

Notre accompagnement a commencé en mai 2021, par un rdv en commun avec l'AS de secteur dans le logement. Atteint d'une maladie héréditaire rare, nous avons rencontré un jeune homme en grande difficulté de mobilité et de mouvement, se déplaçant avec un déambulateur. Il avait quitté le

domicile de sa mère après de lourds différends qu'il n'a d'ailleurs jamais souhaité partager. La relation était complètement rompue et Monsieur ne souhaitait pas reprendre contact. Cette situation conflictuelle a été un lourd handicap dans le travail car nous avons rapidement observé le manque d'autonomie administrative et financière de Monsieur, pour qui l'ensemble de démarches étaient gérées par la mère. La demande originelle de Monsieur R était d'avoir son logement autonome à Strasbourg, au Neuhof, où une partie de sa famille est d'ailleurs installée.

Monsieur R était bénéficiaire du RSA. Son état de santé se dégradant, une nouvelle demande d'allocation adulte handicapé avait été déposée en octobre 2021, avec l'aide de l'AS (les deux précédentes ayant été refusées).

Lorsque nous avons souhaité reprendre les éléments concernant les administrations : la CAF, la sécurité sociale, la banque, les impôts.... Monsieur resta coi. Il a expliqué que c'était sa mère qui gérait tout cela et que, d'ailleurs, l'ensemble de ces organismes étaient rattachés à Mme. Chaque organisme avait pour coordonnées et référence bancaire celle de Mme. Il était alors en incapacité de faire quelconque démarche de par son impossibilité d'accès et aussi sa méconnaissance totale du système. Il nous a aussi expliqué qu'avec sa maladie, il ne pouvait d'ailleurs plus écrire ni faire certaines démarches. Nous avons donc entrepris un long travail d'apprentissage, semé d'embûches car tous les accès et codes étaient gérés et annexés à sa mère, avec qui nous n'avions aucune possibilité d'échange.

Dans cette situation particulière, où tout un accompagnement administratif et financier devait être travaillé au plus près avec Monsieur, et avec l'urgence d'un relogement, nous avons rapidement proposé à Monsieur de solliciter une mesure d'accompagnement social avec gestion. Ceci dans le but de le sécuriser et de soutenir une orientation de logement. La demande de MASP a pu être déposée en septembre 2021 mais un refus a été signifié. La raison était que cette mesure d'accompagnement ne pouvait être effective avec une mesure d'ASLL. Nous avons cependant bien expliqué la nécessité de ces deux mesures œuvrant l'une et l'autre sur des missions parallèles et permettant de sécuriser la situation de vie de Monsieur.

Suite à ce refus, et au regard des difficultés de compréhension observées de Monsieur dans le travail d'accompagnement et la réalisation des démarches, nous avons souhaité l'orienter vers une mesure de curatelle. Nous avons dû accompagner Monsieur R à la réflexion de ce projet pour lequel il n'était au départ pas favorable. Observant les freins rencontrés (aucune autonomie administrative et financière) qui ne lui permettaient pas d'accéder à un logement, Monsieur a finalement accepté de rencontrer un médecin agréé et déposé une demande au juge des tutelles, en janvier 2022. L'obtention de son allocation adulte handicapé à compter d'octobre 2021 a été un élément qui l'a encouragé vers cette mesure de protection. Effectivement, il percevait des ressources supérieures et avait obtenu un rappel de plus 5000€, qui avaient été versé sur un compte à son nom, mais entièrement géré par sa mère. Il n'avait aucune possibilité de reprendre la main dessus et de gérer les mouvements de comptes. Il ne pouvait pas se déplacer pour régler ces difficultés en direct à la

banque, ou autres organismes de manière générale, car Monsieur R n'était pas véhiculé et restait dépendant de son ami, qui semblait souvent l'oublier.

Cet isolement était d'ailleurs une grande souffrance pour Monsieur R, qui exprimait régulièrement son désarroi à rester seul, depuis des mois, sans pouvoir bouger, dans cet appartement. Il ne sortait même pas pour aller faire des courses. Il laissait alors sa carte bancaire à un de ses frères ou à son ami, sans observer ce qui était dépensé.

Tous ces éléments ont également été des arguments pour attirer sa vigilance et lui faire prendre conscience d'une certaine vulnérabilité.

Avec cette mesure de curatelle, nous pouvions enfin garantir une orientation de logement face aux bailleurs ou structures jusqu'alors réticentes. Effectivement, aucun organisme ne voulait se risquer d'accueillir une personne qui ne présente aucune attestation de loyer à jour et qui d'ailleurs n'a jamais été locataire.

C'est pourquoi, en parallèle de ce parcours vers la curatelle, le projet de relogement a lui aussi évolué au fil des mois. Au départ, nous avons repris la demande de logement qui avait été déposée en octobre 2021. Cependant, nous avons rapidement été freiné puisque sans attestation de loyers et sans avis d'imposition, la demande restait incomplète. Il a d'abord fallu mettre à jour la situation fiscale de Monsieur R à jour, en faisant les déclarations de ressources des deux dernières années. Les délais d'obtention de ces avis d'impositions ne correspondaient alors pas avec le délai de relogement de Monsieur. Ce frein, associé au manque d'autonomie de Monsieur, qu'il a d'ailleurs toujours reconnu, nous a dirigé vers un projet de relogement intermédiaire. Nous lui avons présenté la possibilité d'aller vers une structure d'hébergement/logement adaptée à ses difficultés. Ainsi, nous avons déposé une demande auprès du SIAO pour un accueil en résidence sociale ou pension de famille en août 2021. Nous avons profité d'une ouverture de structure à Strasbourg en septembre, pour obtenir un rdv de préadmission et ainsi permettre à Monsieur R de prendre connaissance du type de structure pouvant l'accueillir. Monsieur R a préféré décliner cette opportunité en avançant que le logement lui semblait trop petit et il n'aimait pas l'atmosphère du lieu. Cette visite a malgré tout été intéressante pour lui permettre de se confronter à la réalité et le faire réfléchir à la suite. Effectivement, tout au long de l'accompagnement avec Monsieur R, il a été compliqué de le faire avancer dans des démarches tant qu'il n'avait pas fait face lui-même à la réalité et mesuré de son fait la situation.

En décembre, l'obtention d'une place devenait pressante car le préavis de départ du logement avait été fixé au 31/01/2022. Nous avons relancé régulièrement le SIAO et avons obtenu une nouvelle opportunité en pension de famille au Neuhof. Monsieur R y a été accueilli le 30 janvier 2022, un jour avant l'échéance ultime. La garantie de la mesure de curatelle a été une condition sine qua none à son entrée, c'est pourquoi, nous l'avons finalisée et déposée en janvier 2022. Accompagné par un référent social de structure sur place, nous avons fait un relais des démarches en cours. Nous avons

veillé à la bonne installation de Monsieur R dans cette résidence en continuant certaines démarches entamées et en déposant une demande de FSL accès. Nous avons terminé l'accompagnement de Monsieur R au printemps 2022. Il attendait encore le délibéré pour la mesure de protection. Cependant ce changement d'environnement lui avait été grandement bénéfique dans son autonomisation. Il était enfin allé ouvrir un compte bancaire seul. Il gérait ce dernier sans difficulté, avait mis en place ses prélèvements et gérait ses dépenses. Le paiement du loyer était assuré. Le fait d'avoir le soutien d'une équipe éducative lui permettait d'obtenir conseils et soutien dans les démarches. Le fait d'être installé en milieu urbain, avec accès aux services et transports en commun, permettait à Monsieur R de se déplacer enfin librement et entreprendre alors ses démarches en toute autonomie, à son rythme.

1.3 Conclusions et perspectives

Depuis deux années consécutives, nous observons une augmentation du nombre de mesures déléguées. Cette réalité peut s'expliquer par la conjoncture actuelle qui impacte les familles et génère des problématiques qui suscitent cet accompagnement spécifique, mais nous pouvons mettre en avant le développement du travail partenarial. Depuis la fin de la crise sanitaire, nous avons tenu à reprendre des rencontres et échanges avec les partenaires locaux, afin de leur permettre de mieux cibler notre intervention et leur démontrer l'intérêt d'un travail partenarial efficient.

En parallèle, le projet de retravailler le partenariat avec le bailleur social local a également pu se construire. Nous soulignons un pourcentage favorable de relogement des familles accompagnées, plus de 50% pour cette année par rapport à l'année précédente (5 en 2021 et 12 pour 2022). Nous souhaitons poursuivre ce travail de terrain dans la perspective de mettre en place, à nouveau, les baux glissants. Cette situation exprimerait un réel aboutissement du travail partenarial.

En cette fin d'année 2022, la commission FSL est en attente du nouveau règlement intérieur rédigé au sein de la CEA. Celui-ci, ajouté à la nouvelle directive de déléguer des mesures pour les mises en jeu de cautionnement, devrait impacter aussi bien le fonctionnement du travail que la diversité des publics rencontrés.



Logements d'Insertion

20 rue de la Montagne Verte

67200 Strasbourg

Tel : 03 88 10 59 14

Mail : fsl@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89 e-mail :
secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Rappel des objectifs	2
2	Réalisation	2
2.1	Nombre de ménages accompagnés	2
2.1.1	Composition familiale	2
2.1.2	Orientation des ménages entrants en 2022	4
2.1.3	Durée moyenne d'occupation en logement d'insertion pour les ménages sortants.....	5
3	Observations et commentaires	5
3.1	Demande HLM et ACD.....	5
3.2	Intervention du FSL	6
3.3	La gestion technique des logements	6
3.4	Constats.....	7
3.4.1	Le réseau mobilisé.....	7
3.4.2	Les difficultés récurrentes	8
4	Conclusion et perspectives	9

1 Rappel des objectifs

L'objectif est de proposer à des familles en difficulté en raison de leurs fragilités sociales, économiques, locatives ou éducatives, un accompagnement social lié au logement temporaire dans un appartement, en tant qu'étape intermédiaire vers un logement autonome.

Les familles accueillies sont orientées par d'autres services de notre association (CHRS, Accueil de Jour, services RSA et FSL) ou des partenaires extérieurs. Elles ne nécessitent pas ou plus d'accompagnement « lourd » de type CHRS, mais un soutien pour l'accès à un logement autonome.

L'accompagnement social s'avèrera donc souple et adapté et devra permettre une sécurisation tant pour les futurs locataires que pour les propriétaires.

Le passage en Logement d'Insertion permet également à certaines familles ayant été expulsées d'assainir leur situation financière et locative avant d'être à nouveau locataires en titre dans le parc social ou privé.

2 Réalisation

2.1 Nombre de ménages accompagnés

13 ménages ont été accompagnés durant cette année 2022 dont 4 nouveaux entrants. Les sous-locations se sont faites dans 10 logements d'insertion opérationnels tous les mois : 3 loués à OPHEA (Elsau), 2 à Habitation Moderne (Montagne Verte), 2 logements de la SCI Entraide le Relais (Cronenbourg et HautePierre), 2 logements loués à des particuliers (Montagne Verte et Centre-Ville) et 1 à Habitat de l'III avec qui nous venons de signer une convention de partenariat.

2.1.1 Composition familiale

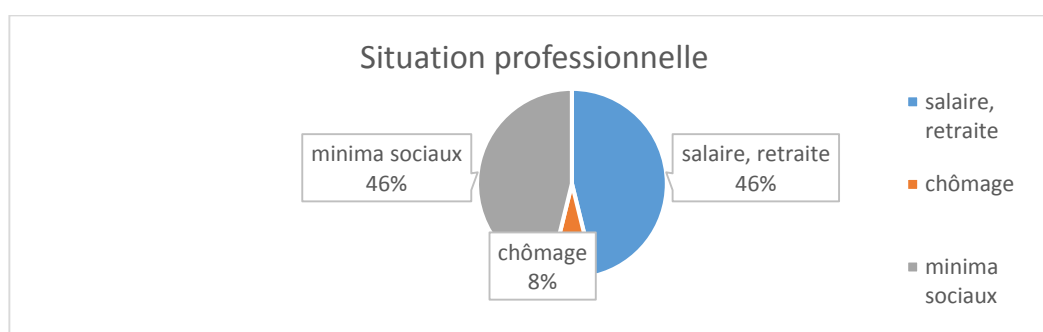
	Couples avec enfant(s)	Couples sans enfant	Hommes seuls	Femmes seules	Femme seule avec enfant(s)	Total
2022	5	0	4	1	3	13
2021	5	1	4	1	1	12
2020	8	1	2	2	-	13

Les foyers avec enfants restent majoritaires et représentent 61 % des ménages accueillis. Ceci est notamment dû à la typologie des logements mis à disposition. Nous accueillons notamment, depuis 2 ans et demi, une famille composée d'un couple et de 7 enfants. Le nombre d'hommes et de femmes célibataires est similaire mais trois femmes sur les quatre ont des enfants au domicile. Seules le nombre de familles monoparentales a augmenté cette année.

Situation au regard de l'emploi et des ressources des ménages présents en 2022

- a) Situation à l'entrée pour les 5 nouveaux ménages accueillis en 2022 et en global, sur l'année, pour les autres.

		Retraités, Salariés dont temps partiels et/ou temporaires	Chômage indemnisé	Minima sociaux et/ou prestations familiales uniquement
2022	Ménages entrants	1	-	3
	Ménages entrés avant 2021	5	1	3
2021	Ménages entrants	3	1	1
	Ménages entrés avant 2020	2	-	5



- b) Situation professionnelle des ménages en 2022

Malgré une baisse du taux de chômage en France en fin d'année, les situations professionnelles des ménages que nous avons accompagnés ont globalement peu évolué. Néanmoins, deux hommes (en couple) ont pu suivre une formation sur plusieurs mois et valider un diplôme qui devrait leur permettre de trouver un emploi stable. Nous continuons à déplorer un manque d'accompagnement spécifique et renforcé dans le domaine de l'insertion professionnelle et de l'apprentissage de la langue française. Un partenariat et une amélioration des collaborations dans ce domaine seraient aidant. Dans le cadre des missions en LI, nous sommes uniquement tenus d'orienter et collaborer. L'augmentation du prix des énergies impacte les montants d'avances sur charges et le renouvellement progressif des logements sociaux entraîne des hausses de loyer. Ces

hausse nécessitent de plus en plus de se préoccuper de l'augmentation des ressources par du salaire ou des indemnités formation afin de mettre en adéquation ressources et coût des logements proposés et ainsi favoriser les relogements.

Concernant la situation des 4 ménages sortis du dispositif en 2022, il s'agissait de deux familles dont un des deux parents travaillait plus ou moins régulièrement et de deux hommes seuls dont un en CDI et l'autre alternant salaires intérimaires et chômage.

2.1.2 Orientation des ménages entrants en 2022

a) Orienteurs des nouveaux ménages accueillis en 2022

Les quatre nouveaux ménages composés de deux familles monoparentales, d'une famille et d'une femme seule ont été orientés par le SIAO sur demande :

- d'un CMS pour une famille monoparentale avec un enfant en situation de handicap mental.
- d'associations œuvrant dans l'accompagnement de personnes sans domicile fixe ou de dispositifs d'urgence.

b) Situation au regard du logement des nouveaux ménages accueillis en 2022 :

- 1 femme seule était hébergée en hôtel depuis 1 an et était en situation d'emploi stable.
- 1 famille venue de Tahiti pour visiter de la famille en Alsace avant de partir travailler en Australie (mais contrat annulé à cause de la crise sanitaire et l'hébergement n'était pas durable dans la famille). Le couple était hébergé en hébergements d'urgence.
- 1 femme seule avec deux enfants en bas âge dont un ayant une problématique d'hyperactivité, hébergée dans de la famille (une chambre) suite à une séparation mais dans un climat très tendu.
- 1 femme seule et deux enfants adolescents arrivés à Strasbourg suite à des violences conjugales en Albanie. La famille, à son arrivée en France, avait entamé des démarches d'insertion à Strasbourg mais avait finalement été orientée par le SIAO sur des hébergements éloignés de Strasbourg. La famille a été relogée ensuite par un bailleur social en Meuse (secteur ne correspondant pas du tout à sa demande). Son retour à Strasbourg, par le biais de cet accès en logement d'insertion, lui a permis de reprendre les démarches qu'elle avait entamées (notamment en lien avec l'emploi).

Les quatre sorties en 2022

- 2 relogements par Habitat de l'III et Habitation Moderne.
- 1 sortie vers le CHRS suite à une incarcération.
- 1 fin de prise en charge (homme seul en CDI) car en situation d'impayés de loyer.

Pour chaque relogement, un ACD avait été validé.

Une demande FSL « Accès » a été faite (avec caution et cautionnement) pour les deux familles ainsi qu'un ASLL, en lien notamment, avec une problématique persistante de compréhension des démarches administratives et un accompagnement à la recherche de mobiliers et d'équipements électroménagers.

Remarque :

Un accompagnement, une vérification et une veille sur la complétude des dossiers de demande HLM est nécessaire. Un travail d'autonomisation des ménages accueillis dans une ère où le numérique et la maîtrise minimum des outils informatiques est incontournable. Cela nous dégagerait également du temps pour développer un travail plus important sur l'autonomie dans ce domaine.

La fracture numérique chez certains ménages demeure. Cela nous amène encore souvent à « faire à la place », notamment concernant les dossiers HLM qui, faute de mises à jour régulières, ne seront pas validés comme « prioritaires » dans le cadre des ACD. Et ne seront donc pas proposés en commission d'attribution par les bailleurs sociaux.

2.1.3 Durée moyenne d'occupation en logement d'insertion pour les ménages sortants

Calculée pour les ménages sortis du service en 2022

17.5 mois (25 mois en 2021 ; 10,5 mois en 2020).

3 Observations et commentaires

3.1 Demande HLM et ACD

Toutes les demandes de logement social déposées par les familles sont assorties d'un ACD (Accord Collectif Départemental) lorsque les ménages sont prêts à sortir vers un logement autonome et que leur demande HLM est parfaitement complète. Pour les sous-locataires de logements d'insertion, cette validation est indispensable pour un passage en commission d'attribution chez un bailleur social. Or, cette année encore, nous avons noté beaucoup de lenteurs et de difficultés dans le traitement des dossiers et la validation des ACD. Ceci a nécessité une veille active, une organisation et une rigueur d'autant plus forte concernant les mises à jour des demandes de logement.

Les délais de montage des demandes HLM, la récupération de toutes les pièces justificatives (blocage fréquent au niveau des avis d'imposition lorsque les personnes n'ont pas fait leurs déclarations dans les temps) et les délais de validation des ACD/DRP permettent aux ménages de « se poser » quelques mois avant d'envisager un nouveau déménagement. Certaines familles arrivent en effet en logement d'insertion au terme de plusieurs hébergements et ont un grand besoin de se stabiliser, même si l'attente est forte de pouvoir accéder enfin à leur propre logement.

Une autre condition à l'aboutissement des relogements est l'absence de dette locative. En effet, les bailleurs sociaux attendent trimestriellement une attestation dans ce sens.

3.2 Intervention du FSL

L'intervention du FSL dans le cadre de cautionnement est une réelle aide pour l'apurement rapide d'éventuelles dettes. Nous saluons la souplesse du FSL qui nous permet, dans le cadre des logements d'insertion uniquement, de déroger au plafond maximum de ressources sans quoi plusieurs ménages n'auraient pas accès au cautionnement FSL. Les deux seuls critères non dérogatoires sont le respect d'un taux d'effort de 33% et un reste à vivre suffisant. Avec la hausse des charges locatives liée à l'envolée des prix des énergies, nous craignons que certains ménages bénéficiaires de minimas sociaux ne puissent peut-être plus répondre au critère du taux d'effort, la part du loyer résiduel dans leurs ressources devenant trop importante. Le cautionnement du FSL est un point important dans la décision d'accueillir les ménages comme sous-locataires.

3.3 La gestion technique des logements

Concernant les logements appartenant à la SCI ou loués à des particuliers, nous travaillons en partenariat avec notre équipe technique pour les aspects pratiques (réparations, équipement des logements, réfections des appartements...). Pour les logements loués à des bailleurs sociaux, nous encourageons les ménages à saisir par eux-mêmes les régies multiservices des bailleurs afin de les habituer à une situation locative la plus proche du réel. Néanmoins, lorsque les personnes ne parlent que très peu français, nous sommes amenés à devoir les contacter nous-même (souvent une dizaine d'appels avant que notre demande n'aboutisse). Notre équipe technique doit parfois pallier à cette difficulté de contact (possible uniquement par téléphonique), sous peine de faire trainer des interventions parfois urgentes.

Aucun de nos logements d'insertion n'a été concerné par des infestations de punaises de lit cette année. Une vigilance accrue est en place : congélation des affaires pour les nouveaux arrivants venant d'hôtels ou de lieux à risques, nettoyeur vapeur professionnel à disposition pour les familles, calfeutrage/jointage maximum des plaintes et recoins dans les logements... Nous ne pouvons, par contre, pas installer de mobilier adapté (lits métal...) car nous n'avons pas de budget alloué et travaillons beaucoup avec des meubles de récupération (réseau personnel et amis de l'association). Cette problématique est chronophage et engendre beaucoup de stress et d'inquiétudes du côté des occupants du logement mais également de notre côté (crainte de ramener l'infestation sur lieu de travail ou à notre domicile). Les ressources précaires des ménages accompagnés ne laissent souvent que peu de choix et conduisent la plupart du temps à des achats d'occasion ou de la récupération augmentant le risque de ramener des nuisibles dans les logements. Nous menons un travail de sensibilisation à ce sujet. Sans encourager les crédits, nous voyons néanmoins se développer les achats de neufs sur les plateformes permettant des paiements en plusieurs fois avec livraison. Dans certaines situations, ces modalités sont relativement bien adaptées mais nécessitent une prévention afin d'éviter une surconsommation de ces achats à crédits simplifiés et prévenir tous risques de surendettement.

3.4 Constats

3.4.1 Le réseau mobilisé

Les familles, du fait de leurs ressources précaires, éprouvent des difficultés à faire des économies suffisantes pour leur entrée en logement autonome. Nous mobilisons alors le réseau existant sur l'EMS :

- Les facilités de paiement proposées par ENVIE pour l'achat d'électroménager (paiement en plusieurs fois).
- L'aide de « SOS Famille Emmaüs » pour des prêts rapides et souples (sommes pouvant être versées directement aux familles pour de l'achat d'occasion donc sans obligation de devis, contrairement à tous les autres dispositifs).
- Les dons matériels ou de fournitures du réseau de l'association sont des ressources utilisées en urgence pour accompagner les familles dans leur accès au logement.
- La possibilité de faire des demandes d'Aide Sociale Communale.
- Les prêts CAF existent également mais ne sont, au vue des délais de réponse, qu'utilisables hors urgence.

3.4.2 Les difficultés récurrentes

Nous rencontrons régulièrement certaines difficultés :

- La difficulté à orienter les ménages vers des logements du parc privé du fait des montants des locations et des exigences des propriétaires.

- Les difficultés à trouver des interlocuteurs partenaires dédiés auprès des bailleurs sociaux (appels téléphoniques filtrés et bloqués au niveau des standards d'accueil).

- Le manque de solutions pour accompagner les ménages lors d'importants travaux de réfection dans le logement proposé.

- La difficulté à faire accepter par les familles certains logements dans un mauvais état et/ou dans des quartiers sensibles. Nous accompagnons les personnes à chaque visite de logement afin d'évaluer l'offre et de pouvoir travailler certains freins à l'acceptation (dans la mesure du possible et lorsque nous sommes informés de l'offre). En 2022, deux ménages ont refusé une proposition. Pour un des ménages (couples + 7 enfants) nous avons toléré le refus car le logement proposé était très petit. Pour l'autre, le logement étant très convenable et adapté, nous avons dû informer la famille (couple + 1 enfant) du non renouvellement de l'avenant au contrat d'occupation précaire. Par chance ils ont pu avoir une nouvelle proposition en urgence par un autre bailleur mais dans un immeuble relativement dégradé et au 5^{ème} étage sans ascenseur.

- Nous notons de manière générale une bonne adhésion des familles à l'ASLL ainsi qu'un « bon usage » du logement même si des travaux de réfection/ rafraichissements et nettoyage sont fréquemment nécessaires entre deux accès. Ces travaux entraînent de la vacance pendant quelques semaines, pendant laquelle les loyers sont payés sur fonds propres.

- Nous regrettons toujours la difficulté à travailler sur la prévention des consommations de chauffage collectif en amont des rappels de charges annuels. Ceux-ci pouvant parfois être très élevés. Les dispositifs individuels de comptage «Vericalor» sont inexploitable par l'association au courant de l'année. Seules les visites à domiciles permettent de détecter de potentielles surconsommations. En dehors de ce que nous pouvons constater ou non, nous informons chaque ménage sur les gestes et les bonnes habitudes à prendre en matière d'économie afin de les préparer au mieux pour leur futur logement. Ceci notamment au vu de l'inflation actuelle des énergies et de leur part croissante dans le budget des ménages.

- Le manque de solutions de prévention contre les punaises de lit qui permettraient d'aller plus facilement vers de l'achat de seconde main.

4 Conclusion et perspectives

Le passage en logement d'insertion a permis pour les personnes accueillies :

- De se poser et de retrouver une certaine stabilité.
- D'apprendre ou réapprendre à s'approprier l'occupation et la gestion d'un logement (administratif et entretien), de son budget et de (re)prendre confiance en leurs capacités.
- De se saisir ou se ressaisir de leur situation administrative, sociale, familiale... et de se projeter dans des projets d'avenir.
- D'acquérir une meilleure autonomie dans la gestion d'un logement, d'un budget, des démarches administratives...
- D'apporter des preuves (attestation compte locatif à jour et « écrit » du travailleur social dans la demande d'ACD/DRP) auprès du futur bailleur de leur capacité à respecter les obligations locatives.

Et pour le travailleur social :

- De mettre en évidence les difficultés et fonctionnements pouvant entraver l'autonomie des personnes, de proposer un accompagnement et des conseils adaptés et d'établir un partenariat avec le secteur pour la prise en charge des problématiques périphériques au logement.
- De soutenir les ménages dans un projet de relogement viable nécessitant parfois un rappel des principes de réalité et de leur situation d'accueil provisoire jusqu'à un relogement et non un relogement « idéal ».

Il est important de préciser que le travail engagé ne peut se faire qu'en collaboration avec les familles, élément essentiel et obligatoire en logement d'insertion (adhésion inscrite dans la Convention d'Occupation Précaire comme une obligation).

Le contexte général du logement nous demande d'être créatifs et réactifs afin de saisir toutes les opportunités pouvant permettre un relogement. Nous nous félicitons d'une convention partenariale signée cette année avec Habitat de l'III et qui nous a déjà permis de loger ou reloger 3 ménages sur le secteur d'IIIkirch. L'actualisation trimestrielle des demandes de logement HLM prend beaucoup de temps et devra progressivement être plus portée par les ménages qu'il nous faut responsabiliser. Ceci se fera peut-être au détriment d'une efficacité et nécessitera une veille soutenue mais la formation à l'autonomie pour les démarches numériques est inévitable. L'accompagnement à l'utilisation du « numérique » prend une part de plus en plus importante dans notre travail sur l'autonomie. L'orientation et la connaissance de partenaires proposant une aide aux démarches administratives et numériques sur différents secteurs fait également partie de l'équipement que nous

cherchons à apporter aux ménages accompagnés. Bien que ces services se soient développés sur les secteurs, ils nous paraissent encore insuffisants au vu des difficultés d'une partie de la population mais également de la complexité de certaines démarches. Des erreurs ou incomplétudes pouvant amener à des blocages de ressources et mettre plusieurs mois à se régulariser, mettant parfois les familles dans de grandes difficultés financières (RSA, Pole emploi...).

Le défi à venir sera également de maintenir un équilibre budgétaire pour les familles impactées par les nombreuses hausses de prix dans tous les secteurs. Cela nous demandera d'innover et de promulguer des solutions alternatives moins chères (seconde main, cuisiner plus (moins de produits industriels) et plus économiquement, faire pousser des plantes potagères sur des balcons, préparer ses produits d'entretien et d'hygiène, utiliser des transports moins cher.... L'inflation actuelle sera néanmoins à voir en parallèle avec une baisse du chômage qui pourrait permettre à des ménages de quitter la précarité des minimas sociaux, de plus en plus difficile à tenir, et de les amener vers une situation d'emploi, bien plus gratifiante. L'« accompagnement vers » étant un élément essentiel pour favoriser les évolutions professionnelles, le développement vers plus de partenariat avec les acteurs œuvrant dans le champs de l'emploi et parfois de la santé sera recherché.

Nous faisons face à de nombreux défis mais comptons fortement sur le « travailler ensemble » afin de permettre à nos ménages accueillis de vivre ce passage dans nos logements comme un tremplin vers une meilleure vie et plus de stabilité.



Logements d'Insertion

20 rue de la Montagne Verte

67200 Strasbourg

Tel : 03 88 10 59 14

Mail : fsl@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

TERRITOIRE NORD – HORS EUROMETROPOLE

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Les logements d'insertion sur le territoire départemental hors EMS.....	2
1.1	Rappel des objectifs.....	2
2	Réalisation.....	2
2.1	Nombre de ménages accompagnés.....	2
2.2	Composition familiale	3
2.3	Situation au regard de l'emploi et des ressources	3
2.4	Orientation des ménages accompagnés	4
2.5	Les sorties des logements accompagnés	4
2.6	Durée moyenne d'occupation	6

1 Les logements d'insertion sur le territoire départemental hors EMS

1.1 Rappel des objectifs

L'objectif est de proposer à des familles en difficulté en raison de leurs fragilités sociales, économiques, locatives et/ou éducatives, un accompagnement social lié au logement temporaire dans un appartement, en tant qu'étape intermédiaire vers un logement autonome.

Les familles accueillies sont orientées par le SIAO. Elles ne nécessitent pas d'accompagnement « lourd » de type CHRS, mais un soutien pour l'accès à un logement autonome.

L'accompagnement social s'avèrera donc souple et adapté et devrait permettre une sécurisation tant pour les futurs locataires que pour les propriétaires.

Le passage en logement d'insertion permet à des ménages ayant été expulsés, sortants de structure, en séparation ou sans logement, d'assainir leur situation financière et locative avant d'être à nouveau locataires en titre dans le parc social ou privé.

2 Réalisation

2.1 Nombre de ménages accompagnés

Depuis 2020, nous étions passés de 2 à 3 logements d'insertion en gestion :

- 2 appartements à Wissembourg par Alsace Habitat (1T3 et 1T4)
- 1 appartement à Haguenau par Batigère (T1)

Cet aménagement nous permettait d'amortir les périodes de vacances entre locataires, afin de couvrir les 12 mois conventionnés.

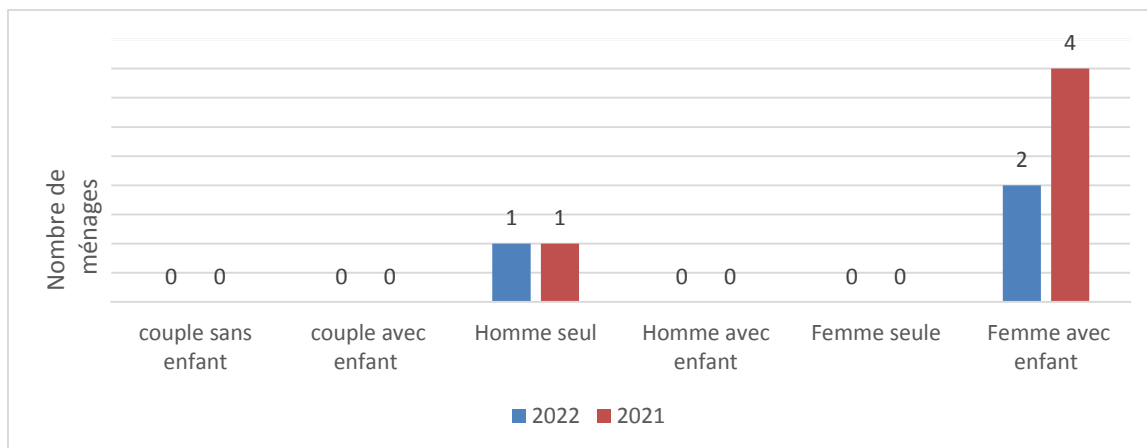
En 2022, l'appartement de Haguenau a directement été attribué au locataire, que nous avons accompagné depuis deux années dans ce même appartement. Par conséquent depuis juillet 2022, les deux logements d'insertion se trouvent à Wissembourg.

Nous prospectons avec les bailleurs sociaux de Haguenau pour obtenir un nouveau logement pour le dispositif mais ce territoire géographique reste très tendu ces derniers temps.

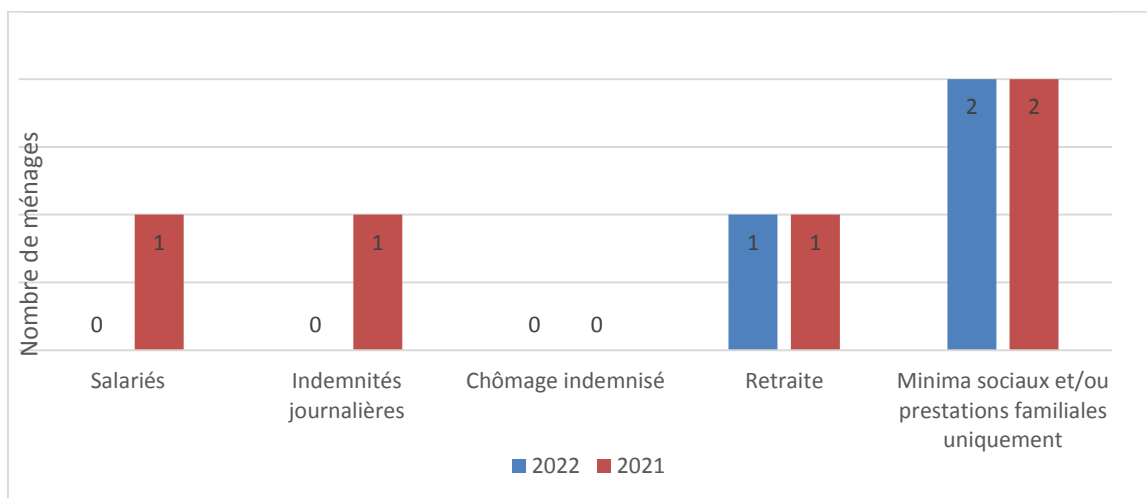
En 2022, nous avons combiné une période de vacance totale de 5 mois pour les 2 appartements de Wissembourg.

En 2022, l'association aura accompagné 3 ménages sur le secteur Nord Alsace.

2.2 Composition familiale



2.3 Situation au regard de l'emploi et des ressources



Les 3 ménages accompagnés ont payé leur loyer et aucune mise en jeu du cautionnement FSL n'a été sollicitée en 2022.

Remarque : Pour la plupart des situations, il existe un cumul de problématiques : insertion professionnelle, santé, financière, insécurité liée à un ex-conjoint menaçant... D'où l'importance d'une bonne collaboration avec la polyvalence de secteur et les partenaires associatifs.

2.4 Orientation des ménages accompagnés

Le SIAO reste l'organe orienteur. Cependant, nous constatons que peu de candidats sont demandeurs pour ce territoire, ainsi l'association communique auprès des intervenants du secteur qui sont alors amenés à renseigner un SI-SIAO.

Nous observons que pour des situations de mises à l'abri, d'insécurité financière et/ou locatives, les ménages abandonnent leur premier souhait de relogement géographique, pour accepter une place en logement d'insertion à Wissembourg.

Effectivement, les familles intègrent parfois un logement à Wissembourg même si cela ne semble pas leur convenir en premier lieu, car elles préfèrent souvent se rapprocher des grandes agglomérations. Leur situation d'urgence leur fait alors prioriser la sécurité d'un logement plutôt que sa localisation. Le soutien d'un travailleur social orienteur et les rendez-vous de pré-admissions, sont deux éléments qui viennent conforter les familles dans leur choix et effacer les idées reçues sur cette localisation 'non priorisée'.

En 2022, nous n'avons programmé aucune nouvelle entrée en logement d'insertion, malgré le fait que les 2 appartements de Wissembourg avaient été libérés courant du mois d'octobre. Les candidats sont peu nombreux pour une installation, même temporaire, dans le nord Alsace, s'ils ne sont pas eux-mêmes du secteur.

Des familles peuvent être dans le besoin mais ne souhaitent pas la contrainte de devoir déménager une seconde fois à l'issue de ce passage en logement d'insertion. Elles cherchent à s'établir définitivement.

Nous pourrions envisager de rediscuter de la possibilité de glisser le bail, avec le bailleur du secteur puisque depuis la fusion de celui-ci ces projets avaient avorté. Effectivement, ces trois dernières années, nous n'avons pu mettre en place des conventions de baux glissants, ce qui permet aux familles de conserver le même logement dans lequel elles sont accompagnées. Le travail partenarial ayant repris, de nouvelles discussions sur le sujet pourraient nous permettre de ré-enclencher ce type fonctionnement.

2.5 Les sorties des logements accompagnés

Pour l'année 2022, trois ménages accompagnés en LI ont quitté le dispositif en cours d'année. Pour rappel, en 2021, une sortie en LI et un glissement de bail.

Tout d'abord, Monsieur T, qui après 22 mois de présence dans le logement d'insertion de Haguenau, a obtenu l'attribution en direct de ce logement par le bailleur social, Batigère. La sécurisation d'une mesure de protection et le bon paiement des loyers de Monsieur a permis à l'association de soutenir la demande de logement de Monsieur T pour cette

attribution. Un projet de relogement avait été travaillé pendant une longue période avec Monsieur T, qui souhaitait quitter la ville et retourner à la campagne. Cependant, Monsieur a progressivement pris conscience de sa situation locative et s'est rendu à l'évidence que de rester dans ce logement serait la meilleure solution pour lui. Il a repéré les divers avantages, notamment en étant une personne âgée en plein centre-ville de Haguenau, et mesuré que les autres propositions restaient moins intéressantes au regard de celle-ci. Depuis près de deux ans, il avait tissé un réseau social, aussi bien auprès du voisinage, que dans les commerces de proximité où il avait maintenant toutes ses habitudes et ses repères. Devoir tout reconstruire dans un nouvel environnement semblait alors trop contraignant pour cette personne de 70 ans. En juillet 2022, il a signé le bail à son nom.

Nous avons accueilli Mme D avec ses 2 enfants de 2 et 1 an, pendant 12 mois dans le F3 de Wissembourg. Jeune femme victime de violence, elle était retournée vivre chez ses parents mais quatre générations s'y côtoyaient, dans un appartement alors trop exigu pour tous. L'entrée en logement d'insertion en octobre 2021 permettait ainsi à Mme D d'avoir un lieu de vie pour elle et ses fils. L'accompagnement était un soutien essentiel pour guider Mme dans l'apprentissage de cette vie autonome. Mme D était une jeune femme fragilisée dont le besoin de gagner en maturité était à soutenir. De l'accompagnement social, financier, éducatif auprès de ses fils, à la gestion du lieu dans l'hygiène et le quotidien, l'ensemble de ces dimensions ont pu être travaillées avec Mme D. Un travail partenarial a été déployé pour la soutenir dans ces différents projets avec le référent en lien avec le logement d'insertion ainsi que le mandataire judiciaire avec la MJAGBF, la TISF et l'éducatrice de la protection de l'enfant ainsi que la puéricultrice. Le travail de relogement a pu s'enclencher après une première phase d'accompagnements partagés et enclenchés. Mme D souhaitait être relogée à Strasbourg pour être au plus proche des commodités et s'éloigner des mauvais souvenirs vécus à Wissembourg. Une demande d'ACD a rapidement été validée. Mme D a intégré un logement social au Neudorf, proposé par OPHEA, seulement douze mois après son entrée en logement d'insertion.

Enfin, nous avons accueillis Madame M, dans le logement 4 pièces de Wissembourg, avec ses 2 enfants de 8 et 3 ans. Mme habitait précédemment à Dalhuden avec le père des enfants et ils étaient tous trois victimes de violences. Intégrer ce logement, même à Wissembourg loin de tous leurs repères, a été une opportunité que Mme a rapidement saisie car la situation était invivable. La famille est arrivée fin février 2021 et elle a eu besoin d'une phase d'adaptation et de récupération. L'environnement paisible et l'école ont permis aux enfants de se sentir rapidement mieux. Mme M, fragilisée, en grande perte de confiance, livrée à elle-même, a eu besoin de plus de temps. L'accompagnement social

induit par le logement d'insertion semble avoir été un soutien fort et une relation de confiance s'est immédiatement établie. En plus du logement sécurisant les accueillant, le soutien du secteur, au niveau social, de la protection de l'enfance et psychologique, ont permis à Mme d'être épaulée et de se reconstruire progressivement.

Le travail de relogement n'a pu s'entreprendre que début 2022, le temps de permettre à Mme M de travailler d'autres priorités et de sécuriser la situation. Mme avait dès le départ annoncer vouloir vivre à Strasbourg, mais cette expérience de vie à Wissembourg l'a fait changer d'avis. En effet, Mme M a rapidement observé le bien fait de ce déménagement et de ce nouvel environnement sur la santé mentale et physique de ses enfants. Aussi, elle ne souhaitait pas, une nouvelle fois, perturber leur vie en changeant de lieu de vie. Ainsi, nous avons travaillé un relogement avec Alsace Habitat, seul bailleur social présent à Wissembourg. Malgré des disponibilités de logements sur le secteur, la complexité administrative pour la complétude du dossier a fait retarder toute attribution de logement. Mme devait fournir un jugement pour la garde des enfants ou une attestation du père. Après concertation avec le bailleur, Mme M a pu passer en commission en aout 2022 et obtenir le logement pour le mois d'octobre 2022. Mme M sera restée 22 mois dans le logement d'insertion et s'est installée dans l'appartement en-dessous de celui qu'elle a précédemment occupé. Une parfaite attribution pour elle, qui lui a permis d'optimiser la gestion et coût de son déménagement mais aussi, le plus important, de conserver tous ses repères et liens créés depuis près de 2 ans, en restant dans le même quartier.

2.6 Durée moyenne d'occupation

- 18 mois en LI

Avec ces 3 sorties prises en compte pour l'année 2022, nous comptabilisons 18 mois de présence en moyenne pour les familles en logement d'insertion. Cette moyenne est objectivement représentative d'un travail comprenant plusieurs phases. Tout d'abord, une première phase d'installation, d'adaptation et de stabilisation de la famille. Ensuite, une phase où le travail de relogement peut réellement s'enclencher, avec la prise en compte des délais d'attribution, toujours très aléatoires en fonction des disponibilités du terrain mais aussi avec des délais à prendre en compte pour la constitution d'un dossier complet, où les justificatifs administratifs demandés sont plus importants et excessifs.



Dispositif d'accompagnement Logement d'abord

20 rue de la Montagne Verte
67200 Strasbourg

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Le logement d'abord.....	2
1.1	Contexte de l'appel à projet.....	2
1.2	Les grands principes du logement d'abord	3
1.2.1	Les grands principes de l'accompagnement.....	3
1.3	Le déploiement du logement d'abord – Entraide le Relais.....	4
1.3.1	Les partenariats.....	4
2	Quelques données 2022	5
2.1	Typologie du public entré dans le dispositif LDA en 2022	5
2.1.1	Age des personnes accompagnées et parcours de rue.....	5
2.1.2	Statut administratif, ressources	6
2.1.3	Situation par rapport à l'hébergement/logement/lieux de vie	6
2.2	Les accompagnements, leurs différents volets	8
2.2.1	Les orientations.....	8
2.2.2	La gestion locative.....	8
2.2.3	L'organisation du travail, ses évolutions	9
2.2.4	Les rencontres, l'accompagnement.....	9
2.2.5	L'accès à l'emploi, l'accompagnement emploi	10
2.2.6	La santé	11
3	Présentation d'accompagnements.....	11
3.1.1	Dispositif du Logement d'Abord : début d'histoire d'un accompagnement	11
3.1.2	M.B, son parcours	14

1 Le logement d'abord

La première partie de ce rapport d'activités est issue de la réponse à l'appel à projet rédigé par Mme Adelheid TUFUOR, directrice de l'association.

1.1 Contexte de l'appel à projet

Annoncé par le Président de la République le 11 septembre 2017 à Toulouse, le plan quinquennal pour « le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) » propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans domicile stable. Il dit répondre « *au constat d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires* » en « *changeant de modèle* »¹. Il rappelle que la forte hausse des crédits alloués à l'hébergement ces dernières années (+ de 70% depuis 2012 sur le BOP 177) n'a pas permis de réduire la tension sur les dispositifs et faciliter les sorties vers le logement.

Ce plan est construit autour de cinq grandes priorités :

1. Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans domicile
2. Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées
3. Mieux accompagner les personnes sans domicile
4. Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle
5. Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du « Logement d'abord ».

Le 20 novembre 2017, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé pour identifier 15 territoires auprès desquels l'Etat s'engagera pour une mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le "Logement d'abord". Ce sont au final 24 territoires pilotes qui ont été choisis, **dont l'Eurométropole de Strasbourg (EMS)**.

Le présent appel à projet propose une mise en œuvre concrète de cette politique en accompagnant et logeant des personnes sans domicile fixe sur le territoire de l'EMS, territoire souffrant d'une saturation des dispositifs « classiques » d'hébergement.

1.2 Les grands principes du logement d'abord

Le principe de logement d'abord est né aux Etats-Unis. En 1992, le Docteur Sam Tsemberis lance le programme Pathways to housing qui renverse la logique prédominante de l'escalier d'insertion en proposant un logement pérenne à des personnes sans domicile souffrant de troubles psychiques ou d'addictions, tout en les accompagnant. Pathways to Housing a inspiré divers projets nord-américains et européens visant à fournir un accès direct à un logement pérenne pour les personnes sans domicile.

Les grands principes du logement d'abord sont :

- Le logement comme prérequis
- La déconnexion entre logement et accompagnement
- L'utilisateur au cœur du dispositif, aussi bien au niveau du choix du logement que de l'accompagnement.
- Des services très flexibles, reposant sur une aide individualisée, dispensée à la demande, dans ou hors du domicile

1.2.1 Les grands principes de l'accompagnement

L'accompagnement des personnes orientées sur le dispositif logement d'abord se veut :

- Global : l'accompagnement aborde toutes les dimensions ou problématiques qui concernent les personnes.
- Soutenu : les travailleurs sociaux doivent s'adapter aux besoins des personnes et à l'intensité des suivis. Ainsi, un TS à temps complet accompagne 8 personnes.
- Modulable : la fréquence des rencontres est modulée en fonction des besoins et du rythme de la personne et l'accompagnement prend une forme variée (rencontres physiques, contacts téléphoniques etc).
- Partenarial : l'équipe d'Entraide Le Relais peut s'appuyer sur le réseau social, professionnel, médical etc de l'EMS, en fonction des personnes et de leurs besoins.
- Hors les murs : l'équipe intervient là où se trouve la personne
- Durable : il n'y a pas de durée théorique d'accompagnement, possibilité d'arrêter un temps puis de reprendre l'accompagnement.
- Fondé sur les souhaits de la personne, sa temporalité, ses priorités etc..

1.3 Le déploiement du logement d'abord – Entraide le Relais

L'objectif est d'accompagner *26 personnes sur 2 ans*, soit 13 personnes par an. L'accompagnement est basé sur le principe de l'aller vers : rencontrer les personnes là où elles se trouvent ou, là où elles souhaitent être rencontrées. L'accompagnement se fait sur la base d'une co-construction de projet avec la personne accompagnée et peut, en fonction des souhaits exprimés, s'orienter davantage vers une recherche d'habitat plus que de logement. En effet, nous ne restreignons pas à accompagner les personnes dans un projet d'accès au logement « classique » mais en fonction du projet, l'accompagnement peut être mené vers une forme d'habitat modulaire, un habitat plus collectif, de la colocation, un habitat mobile... Le principe étant d'adapter l'accompagnement en étant souple et inventif.

Les objectifs de ce projet sont pluriels :

Rompre le parcours en escalier

Déconnecter le logement de l'accompagnement

Favoriser le maintien dans le logement

La montée en charge a été progressive et l'équipe éducative est constituée de 3 temps plein. En 2021, trois collègues déjà salariés de l'association ont fait valoir leur motivation pour intégrer cette expérimentation. Ainsi, une collègue à temps partiel, une collègue à mi-temps et un collègue à 0,3 etp constituent l'équipe, soit 1,8 etp. Cependant, l'équipe a depuis changé. Une des collègues est en temps partiel thérapeutique sur un autre service et nous avons recruté une nouvelle collègue à temps complet qui a rapidement été en arrêt maladie. L'association est en cours de recrutement.

1.3.1 Les partenariats

Les partenariats sont multiples. Pour chaque suivi, il s'agit de développer, maintenir ou de déployer un réseau en fonction de chaque situation et des besoins des personnes (santé, emploi, insertion dans le quartier etc).

Le partenariat avec le SIAO est rapproché et constant. Organe orienteur, nous avons des contacts privilégiés avec la référente LDA du SIAO.

Nous sommes également en contact avec l'EMS, que ce soit le service Habitat ou le service FSL.

2 Quelques données 2022

2.1 Typologie du public entré dans le dispositif LDA en 2022

Entrées dans le dispositif en 2022

5 orientations en 2022 et 5 personnes entrées dans le dispositif d'accompagnement, dont deux femmes. Nous accompagnons deux colocataires.

Sur l'ensemble des personnes accompagnées

Depuis le début de l'expérimentation, nous avons accompagnés 21 personnes, dont 5 femmes. Aucun couple n'est accompagné. Au 31/12/22, l'équipe accompagne 15 personnes dont 5 femmes.

2.1.1 Age des personnes accompagnées et parcours de rue

Entrée dans le dispositif d'accompagnement en 2022

26-31 ans	34-40 ans	45-53 ans	60-64 ans
		4 dont 2 femmes	1 homme

Moyenne d'âge : 50,8 ans

Sur l'ensemble des personnes accompagnées

26-31 ans	34-40 ans	45-53 ans	60-64 ans
4 dont 2 femmes	6 hommes	7 dont 2 femmes	4 dont 2 femmes

Moyenne d'âge : 44,3 ans

Durée du parcours de rue des personnes entrées dans le dispositif en 2022

5 personnes déclarent un parcours de rue de 4 à 7 ans.

Sur l'ensemble des personnes accompagnées

5 personnes évoquent un parcours de rue de 3 à 5 ans.

4 d'un parcours de 8 à 10 ans.

2 d'un parcours de rue de 10 à 15 ans.

2 d'un parcours de plus de 20 ans à la rue.

L'âge n'est pas en lien avec la durée du parcours de rue. Parmi les plus jeunes personnes accompagnées, certaines ont un parcours de rue de 10 ans. Les deux messieurs qui déclarent un parcours de rue d'une vingtaine d'année ont la cinquantaine et la soixantaine.

2.1.2 Statut administratif, ressources

17 personnes ont la nationalité française, une personne est régularisée et trois personnes sont originaires d'un pays de l'UE. Toutes ont des ressources (préalable à chaque orientation puisque nécessaire pour pouvoir payer un loyer) :

- 15 sont bénéficiaires du RSA,
- 4 perçoivent un salaire (en contrat aidé pour tous)
- 1 perçoit l'ARE,
- 1 personne perçoit la retraite

2.1.3 Situation par rapport à l'hébergement/logement/lieux de vie

A l'entrée dans le dispositif	Au 31/12/2022
Dix personnes vivaient à la rue, dont 4 personnes dont l'accompagnement LDA a pris fin.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Quatre personnes ont intégré un logement, toutes en sous-location et deux en colocation. ○ Une personne a intégré ARGOS (début 2023) ○ Deux personnes ont été incarcérées dont 1 est sortie de la cohorte car la peine d'incarcération était longue. L'autre personne est sortie en avril 2023 de la maison d'arrêt et l'accompagnement se poursuit. ○ Trois personnes sont sans domicile (sorties de la cohorte).
Deux personnes dormaient dans leur voiture.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une personne a mis fin à l'accompagnement LDA et était lors de cette décision, toujours sans abris et déclarait dormir dans sa voiture. ○ et la 2^{ème} s'est vue proposer un logement transitoire par l'association en amont de son entrée dans un logement du parc privé en travaux.
Une personne hébergée par ARGOS.	La personne est entrée dans son logement via l'AIVS, en location directe.
Une personne vivait dans un squat.	Monsieur s'y trouve toujours. Nous ne savons pas où se trouve ce squat. (Monsieur est sorti de la cohorte en 2023)
Cinq personnes en hébergement d'urgence.	Ces personnes sont toutes en logement. L'une d'elle a intégré une pension de famille et les quatre autres sont toutes en sous-location.

Deux personnes étaient hébergées par des tiers.	Elles sont toutes les deux en logement, en sous-location.
---	---

13 personnes ont donc intégré un logement, sur 17 accompagnements (21 orientations mais 4 sorties).

Les 4 personnes sans solution :

- 2 sont incarcérées, le projet de relogement en est donc ralenti
- 1 personne est très peu investie dans l'accompagnement
- 1 personne vient d'intégrer Argos, elle est donc en hébergement pour plusieurs mois.

Du fait des entrées en logement relativement récentes par rapport au démarrage de l'expérimentation, il est prématuré de sortir des statistiques parlantes concernant le maintien dans le logement.

Cependant, voici un retour pour chaque personne qui a pu intégrer un logement :

- M. A est en logement depuis novembre 2021, tout d'abord en logement privé puis en sous-location par l'association. En effet, au tout début de l'accompagnement, il avait trouvé par un collègue un logement mais celui-ci était cher et surtout insalubre. Monsieur s'est vu proposer un logement par l'association en sous-location et nous l'avons accompagné dans ce changement. Il est sous-locataire depuis juin 2022.
- M.B était sans domicile lors de son orientation. L'association lui a proposé une sous-location, qu'il a signée en avril 2022 mais l'environnement du quartier était trop insécurisant pour Monsieur qui a rendu son préavis fin juin 2022. Il a pu intégrer une nouvelle sous-location fin janvier 2023.
- Mme C a signé une sous-location le 29.12.22 (mais Mme a dû sortir du logement début 2023 suite à de gros problèmes de nuisances).
- M.D et Mme E vivent en colocation, via une sous-location signée le 29.11.22.
- M F a signé une sous-location via l'association et a quitté le logement pour une location par H&H le 03.02.22.
- Mme G a signé une sous-location le 05.07.22
- M.H a intégré une pension de famille le 16.02.22
- M. I a signé une sous-location via l'association le 06.07.22.
- Mme J a signé une sous-location via l'association le 23.03.22.
- M. K a signé une location le 12.07.22. Monsieur est entré dans le dispositif d'accompagnement en juin 2021, il était alors hébergé à Argos. Les premiers mois de l'expérimentation sont restés sans proposition de logement. De même, Monsieur était en demande d'un environnement calme, hors quartiers sensibles de la ville, ce qu'il a pu obtenir via l'AIVS.

- M. L a signé une sous-location le 29.06.22.
- M.M a signé une sous-location le 08.12.22

Durée moyenne d'accès au logement :

Sur les 13 personnes entrées en logement, la durée moyenne entre l'entrée dans le dispositif d'accompagnement et l'entrée en logement est d'une semaine à 13 mois.

M.A	M.B	Mme C	M.D/Me E	M.F	Mme G	M.H	M.I	Mme J.	M.K	M.L	M.M
1 sem.	4 mois	1 mois	9 mois	1 mois	3 mois	7 mois	3 mois	5 mois	13 mois	8 mois	7 mois

2.2 Les accompagnements, leurs différents volets

Tous les points présentés sont indissociables et imbriqués les uns dans les autres.

2.2.1 Les orientations

La première orientation s'est faite le 24/03/2021. Au démarrage de l'expérimentation, pour chaque personne, l'équipe a dans un premier temps pris contact avec le référent orienteur. Les premières rencontres physiques avec les personnes accompagnées se sont faites en présence du référent orienteur, de partenaires connaissant la personne ou directement entre le travailleur social de l'équipe LDA et la personne accompagnée (à la marge cependant).

Puis en 2022, le SIAO a proposé un fonctionnement différent, avec un temps d'échange entre le partenaire orienteur, le SIAO et le TS qui sera chargé de l'accompagnement de la personne orientée. Durant cette réunion est décidé du processus de prise/mise en contact avec la personne orientée. Pour tous, le référent orienteur a donc été à l'origine de la 1^{ère} rencontre entre le TS du LDA et a introduit le référent LDA.

Le délai entre l'orientation et la première rencontre avec la personne accompagnée a été de 2 à 4 semaines pour 19 personnes accompagnées. Pour les deux autres personnes, il a fallu 6 et 8 mois pour établir un premier contact. Une des personnes était partie à l'étranger durant plusieurs mois et pour l'autre, nous avons vite pu observer une problématique de santé psychique et une errance telle que l'accompagnement n'allait finalement pas pouvoir se mettre en place.

2.2.2 La gestion locative

En 2022, l'association a mis à disposition du service logement d'abord trois logements qui sont donc sous-loués à trois personnes que nous accompagnons. Ces sous-locations ont été décidées en interne du fait des difficultés à capter des petits logements sur l'EMS mais

aussi à capter des logements compatibles avec les minimas sociaux. Elles n'ont pas vocation à glisser vers un bail au profit de la personne mais permettent de poser les gens en logement, de leur permettre une mise en situation de locataire et de travailler la suite du projet.

Cette année 2022 a également vu un nouveau fonctionnement se mettre en place avec l'absorption par l'association l'Ilôt de la partie gestion locative. Nous travaillons donc en collaboration avec l'association l'Ilôt, 6 personnes en étaient, au 31/12/22, sous-locataires.

2.2.3 L'organisation du travail, ses évolutions

Comme toute expérimentation, nouveau service, nous avons travaillé ces deux dernières années en faisant des essais et des ajustements, pour trouver un rythme de travail, une organisation, mais aussi s'approprier les pratiques en lien avec la philosophie du logement d'abord. Malgré un fil conducteur présent dès le démarrage (réponse à l'AAP), l'organisation et le processus d'accompagnement sont emprunts d'adaptation.

Cette adaptation est nécessaire du fait du dispositif en lui-même mais aussi du fait du système dans lequel nous œuvrons (lenteur administrative, tension au niveau du logement sur l'EMS etc).

Les expériences vécues ces deux années sont riches d'enseignement et permettraient de poser un cadre d'action sur certains points (par exemple en cas de nécessité de mettre fin à une location etc) si le dispositif devait être pérennisé.

2.2.4 Les rencontres, l'accompagnement

Sur l'année 2022, environ 258 rencontres avec les personnes accompagnées ont eu lieu (au bureau, à l'extérieur). Plus de 1000 autres contacts ont été réalisés (téléphonique, mail) et environ 1700 contacts avec des partenaires ont eu lieu (différents supports également).

L'intensité et la temporalité des accompagnements sont variables selon les besoins des personnes, leur rythme et leur adhésion. Les personnes peuvent se saisir de l'accompagnement global proposé (hors suivi RSA), mais l'accompagnement se déploie aussi avec les partenaires et peut être centré sur le logement uniquement et/ou de façon conjointe avec d'autres axes.

Les rencontres ont lieu là où les personnes le souhaitent (café, rue, sur leur lieu d'hébergement, logement...) Elles sont adossées à de très nombreux contacts téléphoniques également.

L'accompagnement prend des formes différentes selon les personnes accompagnées. En effet, nous nous appuyons sur les souhaits et les besoins exprimés par les personnes, notamment au démarrage de l'accompagnement lorsque les travailleurs sociaux ne connaissent pas encore bien les personnes et que le lien de confiance n'est pas encore établi. Ainsi, certaines personnes vont être dans une sollicitation très ciblée, lorsqu'elles rencontrent un problème particulier et vont refuser tout autre sorte de lien. D'autres vont investir la relation d'accompagnement et solliciter le référent sur un pan très large.

Les premières semaines de l'accompagnement sont le plus souvent centrées sur la mise à jour de la situation administrative et la recherche d'une mise à l'abri.

Le travail d'accompagnement administratif est nécessaire, que ce soit pour le rétablissement de droits, la compréhension des dispositifs, le respect des échéances. Il est souvent nécessaire d'être médiateur auprès des administrations également, car les personnes sont en difficultés face aux rouages de celles-ci. L'équipe oriente ou réoriente également.

L'accompagnement n'est pas linéaire, il n'y a pas de grandes lignes à mettre en avant car la relation est singulière et diffère d'un accompagnement à un autre. Un monsieur qui vivait à la rue depuis plus de 10 ans était très difficilement captable et injoignable (pas de téléphone). Puis il a pu intégrer un logement et depuis les rencontres sont hebdomadaires et monsieur est en demande de ces temps de rencontre. Pour un autre, dès le début de l'accompagnement, monsieur était fuyant, difficilement mobilisable. Il a également pu intégrer un logement et l'accompagnement n'a pas évolué, monsieur restant peu disposé à être rencontré. Il sollicite cependant lorsqu'il a une démarche qu'il n'arrive pas à faire seul.

2.2.5 L'accès à l'emploi, l'accompagnement emploi

Trois personnes travaillaient, toutes trois en contrat aidé. Mais pour deux d'entre elles, le CDDI s'est arrêté courant 2022 (un licenciement et un contrat arrivant aux 2 ans). Une personne a tenté le dispositif Premières heures aux JMV mais cela n'a pas abouti positivement, elle n'arrivait pas à se rendre sur son poste. Madame présente une problématique d'addiction importante.

Le public que l'équipe accompagne présente de telles difficultés que le retour à l'emploi n'est pour la plupart pas encore possible. La santé mentale et l'addiction sont des causes de cette impossibilité à entrer dans le monde du travail ou de s'y maintenir.

Une large majorité des personnes perçoit le RSA et l'impossibilité à accéder à un emploi et donc à des ressources plus importantes a une incidence non négligeable dans les difficultés d'accès au logement (loyer et charge trop élevés).

2.2.6 La santé

La santé, qu'elle soit physique, psychique ou combinée, est largement questionnée dans chaque accompagnement. L'équipe accompagne des personnes qui présentent aussi des addictions et pour certaines ces addictions sont telles qu'elles mobilisent le quotidien des personnes.

L'accompagnement à l'accès et à la réalisation des soins est un grand défi pour l'équipe. Toutes les personnes accompagnées, sans exception, présentent une problématique de santé. Nombreuses sont celles qui ne vont pas vers le soin ou de façon discontinue.

Nous rencontrons des personnes dont l'usage excessif voire pathologique de produits nécessite une adaptation totale et une présence très accrue. S'ajoute un constat de problématiques psychiques qui nous interrogent, les diagnostics n'étant pas posés mais les observations menant l'équipe à interroger la santé psychique.

L'occupation des logements se révèle aussi problématique pour des personnes souffrant d'addiction (problèmes de nuisances, de squats dans les logements).

Pour nous – et les partenaires présents dans l'accompagnement – certaines personnes se mettent en danger vital. Deux femmes sont particulièrement concernées par nos inquiétudes. Elles présentent des addictions massives et des problèmes de santé somatiques conjoints. L'accompagnement tel que proposé par le dispositif n'est pas suffisant en terme de pluridisciplinarité car le volet médical est incontournable. La présence est accrue auprès d'elles. Toutes deux ne vont que difficilement vers le soin voire pas du tout, durant de longues périodes.

3 Présentation d'accompagnements

3.1.1 Dispositif du Logement d'Abord : début d'histoire d'un accompagnement

Lorsque je commence à l'accompagner, en décembre 2021, M.J. a 33 ans, il est célibataire et n'a pas d'enfant, il vit avec ses deux chiens, auxquels il est très attaché. Européen, il a passé plusieurs années à la rue à Strasbourg. Il a pu être mis à l'abri lors du premier confinement au printemps 2020 dans la structure d'urgence Joséphine Baker, qui héberge les personnes en caravane et leur permet de garder leur chien avec elles.

Il a pu y bénéficier aussi d'un accompagnement social et commencer des cours de français, et depuis quelques mois alors, il travaille à Emmaüs, dans le cadre du dispositif spécifique Premières Heures, grâce auquel il a pu entrer en activité de façon très progressive.

Monsieur ayant donc à présent des ressources, son référent a pu instruire une demande SIAO vers le dispositif du Logement d'Abord : il apparaît avoir bien saisi l'enjeu pour lui et

le lien étroit entre les maillons nécessaires : l'hébergement, l'emploi et les ressources, puis le logement, pour avoir « une vie normale » dit-il.

L'objectif du dispositif est de lui permettre d'accéder au logement et de pouvoir s'y maintenir via un accompagnement renforcé vers et dans le logement. Pour cela, l'accompagnement est global, adapté aux besoins de la personne et à son rythme, et le travail partenarial est essentiel : avec les partenaires déjà en lien avec la personne, puis avec ceux qui interviendront au fil de l'accompagnement, sous condition toujours de l'accord de la personne au préalable puis d'un retour des échanges vers elle.

Concernant M.J., le travail partenarial commence d'abord avec les collègues du service d'hébergement et l'employeur. Peu après le début de l'accompagnement, Monsieur nous surprend en quittant brutalement son hébergement, sur fond de tensions avec d'autres personnes hébergées. Ce départ met immédiatement en péril l'emploi et l'accès futur au logement. Les partenaires travaillent en cohérence et Monsieur accepte finalement d'y retourner, le temps de trouver une autre solution.

M.J essaie d'être autonome autant que possible, mais son français reste élémentaire et les démarches administratives sont complexes pour lui, ce qui génère aussi de l'anxiété et du découragement. Il est très demandeur dans l'accompagnement et me contacte très régulièrement, par téléphone et par mail. Selon les circonstances, nous nous rencontrons parfois avec, parfois sans ses chiens, au bureau, dans la rue, au café..., puis plus tard à domicile également ; nous effectuons ensemble les démarches administratives qui lui incombent: auprès des services des impôts, de son ambassade et autres, nous faisons les demandes pour l'accès à ses droits auprès des administrations (CAF, assurance – maladie...), ainsi que les démarches auprès des acteurs du secteur logement : demande de logement social, puis ACD, recherche dans le privé, par la suite, demandes au FSL... A sa demande, je l'accompagne également à des rendez-vous extérieurs (banque, assurance...).

Au bout de quelques mois, dans l'attente d'accéder à un logement pérenne, il bénéficie d'un logement d'insertion dans un quartier sensible, dans lequel il a emménagé en toute connaissance de cause ; de la même façon, et en invoquant les mêmes motifs que pour son départ de l'hébergement, il quitte au bout de quelques semaines brutalement le logement, alors qu'il est sans solution de repli.

Ainsi, apparaissent des obstacles internes mettant à mal ses projets : une impulsivité dans les décisions prises, quelque chose aussi qui peut-être relève d'une conduite d'échec. Même si c'est un désir véritable, il est difficile de passer d'une vie à la rue, au jour le jour,

à une vie de salarié locataire ; responsabilités et difficultés peuvent sembler écrasantes et peut-être le rêve se cogne-t-il à la réalité.

Quitter son logement est son droit et malgré tout, il a assumé ses devoirs de locataire : a payé son loyer, ses factures et rendu le logement en bon état. Aussi, il a souhaité expressément la poursuite de l'accompagnement, qui en effet n'est pas subordonné au maintien en logement. La situation locative à Strasbourg étant très tendue, il n'a pas été possible de retrouver un logement pendant plusieurs mois et, M.J s'est trouvé dans une situation compliquée, il a dû confier ses chiens à l'association Liane et a été hébergé, chez un tiers, à l'hôtel... Dans cette situation, l'accompagnement s'est poursuivi, en lien avec les référents socioprofessionnels, et Liane, très soutenant pour Monsieur.

Aujourd'hui, M.J a retrouvé un logement dans un immeuble calme du quartier de Neudorf, Il s'agit d'un logement en sous-location via l'AIVS et l'association l'Ilot, qui assure la gestion locative.

Je l'ai accompagné dans les démarches d'entrée en logement, et il a pu s'appuyer aussi sur les connaissances acquises lors de sa précédente expérience : comment se passe un état des lieux, comment relever les compteurs et souscrire un contrat ES, nécessité de l'assurance locative, prudence dans la signature de contrat avec un opérateur, etc...

M.J se sent rassuré pour l'instant par cette situation de sous-location, en attendant d'accéder à une location en titre, et nous sommes en lien régulier avec le gestionnaire locatif. Dès son emménagement il y a quelques mois, il a pu reprendre ses chiens avec lui, il paye son loyer régulièrement et se sent bien dans son logement.

Pourtant, Monsieur reste fragile, traverse des moments de panique et fait des choix parfois problématiques ; aussi la poursuite de l'accompagnement, qui a commencé il y a 1 an et demi apparaît judicieuse et est également sa demande.

Depuis son entrée en logement, je l'accompagne notamment dans des démarches concernant sa santé, qu'il peut aborder à présent ; nous travaillons également la question de la gestion budgétaire, qui n'est pas encore maîtrisée, avec aussi la mise en place d'échéanciers pour ses dettes passées.

Ainsi, comme chacun, Monsieur a besoin de faire ses propres expériences et il s'agit aussi au fil de l'accompagnement de l'aider, sans jugement aucun, à percevoir qu'il est acteur dans sa vie, que ses actes ont des effets, positifs ou négatifs.

Sortir d'un état d'urgence et de survie, prendre confiance et se créer de nouveaux repères, apprendre à se sécuriser, à faire ses démarches et exercer ses droits, se projeter concrètement : pour l'ensemble de ces maillons de la vie, l'accompagnement se veut

structurant. Pour cela, si la bienveillance et la souplesse du cadre sont essentielles, donner aux personnes le temps nécessaire, au niveau de la disponibilité et également de la durée d'accompagnement, apparaît être également un facteur important dans la stabilisation de leur situation.

*Catherine CHENGEBROYEN – Educatrice spécialisée
Service du Logement d'Abord- Entraide Le relais*

3.1.2 M.B, son parcours

Monsieur B est âgé de 38 ans, il est séparé et père de 5 enfants dont il n'a pas la charge. Monsieur a connu un parcours institutionnel très jeune.

Monsieur B a vécu durant une dizaine d'années en appartement avec son ex-compagne et ses enfants. Le couple s'est séparé et cela a considérablement fragilisé monsieur et a engendré des difficultés dans son quotidien. Monsieur B n'a retrouvé aucun hébergement autonome, il a alterné hébergement chez des tiers (mère et sœur), période de rue et période à vivre dans sa voiture.

Monsieur B a bénéficié d'un logement par une autre association début 2021. La prise en charge de monsieur a pris fin en raison de son incarcération. Puis il a été orienté dans le dispositif Logement d'Abord par sa conseillère pénitentiaire d'insertion et probation alors toujours incarcéré.

Concernant l'emploi, monsieur a régulièrement eu des missions d'intérim. Sa période d'emploi la plus longue a duré quatre ans, il a travaillé en tant que préparateur de commande dans une entreprise locale.

Nous avons pris contact avec le référent orienteur avant la première rencontre physique avec monsieur B. Nous procédons ainsi afin de compléter les informations manquantes, ce qui nous permet d'être au clair sur la situation avant de rencontrer la personne.

En parallèle, il était important de préparer la sortie d'incarcération de monsieur B. Plusieurs axes d'accompagnement avaient été définis durant son incarcération : l'accompagnement dans les démarches administratives ; dans l'accès à un logement ; dans l'insertion professionnelle et le soutien dans l'accès aux droits.

Nous avons pris contact avec monsieur B fin octobre 2021. Nous avons proposé à monsieur une première rencontre afin de lui présenter le dispositif du Logement d'Abord et recueillir son accord pour l'accompagnement dans le cadre du dispositif.

La première rencontre avec monsieur B s'est déroulée dans un lieu tiers sur Strasbourg car monsieur vivait alors dans sa voiture. Un des principes d'accompagnement du Logement d'Abord est l'aller-vers et l'adaptation aux souhaits de la personne pour les lieux de rencontre sont privilégiés.

Plusieurs rencontres successives ont été programmées avec monsieur B, ce qui a permis de créer du lien afin de favoriser la construction de son projet. Monsieur B était en demande d'accompagnement social afin de rétablir ses droits (ressources, santé).

Monsieur B a grandement exprimé le souhait d'obtenir rapidement un logement, vivre dans sa voiture devenait considérablement pesant pour monsieur B, d'autant qu'il tenait à maintenir ses missions d'intérim. Bien que sa situation au niveau du logement soit compliquée, monsieur B fait preuve de persévérance au niveau de l'emploi, ce qui lui permet d'avoir des revenus et subvenir aux besoins de ses enfants afin d'exercer son droit de visite et d'hébergement lorsqu'il aura de nouveau un logement.

Lorsque nous avons stabilisé la situation administrative de monsieur B, les conditions étaient favorables à la co-construction de son projet locatif. L'Agence Immobilière à Vocation Sociale de Strasbourg (AIVS) est chargée de la captation des logements pour le dispositif. Nous disposons d'une fiche de liaison qui centralise les informations de la personne, ses souhaits en terme de logement (localités souhaitées, zones à proscrire...). Monsieur B a exprimé le souhait d'avoir un logement à proximité du lieu de vie de son ex-compagne afin d'accueillir ses enfants, il a également pu verbaliser les localités où il ne souhaitait pas habiter, au risque de croiser de mauvaises fréquentations.

L'AIVS a obtenu un logement dans le parc privé pour Monsieur B en fin d'année 2021. Le logement se trouve dans un quartier correspondant aux attentes de monsieur, calme et avec les commodités nécessaires. L'immeuble est entièrement refait, le logement le sera également. Ces travaux de réhabilitation étant en cours, l'entrée n'était pas envisageable à court terme.

Notre association a alors pu proposer un logement transitoire à monsieur B, le temps que les travaux s'achèvent. Cette solution temporaire a rassuré monsieur car cela lui a permis d'accueillir ses enfants, ce qui l'a grandement apaisé. Le logement était entretenu et bien investi. Au niveau de l'accompagnement social, monsieur B restait volontaire et disponible. L'AIVS a programmé l'entrée de monsieur B dans son logement début février 2022. Monsieur B a été accompagné à la visite des lieux et à l'état des lieux d'entrée. Nous avons accompagné monsieur dans toutes les démarches d'ouverture des droits liées au logement (FSL, APL, énergies).

Nous avons veillé à maintenir une prise de contact régulière avec monsieur B dès les premières semaines après l'entrée, afin qu'il se maintienne dans de bonnes conditions dans le logement. Cela s'est traduit par des visites à domiciles et des contacts téléphoniques réguliers.

Un partenariat s'est institué avec l'AIVS pour le volet gestion locative. L'AIVS nous a remonté différentes plaintes du voisinage à l'encontre de Monsieur B. Nous avons

rapidement réagi afin d'éviter que la situation ne perdure, cela s'est traduit par l'appropriation des droits et devoirs du locataire ainsi qu'un travail de médiation auprès du voisinage de monsieur B.

Cette stabilité retrouvée au niveau logement a permis à Monsieur B de se consacrer à son projet professionnel. Il a fait les démarches auprès de Pôle Emploi afin de s'inscrire dans une formation de chauffeur poids lourd.

En fin d'année, monsieur a été incarcéré pour plusieurs mois – ancienne peine à effectuer. Sa mère a pris le relais pour le paiement du loyer. Le lien a pu perdurer par la visite lors de parloirs.

Aboubaky MBODJI
Educateur spécialisé

4 Conclusion

Le dispositif a démarré en avril 2021. Dans un premier temps, nous avons été mobilisés sur la mise en place de ce dispositif sur le territoire, sur l'appropriation de ce modèle d'intervention, sur le travail de partenariat à mettre en place avec le SIAO et l'AIVS puis sur la montée en charge avec les orientations progressives.

Le logement d'abord nous a semblé attendu, au vu du nombre de personnes sans domicile et des tensions très fortes sur le parc locatif privé et social. Toutes les personnes orientées émettent l'envie très forte d'intégrer un logement, d'être chez elles et de ne plus alterner les périodes de rue et de prise en charge 115. Pour plusieurs d'entre elles, opter pour la rue est d'ailleurs le choix premier plutôt que d'être hébergées quelques nuits en collectifs.

L'enjeu de la captation de logements adaptés et ses difficultés est vite apparu avec de longs mois sans proposition dans le parc privé. Nous avons alors acté de déployer le travail d'accès au logement via les bailleurs sociaux. Ceci a revu une partie non négligeable des accompagnements puisque pour accéder au parc social, il est incontournable d'avoir toute sa situation administrative à jour (moins nécessaire pour le parc privé).

Ce modèle d'accompagnement nous paraît tout à fait adapté au public cible de l'expérimentation. Certes la problématique d'accès au logement reste réelle mais l'accompagnement rapproché et modulable a permis aux personnes de voir à minima leur situation administrative mise à jour, ce qui n'est pas anodin.

Pour les personnes qui ont intégré un logement, leur qualité de vie a largement changé même si de nombreux axes restent à accompagner (l'accès aux soins réguliers essentiellement) et de nouveaux projets émergent (accès au sport etc).

Notre difficulté majeure reste l'accès aux soins des personnes et la régularité dans ceux-ci. L'équipe n'est pas pluridisciplinaire et nous ressentons un manque et des difficultés dans les accompagnements. Certaines personnes sont très affectées par une pathologie, une addiction, et nécessiteraient un accompagnement santé accru mais elles ne vont pas vers les services de soins (souvent, elles se disent traumatisées par l'hôpital ou une expérience médicale).